REVUE

DE

L'ART CHRÉTIEN

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-JEAN

depuis le 1er janvier 1878

RECUEIL TRIMESTRIEL

DIRIGÉ PAR

M. LE CHANOINE J. CORBLET

Membre de la Société de Saint-Jean
Correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France
et du Ministère de l'Instruction publique.

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

Deuxième série, tome XIII (XXXe de la collection.)

1re Livraison. — JUILLET-SEPTEMBRE 1880

ARRAS
IMPRIMERIE DU PAS-DE-CALAIS
rue d'Amiens, 41 et 43
P.-M. LAROCHE, DIRECTEUR.

PARIS
D. DUMOULIN ET Cie
LIBRAIRES
rue des Grands-Augustins, 5

MDCCCLXXX

[illegible]MAIRE DE LA LIVRAISON DE JUILLET-SEPTEMBRE 1880.

PLANCHES ET BOIS.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

20 FRANCS POUR LA FRANCE ; **23** FRANCS POUR L'ÉTRANGER

A ARRAS
AUX BUREAUX DU PAS-DE-CALAIS
Rue d'Amiens, 41 et 43

A PARIS
CHEZ D. DUMOULIN ET Cie
Rue des Grands-Augustins, 5

Tout ce qui concerne la rédaction doit être envoyé, *franco*, à M. le chanoine Corblet, directeur de la *Revue*, rue Saint-Louis, 13, à Versailles.

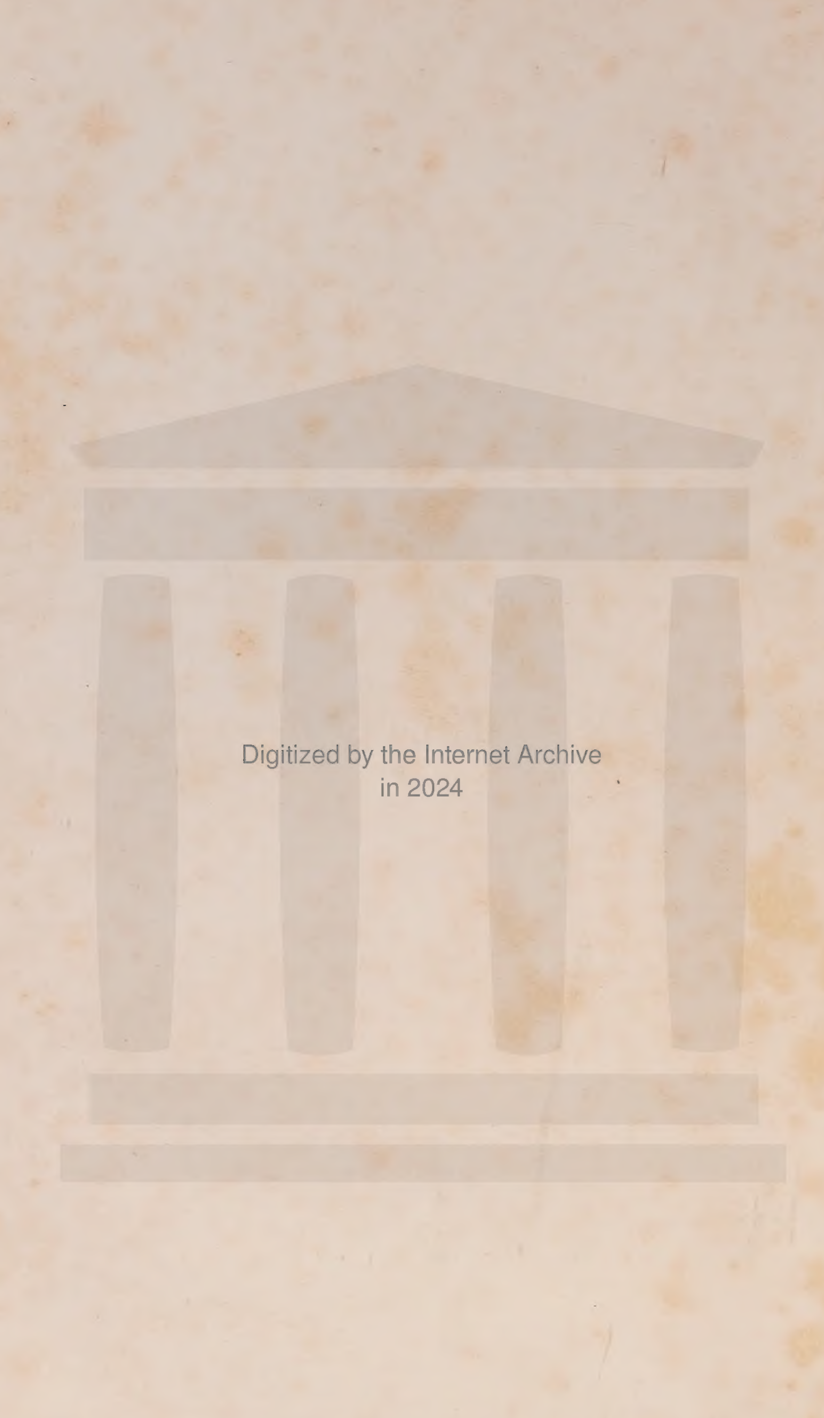
Les communications concernant le service de la *Revue* doivent être toutes adressées à M. Laroche, éditeur, rue d'Amiens, 43, à Arras.

Les ouvrages dont *deux* exemplaires auront été adressés au Directeur ou au bureau de la *Revue* y seront annoncés gratuitement, indépendamment du compte-rendu qui pourra leur être consacré.

REVUE

DE

L'ART CHRÉTIEN



REVUE

DE

L'ART CHRÉTIEN

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-JEAN

depuis le 1er janvier 1878

RECUEIL TRIMESTRIEL

DIRIGÉ PAR

M. LE CHANOINE J. CORBLET

Membre de la Société de Saint-Jean
Correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France
et du Ministère de l'Instruction publique.

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

Deuxième série, tome XIII (XXXe de la collection).

ARRAS
LIBRAIRIE DU PAS-DE-CALAIS
rue d'Amiens, 41 et 43
P.-M. LAROCHE, DIRECTEUR

PARIS
D. DUMOULIN ET Cie
IMPRIMEURS
rue des Grands-Augustins, 5.

MDCCCLXXX

I.

Avant tout il est bon d'établir, comme disent les Allemands, la littérature du sujet, et d'indiquer les principaux ouvrages déjà publiés sur la médaille de saint Benoît. Ces notions bibliographiques ne seront pas complètes sans doute : il nous suffit qu'elles soient exactes et qu'elles puissent répondre aux désirs du plus grand nombre des lecteurs. Nous ne parlons que des ouvrages que nous avons sous la main.

En 1664, parut en Allemagne un très petit in-32, intitulé : *Effectus et virtutes crucis sive numismatis S. Patriarchæ Benedicti. Item Medicamentum spirituale contra morbos et pestem in eodem numismate caracteribus expressum, cum benedictione S. Zachariæ. — Permissu superiorum.* — Salisburgi, typis Joannis Baptistæ Mayr, Aulico-Academici typographi. 1664. Pas de pagination. — A la fin deux gravures reproduisent l'avers de la médaille de saint Benoît, l'autre la médaille de saint Zacharie.

En 1668, parut à Paris, un livre portant pour titre : *Les effets des vertus de la croix du grand patriarche saint Benoît. — Extraits de l'imprimé d'Allemagne.* — Paris, chez Nicolas Bessin, au bout du Pont de l'Hôtel-Dieu, proche la porte de l'archevêché, avec permission. Cet extrait n'était pas emprunté à l'ouvrage que nous avons cité précédemment ; il est beaucoup plus considérable et contient des renseignements qui ne sont pas dans le premier. Il est revêtu de l'approbation de Hardoin de Péréfixe de Beaumont, archevêque de Paris.

En 1704, Jean-Baptiste Thiers publia à Paris une treizième édition de son *Traité des superstitions* qui regardent les sacrements, en quatre vol. in-12. Dans le premier il parle de la médaille de saint Benoît, qu'il traite de superstitieuse, et il donne une planche qui la représente.

Dom Bonaventure d'Argonne, chartreux de Gaillon, publiant en 1725, sous le nom de Vigneul-Marville, le troisième volume de ses *Mélanges de littérature et d'histoire,* traita de la médaille de saint Benoît, p. 206 et suiv.

Jean-David Koebler, dans le sixième volume de son grand traité

de numismatique. *Historischer Münz-Belustiung,* publié en 1734, consacra une dissertation spéciale au même sujet, p. 105 à 112, avec une gravure sur bois.

Koehler avait été précédé par dom Bernard Pez qui publia à Augsbourg, de 1721 à 1726, son *Thesaurus anecdotorum novissimus.* 6 vol. in-fol. Dans la dissertation isagogique en tête du premier volume, p. XLVIIJ, il traite de la médaille de saint Benoît.

Dom Gabriel Bucelin avait précédé Thiers et les autres dont il vient d'être parlé. Dans son *Benedictus redivivus,* qui parut en 1679, à Veldkirk, il consacre quelques pages (260-277) à la médaille de saint Benoît.

En 1743 dom Bennon Lobl, abbé de Sainte-Marguerite de Prague, publia : *Disquisitio sacra numismatica, de origine, quidditate, virtute, pioque usu Numismatum, seu crucularum S. Benedicti abbatis.* Viennæ Austriæ, apud Leopoldum, novissime per SS. D. N. Benedictum XIV. P. M. instaurato ad preces reverendissimi, ac amplissimi DD. Bennonis, liberi ac exempti monasterii Brzevuoviensis, vulgo S. Margarethæ prope Pragam Ord. S. Benedicti abbatis, ejusd. sac. ord. per Bohem. Morav. et Silesiam Visitat. generalis perpet. præpositi Wahlstadtensis in Silesia, regni Bohemiæ prælati infulati. — Viennæ Austriæ, ex typographia Leopoldi Kaliwoda. Anno M.DCC.XLII. In-8°. C'est l'un des ouvrages les plus importants sur le sujet dont nous nous occupons.

L'année précédente avait paru le Bref de Benoît XIV que nous reproduisons à la fin de ce Mémoire.

La médaille de saint Benoît a été dessinée et gravée, mais sans explication, dans les *Epistolæ itinerariæ* de Bruckman, Wolfenbutel, 1742-1749.

Pierre Burmann publiant de 1759 à 1773 son ouvrage intitulé : *Anthologia veterum latinorum epigrammatum.* Amsterdam, 2 vol. in-4°, parle aussi de la médaille de saint Benoît, t. II, p. 623.

Le graveur Bernard Picart, dans le grand ouvrage qui a pour titre : *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples du monde,* au tome II, publié à Amsterdam, 1739, reproduit pl. 6, la médaille de saint Benoît. L'ouvrage comporte 11 vol. in-fol. — M. Chabouillet indique les pl. XIX et XXVII comme reproduisant notre médaille.

Gabriel Peignot, dans son livre qui porte pour titre : *Le livre des singularités* par G. P. Philomnestre, auteur des *Amusements philologiques,* Dijon et Paris, 1841, traite de la médaille de saint Benoît. Il lui consacre un bois et un chapitre intitulé : Croix de saint Benoît, vulgairement appelée la Croix des sorciers. « Cette croix, dit-il, entièrement composée de sigles..... a souvent embarrassé les amateurs curieux de deviner la signification de ces mots et le sens attaché à leur série si bizarrement disposée. C'est ce qui a fait appeler très improprement cette espèce de médaille, la croix des sorciers, par des gens qui ne l'étaient guère... »

La même année 1841, un ouvrage très répandu, le *Magasin pittoresque* (t. IX, p. 32), publia un article sur la croix de saint Benoît qu'il intitula simplement : Croix des sorciers.

En 1844, un religieux bénédictin de la Congrégation du Mont-Cassin fit paraître sur le même sujet un ouvrage important : Il est intitulé : *Origine et mirabili effecti della croce o medaglia di S. Benedetto expositi da D. Francesco-Leopoldo Zelli-Jacobuzy Cassinese monaco della basilica et badia di S. Paolo sulla via Ostiense.* — Tipographia di Monte Cassino. In-8°.

Cet ouvrage a été traduit en français eta été publié sous ce titre : *Origine et effets admirables de la croix ou médaille de saint Benoît exposés par D. Francisco-Leopoldo Zelli-Jacobuzi, du Mont-Cassin, moine de la basilique et abbaye de Saint-Paul sur la voie d'Ostie.* — Traduit de l'italien par P.-W.-H.-A. d'Avrainville. — Paris, 1860, 1 vol. in-12. — Le traducteur a ajouté deux appendices : *Extraits du Traité du signe de la croix* et une *Notice sur la croix de saint Zacharie.*

En 1858, parut un autre ouvrage sur la médaille, il est intitulé : *Le Liard de saint Benoît, Der S. Benedikts pfennig, ou récit abrégé sur l'origine, les effets merveilleux et les indulgences de la médaille de saint Benoît,* par le P. Laurenz Hecht, du monastère de Notre-Dame-des-Ermites. Einsiedeln et New-York, 1858. — Imprimerie Karl et Nikolaus Benziger. — M. d'Avrainville a aussi donné une traduction de cet opuscule. — On a publié aussi à Paris, typographie Renou et Maulde, un petit abrégé de l'ouvrage de D. Zelli-Jacobuzj, de 16 pages, in-18 avec deux bois.

Notice sur le sanctuaire de Sublaco et de (sic) *la médaille ou*

croix de saint Benoît, abbé, avec la formule de la bénédiction patriarcale des moines occidentaux et le sommaire des indulgences, selon la constitution de Benoît XIV, par L. Pallard..... Lyon, Paris, Rome. In-18. s. d. L'approbation de l'archevêque de Lyon, cardinal de Bonald, est du 11 février 1861.

Un petit opuscule in-18 de 12 pages seulement ne contient rien d'historique, il porte pour titre : *Effetti e virtu della S. Croce improntata nella medaglia del sanctissimo patriarca san Benedetto.* — In Velletri, 1831, nella tipographia di Luigi Sartory.

En 1862, dom Prosper Guéranger publia un ouvrage sur le même sujet intitulé : *Essai sur l'origine, la signification et les privilèges de la médaille de saint Benoît.* Paris, in-12, avec deux bois. Ce livre que le savant auteur fit, à dessein, très court, s'est promptement répandu. Il est aujourd'hui à sa septième édition. Paris-Poitiers, Oudin frères, 1879. In-18 de XII-190 p.

Une traduction de ce livre en anglais fut publiée en 1865 sous ce titre : *The Medal or cross of S. Benedict. its origin, mcaning, and privileges,* by dom P. Guéranger, abbot of Solesmes; translated from the french on the third édition. *Permissu superiorum.* — London : John Philp, 7, orchard street Portmnan Square. MDCCCLXV. — Quelques chapitres de l'original français ont été supprimés.

Une seconde traduction anglaise du livre de Dom Guéranger vient de paraître : *The Medal or Cross of S. Benedict its origin, meaning, and privileges.* From the french of the Right Rev. Dom Prosper Guéranger, O. S. B. abbot of Solesmes. Edited, With an introduction, and an appendix on the centenary medal, etc. By a monk of the English-Benedictine congregation of St Edmund's college, Douai, France. Permissu superiorum. London : Burns and Oates. 1880. In-12, avec deux photographies et deux planches, or et couleurs.

D'autres ont encore écrit sur la médaille de saint Benoît. M. l'abbé Cochet, qui prétend qu'on la nommait aussi *médaille de Saint-Soiliers,* en a parlé à l'occasion d'un spécimen trouvé par lui en 1862 dans les ruines de l'abbaye de Saint-Wandrille, au diocèse de Rouen. Cette notice a été publiée par le *Numismatic Chronicle* en 1863 [1]. Le

[1] *Num. Chron. new series.* Voy. t. III, p. 128.

spécimen cité par l'archéologue normand daterait, selon M. John Evans, du XVII[e] siècle [1].

Nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer que M. l'abbé Cochet nous paraît être dans l'erreur lorsqu'il donne à cette médaille le nom de *Saint-Soiliers*. Ce saint est assurément fort douteux et nous verrons que dans la médaille qui nous occupe tout a rapport à la vie même de saint Benoît.

Dans son savant ouvrage intitulé : *Caractéristiques des saints dans l'art populaire* [2], le R. P. Cahier, de la Compagnie de Jésus, parle en plusieurs endroits de la médaille de saint Benoît et en donne des explications exactes.

Enfin M. Chabouillet, l'éminent conservateur des médailles de la Bibliothèque de la rue Richelieu, a publié aussi un résumé fort court, mais très substantiel et très exact sur la médaille de saint Benoît, dans la *Revue des sociétés savantes* [3]. Ce mémoire sur lequel nous reviendrons, nous fournira de précieux renseignements.

Se plaçant seulement au point de vue historique et surtout mystique, M. l'abbé Pierre Janvier, doyen du chapitre de l'église de Tours, dans sa grande *Vie de M. Dupont* [4], fournit de très belles et très solides explications sur la médaille de saint Benoît, pour laquelle le serviteur de Dieu professa toujours une grande dévotion.

II

C'est à l'imitation des médailles talismaniques païennes que les chrétiens des premiers siècles se mirent à fabriquer des médailles de dévotion qu'ils suspendaient à leur cou et dont l'usage s'est continué jusqu'à nos jours [5].

L'auteur de la *Vie de sainte Geneviève*, qui vivait dès les premiers temps mérovingiens, raconte que lorsque la jeune bergère de Nanterre eut prononcé entre les mains de saint Germain, évêque

[1] *Ibidem*. Une addition en anglais par M. John Evans.

[2] *Caractéristiques des Saints dans l'art populaire*, Paris, 1867, 2 vol. in-4°. Voy. t. I, p. 112, 282, 519, 255, 282, et t. II, p. 549.

[3] Sixième série, t. V (1877), p. 261-265.

[4] Tours, 1879, 2 vol. in-8°. V. spécialement t. I, p. 455 et suiv.

[5] Fr. Lenormant, *la Monnaie dans l'Antiquité*, t. 1, p. 46.

d'Auxerre, la consécration de sa virginité à Dieu, l'évêque lui remit une médaille de cuivre marquée du signe de la croix pour la porter à son cou en gage de la profession ascétique à laquelle elle venait de se vouer [1].

Trois passages assez obscurs des Traités de saint Zénon, évêque de Vérone, semblent aussi faire allusion à une semblable médaille donnée aux néophytes lors de leur baptême [2]. Cette matière a été traitée avec les développements convenables par M. le chanoine Jules Corblet, ici même, et les juges les plus compétents, parmi lesquels il faut nommer M. Chabouillet, ont applaudi aux explications ingénieuses et naturelles de l'auteur du Mémoire [3].

M. le Commandeur J.-B. de Rossi a consacré un article d'une importance capitale aux monuments de cette nature, parvenus jusqu'à nous et antérieurs au VIIe siècle ; il démontre que l'usage des médailles de dévotion fut beaucoup plus ancien chez les fidèles et beaucoup plus fréquent qu'on n'était disposé généralement à le croire [4].

Tous les exemplaires produits par M. de Rossi sont d'assez larges médailles de cuivre dont les types n'ont pas été obtenus en relief par les procédés de la frappe monétaire, mais incisés dans le métal ou imprimés en creux au marteau, par le moyen d'un poinçon en relief, et ensuite retouchés au burin ; il faut descendre au VIIe siècle pour rencontrer, et cela seulement en Orient, des médailles de dévotion chrétienne frappées avec des coins semblables à ceux des monnaies [5]. Chacune est munie au sommet d'un anneau de suspension ou percée d'un trou pour y passer un cordon [6].

La plus ancienne connue n'a de sujet que d'un côté et représente

[1] « Quasi quoddam pignus religiosi muneris atque ut perforatus collo ejus inhæreret indixit. » *Acta Sanctorum Boll.* Januarii, t. II, p. 143.

[2] L. I, tract. 14, 4 ; l. II, tract. 35 et 42.

[3] *Revue de l'Art chrétien*, 2e sér., t. X, p. 345-352. — Rapport de M. Chabouillet, *Ibid.*, p. 353-355.

[4] *Bulletino di archeologia cristiania*, 1869, p. 33-45 et 49-64.

[5] Telle est la médaille de pèlerinage du Saint-Sépulcre de Jérusalem, rangée bien à tort par Eckhel (*Doctrina nummorum*, t. VII, p. 251) parmi les monnaies de l'empereur Jean Zimiscès, car elle est fort antérieure. De Rossi, *loc. cit.*, p. 58.

[6] Fr. Lenormant, *loc. cit.*, p. 47.

le Pasteur divin veillant sur son troupeau, scène tout empreinte de l'esprit de la discipline du secret, de règle si stricte au temps des persécutions. La composition, très gracieuse, est tout à fait conforme à celles que l'on voit sur les sarcophages du IIIe siècle, et c'est à cette date que le monument doit être rapporté. Nous voyons ensuite, dans les siècles postérieurs, des sujets habituels dans les peintures des catacombes, dans les mosaïques des églises et dans les bas-reliefs des sarcophages, se montrer sur les médailles de cette classe, par exemple le bon Pasteur sous différentes formes, l'Orante, la scène du sacrifice d'Abraham ou bien celle de l'adoration des Mages, le monogramme du Christ, etc.

Parmi ces représentations, il en est que M. le commandeur de Rossi pense très judicieusement de nature à caractériser les médailles qui les portent comme ayant été des médailles baptismales de la nature de celles dont parle saint Zénon. Ce sont des sujets pastoraux qui font allusion au troupeau chrétien dans lequel entre le catéchumène : la scène du Christ entre les deux principaux apôtres Pierre et Paul ; le Christ remettant au premier le livre de la loi ; ou encore le symbole des cerfs se désaltérant dans les eaux régénératrices, suivant les paroles du Psalmiste : « Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te, Deus meus. » Psal. XLI.

Il existe une autre classe de médailles de cette époque primitive et qui sont manifestement des souvenirs de pèlerinages accomplis aux tombeaux des martyrs, des signes de consécration au culte d'un saint choisi pour tutélaire. Il en est une qui peut être citée comme exemple : d'un côté elle montre le martyre de saint Laurent, de l'autre un chrétien qui visite son tombeau, un cierge à la main ; l'une et l'autre scène est accompagnée de l'acclamation SVCCESSA VIVAS, vœu pour la chrétienne à qui la médaille était donnée et qui est parfaitement dans le style de l'époque. Une autre médaille retrace la scène de la présentation d'un enfant du nom de GARDENTIANVS, consacré par l'un de ses parents, son père probablement, au sépulcre d'un martyr.

Vint un moment, du reste, assez tardif, où la croix s'implanta définitivement comme type principal sur une des faces d'une partie considérable des monnaies frappées pour la circulation ; à partir de

cette époque nombre de chrétiens, au lieu de chercher à se procurer des médailles spécialement de dévotion, prirent comme telles des pièces de monnaie marquées du signe sacré de la rédemption, sous la protection duquel ils se plaçaient. Ainsi ils portèrent suspendues à leur cou ou cousues à leurs vêtements des monnaies au type de la croix, après les avoir perforées. Quelques détails de la vie primitive de sainte Geneviève relatifs à l'entrevue de cette Sainte avec l'évêque d'Auxerre saint Germain, indique assez clairement, ce semble, non d'une manière positive, toutefois, que la pièce donnée par l'évêque pour être portée par la vierge était une monnaie véritable, au type de la croix, plutôt qu'une médaille fabriquée exprès dans une intention pieuse. Il en fut ainsi durant toute la période des temps barbares. C'est seulement avec le progrès des arts du Moyen-Age que la fabrication des médailles de dévotion, d'abord en plomb, reprit un développement primitivement comparable et en peu de temps bien supérieur à celui qu'elle avait eu dans l'Église de la première période, du IIIe au VIIe siècle [1].

III

Toutes ies médailles fabriquées dans un but de dévotion durant cette période du IIIe au VIIe siècle ne portaient pas des figures et des scènes dans le genre de celle dont nous venons de parler. Le plus grand nombre peut-être étaient revêtues seulement de la croix, d'autres fois du monogramme du Christ qui est assez fréquemment accompagné des lettres A et Ω.

Il y a du reste la plus grande analogie, et pour l'idée génératrice et pour l'usage, entre les médailles de dévotion et les *encolpia* [2], si fréquents parmi les chrétiens depuis l'âge des apôtres jusqu'au VIIe et VIIIe siècle. Les *encolpia,* on le sait, étaient de petites custodes destinées à recevoir soit des reliques, soit le livre des Évangiles, et à être suspendues au cou des fidèles. Il n'est pas téméraire de faire

[1] Fr. Lenormant, *loc. cit.,* p. 48 et 49. — Le savant auteur annonce qu'il traitera dans le livre IVe de son ouvrage, au chapitre 1er, de l'époque où la croix fut adoptée comme type principal sur les monnaies. Nous attendons avec une juste impatience la publication de la fin de cet important ouvrage.

[2] *Encolpia* de ἐγκολπίζω, qui signifie contenir dans son sein.

remonter l'usage de ces reliquaires portatifs à la plus haute antiquité ; saint Jean Chrysostôme le mentionne en divers endroits de ses œuvres, et spécialement dans sa dix-neuvième homélie, *de Statutis*. Saint Nicéphore, patriarche de Constantinople († 828), réfutant les iconoclastes, assure que, de son temps, la chrétienté était pleine d'*encolpia* sur lesquelles était figurée la passion du Sauveur, ses miracles, sa glorieuse résurrection, et il en parle comme d'objets fabriqués depuis longtemps [1].

Ici, du reste, comme en mille circonstances, les monuments sont aussi expressifs et plus saisissants que les textes des écrivains les plus éloquents. On nous a conservé le dessin de deux *encolpia* en or qui, par leur forme et leur capacité, ne pouvaient avoir d'autre destination que de contenir un *codex* des saints Évangiles ; ainsi en ont jugé Bosio (p. 105), Aringhi, Ciampani, Bottari (p. 155) et Mgr Martigny qui reproduit le dessin de ces petits monuments. Leur usage ne saurait être mis en doute ; il est accusé par la boucle qui y est attachée. Quant à l'âge, on s'accorde à le regarder comme étant du IVe siècle.

Un monument beaucoup plus intéressant pour nous en ce moment, c'est l'*encolpium* en forme de croix, trouvé naguère sur la poitrine d'un cadavre dans les déblais qui se pratiquaient à l'intérieur de la basilique constantinienne de Saint-Laurent-hors-les-murs à Rome. M. le commandeur de Rossi et Mgr Martigny nous en ont transmis le dessin avec la plus minutieuse exactitude [2]. L'une de ses faces porte l'inscription : ΕΜΜΑΝΟΥΗΛ, *Emmanuel,* sur la ligne transversale ; et, sur la ligne perpendiculaire, la traduction en latin : NOBISCUM DEUS. Sur l'autre face est gravée cette inscription sur la ligne verticale : CRUX EST VITA MIHI, et sur la ligne transversale : MORS INIMICE TIBI. « La croix est ma vie ; à toi, elle est la mort. » L'ennemi est évidemment le démon, l'antique et impérissable ennemi du genre humain.

[1] Pelliccia, *De Christianæ Ecclesiæ Politia,* t. III, p. 20, éd. 1838. — Mgr Martigny, *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes,* V° *Encolpia.*

[2] De Rossi, *Bulletino,* aprile 1863. — Martigny, *Dictionnaire d'antiquités chrétiennes,* V° *Encolpia.*

Cette croix s'ouvre à l'aide d'une vis, et dans sa concavité elle renfermait des reliques des saints et vraisemblablement une parcelle du bois de la vraie croix [1]. Ce serait nous écarter de notre but que de nous arrêter à ce sujet déjà abondamment traité par D. Denys de Sainte-Marthe dans son excellente édition des œuvres de saint Grégoire le Grand, dans les notes sur les épîtres, par Pelliccia, par Mgr Martigny et d'autres savants et archéologues. Ce qu'il nous importe surtout de retenir pour l'objet direct de nos recherches actuelles, c'est l'inscription seconde de la croix que nous avons citée, et même la disposition qu'on lui a donnée, ligne verticale et horizontale, sur les deux bras de l'arbre sanctifié par la mort du divin Rédempteur.

Il importe aussi d'attirer l'attention du lecteur sur un amulette chrétien que conserve le cabinet des médailles de la bibliothèque de la rue Richelieu. Cet amulette chrétien remonte, selon l'opinion des savants, au second siècle, et il a été trouvé dans les environs de Baïmouth. C'est une feuille d'or, sur laquelle est gravée, en caractères grecs, une inscription que M. Fr. Lenormand traduit ainsi : « Je t'exorcise, ô Satan.— (O Croix purifie-moi), afin que tu n'abandonnes jamais ta demeure, au nom du Seigneur-Dieu vivant [2]. »

Non moins important est un autre encolpium de Monza dont nous devons dire quelques mots. Dans l'une des planches de ses *Memorie Storiche di Monza* [3], le chanoine Frisi a publié un *encolpium* ovale formé d'une mince lame d'or, gravée et émaillée. Sur la face principale est le Christ en croix, avec la légende ordinaire ICXC et ces mots inscrits grossièrement et d'une façon fautive : Πάτερ εἰς χεῖρας σου παραθησμαι τὸ πνεῦμά μου. Au pied de la croix sont représentés debout la Vierge et saint Jean avec les légendes abrégées H MITHP COY, — OYOYC COY [4].

[1] S. Paulin, Epist. XXXI *ad Sever.* — S. Grégoire, lib. III, Epist. XXXIII *ad Dynamium ;* lib. V, Epist. XLVII et XLVIII; lib. VIII, Epist. XXXV, et passim. — Frisi, *Memorie della chiesa Monzese,* p. 52. — Mgr Martigny, *Dict. d'ant. chrét.*

[2] *Mélanges archéologiques*, t. III, p. 150 à 156.

[3] T. I, tav. VI, n° 1. — Reproduit par Ig. Mozzoni, *Tavole cronologice critice, secolo VII,* p. 79.

[4] Cf. Johan., XIX, 26.

Au revers se lit cette inscription :

ΦΕΥΓΑΠΕΜΕ
ΚΡΡΑΔΙΗCΔΟΛΟΜ
ΗΧΑΝΕΦΕΥΓΕΤΑΧΙ
CΤΑΦΕΥΓΑΓΕΜΩΝΜΕ
ΛΕΩΨΟΦΙΡΥΡΒΕΛΙΑΡΚ
ΜΟΡΕΧΑCΜΑCΜΑΔΡΑΚΩΝΘΗ
ΛΟΧΕΛΥCCΑΧΟΟCΒΑCΚΑΝ
ΔΕCΦΟΝΕΟΥΚΑΙΠΡΟΤΘΓΟΝΥ
ΕΜΟΙCΕΠΕΛΥΤΩΝΕΗΑCCΕΥC
ΚΗΚΑΚCΗCΟΥΛΙCΚΑΙΘΑΝΑΤΥΑ
✠ΧCΑΝ : ΑΞΚΕΛΕΤΕCΕΦΥΓΙ
ΕΝΕCΛΕΤΜΑΘΑΛΑCCΗCΕΙΕ
ΑCΚΟΠΕΛΩΝΕΓΕCΤ ΩΚΑΙ
ΗΝΩΗΕCΕΟΝΟΠΒΡΟΙΟ
ΚΑΤΑCΘΑΚΟΝΑΛΛΑ
ΠΟΕΙΚΕ.

De ce texte évidemment en désordre, Frisi présente la traduction suivante [1] :

« Fuge a meo corde dolemachinate, fuge citissime a meis membris, a vita mea, fur, serpens, ignis, Belial, male, prave, abyssi draco, fera, ... et malum fascinum..... homicida, et ante genua mihi te prosterne.... turpitudinis, perniciei et mortis ✠ Christus, redemptor, rex jubet te fugere in profundum maris et in scopulum.... gregem sicut legionem olim.... fecit. »

La transcription donnée depuis dans le *Corpus inscriptionum græcorum* [2] que nous allons reproduire, ne contient pas moins de lacunes :

Φεῦγ' ἀπ' ἐμῆς κραδίης δολομήχανε φεῦγε τάχιστα
Φεῦγ' ἀπ' ἐμῶν μελέων ὄφι πῦρ Βελίαρ κακορέκτα
.... δράκων θὴρ... λύσσα.......
Βάσκανος ὀφθαλμοῦ κὰ πρωτογόνου μένος........
Χυτρὸν ἐπασσυτέρης κακίης..... κὰ θανάτοιο
Χριστὸς ἄναξ κέλεταί σε φυγεῖν εἰς λεπτὰ θαλάσσης
Ἐνέας σκοπέλων............... Ὡς καὶ
[illegible] ποίησε

[1] T. I, p. 55.
[2] N° 9065.

Le chanoine Frisi et le savant professeur allemand Kirchhoff, dans le *Corpus inscriptionum græcarum,* ne disent rien de l'origine de cette pièce sur laquelle le R. P. Garucci a le premier jeté une pleine lumière. Grâce à son savoir approfondi dans la patrologie grecque, il a reconnu ici la traduction barbare d'un petit poème de saint Grégoire de Nazianze. C'est le début de l'*Epigramma* qui porte pour titre : Ἀποστροφὴ του πονηροῦ καὶ του Χριστου ἐπικλήσις, et que nous devons reproduire ici d'après l'édition de Dom Clémencet [1] :

Φεῦγ'άπ' ἐμῆς κραδίης, δολομήχανε, φευγε τάχιστά
  Φεῦγ'ἀπ'ἐμῶν μελέων, φεῦγ'άπ' ἐμοῦ Βιότου.
Κλὼψ, ὄψι [2], πῦρ, Βελίη, κακίη, μόρε, χάσμα, δράκων, θὴρ,
  Νὺξ, λόχε, λύσσα, χάος, Βάσκανε, ἀνδρόφονέ
Ὅς καὶ πρωτογόνοισιν ἐμοῖς ἐπὶ λοιγὸν ἔηκας,
  Γεύσας τῆς κακίης, οὖλιε, καὶ θανάτου.
Χριστὸς ἄναξ κέλεταισε φυγεῖν ἐς λαῖτμα θαλάσσης,
  Ηὲ κατα σκοπέλων, ηὲ, συῶν ἀγέλην,
Ὡς Λεγεῶνα πάροιθεν ἀτάσθαλον · Ἀλλ' ὑπόεικε
  Μή σε Βάλωσταυρῷ, τῷ πὰν ὑποτρομέει.

Ce qui peut se traduire ainsi :

« Fuis loin de mon cœur, artificieux ennemi, fuis au plus vite; retire-toi de mes membres, laisse en repos ma vie. Voleur ! reptile dévorant comme le feu, vrai Bélial, être pervers et funeste, gouffre insatiable, dragon affamé, bête féroce : tu n'es que ténèbres, que mensonge, que rage, que noir chaos : sorcier homicide, tu as précipité nos premiers parents dans la ruine la plus affreuse, en leur faisant goûter un fruit de malice et de perdition. Le Christ-Roi t'ordonne de fuir au fond de la mer, de te jeter contre les rochers, ou dans un troupeau de porcs immondes. Comme autrefois cette Légion insensée, retire-toi, si tu ne veux que je te mette en fuite avec la croix, instrument de terreur. »

Comme on le voit, les fautes du premier graveur qui a reproduit ces distiques sont nombreuses, et de plus, le sens est tronqué ; le premier des deux derniers vers ayant été, faute sans doute de place, reproduit seul sur la lame d'or. Ainsi était devenu méconnaissable, aux yeux des premiers éditeurs, le petit texte dont le savant jésuite de Naples a si habilement retrouvé le prototype. Il a publié à ce sujet un Mémoire fort court, mais substantiel dans la *Civilta catto-*

[1] T. II, p. 952. Ce volume a été publié par l'abbé Caillau.
[2] Lege ὄφι.

lica [1]; le très docte épigraphiste M. Le Blant l'a signalé avec raison à l'attention des lecteurs français [2]: c'est la lecture de ces deux Mémoires qui nous a mis sur la voie de recherches sur l'origine de la médaille de saint Benoît.

Si l'on considère la pensée exprimée en ces distiques, puis reproduite sur l'*encolpium* de Monza et celle qu'expriment les mots inscrits sur la croix ou médaille de saint Benoît, on sera frappé comme nous par l'identité parfaite qui existe entre ces différents textes.

Si, partant des textes épigraphiques, nous recherchions dans les ouvrages mêmes des saints Pères des passages où la même pensée se trouve rendue à peu près dans les mêmes termes et par la même formule, nous sortirions de notre cadre et nous nous exposerions à des longueurs importunes. Qu'il nous suffise de renvoyer le lecteur à deux textes où l'analogie est frappante ; le premier est de saint Ephrem [3] et le second de saint Jean-Chrysostome [4].

Quoique nous n'ayons pas rencontré sur une médaille, une croix, une lame métallique, un phylactère, enfin un amulette quelconque, un petit poème de Venance Fortunat à la louange de la Sainte-Croix, *De sancta Cruce* [5], nous n'hésitons pas à le citer ici, car il a été composé évidemment pour être gravé soit sur une croix, soit sur un amulette quelconque. La disposition même, donnée par Fortunat à son distique indique clairement l'usage qu'il voulait en faire. Il serait difficile, impossible même de faire comprendre cette disposition si nous ne reproduisions pas ici la page de Fortunat dans son intégrité.

[1] XXe année, no du 20 juillet 1878, p. 197-201.

[2] *Revue archéologique,* t. XXXVI, p. 108-111.

[3] *Opera græca,* t. II, p. 249.

[4] *Opera,* t. I, p. 698, *Homilia contra Judæos et Gentiles,* no 10.

[5] Venantii Fortunati, *Operum pars prima,* lib. II, cap. VI. Ed. Luchi, Romæ, 1786, t. I, p. 45.

De sancta Cruce.

S V L A S A S A L V S
L A S A T A S A L
S A T R T A S
T R E R T
R E C E R
E C I C E
C I H I C
M I H I H I M
V I H I M I H C V
I G V I M **X** M I M E C
G V F E R I H I M **X V X** M O M I N I M E
V F E R I H I M **X V R V X** D O M I N I M
F E R I H I M **X V R C R V X** D O M I N I
V F E R I H I M **X V R V X** D O M I N I M
G V F E R I H I E **X V X** E O M I N I M E
I G V S E **X** E S M E C
V I T S E S T C V
M Q T S T Q M
V Q T Q V
A V Q V A
M A V A M
S M A M S
E S M S E
M E S E M
P M E M P
E P M P E
A R E P E R A
O D A R E R A D O
O R O D A R A D O R O

Ἀνάλυσις.

Crux mihi certa salus, Crux est, quam semper adoro :
Crux Domini mecum, Crux mihi refugium.

On le voit au moins par les deux vers de la fin, la pensée qu'exprime ici Fortunat est absolument la même que celle qui se lit sur la croix de saint Benoît : CRUX SACRA SIT MIHI LUX. La ressemblance est si frappante que le savant Burmann [1] y a été trompé et a écrit ces lignes : « Le curieux distique de Fortunat que les Bénédictins inscrivent sur la croix de leur rosaire, fut inséré par Calbulus dans une pièce épigraphique. »

IV.

Après avoir fait connaître quelques monuments que nous nous proposons de rapprocher de la médaille de saint Benoît, nous devons parler de cette médaille elle-même.

Considérons d'abord la face qui porte l'image de la croix. C'est la partie principale et la médaille se nomme indifféremment croix ou médaille de saint Benoît. Le but que nous nous proposons dans ce Mémoire ne nous permet pas de nous étendre sur les vertus propres de ce signe sacré, et sur la nécessité de l'exprimer sur la médaille. Nous indiquerons à ceux qui désirent l'étudier à ce point de vue, l'ouvrage de D. Guéranger et celui de D. Zelli-Jacobuzj : nous devons nous arrêter ici sur le terrain purement archéologique et historique.

La croix de saint Benoît, telle qu'elle est imprimée sur les médailles depuis un grand nombre de siècles, ressemble un peu pour la forme à celle du Saint-Ordre de Saint-Jean de Jérusalem et à celles de plusieurs ordres de chevalerie, surtout à celles que portent sur leurs habits les chevaliers, les frères et les religieuses de l'Ordre de Saint-Étienne et les chevaliers de l'Éperon [2]. Les quatre branches qui la composent sont tracées par des lignes courbes dont l'écartement s'accroît vers les extrémités. Elle est renfermée dans une ellipse formée par une large bande et laisse dans les intervalles de ses bras autant de triangles sphériques dont les côtés sont for-

[1] Burmann, *Anthologia*, t. II, p. 623.

[2] V. Helyot, *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires*. — Il existe des médailles de saint Benoît avec une croix dont les bras sont droits, et elles n'en sont pas moins régulières, quoique moins conformes à la tradition et aussi moins gracieuses d'aspect.

més par ses lignes courbes et la base par cette partie de l'ellipse qu'occupe chaque triangle. Dans ces triangles sphériques, comme sur les branches de la croix et sur la bande de l'ellipse qui ferme la circonférence, sont imprimés des sigles simples ou lettres initiales indiquant chacune un mot latin. Ces divers mots réunis forment un sens qui manifeste l'intention de la croix ou médaille. Leur but est d'exprimer les rapports du saint Patriarche des moines d'Occident avec le signe sacré du salut des hommes, et de fournir en même temps aux fidèles un moyen d'employer la vertu de la sainte Croix contre les esprits de malice.

Ces lettres mystérieuses sont disposées sur la face de la médaille où figure la croix, comme l'indique le dessin ci-joint.



On doit observer d'abord les quatre caractères placés dans le champ, entre les branches de la croix :

C. S.
P. B.

Elles signifient Crux Sancti Patris Benedicti. Ces paroles expliquent déjà le but de la médaille.

C'est par une erreur évidente que Gabriel Peignot, sous le nom de G. P. Philomneste, interprète ces sigles par ces mots qui ne sont point en harmonie avec l'ensemble du document :

CHRISTUS SIT PERPETUO BENEDICTUS ! [1].

Dans un Mémoire sur une médaille de saint Benoît envoyé en 1877, par M. Pouy, d'Amiens, au Comité des travaux historiques, on rencontre une interprétation qui s'écarte également du vrai sens :

CHRISTUS SIT PERPETVS BENEDICTVS [2].

La version de Peignot serait préférable ; mais l'une et l'autre doivent être également écartées.

Sur la ligne perpendiculaire de la Croix elle-même, on lit :

C
S
S
M
L

Ce qui veut dire : CRUX SACRA SIT MIHI LUX.

Sur la ligne horizontale de la même croix on lit :

N. D. S. M. D.

Ce qui signifie : NON DRACO SIT MIHI DUX. Ces deux lignes réunies forment un vers pentamètre, dont le sens est une protestation du chrétien, exprimant sa confiance envers la sainte Croix, et sa résistance au joug que le démon lui voudrait imposer. Tous les mots de ce vers ont assurément une grande valeur, mais on désirerait pouvoir s'arrêter sur le mot *lux* qui, dans les documents de l'antiquité chrétienne, jouit d'une si riche signification. A la place présente, ce mot a une importance très considérable.

Autour de la médaille se lit une plus longue inscription qui présente d'abord le saint nom de Jésus, exprimé par le monogramme ordinaire : I H S. C'est assurément à tort que Gabriel Peignot, suivant une erreur encore commune quoique souvent réfutée, interprète ces trois caractères comme autant de sigles simples et les

[1] *Le livre des singularités*, Dijon-Paris, 1841, in-8°, p. 99.

[2] *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. V, p. 264.

rend par ces mots : JESUS HOMINUM SALVATOR. Ce ne sont point des caractères latins, mais les trois premières lettres du nom de Jésus exprimé par les lettres capitales empruntées à l'alphabet grec [1].

Après le nom divin, viennent ensuite, en commençant à droite, les caractères suivants :

V. R. S. N. S. M. V. S. M. Q. L. I. V. B.

Ces sigles représentent deux vers léonins :

VADE RETRO SATANA ; NUNQUAM SUADE MIHI VANA :
SUNT MALA QUÆ LIBAS ; IPSE VENENA BIBAS.

C'est le saint Patriarche Benoît qui prononce lui-même ces paroles : celles du premier vers, lors de la tentation qu'il éprouva et dont il triompha par le signe de la Croix [2]; celles du second vers, au moment où ses ennemis lui présentèrent un breuvage de mort, qu'il découvrit en produisant le signe de vie sur le vase qui le contenait [3].

Le chrétien peut s'approprier ces paroles toutes les fois qu'il est en butte aux tentations et aux insultes de l'ennemi invisible du salut. Notre-Seigneur lui-même a sanctifié les premiers mots : « *Vade retro*, *Satana* [4]. » Seules ces paroles peuvent briser tous les efforts de l'Enfer. Ce serait toutefois étrangement s'abuser de croire que la formule entière est inutile. Le penser, ce serait manquer aux principes les plus constants et les plus assurés de l'enseignement de l'Église.

Les vanités que le diable nous conseille sont les désobéissances à la loi de Dieu, les pompes et les fausses maximes du monde. Le breuvage que nous présente l'ange des ténèbres est le péché qui donne la mort à l'âme. Au lieu de l'accepter, nous devons le lui laisser, comme le partage qu'il s'est choisi lui-même.

[1] G. Peignot, *Op. cit.*, p. 98 — Cependant lorsque ces caractères sont séparés par un point : I.H.S, comme les écrit Peignot, il est évident qu'on a voulu se servir de mots latins ; l'interprétation est juste, mais détournée du sens primitif.

[2] S Gregorius magnus, *Diagolorum* lib. II, cap. II. Cf. cap. XXX.

[3] *Ibid.*, cap III. Cf. cap. VIII.

[4] Marc, VIII, 33.

V.

Nous venons d'exposer l'ensemble des caractères gravés sur la médaille de saint Benoît. Avant de décrire les variétés à nous connues et que nous avons sous les yeux en écrivant ces lignes, il est bon d'avertir que nous n'avons parlé que de la médaille parfaitement régulière : nous allons voir que dans les exemplaires que nous allons décrire, plusieurs changements ont été introduits arbitrairement. Quelques-unes de ces modifications sont anciennes déjà, sans être pour cela plus régulières ; d'autres ajoutent des ornements, mais conservent l'intégrité des formules essentielles, et il n'y a pas de raison, ce semble, de leur appliquer une note défavorable.

Afin d'éviter toute confusion dans la description qui suit nous donnons le nom de *droit* à la face de la médaille qui porte régulièrement l'effigie de saint Benoît, et le nom de *revers* à celle qui est marquée de la croix et fait lire les deux vers léonins qui sont indispensables sur cette médaille. Les numéros d'ordre que nous indiquons n'ont pour but que de faciliter la désignation des variétés et les renvois qui peuvent y être faits.

1. Droit : Saint Benoît, à demi-corps, de face, tête nue, vêtu de la coule, tenant la crosse de la main droite, de la gauche le vase d'où sort le serpent. Devant le Saint un ange tient le livre de la Règle ouvert et sur lequel on lit les premiers mots du prologue : « Ausculta, o fili, præcepta Magistri. » — Nous ne parlons pas de l'avers, lorsque la croix y est régulièrement produite.

2. Droit, effigie de saint Benoît remplacée par le nom de Jésus [illegible].

3. Droit, saint Benoît, à mi-corps, tourné à droite devant un Crucifix, la mitre au pied du Crucifix. — Revers, croix avec inscription ordinaire ; les deux vers léonins manquent.

4. Médaille hexagone. Droit, image de la sainte Vierge portant l'Enfant divin, l'un et l'autre couronnés, nimbe formé d'étoiles, étoile sur l'épaule de la sainte Vierge. Légende circulaire : S. MARIA. VORTO. — N. D. V. AUCONA (?), — à l'exergue : 1841. — Revers : Saint Benoît en aube, tête nue, portant dans la main gauche le vase d'où sort le serpent, tenant de la droite la crosse et un bouclier sur lequel se lisent les caractères de la médaille.

5. Droit : saint Benoît de face, la main droite élevée et tenant une croix, de la main gauche il tient un livre, costume irrégulier; à ses pieds, à droite la mitre, à gauche le corbeau.

6. Droit, saint Benoît, à mi-corps, tête mitrée, tourné à droite, bénissant de la main droite, de la gauche tenant le livre et la crosse. Légende : S. PATER BENEDIC. En champ l'inscription avec toutes les lettres. — Revers, Notre-Dame de Mont-Serrat, légende : N. S. D. MONS et la figure d'une scie; exergue : ROMA. — Grand module. — argent.

7. Droit, saint Benoît en pied, debout, tourné à droite, de la main droite tenant une croix, de la gauche tenant un cartouche ovale qui porte les inscriptions ordinaires de la médaille; à ses pieds, à droite, la mitre, à gauche le corbeau. Légende : CRUX S. P. BEN. — Revers, Notre-Dame de Mont-Serrat; légende : N. S. D. MONSER.

8. Droit, saint Benoît, demi corps, tourné à gauche, vêtu de la coule, lisant dans le livre de sa Règle qu'un ange tient ouvert devant lui et où se voient les premiers mots du prologue : « Ausculta, o fili, præcepta. » — Dans le champ, à gauche, les paroles de la médaille contenues dans un cartouche ovale. Légende : S. PATER BENEDICTUS. — Revers : les paroles ordinaires dans l'ordre régulier; chaque sigle est séparé par une étoile.

9. Droit, saint Benoît en pied, tête radiée, tourné à droite, main droite élevée et portant une croix, main gauche soutenant le livre de la Règle; à ses pieds, à droite, mitre; à gauche, corbeau. Légende : CRU. S. P. BENEDICTI.

10. Droit, saint Benoît en pied, tête radiée, tourné à droite, main droite élevée tenant une croix, main gauche soutenant le livre de la Règle; à ses pieds, à droite, mitre; à gauche, corbeau. Légende : CRUX S. P. BENEDIC.

11. Droit, saint Benoît en pied, tête radiée, en coule, la main droite élevée tenant une croix tréflée, de la main gauche il tient la crosse et le livre; à ses pieds, à droite, la mitre; à gauche, le corbeau. Légende : CRUX S. P. BENEDICTI.

12. Droit, chiffre de Notre-Seigneur, IHS, surmonté d'une croix, en bas les trois clous de la Passion, le tout environné d'un cercle en grènetis; en légende circulaire, le commencement des deux vers léonins, sans points entre les sigles; à la place du nom de Jésus IHS,

dans l'intervalle entre les deux vers, deux étoiles. — Revers, croix et paroles à l'ordinaire. — Plusieurs exemplaires de coins et de modules différents.

13. Même type que le précédent. Les étoiles remplacées par des roses. Fabrication ancienne.

14. Droit, saint Benoit en pied, de face, tête radiée, la main droite élevée tenant une croix ; de la main gauche il porte le livre de la Règle ; à ses pieds, à droite, la mitre et la crosse ; à gauche, le corbeau. Légende : + Z. + D. I. A. + B. I. Z. + S. A. B. + Z. + H. G. F. + B. F. R. S. [1]. » — Exergue : S. P. BENEDICTUS. — Revers, paroles ordinaires, à la place du nom de Jésus, IHS, il y a une +. (Deux exemplaires de module différent.)

15. Type ordinaire. Légende : CRUX S. P. BENED.

16. Droit, saint Benoît, mi-corps, tête nue, vêtu de la coule, tourné à gauche, de profil, regardant un crucifix d'où s'échappent des rayons ; la mitre au pied du crucifix et la crosse en travers. Légende : S. BENEDICTUS.

17. Droit, saint Benoit adolescent, assis dans la grotte de Subiaco contemplant une croix, tourné à gauche, les bras croisés sur la poitrine. Exergue :

S. P. BENEDICTUS
IN SACRO SPECU
SUBLACENSI.

Revers, croix pattée sans inscription. Double légende circulaire ; légende intérieure : + CRUX SANCTA SIT MIHI LUX. + NON DÆMON [2] SIT MIHI DUX. — Légende extérieure : + VADE RETRO SATANA, NUNQUAM SUADE MIHI VANA + SUNT MALA QUÆ LIBAS IPSE VENENUM BIBAS.

18. Droit, saint Benoît de pied, en rochet et en chappe, tête radiée et imberbe ; de la main gauche il tient le livre de la Règle, de la droite une croix patriarcale, à hampe très longue qui touche jusqu'à terre. A ses pieds, à droite la mitre, à gauche un coq. —

[1] Cette suite de sigles, dont chacun correspond à plusieurs mots et souvent à une phrase entière, compose la médaille de S. Zacharie. Cette médaille ne jouit point des privilèges attachés à la médaille de S. Benoît, et c'est assurément un abus de les réunir comme on l'a fait dans l'exemplaire décrit ici.

[2] Au lieu de *Sancta* et *dæmon*, il fallait inscrire : *Sacra* et *draco*.

Légende : Crux P. Benedicti. — Exergue : Roma. — Revers, croix épaisse aux angles intérieurs arrondis, cantonnée des sigles C. S. P. B. Chaque branche porte une lettre :



C

N D

I

19. Même type que le n. 15, avec cette seule différence : tête radiée, capuchon du froc très grand et tombant sur l'épaule. Légende : Crux S. P. Benedic.

20. Droit, S. Benoît, mi-corps, tête nimbée, de face, tenant de la main droite un vase, de la gauche une crosse ; au-dessous, cartouche ovale portant les caractères suivants :

+
DIÁB
IZ + SAI
+ ZHCI
+ HRS
Trois clous.

Légende : S. P. Benedic. ora. pro. n.

Revers ordinaire. Flanc mince et mauvaise fabrication.

Le Cabinet des médailles à la bibliothèque de la rue Richelieu possède trois variétés en bronze de la médaille de S. Benoît. M. Chabouillet nous les fait connaître. L'une, du même module que celle qui figure dans la notice de Dom Guéranger et celle qui accompagne ce mémoire, n'en diffère que par des détails sans importance et par la légende du droit, défigurée par une faute grossière, *Benedictvm* au lieu de *Benedicti*. Cette pièce, assez épaisse, est octogone... C'est aussi la forme des deux autres variétés du Cabinet des médailles, qui sont minces et n'ont l'une que 25 et l'autre que 20 millimètres de hauteur.

La légende du droit de la plus grande est correcte ; mais celle de la moindre montre le nom du Saint aussi incorrectement écrit que sur la plus grande.

Quant à la médaille qui illustre la dissertation de Koehler, elle diffère sensiblement de toutes celles que je viens de citer, dit M. Chabouillet.

C'est une pièce ronde, du module de 22 millimètres. L'effigie de S. Benoît y est remplacée par les trois lettres consacrées I. H. S. Au-dessus, une croisette treflée; en bas, trois clous. La légende présente les initiales des vers léonins, V. R. S. etc. Au revers, la croix de S. Benoît avec toutes les initiales décrites plus haut.

C'est une médaille semblable à celle de Koehler que reproduit J.-B. Thiers, dans son *Traité des superstitions* [1].

Il y a plus : le *Traité des superstitions* ne fait en cet endroit que reproduire ici l'*Extrait de l'imprimé d'Allemagne* publié à Paris en 1668. Ainsi ce modèle est ancien, quoiqu'il ne soit pas exact; la vraie médaille de S. Benoît doit porter au droit l'effigie du saint Patriarche des moines d'Occident. Le nom sacré de Jésus, IHS, est plus convenablement placé au commencement des deux vers léonins qui commandent au diable de se retirer.

L'ouvrage du graveur Bernard Picart, *Cérémonies religieuses de tous les peuples* t. II, pl. 6, donne la médaille comme dans l'ouvrage de Thiers avec cette variante : à la place des deux roses qui séparent les deux vers léonins il y a deux gros points, et de la croix ne s'échappent pas de rayons. — M. Chabouillet parle d'une autre variante contenue dans l'ouvrage de Picart : notre exemplaire n'en contient qu'une seule [2].

C'est ce même modèle que le R. P. Charles Cahier a reproduit deux fois dans son grand travail sur les *Caractéristiques des saints dans l'art populaire au moyen-âge*. Les explications et interprétations présentées par le très savant jésuite ne diffèrent pas de celles de Dom Guéranger, que nous avons suivies aussi à notre tour.

Celles de l'*imprimé d'Allemagne* de 1668 contiennent des variantes assez notables qui demandent à être reproduites. Les voici :

« Dans l'une des faces de la Croix, il faut lire :

Crux sacra sit mihi lux
Non draco sit mihi dux.

[1] Variante et irrégularité.
[2] 4e éd., Avignon, 1777, p. 305.

« Ce qui se peut ainsi tourner en notre langue :

Que la croix éclaire mes pas,
Démon, je ne te suivrai pas.....

« Dans l'autre face, ces deux vers sont marqués :

Vade retro Satana, nunquam suade mihi vana,
Sunt mala quæ libas, ipse venena bibas.
Retire-toi Satan, cesse de me tenter,
Garde bien ton poison, je n'y veux pas goûter. »





A l'occasion du quatorzième centenaire de la naissance de saint Benoît que les enfants du patriarche ont célébré en cette année 1880, les religieux du Mont-Cassin ont frappé une médaille que nous devons faire connaître.

Droit : saint Benoît debout, en coule, la tête couverte du capuchon, et sur ce capuchon une étoile ; autour de la tête, auréole et rayons ; de la main droite il porte une croix, de la gauche le livre ouvert de la Règle, sur lequel on lit : Ascvlta fili præcep. Derrière le Saint, sorte de siège abbatial ; à droite : fleuron, et au-dessous :

CRVX
S. PA
TRIS

à gauche, fleuron, et au-dessous :

BEN
EDIC
TI.

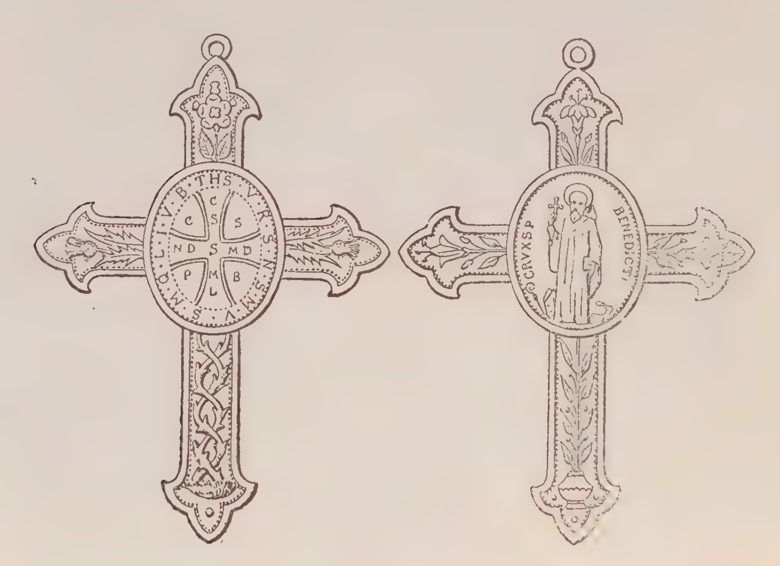
à droite, au-dessous de l'inscription, le vase brisé d'où s'échappe le serpent ; à gauche, le corbeau les ailes éployées. Exergue :

EX S. M. CASSINO

MDCCCLXXX

Inscription autour : rosace, EJUS. IN OBITV NRO PRÆSENTIA. MVNIAMVR, rosace.

Revers : croix à branches droites s'élargissant en queue d'aronde, seulement aux extrémités : au haut et aux deux bras, terminée par une sorte d'anneau. A la partie supérieure, à la place qu'occupe ordinairement le chiffre IHS, le mot PAX. Les sigles qui composent les deux vers léonins sont partagés par deux points à la suite l'un de l'autre... Chacun des sigles C. S. P. B. est renfermé dans un double cercle.



Les Bénédictins anglais, de leur côté, ont frappé une croix très élégante qui porte au centre la médaille de saint Benoît dans sa forme la plus régulière.

VI.

Plusieurs des types de la médaille de S. Benoît que nous avons fait connaître ont supprimé l'effigie du patriarche des moines. Il faut même reconnaître, comme nous l'avons dit, que l'édition donnée en 1668, vraisemblablement par un bénédictin, du livre intitulé : *Les effets des vertus de la croix, ou médaille du grand Patriarche S. Benoît*, donne elle-même un bois qui représente la médaille sans l'effigie du Saint. J.-B. Thiers, dans les deux éditions que nous avons sous les yeux de son livre des *Superstitions*, reproduit la médaille d'après le même modèle. Il n'est pas rare d'en rencontrer encore entre les mains des chrétiens de nos jours, exécutées d'après ce type, car il en a été frappé il y a un petit nombre d'années encore. Néanmoins ni dans les livres, ni sur l'or, l'argent, le bronze, on ne doit reproduire cette médaille, si ce n'est comme objet d'étude archéologique. Un acte pontifical que nous publierons plus bas ordonne de ne faire aucune de ces médailles sans l'effigie de S. Benoît. Ainsi il ne peut-être permis de présenter les médailles dépourvues de cette image comme des modèles reçus.

L'honneur de paraître sur la même médaille avec l'image de la sainte Croix, dit Dom Guéranger, a été déféré à S. Benoît dans le but de marquer l'efficacité que ce signe sacré a eue entre ses mains [1]. S. Grégoire le Grand, qui a écrit la vie du saint Patriarche, nous le représente dissipant ses propres tentations par le signe de la croix, et par ce même signe qu'il fit sur un breuvage empoisonné, brisant le vase, et découvrant le mauvais dessein de ceux qui avaient attenté à sa vie [2]. Si le malin esprit, pour effrayer les frères, fait paraître en feu le monastère de Mont-Cassin, S. Benoît dissipe à l'instant ce prestige en produisant sur les flammes fantastiques ce même signe de la Passion du Sauveur [3]. Si les disciples sont agités intérieurement par les suggestions du tentateur, il leur indique pour remède de former sur leur cœur l'image de la Croix [4].

[1] *Essai sur la Médaille ou Croix de S. Benoît*, chap. II.

[2] S. Gregorius Magnus, *Dialogorum* lib. II, cap. II et III.

[3] Idem, *Ibidem*, cap. X.

[4] Idem, *Ibidem*, cap. XX.

Dans sa Règle, il veut que le frère qui vient de lire au pied de l'autel l'engagement solennel de sa profession, appose le signe de la croix comme sceau irrévocable sur la cédule de ses vœux [1].

Pleins de confiance dans la puissance de ce signe sacré, les disciples de S. Benoît ont opéré par la Croix d'innombrables prodiges. Il suffira de rappeler S. Maur rendant la vue à un aveugle, S. Placide guérissant de nombreux malades, S. Richmir délivrant de nombreux captifs, S. Wulstan préservant, dans sa chute, un ouvrier qui tombait du haut de la tour de l'église, S. Odilon arrachant de l'œil d'un homme blessé un éclat de bois qui l'avait transpercé, S. Anselme de Cantorbéry chassant les spectres horribles qui fatiguaient un vieillard mourant, S. Hugues de Cluny apaisant une tempête, S. Grégoire VII arrêtant l'embrasement de Rome, S. Jean Gualbert en mille circonstances de sa vie mettant en fuite des légions de démons [2], tous ces prodiges et une foule d'autres que contiennent les Actes des saints de l'Ordre bénédictin furent opérés par le signe de la croix.

La gloire et l'efficacité de l'auguste instrument de notre salut ont été célébrées avec enthousiasme par la reconnaissance des enfants du grand Patriarche. Sans parler du petit office de la sainte Croix que récitait S. Udalric, évêque d'Ausbourg, et que l'on célébrait au chœur dans les abbayes de Saint-Gall, de Reichenau, de Bursfeld, etc., le bienheureux Rhaban Maur et S. Pierre Damien consacrèrent les efforts de leur poésie à la sainte Croix; S. Anselme de Cantorbéry composa pour la louer d'admirables prières. Il serait facile d'énumérer un grand nombre d'autres fils de S. Benoît qui ont célébré les louanges du bois sacré de la rédemption.

Entre les plus illustres abbayes de l'ordre de Saint-Benoît, un grand nombre furent fondées sous le titre de la Sainte-Croix, dans toutes les parties du monde. Aussi le Sauveur par une faveur spéciale, semble avoir voulu confier aux disciples du Patriarche du Mont-Cassin une partie notable du bois de sa croix. Ce furent aussi des disciples du saint Patriarche qui portèrent cet instrument de salut dans de nombreuses contrées où ils établirent le règne de la vraie foi ; comme S. Augustin en Angleterre, S. Boniface en Alle-

[1] Cap. LVIII.

[2] *Acta Sanctorum Boll.* Julii, t. III, p. 341, 383 et passim.

magne, S. Amand en Belgique, S. Willibrord en Hollande et en Zélande, S. Switbert en Westphalie, S. Ludger en Saxe, S. Corbinien en Bavière, S. Anschaire en Suède et en Danemark, S. Wolfgang en Autriche, S. Adalbert en Pologne et en Bohême, S. Othon de Bamberg en Prusse, le second S. Boniface en Russie.

Voilà en deux mots les relations que présentent avec la sainte Croix les grandes œuvres qui se rapportent à la personne et au nom de S. Benoît. Il est permis d'en conclure que c'est avec une convenance particulière que l'on a réuni l'image de ce saint Patriarche, sur une médaille, avec celle de la croix du Sauveur.

Ce rapprochement se produisit du temps même de la vie du glorieux père des moines d'Occident : S. Maur et S. Placide opèrent des prodiges étonnants de guérison en faisant le signe de la croix sur les infirmes et en invoquant le nom de leur maître bien-aimé. S. Placide, pressé de rendre la santé au primicier de l'Eglise de Capoue, prononce ces paroles : « Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui, par les prières et la vertu de notre maître Benoît, m'a retiré sain et sauf du milieu des eaux, que Dieu récompense ta foi et te rende ta première santé [1]. »

Un autre jour, implorant la grâce divine pour la guérison d'un aveugle, S. Placide adresse au divin Sauveur cette prière : « Médiateur de Dieu et des hommes, Seigneur Jésus-Christ qui êtes descendu du ciel sur la terre afin d'éclairer ceux qui sont assis dans les ténèbres et l'ombre de la mort ; vous qui avez donné à notre bienheureux maître Benoît la vertu de guérir toutes les maladies et toutes les blessures, daignez par ses mérites, rendre la vue à cet aveugle, afin que, voyant la magnificence de vos œuvres, il vous craigne et vous adore comme le Souverain Seigneur. » S'adressant ensuite à l'aveugle, Placide ajouta : « Par les mérites de notre très-saint Père Benoît, je te le commande au nom de celui qui a créé le soleil et la lune pour être l'ornement du ciel, et qui a donné à l'aveugle-né les yeux que la nature lui avait refusés, lève-toi et sois guéri ; va annoncer à tous les merveilles de notre Dieu. » L'aveugle recouvra aussitôt la vue [2]. Gordien et Pierre Diacre, dans la vie de S. Placide, nous font aussi le récit d'autres guérisons de malades et

[1] *Acta Sanctorum Ord. S. Bened.*, sæcul. I, p. 53, num. 20.
[2] *Ibidem*, p. 54, num. 21.

de délivrances de plusieurs possédés dans lesquelles le jeune thaumaturge opère des prodiges par ce double moyen le signe de la croix et le nom de S. Benoît.

Joignant aussi la vertu divine de l'instrument de notre salut au nom et à l'intervention de S. Benoît, S. Maur opéra un nombre incalculable de miracles. Ayant arraché à la mort l'un de ses compagnons de voyage, lorsqu'il se rendait en Gaule pour y fonder un monastère, suivant les prescriptions de son maître, il rendit ce témoignage à la vérité. « Si la divine majesté a daigné opérer ce prodige par le bois de notre rédemption, ce n'est donc pas à un homme, mais au divin Redempteur lui-même qu'il en faut attribuer la gloire, bien que personne ne puisse douter que ce ne soit les mérites de notre tres-saint Pere Benoît qui nous ont obtenu de lui cette grâce [1]. »

Ainsi dès l'aurore de l'ordre bénédictin et par l'organe de cette glorieuse pléiade de saints qui rayonne autour du grand Patriarche des moines d'Occident nous voyons le signe de la croix et le nom du saint législateur unis pour opérer une foule de miracles. Cette pieuse tradition, les disciples de S. Benoît n'avaient garde de la perdre et nous en trouvons la trace sensible dans la vie de S. Jean Gualbert à la fin du XI[e] siècle.

Mais comment doit être représenté S. Benoît sur sa médaille ? Benoît XIV dans son bref que nous donnons plus loin ne prescrit rien à ce sujet. Il suffit que l'effigie du saint Patriarche paraisse sur cette médaille avec ses attributs ordinaires. Dom Gueranger dit au sujet de certaines effigies : « Il y aurait peut-être lieu de protester contre un abus qui s'est introduit sur un nombre considérable de médailles actuellement en circulation. Une ignorance inouïe au sujet de l'habit des divers ordres religieux a donné lieu à des représentations de S. Benoît qui lui enlèvent totalement le costume de son ordre. On rencontre de ces médailles où le saint Patriarche est affublé d'une robe serrée d'une corde à la façon des Franciscains, au lieu d'être revêtu de la coule qui est son signe distinctif. Nous ne voudrions pas décider qu'une telle incorrection suffirait à rendre incomplète

[1] *Vita S. Mauri abbatis Glannafolii*, ap. Mabillon, *Acta Sanctorum Ord. S. Bened.*, sæcul. I, p. 284, num. 25.

la médaille ; mais tout au moins il est permis d'y signaler une grave inconvenance. Le maintien des attributs que la tradition ecclésiastique a assignés à chaque saint est de rigueur sous peine d'irrévérence ; et c'est un devoir de veiller aux inconvénients que peuvent entraîner le caprice ou l'ignorance des artistes. Heureusement la médaille que nous dénonçons ici commence à s'épuiser, et l'on doit s'en féliciter : car, en outre du travestissement, le personnage y était représenté d'une façon ignoble. Généralement aujourd'hui, les types en circulation sont plus réguliers, et nous signalerons en particulier, comme irréprochable sous tous les rapports, la médaille qui a été frappée à Paris en plusieurs modules, et qui est déjà très-répandue [1]. » C'est cette médaille, conforme du reste au plus grand nombre de celles qui sont frappées à Rome, que représente notre gravure en tête de ce paragraphe.

VII

Quelle est l'origine de la croix ou de la médaille de Saint-Benoît ? A quelle époque rencontre-t-on une mention positive de cette médaille ? Quelles conjectures fondées est-il permis de former sur la date où elle a pu apparaître pour la première fois ?

« Il serait impossible, dit Dom Guéranger [2], d'assigner avec précision l'époque à laquelle a commencé l'usage de la médaille..... ; mais nous pouvons constater les circonstances qui ont aidé à sa propagation, et préludé à son approbation expresse par le Saint-Siège. »

L'ouvrage anonyme intitulé *Effectus et virtutes*, etc., imprimé à Salzbourg en 1664 ; l'*Extrait de l'imprimé d'Allemagne*, publié à Paris en 1668 ; Dom Bernard Pez, dans sa *Dissertatio isagogica in primum tomum Thesauri novissimi anecdotorum*, parue à Augsbourg en 1721, rapportent les évènements absolument de la même

[1] Dom Guéranger, *Essai sur la Médaille ou Croix de S. Benoît*, chap. XIII. — Dès 1866, nous avons publié dans la *Revue de l'Art chrétien* des observations sur les types vrais du costume monastique et sur les travestissements que trop souvent on lui fait subir. Il nous serait facile d'ajouter de nouvelles preuves à l'appui de nos observations précédentes.

[2] *Essai sur la médaille de S. Benoît*, chap. IV.

manière, et il faut dire qu'ils ont été fidèlement suivis par Thiers, Dom Zelli-Jacobuzj, Dom Guéranger et autres écrivains sérieux. Nous nous attacherons surtout à suivre Dom Pez, parce qu'il a étudié les faits sur les lieux mêmes et qu'il a consulté les archives de l'abbaye de Metten dans lesquelles il a vu et copié les textes originaux.

En l'année 1647, à Nattremberg, en Bavière, des magiciennes, accusées d'avoir exercé leurs maléfices contre la sécurité des habitants de la contrée, furent emprisonnées par l'autorité publique. Dans l'instruction du procès, elles déclarèrent que leurs manœuvres superstitieuses étaient toujours restées sans résultat dans les lieux où la sainte croix était suspendue ou cachée en terre. Elles ajoutèrent qu'elles n'avaient jamais pu exercer aucun pouvoir sur l'abbaye de Metten [1], et que cette impuissance leur avait fait comprendre que la croix de Saint-Benoît protégeait ce monastère. « ideo monasterium Mettense sibi nihil licuisse, quod in crucibus sancti Benedicti munitum ac tectum esset. »

Les magistrats consultèrent les Bénédictins de Metten sur cette particularité. On fit des recherches dans l'abbaye et l'on remarqua peintes sur les murs plusieurs représentations de la sainte croix, accompagnées des caractères que nous avons rapportés plus haut. Ces signes remontaient à une époque éloignée, mais depuis longtemps on avait cessé d'y porter attention, et même la tradition n'avait pas conservé le sens des sigles dont ces croix étaient revêtues et accompagnées. Restait donc à expliquer ces caractères mystérieux dont le sens était perdu, et qui seuls pouvaient révéler l'intention dans laquelle ces croix avaient été ainsi tracées. « Quod indicium secuti cœnobitæ Mettenses non solum ejusmodi cruces diversis locis affixas deprehenderunt, sed etiam de quo agimus, codicem in abstruso monasterii loco repererunt. »

Les recherches qu'on s'empressa de faire ne restèrent pas longtemps sans résultat ; on mit la main sur un manuscrit oublié dans l'abbaye. Ce codex en parchemin, du plus grand format, contenait les quatre Évangiles, le livre de Rhaban-Maur souvent imprimé *De*

[1] Metten, abbaye de l'Ordre de S. Benoît, fondée par Charlemagne, au diocèse de Passau, à une lieue de Deckendorf, au confluent de l'Iser et du Danube, sous le patronage de S. Michel.

Cruce, en troisième lieu la Biblia Mariana avec tous les symboles qui y sont d'ordinaire annexés, œuvre que plusieurs attribuent à Albert le Grand. En quatrième lieu on y trouvait des dessins à la plume représentant des mystères de la religion, des saints et autres sujets propres à porter à la piété, tous ces dessins exécutés par un moine anonyme de Metten sous la prélature de l'abbé Pierre, au XVe siècle. Le manuscrit contenait encore d'autres ouvrages que fait connaître Dom Pez, et un catalogue des reliques conservées dans l'abbaye, reliques dont plusieurs appartenaient à la passion du Sauveur. On y lisait aussi les treize vers suivants qui jettent du jour sur quelques usages du XVe siècle :

Christi milleno C. quatuor anno quindeno
Abbas hic Petrus juvamine cœlico fretus
Crucis ad honorem Christi matrisque decorem
Michaelis Angeli, nostri Patris et Benedicti
Hunc scribi jussit librum, cui propitius sit
Deus, deaurari, pictura discolorari
Insignem gemmis, reliquiis quoque sanctis
Ob veniam scelerum tempus salubreque dierum
Quem Deus sic dilet, pœnas tetras ut tutus vitet,
Cujus libri decor legentis aperiat cor.
Ut quæ sunt sursum, per celerem sapiat cursum.
Librum tollentem anathematis Christe torrentem
Jubeat haurire, Jehennæque flammas inire,

Ce qui nous intéresse particulièrement dans ces dessins, c'est celui qui représentait saint Bernard revêtu du froc ou de la coule monastique, et tenant dans la main droite un bâton terminé par une croix. Sur le bâton était écrit ce vers :

CRUX SACRA SIT M LUX N DRACO SIT MIHI DUX.

De la main gauche du saint patriarche sortait une banderolle portant ces deux autres vers :

VADE RETRO SATHANA NUQ SUADE M VANA
SUNT MALA QUE LIBAS IPSE VENENA BIBAS.

Dom Bernard Pez se fit un pieux devoir de demander une copie de l'effigie de saint Benoît, et il l'a reproduite dans la dissertation

isagogique placée en tête de son *Trésor d'anecdotes*. A notre tour nous sommes heureux de pouvoir reproduire ci-contre ce dessin, que nous devons à la gracieuse obligeance de M. Anatole Foucher.

« Ainsi, dit Dom Guéranger, au commencement du XVe siècle, saint Benoît était représenté tenant une croix, et les vers dont on lit aujourd'hui les initiales sur la médaille existaient déjà. » Nous allons voir tout à l'heure qu'ils étaient connus au moins deux siècles plus tôt. Ces vers devaient avoir été à cette époque l'objet d'une dévotion particulière, puisque l'image de la sainte croix paraissait sur les murailles de l'abbaye de Metten, entourée des initiales de chacun des mots dont ils sont composés.

Il faut reconnaître en même temps que la pieuse intention qui avait fait ériger ces croix était tombée en oubli, et que le précieux manuscrit que nous avons décrit d'après Dom Bernard Pez avait été fort négligé, jusqu'à ce qu'une circonstance inattendue eût engagé les religieux à y chercher l'interprétation des mystérieux caractères. Cette incurie ne s'explique d'ailleurs que trop, si l'on se rappelle les vicissitudes par lesquelles avaient passé les monastères de l'Allemagne depuis plus d'un siècle, par suite des agitations religieuses et politiques dont ce pays avait été le théâtre, et qui en renversèrent un si grand nombre, laissant les autres dans un état voisin de la destruction.

Les deux espèces de vers léonins, ou, si l'on veut, les quatre lignes réunies, *Vade retro*, etc., se retrouvent dans une vieille légende ou histoire superstitieuse relative à la construction du Pont-au-Diable, à Sens, au commencement du XIIIe siècle. Le diable avait fourni des fonds à l'architecte nommé Guinefort, moyennant la cession de son âme. Cependant Guinefort éprouva des remords, et il demanda pardon à Dieu. Il déclara son crime au prêtre et promit de faire pénitence. Le prêtre usa du pouvoir que possède celui qui a reçu le caractère sacré du sacerdoce de chasser les esprits impurs ; et pour délivrer le malheureux architecte qui avait livré son âme, il prononça les paroles qui se lisent sur la médaille de saint Benoît :

VADE RETRO, SATANA, NUNQUAM SUADE MIHI VANA,
SUNT MALA QUÆ LIBAS, IPSE VENENA LIBAS.



EFFIGIE DE S. BENOIT

D'après un manuscrit de l'abbaye de Metten (XVe siècle).

De plus, le prêtre fit prononcer les mêmes anathèmes par le pénitent, qui fut aussitôt délivré[1]. Nous n'avons aucune donnée sur l'origine de cette histoire ; il nous suffit de constater que les deux vers étaient connus, reçus et d'un usage public et fréquent au commencement du XIII[e] siècle, au centre de la France.

N'est-il pas permis de remonter plus haut encore ? Un fait raconté dans la vie de saint Léon IX, qui siégea de 1049 à 1054, apportera quelques secours pour l'éclaircissement de la question. Ce saint pontife, né en 1002, porta d'abord le nom de Brunon, et fut placé dans son enfance sous la conduite de Berthold, évêque de Toul. Étant revenu chez ses parents dans le château d'Egisheim, une nuit du samedi au dimanche, il dormait dans sa chambre lorsque, pendant son sommeil, un horrible crapaud vint se placer sur son visage. L'animal immonde appuyait ses pattes de devant sur la région de l'oreille et au dessous du menton : il pressait fortement le visage du jeune homme et en suçait les chairs. La pression et la douleur réveillèrent Brunon. Effrayé du danger qu'il court, il se lève précipitamment et secoue par un mouvement de la main contre l'oreille l'affreuse bête que les rayons de la lune lui permettent de distinguer.

A cette vue, il pousse un cri d'horreur : de nombreux serviteurs arrivent apportant de la lumière ; mais la bête venimeuse s'évanouit à leur approche. En vain cherche-t-on sa trace ; tous les efforts sont infructueux. Il demeura donc douteux si l'apparition du monstre avait été réelle ou fantastique ; mais les suites de son passage n'en furent pas moins cruelles. Brunon sentit tout à coup une inflammation douloureuse au visage, à la gorge et à la poitrine, et son état ne tarda pas à donner les plus vives alarmes.

Durant deux mois ses parents désolés entourèrent sa couche, attendant de jour en jour son dernier moment. Depuis huit jours il avait perdu la parole, lorsque tout à coup, se sentant parfaitement éveillé, il vit une échelle lumineuse qui partait de son lit, et, traversant la fenêtre de sa chambre, paraissait monter jusqu'au ciel.

[1] Théodore Tarbé, *Almanach de Sens*, année 1837, p. 184-188. — Gabriel Peignot, *Le livre des singularités*, p. 98-99. Ces deux auteurs racontent ce fait avec un ton sceptique et railleur qu'il est permis de trouver d'un goût fort douteux.

Un vieillard vénérable, revêtu de l'habit monastique et entouré d'une splendeur éclatante, descendit par cette échelle. Il tenait dans sa main droite une croix placée à l'extrémité d'un long bâton. Arrivé près du malade, il appuya sa main gauche sur l'échelle, et de sa droite il posa la croix qu'il portait sur le visage de Brunon, puis sur les autres parties enflammées. Cet attouchement fit sortir le virus par une ouverture qui se forma aussitôt dans la région de l'oreille. Le vieillard, laissant le malade soulagé, suivit en se retirant la voie par laquelle il était venu.

Brunon appelle aussitôt son clerc Adalbéron [1]; il le fait asseoir sur son lit et lui raconte l'heureuse visite qu'il vient de recevoir. Peu de jours après, Brunon était rétabli en pleine santé. Durant tout le cours de sa vie, il aima à raconter cet événement miraculeux; et l'archidiacre de Toul, Wibert, auteur contemporain du récit que nous venons de reproduire, atteste que le futur pontife avait reconnu le glorieux patriarche saint Benoît dans le vénérable vieillard qui l'avait guéri par l'attouchement de la sainte croix [2].

Ce récit fournit l'occasion de former deux conjectures d'une égale vraisemblance.

D'abord il est permis de penser que si saint Benoît, apparaissant à Brunon, la croix à la main, fut reconnu sans hésitation par le jeune homme, c'est qu'on était déjà dans l'usage de représenter le grand patriarche du Mont-Cassin portant ce signe du salut, « ex qualitate vultus et habitus. »

En second lieu, l'évènement que nous venons de rapporter, se rattachant à un homme destiné à une si haute influence, et qui professa toute sa vie une reconnaissance éclatante envers le législateur des moines qui l'avait guéri par la croix, a dû fortifier l'usage de donner pour attribut à saint Benoît la croix qui a été entre ses mains l'instrument de tant de merveilles.

Il nous paraît donc plus juste de dire que la vision du futur Léon IX fortifia l'usage de représenter le saint patriarche avec la

[1] Qui fut depuis évêque de Metz.

[2] Dom Mabillon, *Acta Sanctorum Ord. S. Bened.*, sæcul. VI, p. 55 et 56, num. V. ... Profitetur se in præfata ecstasi beatissimam patrem monachorum Benedictum ilico luce clarius ægrovisse ex qualitate vultus et habitus...

croix plutôt qu'elle ne le fit naître. Il est de la nature des apparitions de se servir des types reçus et admis ; c'est même une nécessité lorsque la parole n'y est pas jointe, comme dans la circonstance présente. En second lieu, nous avons vu plus haut que saint Maur et saint Placide, ces fondateurs des traditions bénédictines, employèrent à plusieurs reprises le nom de saint Benoît avec le signe de la croix pour opérer des prodiges ; d'où l'on peut conclure que l'union existait dès l'origine entre la personne de Benoît et le signe du salut.

VIII

Un simple rapprochement entre les monuments que nous avons cités au commencement de ce Mémoire et les trois vers inscrits sur la médaille de saint Benoît, suffit pour faire voir l'identité absolue d'idée et presque d'expression. Or tous ces textes sont autérieurs ou contemporains du saint patriarche. Il est donc logique de conclure : Il n'est pas permis de dire que les trois vers inscrits sur notre médaille sont de saint Benoît lui-même, puisque nous n'avons pas de documents sérieux qui le disent ; mais il n'est pas possible de démontrer qu'ils ne sont pas de lui.

Remarquez, en effet, qu'ils sont en harmonie parfaite avec ce que nous savons de la vie et du génie du saint législateur. Dans la sainte Règle, il exprime avec clarté et précision ce que les Pères avaient dit précédemment. Il n'y a qu'un très petit nombre d'articles qui soient entièrement de lui. Il aurait résumé en quelques paroles brèves et expressives pour en armer ses disciples ce que d'autres avaient exprimé en phrases plus développées, mais pas plus énergiques.

Il faut le remarquer, nous sommes certains par plusieurs *encolpia* de Monza que ces sentences étaient inscrites ainsi sur le métal pour être portées suspendues au cou ou attachées aux vêtements. La forme assez bizarre dans laquelle nous trouvons aussi les deux vers de Fortunat annonce assez que l'usage s'était introduit de les inscrire sur des phylactères ou des amulettes, dont les fidèles se munissaient contre les tentations et les pièges des démons.

Peut-être, dit M. le chanoine Jauvier, la pensée et l'origine de la

médaille elle-même viennent elles du texte de Saint-Benoît dans le prologue de la Règle interprétant un passage du psaume CXXXVI, 9. La pensée est tellement la même, et l'expression presque identique, qu'il est impossible de ne pas croire que la plume qui a écrit le premier texte n'ait aussi écrit le second.

Rien n'était plus commun d'ailleurs, durant les premiers siècles, que l'usage de ces phylactères, amulettes, encolpia, médailles, croix et autres objets du même genre. Les textes mêmes du concile de Laodicée, de saint Jérôme, de saint Jean Chrysostome que l'on allègue quelquefois pour prouver que l'Église a condamné l'usage de ces objets de piété, les taxant de superstition, prouvent combien ils étaient fréquents. Hâtons-nous d'ajouter que les Pères et les conciles ont condamné l'abus, non l'usage [1]. Nous pourrions même dire que la prodigieuse quantité de ces objets qui a survécu à tant de causes de destruction et à un laps de temps si considérable, prouve combien grand était l'empressement des fidèles pour s'en procurer.

La pensée qui a donné naissance à la croix et à la médaille de saint Benoît est bien de l'époque à laquelle a vécu le saint patriarche. Mais la forme sous laquelle nous est parvenue cette pensée n'est pas antérieure au XII[e] siècle, diront ceux qui ont étudié la question du vers léonin dans Pasquier ou dans l'abbé Lebeuf. Ces deux savants soutiennent que le nom de ce vers vient de Leoninus ou Leonius, religieux de Saint-Victor de Paris, qui vivait en 1154, sous Louis VII, et qui composa un poème monorime qu'il dédia au pape Alexandre III [2]. Mais Muratori, qui écrivait dans le pays où vécut saint Benoît, a prouvé, par de nombreux exemples, que le vers léonin était bien antérieur et que l'on en trouve des exemples nombreux même au siècle d'Auguste [3].

Quant à l'usage multiplié des sigles simples dont se composent les trois vers de la médaille, il est aussi ancien que l'écriture. On rencontre les sigles chez les Hébreux et chez les Grecs, dès la plus haute

[1] V. Mgr Martigny, *Dict. d'ant. chrét.*, V[bis] *Amulette, Phylactère, Encolpium.* — J.-B. Thiers a réuni tous les textes de la tradition sur ce sujet.

[2] Pasquier, *Recherches de la France.* — Lebeuf, *Dissertations*, t. I, p. 268 et sq

[3] Muratori, *Antiquitates Italiæ Medii Ævi*, t. III, col. 687 et sq.

antiquité ; mais on les a employés surtout dans les inscriptions et sur les sceaux. Les premiers chrétiens en firent un grand usage. C'est parce que J.-B. Thiers, comme presque tous les hypercritiques de son temps et du nôtre, manquait de notions sérieuses en archéologie, qu'il se scandalisait de cette suite de caractères dont chacun désigne un mot entier. Les premiers chrétiens n'agissaient-ils pas absolument de la même manière lorsqu'ils se servaient du mot ιχθύς pour signifier Ἰησοῦς Χριστος Θεοῦ Υιος Σωτερ? L'usage des sigles se trouvait même compliqué en ce dernier exemple d'un symbolisme qui demandait lui-même une explication.

Rien n'a donc pu empêcher saint Benoît d'armer ses fils de ce bouclier contre les embûches et les attaques du diable. Un autre grand saint, dont le nom et les œuvres sont heureusement restés populaires en France et dans le monde entier, saint Vincent de Paul donna la médaille de saint Benoît à ses filles, qui l'ont toujours conservée avec une grande fidélité [1]. Longtemps même cette médaille ne fut plus guère connue en France que par les Filles de la Charité. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui, et c'est par milliers que la médaille de saint Benoît se répand chaque année [2]. C'est ce qui nous engage à reproduire ici en entier le bref par lequel Benoît XIV a approuvé cette médaille et réglé les conditions dans lesquelles elle doit être fabriquée.

Dom Paul Piolin,
Prieur de l'abbaye de Solesmes.

[1] Bernard Picart, *Cérémonies religieuses*, t. II, p. 26, pl. 6. — Dom Guéranger, *Essai*, etc., chap. IV.

[2] Dans le cours de l'année 1879, on a demandé à l'abbaye de Solesmes vingt-cinq mille de ces médailles, et le R^{me} P. Abbé a accordé à quatre cent cinquante prêtres étrangers à l'Ordre de Saint-Benoît, le pouvoir de la bénir et d'y attacher les indulgences que le Saint Siège a concédées à ceux qui la portent.

BENEDICTUS P. P. XIV.

AD PERPETUAM REI MEMORIAM, ET AD AUGENDAM CHRISTI FIDELIUM DEVOTIONEM.

CŒLESTIBUS Ecclesiæ thesauris paterna charitate intenti, sacra interdum Numismata, seu Cruces, vel Cruculas sancti Benedicti nuncupatas, indulgentiarum muneribus condecorare voluimus ; et personis, præsertim speciali dignitate fulgentibus, facultatem illas cum thesauro indulgentiarum hujusmodi privative benedicendi et bis tribuendi libenter impartiti fuimus ; et ut illa perpetuis futuris temporibus suum plenarium sortiatur effectum, firmiusque persistat ; potissimum quum a Nobis petitur, Apostolicæ confirmationis robur libenter adjicimus, opemque et operas nostras impendimus efficaces, prout personarum, locorum, et temporum qualitatibus matura consideratione pensatis, in Domino conspicimus salubriter expedire.

Exponi Nobis nuper sane fecit dilectus filius Benno Lobl, monachus Ordinis sancti Benedicti expresse professus, ac modernus Abbas liberi et exempti, Sedique Apostolicæ immediate subjecti monasterii Brzevnoviensis in Brauna, nullius, seu Pragensis diœcesis, et Wahlstadii Silesiorum modernus

BENOIT XIV, PAPE.

POUR EN PERPÉTUER LE SOUVENIR, ET POUR ACCROITRE LA DÉVOTION DES FIDÈLES DE JÉSUS-CHRIST.

CHARGÉ de veiller avec une charité paternelle à la garde des célestes trésors de l'Eglise, et voulant enrichir de la faveur des indulgences les saintes Médailles connues sous le nom de Croix, ou petites Croix de saint Benoît, Nous avons accordé avec bienveillance à certaines personnes honorées d'une dignité spéciale la faculté particulière de bénir ces Médailles, en y attachant de précieuses indulgences, et de les distribuer aux fidèles ; et afin que cette grâce puisse produire son entier effet, et demeure inviolable à perpétuité, mû principalement par la demande qui Nous est faite, Nous y ajoutons avec plaisir la force d'une confirmation Apostolique, et employons à cet effet notre influence et nos soins officieux, selon qu'il Nous a semblé dans le Seigneur être avantageux et salutaire, après avoir mûrement pesé la qualité des personnes, des lieux et des temps.

Notre cher fils Bennon Lobl, moine profès de l'Ordre de saint Benoît, présentement Abbé du monastère de Brzewnow *in Brauna*, au diocèse de Prague, monastère *nullius*, libre, exempt et soumis immédiatement au Siège Apostolique, en outre, Prévôt de Wahlstad en Silésie, Prélat mitré du royaume de Bohême, et Visiteur

perpétuel dudit Ordre dans la Bohême, la Moravie et la Silésie, nous a dernièrement fait exposer que, dans une autre occasion, il Nous a demandé pour ses successeurs, ainsi que pour tous et chacun des Abbés, Prieurs et autres moines prêtres du même Ordre, soumis à lui et à ses successeurs qui exerceront le même droit de Visiteur, la faculté de bénir, selon la formule exprimée dans la demande, les Médailles ou Croix dites de saint Benoît, de les distribuer respectivement, afin de répandre les indulgences qui leur sont largement affectées; avec défense faite à toute personne ecclésiastique de s'immiscer dans cette œuvre pie : laquelle faculté lui a été bénignement concédée et octroyée par Décret de la Congrégation des Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, préposée aux Indulgences, le 23 du mois de Décembre de l'an de Notre-Seigneur 1741, duquel Décret la teneur est telle que suit :

« *Décret pour l'Ordre de saint Benoît, dans la Bohême, la Moravie et la Silésie.*

« Aux très humbles et instantes prières de dom Bennon Lobl, Abbé du monastère libre et exempt de Brzewnow *in Brauna*, de l'Ordre de saint Benoît, Prévôt de Wahlstad en Silésie, Prélat mitré du royaume de Bohême et Visiteur perpétuel du-

Præpositus, Prælatusque infulatus regni Bohemiæ, dictique Ordinis Visitator perpetuus in Bohemia, Moravia et Silesia : quod alias per Nos eidem exponenti, ejusque successoribus, ac omnibus et singulis Abbatibus, Prioribus, cæterisque ejusdem Ordinis monachis sacerdotibus, expetenti tamen prædicto, ejusque successoribus Visitatoribus prædictis subjectis, Numismata seu Medallias, vel Cruces, aut Cruculas sancti Benedicti nuncupatas, privativa facultas sub certa inibi expressa formula, benedicendi et respective distribuendi, pro consequendis indulgentiis, in illis amplissime elargitis, cum inhibitione cuicumque personæ ecclesiasticæ, in hujusmodi opere pio se immiscendi, decreto Congregationis Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium super Indulgentiis præpositæ, sub die XXIII mensis Decembris, anni Domini M. DCC. XLI emanato benigne concessa et elargita fuit; cujus Decreti tenor est qui sequitur :

« *Ordinis sancti Benedicti per Bohemiam, Moraviam, et Silesiam Decretum.*

« Ad humillimas et enixas preces Domini Bennonis Lobl, Ordinis sancti Benedicti, liberi et exempti Monasterii Brzevnoviensis in Brauna Abbatis, Wahlstadii Silesiorum Præpositi, regni Bohemiæ Prælati infulati, atque Ordi-

nis prædicti per Bohemiam, Moraviam et Silesiam Visitatoris perpetui : Sanctissimus Dominus noster Benedictus PP. XIV, eidem Bennoni ejusque successoribus, ac omnibus et singulis Abbatibus, Prioribus, cæterisque monachis sacerdotibus, ipsimet pro tempore existenti Visitatori perpetuo subjectis, Numismata, seu Medallias, vel Cruces aut Cruculas sancti Benedicti nuncupata, quarum una pars imaginem ejusdem sancti Benedicti repræsentat, altera vero Crucem, in cujus extremo circuitu litteræ seu characteres, scilicet : V. *Vade*. R. *retro*. S. *Sathana*. N. *nunquam*. S. *suade*. M. *mihi*. V. *vana*. S. *sunt*. M. *mala*. Q. *quæ*. L. *libas*. I. *ipse*. V, *venena*. B. *bibas*. In linea vero ejus recta : C. *Crux*. S. *sacra*. S. *sit*. M. *mihi*. L. *lux* In inversa autem : N. *Non*. D. *Draco*. S. *sit*. M. *mihi*. D. *dux* : ac demum in quatuor lateribus, C. *Crux*. S. *sanc i*. P. *Patris*. B. *Benedicti*; respective significantes exprimuntur : facultatem privativam benedicendi, benigne concessit atque indulsit, formula quæ sequitur, nimirum :

dit Ordre dans la Bohême, la Moravie et la Silésie : Notre très saint Père le Pape Benoît XIV a daigné donner et octroyer au même Bennon et à ses successeurs, ainsi qu'à tous et chacun des Abbés, Prieurs et autres moines prêtres, qui lui sont présentement soumis comme Visiteur perpétuel, la faculté particulière de bénir les Médailles connues sous le nom de Croix de saint Benoît, et dont une face représente l'image du même S. Benoît, et l'autre une Croix avec ces lettres ou caractères à sa circonférence signifiant respectivement ce qui suit : V. *Vade*. R. *retro*. S. *Sathana*. N. *nunquam*. S. *suade*. M. *mihi*. V. *vana*. S. *sunt*. M. *mala*. Q. *quæ*. L. *libas*. I. *ipse* V. *venena*. B. *bibas*. Sur la ligne verticale : C. *Crux*. S. *sacra*. S. *sit*. M. *mihi*. L. *lux*. Sur la ligne horizontale : N. *Non*. D. *draco*. S. *sit*. M. *mihi*. V. *dux* ; et enfin aux quatre côtés : C. *Crux*. S. *sancti*. P. *Patris*. B. *Benedicti* : et dont la bénédiction se fera sous la formule qui suit, c'est-à-dire :

» Adjutorium nostrum in nomine Domini. ℟ Qui fecit cœlum et terram. — Exorcizo vos, numismata, per Deum Patrem ✠ omnipotentem, qui fecit cœlum et terram, mare et omnia quæ in eis sunt : omnis virtus adversarii, omnis exercitus diaboli, et omnis incursus, omne phantasma Sathanæ, eradicare et effugare ab his numismatibus, ut fiant omnibus, qui eis usuri sunt, salus mentis et corporis, in nomine Dei Patris ✠ omnipotentis, et Jesu Christi ✠ Filii ejus, Domini nostri, et Spiritus Sancti ✠ Paracliti, et in charitate ejusdem Domini nostri Jesus Christi, qui venturus est judi-

care vivos et mortuos et sæculum per ignem. ℟. Amen. Kyrie eleison. Christe eleison. Kyrie eleison. Pater noster, etc. ℣. Et ne nos inducas in tentationem. ℟. Sed libera nos a malo ℣. Salvos fac servos tuos. ℟. Deus meus, sperantes in te. ℣. Esto nobis, Domine, turris fortitudinis ℟. A facie inimici. ℣. Deus virtutem populo suo dabit. ℟ Dominus benedicet populum suum in pace. ℣. Mitte eis, Domine, auxilium de sancto. ℟. Et de Sion tuere eos. ℣. Domine, exaudi, orationem meam. ℟. Et clamor meus ad te veniat. ℣. Dominus vobiscum. ℟, Et cum spiritu tuo. Oremus. Deus omnipotens, omnium bonorum largitor, supplices te rogamus ut per intercessionem sancti Patris Benedicti his sacris numismatibus, litteris et characteribus a te designatis tuam benedictionem ✠ infundas, ut omnes, qui ea gestaverint, ac bonis operibus intenti fuerint, sanitatem mentis et corporis, et gratiam sanctificationis, atque indulgentias nobis concessas consequi mereantur, omnes diaboli insidias et fraudes per auxilium misesericordiæ tum effugere valeant, et in conspectu tuo sancti et immaculati appareant. Per Dominum, etc. Oremus : Domine Jesu, qui voluisti, pro totius mundi redeptione, de Virgine nasci, circumcidi, a Judæis reprobari, Judæ osculo tradi, vinculis alligari, spinis coronari, clavis perforari, inter latrones crucifigi, lancea vulnerari et tandem in cruce mori : per tuam sanctissimam Passionem humiliter exoro, ut omnes diabolicas insidias et fraudes expellas ab eo, qui Nomem sanctum tuum his litteris et characteribus a te designatis devote invocaverit, et eum ad salutis portum perducere digneris. Qui vivis et regnas, etc. Benedictio Dei Patris ✠ omnipotentis, et Filii ✠, et Spiritus ✠ Sancti descendat super hæc numismata, ac ea gestantes et maneat semper. In nomine Patris ✠ et Filii ✠ et Spiritus ✠ Sancti. Amen. *Aspergatur aqua benedicta.*

« Voulant donc enrichir particulièrement des grâces spirituelles et des célestes trésors de l'Eglise ces mêmes Médailles bénites ainsi par le Visiteur et les autres moines susdits pour lors existants, il a daigné donner et accorder à tous et chacun des fidèles de l'un et de l'autre sexe qui porteront avec dévotion quelqu'une de ces Médailles ou Croix ainsi bénites, et feront en même temps les œuvres pies, selon qu'il est enjoint ci-dessous en son lieu respectif, des indulgences

« Eadem vero Numismata sic per Visitatorem cæterosque monachos præfatos pro tempore existentes benedicta, et spiritualibus gratiis ac cœlestibus Ecclesiæ thesauris specialiter insignire volens: omnibus et singulis utriusque sexus Christifidelibus, aliquod hujusmodi Numismatum, seu Cruculärum benedictum, devote gestantibus, ac insimul pia opera, prout infra suis cuique locis respective injungitur, peragentibus; indul-

gentias modo et forma quæ præscribitur, clementer concessit atque indulsit, videlicet : ut qui saltem semel in hebdomada Coronam Domini, vel Beatissimæ Virginis Mariæ, vel Rosarium, ejusve tertiam partem, aut Officium vel divinum, vel parvum ejusdem Beatissimæ Virginis Mariæ, vel Defunctorum, aut septem Psalmos Pœnitentiales, vel Graduales, recitare, aut rudimenta fidei edocere, aut detentos in carcere, vel alicujus domus hospitalis ægrotos visitare, aut pauperibus subvenire, aut Missam vel audire, vel, si est sacerdos, celebrare consueverit ; si vere pœnitens, et sacerdoti per Ordinarium approbato confessus fuerit, ac sanctissimum Eucharistiæ sacramentum sumpserit, in quolibet ex diebus infra scriptis, nimirum : die festo Nativitatis Domini nostri Jesu Christi, Epiphaniæ, Resurrectionis, Ascensionis, Pentocostes, sanctissimæ Trinitatis et Corporis Christi, ac diebus Conceptionis, Nativitatis, Annuntiationis, Purificationis et Assumptionis Beatissimæ Virginis Mariæ ; necnon primo die Novembris, festo Omnium Sanctorum, ac die festo sancti Benedicti : et pro hæresum ac schismatum extirpatione, fidei catholicæ exaltatione ac propagatione, pace et christianorum principum concordia, cæterisque Romanæ Ecclesiæ necessitatibus, pias ad Deum preces effuderit, plenariam omnium

en la manière et la forme prescrites, ainsi qu'il suit : Que celui donc qui aura l'habitude de réciter au moins une fois la semaine le Chapelet de Notre-Seigneur, ou celui de la bienheureuse Vierge Marie ou le Rosaire, ou le tiers du Rosaire, l'Office divin ou le petit Office de la bienheureuse Vierge Marie, ou celui des Défunts, ou les sept Psaumes de la Pénitence, ou les Psaumes Graduels ; ou bien d'enseigner les éléments de la foi, ou de visiter ceux qui sont détenus en prison ou malades dans quelque maison hospitalière, ou de secourir les pauvres, ou d'entendre la Messe, ou de la célébrer, s'il est prêtre; celui-là, s'il est vraiment pénitent et qu'il se soit confessé à un prêtre approuvé par l'ordinaire, et ait reçu le très saint Sacrement de l'Eucharistie, en l'un ou l'autre des jours ici désignés, savoir : au jour de la fête de la Nativité de notre Seigneur Jésus-Christ, de l'Epiphanie, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, de la très sainte Trinité, du très saint Sacrement : de même aux jours de la Conception, de la Nativité, de l'Annonciation, de la Purification et de l'Assomption de la bienheureuse Vierge Marie, ainsi qu'à la fête de tous les Saints, le premier jour de Novembre, et à celle de saint Benoît; et s'il prie Dieu dévotemont pour l'extirpation des hérésies et des schismes, l'exaltation et la propagation de la foi catholique, pour la paix et la concorde entre les princes chrétiens et pour les autres besoins de l'Eglise Romaine,

gagnera l'indulgence plénière et la rémission de tous ses péchés.

« Celui qui aura rempli les mêmes conditions aux autres fêtes de Notre-Seigneur ou de la bienheureuse Vierge Marie, à celles des saints Apôtres, ou de saint Joseph, de saint Maur, de saint Placide, sainte Scholastique et sainte Gertrude, de l'ordre de saint Benoît, gagnera dans chacune de ces fêtes sept ans et autant de quarantaines d'indulgence.

« La même grâce sera accordée à celui qui entendra la Messe, ou la célébrera, s'il est prêtre, et priera Dieu pour la prospérité des princes chrétiens et la tranquillité de leurs Etats et de leurs possessions.

« Celui qui, par dévotion à la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, jeûnera les Vendredis ou, en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie, les samedis, chaque fois qu'il le fera, gagnera une indulgence de sept ans et autant de quarantaines.

« Et celui qui, confessé et nourri de la sainte Communion, aura observé le jeûne ces mêmes jours, pendant une année entière, gagnera une indulgence plénière, et cette même faveur sera accordée à celui qui, en s'efforçant d'accomplir la même œuvre, sera décédé dans le courant de l'année.

« Celui qui aura l'habitude de proférer une ou plusieurs fois l'oraison jaculatoire : *Bénie soit la très-pure et immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie*, gagnera une indulgence de quarante jours.

peccatorum suorum remissionem et indulgentiam consequatur.

« Qui eadem in aliis festis Domini, aut Beatissimæ Virginis Mariæ, sanctorumque Apostolorum, aut sancti Josephi, aut sanctorum Mauri, Placidi, Scholasticæ, vel Gertrudis, Ordinis sancti Benedicti, peregerit, in quolibet eorum septem annorum totidemque quadragenarum indulgentiam acquirat.

« Quam pariter adipiscatur, qui Missam audiet, vel si est sacerdos, celebrabit, ac pro christianorum principium prosperitate, illorumque statuum et ditionum tranquillitate Deum orabit.

« Qui ob reverentiam erga Passionem Jesu Christi Domini nostri, Feriis sextis, aut in honorem Beatissimæ Virginis Mariæ diebus Sabbati, jejunaverit, qualibet earum die id egerit, indulgentiam septem annorum totidemque quadragenarum.

« Qui vero confessus, ac sacra communione refectus, jejunium iisdem diebus per integrum annum servaverit, plenariam indulgentiam lucretur ; qua etiam gaudeat, qui idem opus complere intendens infra annum decesserit.

« Qui semel vel pluries in die jaculatoriam : *Benedicta sit purissima et immaculata Conceptio Beatissimæ Virginis Mariæ*, proferre consueverit, indulgentiam quadraginta dierum acquirat.

« Qui saltem semel in hebdomada, Coronam, aut Rosarium, aut Officium Beatissimæ Mariæ Virginis, vel Defunctorum, aut Vesperas cum uno saltem Nocturno et Laudibus, aut septem Psalmos Pœnitentiales et Litanias, earumque preces, aut in honorem sanctissimi Nominis Jesu, vel quinque ejus Plagarum, quinquies Orationem Dominicam : aut in honorem sanctissimi Nominis Mariæ, quinquies Salutationem Angelicam, aut Antiphonam : *Sub tuum præsidium*, cum una qualibet ex approbatis Orationibus Beatissimæ Virginis recitare consueverit, quodie id egerit, indulgentiam centum dierum consequatur : qua semel in quavis Feria Sexta fruatur, qui Orationem Dominicam, ac Salutationem Angelicam ter dixerit, ac de Passione et morte Domini nostri Jesu Christi pie cogitaverit ; eamdem pariter lucretur qui ob devotionem erga sanctos Josephum, Benedictum, Maurum, Scholasticam, ac Gertrudem, recitando Psalmum *Miserere mei, Deus*, aut quinquies Orationem Dominicam et Salutationem Angelicam, oraverit ut Deus per eorum intercessionem, sanctam catholicam Ecclesiam conservet ipsumque devotum beato fine quiescere faciat.

« Qui in celebranda Missa vel sumenda Eucharistia, aut Officio divino, vel parvo Beatissimæ Mariæ Virginis persolvendo, priusquam incipiat, devotam aliquam

« Celui qui aura l'habitude de réciter au moins une fois la semaine le Chapelet, ou le Rosaire, ou l'office de la très-sainte Vierge Marie, celui des Défunts, ou leurs Vêpres avec au moins un Nocturne et Laudes, ou les sept Psaumes de la Pénitence avec les Litanies et prières qui les suivent ; ou cinq fois l'Oraison Dominicale en l'honneur du saint Nom de Jésus ou de ses cinq Plaies ; ou cinq fois la Salutation Angélique en l'honneur du saint Nom de Marie, ou l'Antienne *Sub tuum præsidium*, avec une Oraison quelconque de celles qui sont approuvées pour la très-sainte Vierge, gagnera, le jour qu'il le fera, une indulgence de cent jours : faveur qui sera encore accordée une fois chaque Vendredi, à celui qui aura récité trois fois l'Oraison Dominicale ou la Salutation Angélique, et aura médité pieusement sur la passion et la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ. La même grâce sera pareillement accordée à celui qui par dévotion envers saint Joseph, saint Benoît, saint Maur, sainte Scholastique et sainte Gertrude, récitera le Psaume *Miserere mei, Deus*, ou cinq fois l'Oraison Dominicale et la Salutation Angélique, et priera Dieu que, par leur intercession il conserve la sainte Eglise catholique, et lui accorde à lui-même une fin heureuse et tranquille.

« Celui qui, dans la célébration de la Messe ou dans la sainte Communion, ou dans la récitation de l'Office divin, ou du petit Office de la bienheureuse Vierge Marie, ajoutera,

avant cette sainte action, quelque dévote prière, jouira de cinquante jours d'indulgence ; privilège accordé également à celui qui priera Dieu pour les fidèles qui sont à l'article de la mort, et dira à leur intention trois fois l'Oraison Dominicale et la Salutation Angélique.

« Celui qui visitera ceux qui sont détenus en prison ou malades dans les hôpitaux, et les aidera de quelque œuvre de miséricorde, ou enseignera la doctrine chrétienne à l'église ou à la maison, à ses enfants, parents ou domestiques, obtiendra chaque fois, outre les indulgences accordées à cet effet par les Souverains Pontifes, une indulgence de deux cents jours.

« Celui qui récitera le Chapelet ou le Rosaire de la bienheureuse Vierge Marie en l'honneur de sa très pure et immaculée Conception, et lui demandera, par son intercession auprès de son divin Fils, la grâce de vivre et de mourir exempt de péché mortel, recevra une indulgence de sept années. De même celui qui accompagnera dévotement le très saint Sacrement porté en viatique aux malades, outre les indulgences accordées par les autres Souverains Pontifes à ceux qui pratiquent cette œuvre pieuse, gagnera absolument la même indulgence.

« Celui qui priera tous les jours pour l'extirpation des hérésies gagnera, une fois chaque semaine, l'indulgence de vingt ans.

« Celui qui examinera sa conscience, et qui, vraiment pénitent, se pro-

precationem adhibuerit, quinquaginta dierum indulgentia gaudeat; quam similiter assequatur, qui pro Christi fidelibus in exitu vitæ constitutis Deum deprecatur, ac pro ipsis ter Orationem Dominicam et Salutationem Angelicam dixerit.

« Qui detentos in carcere, aut ægrotos in nosocomiis, eos aliquo pio opere adjuvando, visitaverit, aut doctrinam christianam in ecclesia, vel domi, filios aut propinquos aut famulos docuerit, præter indulgentias ab aliis summis Pontificibus ad id concessas, toties indulgentiam bis centum dierum acquirat.

« Qui Coronam aut Rosarium Beatissimæ Mariæ Virginis in honorem ejusdem purissimæ et immaculatæ Conceptionis recitaverit, ipsam deprecans apud ejus divinum Filium, ut sine lethali labe vivere et mori valeat, indulgentiam septem annorum percipiat; quam pariter qui sacratissimum Eucharistiæ viaticum ad infirmos devote sociaverit, præter indulgentias ad idem tam pium opus ab aliis summis Pontificibus concessas, omnino consequatur.

« Qui quotidie pro hæresum extirpatione oraverit, indulgentiam viginti annorum semel in hebdomada lucretur.

« Qui conscientiam suam excusserit, ac vere pœnitens peccata

commissa commendare et confiteri firmiter proposuerit, quinquies Oratione Dominica et Salutatione Angelica devote repetita, unius anni ; si vero confessus, et sacra communione refectus fuerit, eadem die decem annorum indulgentia fruatur.

« Qui probo suo exemplo aut consilio aliquem peccatorum ad pœnitentiam reduxerit, tertiæ partis pœnarum sibi propter sua peccata alias quomodolibet debitarum remissionem consequatur ; qui vere pœnitens confessus, sacraque Communione refectus in Feria quinta Cœnæ Domini, et in die Paschalis Resurrectionis, pro sanctæ Matris Ecclesiæ exaltatione, Summique Pontificis conservatione, pias ad Deum preces effuderit, easmet acquirat indulgentias quas iisdem diebus Sanctitas Sua populo benedicens publice elargitur.

« Qui Deum pro Ordinis seu Religionis sancti Benedicti propagatione deprecatus fuerit, particeps fit omnium et singulorum bonorum operum, quæ in eadem Religione quomodolibet peraguntur.

« Qui vel infirmitate corporis, vel alio legitimo impedimento detentus, Missam audire, aut si est sacerdos, celebrare, aut Officium vel divinum, vel Beatissimæ Mariæ Virginis, aut alia virtutis exercitia, ad prædictas indulgentias acquirendas injuncta peragere nequiverit, iisdem nihilominus gau-

posera fermement de se corriger de ses fautes et de s'en confesser, gagnera en récitant avec dévotion l'Oraison Dominicale et la Salutation Angélique, une indulgence d'un an, et s'il se confesse et s'il reçoit la sainte Communion, il en gagnera une de dix ans le même jour.

« Celui qui par ses bons exemples ou ses conseils aura ramené quelque pécheur à la pénitence, obtiendra la rémission du tiers des peines dues, en quelque manière que ce soit, à ses propres péchés ; et celui qui, vraiment pénitent, se sera confessé et aura reçu la sainte Communion le jeudi saint et le jour de Pâques, et aura prié Dieu dévotement pour l'exaltation de notre sainte Mère l'Église et la conservation du Souverain-Pontife, gagnera les mêmes indulgences que Sa Sainteté accorde, ces mêmes jours, quand il donne au peuple la bénédiction solennelle.

« Celui qui priera Dieu pour la propagation de l'Ordre ou Religion de saint Benoît participera à toutes les bonnes œuvres générales ou particulières, qui se font, en quelque manière que ce soit, dans cette même Religion.

« Celui qui, par infirmité corporelle ou tout autre empêchement légitime, ne pourra entendre la Messe, ou la célébrer, s'il est prêtre, ou réciter l'office divin, ou celui de la bienheureuse Vierge Marie, ou pratiquer les autres exercices de vertu prescrits pour gagner les indulgences sus-mentionnées, pourra néanmoins

en jouir si, à là place de ces pieux exercices, il récite trois fois l'Oraison Dominicale et la Salutation Angélique avec l'Antienne *Salve, Regina*, ajoutant à la fin cette aspiration : *Bénie soit la très sainte Trinité, et loué le très saint Sacrement; bénie soit la Conception de la bienheureuse Vierge Marie conçue sans péché :* pourvu cependant qu'il se soit confessé et ait communié ou que, pour le moins, il ait conçu le ferme propos de se confesser.

« Celui qui, à l'article de la mort, recommandant pieusement son âme à Dieu, et s'étant confessé, puis ayant reçu la sainte communion, s'il en est capable, ou ayant au moins fait de cœur un acte de contrition, aura invoqué de bouche, s'il le peut, ou au moins de cœur, le nom de Jésus et de Marie, obtiendra une indulgence plénière et la rémission de tous ses péchés.

« Toute personne pourra gagner pour soi-même, ou appliquer, par manière de suffrage, aux fidèles défunts, toutes et chacune des indulgences sus-mentionnées, ainsi que la rémission des péchés et la relaxation des peines qui leur sont dues.

« Nonobstant toute prescription à ce contraire, Sa Sainteté a déclaré que les médailles dont il est ici question, si elles n'ont été bénites par les moines désignés ci-dessus, ou par ceux à qui le Saint-Siège en aurait, par une faveur spéciale, accordé le privilège, ne jouiront absolument d'aucune indulgence. De même elle a

deat, si pro ipsis piis exercitiis recitaverit ter Orationem Dominicam et Salutationem Angelicam, ac Antiphonam : *Salve, Regina,* atque in fine ipsius dixerit : *Benedicta sit sanctissima Trinitas, et laudetur sanctissimum Sacramentum, ac Conceptio Beatissimæ Virginis Mariæ sine labe conceptæ,* dummodo tamen confessus ac sacra communione refectus fuerit, vel saltem contritus inde sua peccata confiteri firmiter proposuerit.

« Qui in articulo mortis animam suam Deo pie commendans, præmissa peccatorum suorum confessione, sumptaque sanctissima Eucharistia, si potuerit : si minus, elicita cordis contritione, Jesu et Mariæ nomina ore, si potuerit; si alioquin, corde saltem invocaverit, plenariam omnium peccatorum suorum remissionem et indulgentiam consequatur.

« Quilibet omnes et singulas prædictas indulgentias ac peccatorum remissiones, necnon pœnitentiarum relaxationes, aut ipse pro se adipisci, aut fidelibus defunctis per modum suffragii applicare valeat.

« Non obstantibus quibuscumque in contrarium facientibus, Sanctitas Sua declaravit, quod hujusmodi Numismata seu Medalliæ, quæ non fuerint benedictæ a præfatis monachis, vel quibus ab Apostolica Sede ex speciali gratia indultum fuerit, omni penitus indulgentia careant. Item vetuit

ejusmodi Medallias chartaceas, vel ex simili materia confectas, sed tantummodo ex auro, argento, ære, aurichalco, aliove solido metallo consistentes : aliter nulla prorsus gaudeant indulgentia.

« In distribuendis hujusmodi Numismatibus, eorumque usu, eadem Sanctitas Sua servari jubet Decretum felicis recordationis Alexandri VII, editum sub die sexta Februarii MDCLVII, nimirum, ut Numismata, quæ vulgo Medalliæ nuncupantur, cum prædictis indulgentiis benedicta non transeant personam illorum, quibus a monachis prædictis concedentur, aut quibus ab eis prima vice distribuentur, nec commodari aut vendi, aut precario dari valeant : alioquin careant indulgentiis jam concessis ; et aliqua deperdita, altera pro ea subrogari nullo modo possit, nisi a quibus supra benedicta fuerit, quacumque concessione, aut privilegio in contrarium non obstante.

« Insuper expresse prohibet ne quis sacerdos, sive sæcularis, sive cujuslibet Ordinis, Congregationis, aut Instituti regularis, quamvis etiam dignitate aut officio insignitus, extra prædictos monachos, vel quibus a Sancta Sede ex speciali privilegio Indultum fuerit, ejusmodi Numismata, seu Cruces, ut prædicitur, benedicere aut a se benedicta fidelibus distribuere audeat, vel præsumat, sub pœnis,

défendu que ces médailles fussent sur papier ou autre matière semblable, exigeant qu'elles ne pussent être qu'en or, argent, airain, cuivre ou autre métal solide ; et qu'autrement elles ne jouissent d'aucune indulgence.

« Quant à la distribution et à l'usage de ces Médailles, Sa Sainteté a pareillement ordonné que l'on suivît le Décret d'Alexandre VII, d'heureuse mémoire, en date du six Février MDCLVII : c'est-à-dire que les Médailles bénites avec application des indulgences ici mentionnées ne passent point à d'autres personnes que celles à qui elles auront été distribuées en premier lieu, et qu'elles ne puissent être ni prêtées, ni vendues, ni empruntées, sans quoi elles demeureront privées des indulgences qui leur sont appliquées, de même que si quelqu'une vient à se perdre, aucune autre ne puisse la remplacer, à moins qu'elle n'ait été bénite par ceux dont il est parlé plus haut, nonobstant toute concession ou privilège à ce contraire.

« En outre, Sa Sainteté défend expressément qu'aucun prêtre, soit séculier, soit de tout Ordre, Congrégation ou Institut régulier quelconque, et quelle que soit même sa dignité ou son office, à l'exception des moines ci-dessus désignés, ou de ceux à qui le Saint-Siège en aurait accordé l'Indult par un privilège spécial, ait l'audace ou la présomption de bénir lesdites Médailles ou Croix, ou de les distribuer aux fidèles, après les avoir

bénites, sous les peines, outre la nullité de la bénédiction et des indulgences, à infliger selon la volonté des Ordinaires respectifs des lieux, ou des Inquisiteurs de la foi, selon la gravité de la faute; nonobstant tout acte à ce contraire, les présentes devant valoir à tout jamais.

« Et a voulu Sa Sainteté que la copie des présentes lettres, manuscrite ou même imprimée et souscrite par un notaire public, ou par le secrétaire du Visiteur perpétuel susdit existant pour le temps, munie aussi du sceau d'une personne constituée en dignité, ou du même Bennon, ou du Visiteur perpétuel pour lors existant, ait absolument la même foi en jugement et partout ailleurs, qu'auraient ces présentes, si elles étaient exhibées ou produites.

« Donné à Rome le XXIII décembre de l'année MDCCXLI.

(Lieu du Sceau.)

L. Cardinal Pico, Préfet.

A. M. Erba, Protonotaire Apostolique, Secrétaire de la Sacré Congrégation. »

Mais, ainsi que l'ajoutait le même exposé, bien que nul ne puisse douter de la valeur du Décret et de la faculté ci-accordée, cependant pour leur concilier encore auprès de tous plus de respect et de solidité, ledit exposant, désirant vivement que ce Décret, avec tout ce qui y est contenu et exprimé, fût approuvé et confirmé à perpétuité par Nous et le Siège

præter nullitatem benedictionis et indulgentiarum, per respectivos locorum Ordinarios aut fidei Inquisitores, juxta reatus qualitatem, arbitrio infligendis. Quibuscumque in contrarium facientibus non obstantibus, præsentibus perpetuis futuris temporibus valituris.

« Voluitque Sanctitas Sua, quod istarum litterarum transsumptis, seu exemplis, etiam impressis, alicujus notarii publici, vel secretarii Visitatoris perpetui prædicti, pro tempore existentis subscriptis, et sigillo personæ in dignitate constitutæ, aut ejusdem Bennonis, aut existentis pro tempore Visitatoris perpetui munitis, eadem prorsus in judicio et extra, ubique locorum, fides adhibeatur, quæ haberetur eis præsentibus, si forent exhibitæ vel ostensæ.

« Datum Romæ, die XXIII Decembris, anno MDCCXLI.

(L. S.)

L. Cardinalis Picus, Præfectus.

A. M. Erba, Protonotarius Apostolicus, Sacræ Congregationis Secretarius. »

Sed etsi, sicut eadem expositio subjungebat, de hujusmodi Decreti, dictæque facultatis validitate hæsitari non possit; attamen cum pro ejusdem majori apud omnes veneratione et validiori illius subsistentia, dictus exponens plurimum cupiat, Decretum prædictum cum omnibus et singulis in eo contentis et expressis, per Nos et Se-

dem Apostolicam ut infra, perpetuo approbari et confirmari ; ideo nobis humiliter supplicari fecit expressis petens, ut ei in præsentibus opportune providere de benignitate Apostolica dignaremur.

Nos igitur eumdem exponentem specialis gratiæ favore prosequi volentes, necnon a quibusvis excommunicationis, suspensionis et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et pœnis a jure, vel ab homine, quavis occasione vel causa latis, si quibus quomodolibet innodatus existit, ad effectum præsentium tantum consequendum, earum serie absolvendum et absolutum fore censentes, hujusmodi supplicationibus inclinati, Decretum prædictum cum omnibus et singulis in eo contentis et expressis, Apostolica auctoritate, tenore præsentium perpetuo approbamus et confirmamus, illique inviolabile Apostolicæ firmitatis robur adjicimus, omnesque et singulos tam juris quam facti et solemnitatum, aliosque quantumvis substantiales defectus, si qui desuper quomodolibet interveniunt, in eisdem supplemus ; necnon præsentes litteras semper et perpetuo firmas, validas et efficaces esse et fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri et obtinere ; nec illos sub quibusvis similium vel dissimilium gratiarum revocationibus, suspensionibus, limitationibus,

Apostolique, ainsi qu'il l'est ci-dessous, il nous a fait supplier humblement et a demandé en toute instance que Nous voulussions bien lui accorder la grâce Apostolique de pourvoir favorablement par les présentes à sa prière.

En conséquence, voulant donner audit exposant une marque de la bienveillance spéciale que Nous lui portons, et le déclarant délié et absous, seulement pour obtenir l'effet des présentes, de toute excommunication, suspense et interdit, et autres sentences ecclésiastiques portées par qui que ce soit, ainsi que de toutes censures *a jure* ou *ab homine* pour occasion ou cause quelconque, si toutefois il en était lié en quelque façon ; déterminé par les supplications qu'il Nous en a adressées, Nous approuvons et confirmons de notre autorité Apostolique, par la teneur des présentes, à perpétuité, le susdit Décret avec tout ce qu'il contient et exprime, et Nous lui ajoutons la solidité que donne l'inviolable confirmation Apostolique, suppléant à tous et chacun des défauts de fait, de droit, de solennité, et tous autres qui pourraient s'y rencontrer en quelque manière que ce soit, quand bien même ils seraient substantiels. Voulons que les présentes lettres soient et demeurent à jamais fermes, valides et efficaces, et qu'elles obtiennent et reçoivent leur plein et entier effet. Déclarons qu'elles ne seront point comprises dans les révocations, suspensions, limitations, dérogations ou

autres dispositions contraires, rendues au sujet de faveurs semblables ou dissemblables, par Nous et les Pontifes Romains nos successeurs, soit dans le passé, soit dans l'avenir; mais qu'elles seront toujours exceptées, et dans toutes les susdites révocations, seront à chaque fois rétablies, replacées et pleinement réintégrées dans leur état ancien, et toujours valides. Voulons enfin que sous quelque date postérieure qu'elles soient communiquées par l'exposant et par ses successeurs susdits qui seront élus dans la suite, les présentes ressortent et obtiennent leur plein effet, et que l'exposant ni ses successeurs ne puissent ni ne doivent être troublés, inquiétés ou empêchés par quelque autorité, ou sous quelque prétexte, couleur ou prétention que ce soit. Ainsi et non autrement devra-t-il être jugé et défini par toutes personnes exerçant quelque autorité que ce soit, ordinaire ou déléguée, même par les Auditeurs des causes du Palais apostolique, par les Cardinaux de la sainte Eglise romaine, même Légats *a Latere*, et par les Nonces du Saint-Siège. Décrétons nul et sans valeur tout ce que quelqu'un d'entre eux, revêtu de quelque autorité que ce soit, aurait attenté contre les susdites lettres avec ou sans connaissance de cause. Nonobstant les Constitutions et règlements Apostoliques, et ceux dudit Ordre, quand bien même ils seraient corroborés par la confirmation Apostolique ou en toute autre manière, no-

derogationibus, aut aliis contrariis dispositionibus, per Nos et Romanos Pontifices successores nostros pro tempore factis et faciendis, comprehendi, sed semper ab illis excipi, et quoties illæ emanabunt, toties in pristinum et validissimum statum restitutas, repositas, et plenarie reintegratas; ac denuo etiam sub quacumque posteriori data per exponentem, ejusque successores prædictos quandocumque eligendos, concessas fore et esse, suosque plenarios effectus sortiri et obtinere, eumdemque exponentem propterea, et successores suos prædictos super præsentibus omnibus et singulis, a quoquam quavis auctoritate fungente, quovis prætextu, colore, vel ingenio perturbari, inquietari, aut quoquo modo impediri non posse, neque debere; sicque et non aliter per quoscunque Ordinarios vel delegatos quavis auctoritate fungentes, etiam causarum Palatii Apostolici Auditores, ac Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinales, etiam de latere Legatos dictæque Sedis Nuncios, judicari et definiri debere : irritum quoque et inane decernimus, si super eis a quoquam, quavis auctoritate, scienter vel ignoranter contigerit attentari. Non obstantibus Constitutionibus et ordinationibus Apostolicis, dictique Ordinis, etiam juramento, confirmatione Apostolica vel quavis firmitate alia roboratis, statutis

et consuetudinibus, privilegiis quoque indultis, litteris Apostolicis quibusvis superioribus et personis in contrarium privilegiorum quomodolibet facientibus, concessis, confirmatis et innovatis; quibus omnibus et singulis, etiamsi de illis eorumque totis tenoribus specialis et specifica, expressa et individua, non autem per alias generales idem importantes, mentio seu quævis alia expressio habenda, aut aliqua alia exquisita forma ad hoc servanda foret; eorum tenores, etiamsi de verbo ad verbum, nihil penitus omisso, et forma in illis tradita observata, inserti forent; præsentibus pro expressis habendis, illis alias in suo robore permansuris, latissime et plenissime, hac vice duntaxat derogamus, et cæteris contrariis quibuscumque.

Datum Romæ, apud Sanctam Mariam Majorem, sub annulo Piscatoris, die duodecima Martii MDCCXLII, pontificatus nostri anno secundo.

P. Cardinalis Prod.

nobstant aussi tous statuts, coutumes, indults de privilèges, Lettres Apostoliques accordées, confirmées et renouvelées à tous supérieurs et autres personnes, qui seraient contraires en quoi que ce soit auxdits privilèges. Auxquelles Constitutions, règlements et autres, Nous dérogeons et à toute autre disposition contraire, quand bien même il devrait être fait mention ou toute autre expression d'iceux, spécialement et spécifiquement expresse et individuelle, même par insertion de toute leur teneur et non par allusion générale et équivalente; ou encore dans le cas où ils devraient être insérés de mot à mot, sans rien omettre et en gardant la forme dans laquelle ils sont rédigés; les susdites Constitutions, règlements et autres étant censés exprimés dans les présentes, et demeurant dans leur vigueur pour tout le reste, Nous y dérogeons très largement et très pleinement pour cette fois, ainsi qu'à toute disposition quelconque qui pourrait être contraire.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le douze Mars MDCCXLII, la seconde année de notre pontificat.

P. Cardinal Prodataire.

LA CAPPELLA GRECA

DU CIMETIÈRE DE PRISCILLE

—

DIX-SEPTIÈME ARTICLE *

—

CHAPITRE XXXII.

SUSANNE SYMBOLIQUE. TRANSFORMATIONS DU TYPE. — LES FEMMES FIDÈLES, AGNÈS, MARIE, MÈRE DE DIEU : PERSÉVÉRANCE DU TYPE DE SUSANNE. — LES HOMMES, LES MARTYRS. — LES AMES BIENHEUREUSES. — UN MOT SUR LE MYTHE DE PSYCHÉ. — UN MOT ENCORE SUR CELUI DU PHÉNIX. — LES VISIONS DE PERPÉTUE ET DE SATURUS.

Représentant ainsi l'Église et en particulier l'Église triomphante, Susanne était l'image naturelle du fidèle mort dans la paix du Christ et admis ou destiné à sa gloire. L'Orante qui, dans le cycle biblique, est Susanne, et que nous avons trouvée dans ce cycle avec son nom même, pouvait donc, sur les tombeaux, figurer le défunt ou la défunte. Cette attitude d'Orante était le souvenir de leur vie terrestre, dont la prière fut l'acte principal et *sans intermission*, selon le mot de saint Paul [1]; c'était la révélation de leur vie céleste dans l'âme, présentement ou prochainement, en attendant un jour le corps; c'était, sur leur dépouille mortelle destinée à l'immortalité, le cachet des *bien-aimés de Dieu*, *appelés saints*. C'est *à tous ceux qui sont à Rome*, *élus* pour être *du Christ*, de la maison, du bercail, du domaine du Christ, que S. Paul adresse ces dernières paroles [2]. C'est

* Voir le numéro d'Avril-Juin 1880, p. 286.

[1] I Thes., V, 17.

[2] Rom., I, 6, 7.

donc aux fidèles, à ce simple titre, qu'on pouvait étendre l'image de Susanne, la figure de l'Orante biblique. On n'y a pas manqué.

I. Comme il était naturel, l'extension s'est faite tout particulièrement aux femmes fidèles, et, sans doute, a commencé par elles. Preuve, encore une fois, que c'est bien d'une femme, de Susanne, qu'est dérivée l'expansion si multiple de l'Orante !

Une fresque du cimetière de Thrason, si voisin de notre cimetière de Priscille, nous fait saisir sur le fait la substitution de la femme fidèle à Susanne. Un serviteur, Rogatianus, a fourni le lit du repos ici-bas, la tombe, « à sa maîtresse Grata bien méritante. » Sur le marbre fermant le *loculus*, il a fait graver : DOMINE SVAE GRATE ROGATIANVS. Au-dessous, une fresque, encadrée avec le *loculus* dans la même guirlande, offre, à l'extrémité droite, entre deux bouquets de verdure, une Orante, sur la tête de laquelle on lit la suite de l'inscription : GRATE BENE MERENTI. A côté, on voit Daniel nu entre ses deux lions, les trois jeunes Hébreux au milieu des flammes, une Orante de nouveau entre des bouquets de verdure, GRATA, dont le nom est sur sa tête, et enfin le Christ ressuscitant Lazare [1]. Grata de la première image, c'est bien la défunte, telle qu'on l'a vue Orante en sa vie mortelle, telle qu'on la croit voir chantant le cantique d'actions de grâces au Paradis. Mais, à la seconde image, il est évident qu'elle tient la place de Susanne dans le cycle biblique des antiquités chrétiennes, telle qu'elle apparaît par exemple, sur la patère de Docléa. Ici l'Orante, qui est à côté des trois Hébreux, a la résurrection de Lazare, non à côté d'elle, mais vis à vis, et au lieu de GRATA on lit sur sa tête SVSANA. C'est toute la différence.

Un sarcophage, venu d'un cimetière romain et déposé au musée du Latran, contient au cartouche, qui est au milieu de la façade, cette inscription : « IVN IVLIAE IVLIANETI CONIVGI DVLCISSIME MELI-« BIVS VII IDVS MAI, à Junia Julia Juliané, épouse très douce, Mé-« libée, le VII des ides de mai [2]. » A l'extrémité gauche, dans un cadre séparé le Bon-Pasteur porte sa brebis sur les épaules. Puis, dans un seul grand tableau qui enveloppe l'épitaphe, on voit, d'un

[1] Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 86 ; M. Perret, t. III, pl. VII.

[2] M. de Rossi, *Il museo... Pio-Lateranense*, XV ; M. Perret, t. V, pl. XL.

côté, Jonas jeté au monstre marin, de nouveau le monstre qui doit le vomir, puis, au-dessus des voiles de la barque de Jonas, la colombe noétique, l'olivier au bec, et, en regard, une femme Orante dans l'arche au lieu de Noé. De l'autre côté, six brebis reposent ou paissent sur une colline boisée, où l'on s'attendait à voir Jonas, vomi par le monstre, reposer sous l'ombrage ; et, à l'extrémité, dans un second cadre, devant une draperie, une Orante prie étendant la main droite vers le lieu des brebis. Sur sa tête on lit : IVLIANI. C'est Julianė. L'Orante de l'arche a ses traits et son voile. Comme Julianė a pris la place de Noé dans l'arche, elle a pris celle de Susanne faisant pendant au Christ. Elle demande à être admise dans le bercail des brebis du Bon-Pasteur, elle qui est déjà entrée dans l'arche de l'Eglise ; et cette arche apparaît non plus ballottée sur les flots de la mer de ce monde, mais déjà portée dans le ciel et de niveau avec la céleste colombe,

Un autre sarcophage du Latran présente sur une zône le sacrifice d'Abraham, l'aveugle-né, le paralytique, la multiplication des pains, l'hémorrhoïsse, Adam et Ève, Lazare ; sur une autre, l'Adoration des Mages et celle des bergers, Daniel aux lions, l'Orante entre deux palmiers, la seconde multiplication des pains, Pierre arrêté, Moïse frappant le rocher. L'Orante étudie la Loi de Dieu comme Susanne ; mais c'est la Loi nouvelle, car on voit dans son livre le monogramme constantinien du Christ. C'est la défunte au sein de l'Eglise et du Paradis. Son nom est écrit à côté d'elle : CRISPINA.

Un sarcophage de Saragosse va bien plus loin[1]. Couvert sur trois faces de figures bibliques et évangéliques, telles qu'Adam et Ève aux côtés du Serpent et en présence de Dieu, le Christ caractérisé par une étoile au front, donnant à Adam les épis qu'il doit tirer de terre, à Ève l'agneau dont elle doit filer la laine, Isaac, Job [2], Moïse, Aaron, le Christ, l'étoile au front toujours, guérissant l'aveugle-né, multipliant les pains, ressuscitant Lazare à la demande de Marthe qui est à ses pieds, le célèbre martyr romain S. Sixte, XVSTVS, le patron

[1] *Historia del subterraneo de S. Engracia di Zaragoca,* escrita por el R. F. Leon Benito Marton, Zaragoza, 1737, p. 59. — Aureliano Fernandez-Guerra y Orbe, *Monumento Zuragozano del ano 312*. Madrid, 1870.

[2] Izo. — M. Le Blant n'hésite pas sur l'identification. *D'une représentation inédite de Job. Rev. archéol.*, juillet 1860, p. 37.

de l'église où est le monument. INGRATIVS, S. Jacques, ZACO apôtre de l'Espagne, un autre saint personnage, faisant pendant à S. Ingratius, dont le nom est écrit FACCEVS, ce sarcophage présente au milieu une Orante dont la main droite est saisie par cette main divine qui, sur la cassette de Brescia, descend vers Susanne. L'Orante n'a plus à ses côtés les vieillards de Susanne, agents de Satan, mais Pierre et Paul, dont on lit les noms : PETRVS, PAVLVS : et on lit pareillement celui de l'Orante, qui est la défunte : FLORIA. Elle est tirée au ciel par le Père céleste dont le Christ a dit : *Personne ne peut venir à moi si mon Père qui m'a envoyé ne l'attire, et moi je le ressusciterai au dernier jour* [1] ; elle s'y élève sous le patronage des Princes des Apôtres qui doivent avec le Christ juger le monde, de Pierre qui a reçu les *clefs du royaume des cieux*, de Paul qui, vivant, *a été ravi au Paradis* [2].

Un fond de coupe du cimetière de Priscille présente la défunte, PEREGRINA, au sein du Paradis marqué par des plantes fleuries et des rosaces, entre Pierre et Paul, PETRVS, PAVLVS, qui la montrent du doigt [3]. Ils semblent dire comme les anges accueillant Perpétue et Saturus : « La voilà ! » Peregrina ne laisse pas de rappeler l'Eglise, ayant pour nom un de ses attributs spéciaux, Pèlerine. *Pendant que nous sommes dans le corps*, dit S. Paul, *nous sommes pèlerins, loin du Seigneur, peregrinamur a Domino* [4].

Deux jeunes hommes ouvrent deux rideaux, aux bords d'un tableau, devant une Orante qui est au milieu, sur une fresque du IV siècle du cimetière de Cyriaque. « J'affirme, dit M. de Rossi, « qu'ici nous voyons la défunte introduite par deux saints dans la « béatitude du ciel. Cette interprétation sera facilement acceptée « par quiconque connaît l'antiquité chrétienne [5]. » L'Orante

[1] Joan., VI, 44. — Rectifions ici une citation de S. Jean X, 28, 29, faite dans le chapitre précédent, p. 318, à propos du sarcophage de la Gayole. Il faut lire : « (mes brebis) ne périront jamais et personne ne les ravira de ma main. Mon « Père qui me les a données est plus grand que tous et personne ne peut les « ravir de la main de mon Père ».

[2] Matth., XVI, 19 ; II Cor., XII, 4.

[3] Aringhi, t. I, p. 265.

[4] II Cor., V, 6.

[5] *Bullettino*, 1863, p. 76, 79.

VENERANDA est de même reçue dans le Paradis par sainte Pétronille, PETRONELLA MART, sur la fresque qui orne le tombeau de la défunte, adossé au chevet de la basilique souterraine où reposait la sainte, au cimetière de Domitille [1].

Ce sont sans doute des défuntes, les Orantes à côté desquelles on trouve ces noms : EVTROPIA AGAPETILLA [2], VALENTINA [3], ANTIOCHIS [4], FELICITAS [5], MASATTA, QVINTIANETES [6], LEONITA, CALEIVCHENIS [7], VICTORINA [8], AUGUSTA LIBERA [9], AVFENIA [10], STRATONICE [11], BELLICIA [12], RVSCILIANA [13]. Rien n'indique qu'il faille rattacher ces Orantes au cycle biblique et à Susanne : elles répondent naturellement au nom qui est inscrit à côté d'elles sur le *loculus*. Mais leur dérivation de Susanne est assez évidente. Elles sont toutes semblables à l'Orante qui porte une fois le nom de Susanne. Susanne se trouve peut-être avec la défunte sur l'épitaphe de Rusciliana. L'épitaphe est entre deux Orantes. L'une, à droite, est escortée de la Colombe et du Poisson, venant à elle, double symbole du Christ. C'est la défunte à qui le Christ apporte la paix. L'autre, à gauche, est tout spécialement parée et glorieuse. Je verrais volontiers en elle Susanne et l'Eglise.

Un sarcophage du Latran présente, à la façade antérieure, une Orante ; à l'extrémité gauche, Moïse faisant jaillir l'eau du rocher ; à l'extrémité droite, le Christ changeant l'eau en vin : ce sont deux symboles, nous le savons, de la résurrection des morts par le Christ. Mais devant la femme voici un oiseau de grande taille, à queue courte, à aigrette droite, comme celle du paon spicifère. C'est assurément un symbole de la résurrection, associé à l'Orante, comme le phénix gravé sur la tombe de Maxime par sainte Cécile, comme celui brodé sur la robe d'or de sainte Agnès, à la mosaïque absidale

[1] M. de Rossi a fait exécuter une splendide chromolithographie de cette fresque pour le IVe volume de sa *Roma sotterranea*.

[1] *Bulletino*, 1875, tav. I.

[2] Boldetti, p. 329. — [3] P. 361. — [4] P. 363. — [5] P. 367. — [6] P. 372. — [7] P. 377. — [8] P. 435. — [9] P. 458.

[10] Marangoni, p. 88. — [11] P. 116.

[12] D'Agincourt, *Sculpture*, pl. VII, 1, 11.

[13] Boldetti, p. 573. — P. 378, sous l'inscription SORORI RABILI, on voit une Orante qui ne peut être aussi que la défunte.

de sa basilique. La queue et l'aigrette même ne permettent pas de songer à notre paon commun, seul connu des Romains. La forme générale de l'oiseau revient assez bien à celle que présente le phénix sur un sarcophage du cimetière du Vatican [1], sur la bulle de plomb du diacre Siricius [2], sur la robe même de sainte Agnès [3] ; et sur ces deux derniers monuments l'aigrette est plus ou moins analogue. Voyons donc ici, non sans probabilité, le phénix, c'est-à-dire le Christ, avec qui l'Orante s'identifie selon le mot de S. Paul : *Vous êtes ressuscités avec le Christ* [4]. Cette Orante anonyme est alors la défunte. Mais elle ne laisse pas de rappeler Susanne près de qui nous voyons le Christ à la *cappella greca*, Susanne tirée par lui des ombres de la mort, après l'avoir été du guet-apens des scélérats.

C'est aux martyres que convenait par excellence l'assimilation à Susanne triomphante dans le *paradis* de son époux. Grata, que nous avons vu remplacer Susanne bienheureuse, entre les trois Hébreux chantant leur cantique au sein des flammes qui leur sont comme des courants de fraîcheur et Lazare ressuscité, est probablement une martyre. Marangoni lui donne ce nom : *Hujus martyris Gratæ*, et nous apprend que son corps réduit en cendres a été concédé à un monastère cistercien d'Anagni [5]. Sa substitution à Susanne par le peintre qui a décoré sa tombe était bien légitime.

L'Orante qui, parmi les martyres, a pris d'une manière toute spéciale la place de Susanne sur les monuments chrétiens, c'est sainte Agnès. Au IVe siècle elle entre en concurrence avec Susanne pour symboliser l'Église triomphante. Nous la trouvons avec son nom sur quatre fonds de coupe, en Orante comme Susanne, et aussi entre deux arbres figurant son *paradis* [6]. Sur deux autres fonds de coupe, le Paradis est figuré par deux colombes posées sur des piédestaux rustiques; et sur l'un, les colombes se tournent vers Agnès, chacune avec une couronne au bec, couronne de sa virginité,

[1] Ici, pl. XIII, 26.
[2] Ici, pl. XIII, 28.
[3] Ici, à la fin du chap. XXXIII et de l'ouvrage.
[4] *Consurrexistis cum Christo*. Colos., III, 1.
[5] P. 87.
[6] R. P. Garucci, *Vetri*, tav. XXI, 2, 5 ; XXII, 3, 4.

couronne de son martyre [1] : *Duplex corona est præstita martyri,* dit Prudence [2]. Trois autres la montrent dans un champ de verdure ou de fleurs entre S. Pierre et S. Paul [3] ses introducteurs au Paradis, pareils aux deux Bons-Pasteurs substitués parfois aux côtés de Susanne aux deux abominables tentateurs. Pour qu'on ne puisse douter que, comme Susanne, elle représente l'Eglise, un autre fond de coupe la montre de taille plus que virile, parée en reine, ayant à droite le Christ qui lui parle et rappelle le Christ de la *cappella greca*, à gauche S. Laurent, diacre de l'Eglise romaine, l'Eglise-mère [4]. Ailleurs elle est sur un monticule, avec un appareil plus riche encore, les bras ouverts dans l'extase du triomphe, ayant à ses côtés et plus bas qu'elle les martyrs Vincent et Hippolyte qui semblent les fils ou les clients de cette reine [5]. Partout les noms accompagnent les personnages. Sans cela l'Orante, qui s'appelle Agnès pourrait plus d'une fois être nommée Susanne. Mais on n'erre point en voyant en elle comme dans Susanne le type de l'Église.

D'Agnès, cependant, la martyre si brillante de la paix de l'Eglise, Susanne passe, si j'ose dire, en se transfigurant bien plus haut, à une figure qu'on trouve à côté d'Agnès, et en variante d'Agnès, sur les fonds de coupe. C'est celle de Marie, la reine des martyrs. Marie est le type incomparable de l'Eglise : « L'Eglise catholique » dont cette femme a été le type, *Ecclesia catholica, cujus hæc* » *mulier typum gessit,* » dit le vénérable Bède, dont l'Eglise a consacré la sentence en sa liturgie [6]. Sedulius, affirmant que « la Vierge Mère » vint au tombeau du Christ « avec les autres « matrones qui portaient en présent une moisson d'aromates » :

> *Virgo parens, aliæque simul cum munere matres,*
> *Messis aromaticæ* [7],

s'était écrié à la vue du tombeau vide et de l'ange resplendissant :

[1] *Vetri*, tav. XXII, 1, 7.
[2] *Peristephanon,* XIV, v. 7.
[3] *Vetri*, tav. XXI, 1, 3, 4.
[4] *Vetri,* tav. XXII, 6.
[5] *Vetri*, tav. XXII, 5.
[6] *Officium B. M. V. per annum,* lectio VIII.
[7] *Carmen paschale*, l. V, v. 322.

« Qu'elle se retire, la Synagogue, avec son teint noirâtre ! Le Christ d'un bel amour s'est adjoint l'Eglise. Elle est radieuse dans l'insigne honneur de Marie, qui, toujours Mère d'un nom glorieux, reste toujours Vierge. Le Seigneur se présenta tout d'abord à ses yeux, debout, dans la lumière, manifeste. Comme une bonne mère, divulguant les grands miracles, que celle qui fut autrefois son chemin quand il venait du ciel, soit aussi son indicateur quand il y retourne ! »

Discedat Synagoga, suo fuscata colore,
Ecclesiam Christus pulcro sibi junxit amore.
Hæc est conspicuo radians in honore Mariæ :
Quæ cum clarifico semper sit nomine mater,
Semper virgo manet. Hujus se visibus astans
Luce palam Dominus prius obtulit. Ut bona mater,
Grandia divulgans miracula, quæ fuit olim
Advenientis iter, hæc sit redeuntis et index [1].

Sedulius confond-il Marie, Mère de Dieu, avec Marie-Madeleine ? Ce serait étrange. Il suit plutôt certaine tradition non consignée dans l'Evangile. On sait qu'une croyance pieuse assure que le Christ ressuscité est en premier lieu apparu à sa mère. Quoi qu'il en soit, telle est la doctrine de ce poète non moins riche de théologie que de charme, sur Marie, type de l'Eglise ; et cette doctrine est celle de l'Eglise elle-même.

Marie Orante est en regard d'Agnès Orante, ANE, MARA, sur un fond de coupe ; sur un autre, toutes deux, AGNES, MARIA regardent l'Evangile du Christ, surmonté de son monogramme constantinien, comme S. Luc disait de Marie : *Elle conservait toutes ces choses, les méditant dans son cœur* [2]. Deux fois ailleurs Marie est entre Pierre et Paul ; et une fois le champ est émaillé de verdure [3]. Ce ne sont pas Pierre et Paul qui ont introduit Marie dans le ciel : il est clair qu'elle personnifie ici l'Eglise entre ses deux Princes. Ailleurs encore elle apparaît entre deux colombes posées sur des colonnes et deux arbres, ou entre deux arbres seulement [4]. L'Orante est MARIA, MARA : elle pourrait être Agnès ou Susanne. Assurément il est permis d'appliquer un de ces trois noms à une Orante anonyme, placée dans un champ fleuri entre deux arbres, sur un autre fond

[1] L. V, v. 356-63.
[2] Luc, II, 19. — *Vetri*, tav. XXII, 2, 8.
[3] *Vetri*, tav. IX, 6, 7.
[4] *Vetri*, tav. IX, 10, 11.

de coupe qu'entoure l'acclamation : « DVLCIS ANIMA PIE, ZESES, « VIVAS. Douce âme, bois, vis, vis ! [1] »

Marie apparaît en Orante, comme type de l'Eglise, dès le lendemain du triomphe de l'Église sous Constantin. Jusque-là elle ne figurait que dans l'Adoration des Mages. Son culte, qui eût offert des périls en face de la malignité des Juifs et des païens et de la nouveauté du peuple chrétien, commence dès lors à se prononcer solennellement. Un arcosolium du cimetière d'Ostrien [2], qui a contenu deux tombes, celles d'époux dont on voit les portraits en Orantes aux côtés de l'arc, offre au centre, planant sur les tombes, le buste du Christ dont les traits, marqués au coin de l'éternelle jeunesse, rappellent que *la grâce de Dieu était en lui* et que *Jésus croissait en sagesse et en âge et en grâce devant Dieu et les hommes* [3]. A la lunette, est « l'un des plus insignes monuments de l'iconogra- « phie chrétienne, » dit M. de Rossi. Il en fait ainsi la description :

« La Vierge porte un voile : son cou est orné d'un riche collier ; elle a par-dessus sa tunique, un pallium ou *stola* de matrone qui, retombant symétriquement sur ses bras, paraît former deux larges manches, et elle lève les mains comme une Orante. Son Fils est assis sur ses genoux ; mais on n'en voit que le buste, aujourd'hui à demi-effacé... Le monogramme du Christ est répété à gauche et à droite du tableau, et chaque fois la courbe du P s'arrondit vers le groupe de la femme tenant son fils, comme pour mieux marquer l'intention et le sens des deux monogrammes. Cet indice nous montre clairement qu'il faut voir ici Jésus-Christ et sa sainte Mère... Cette remarque, corroborée par celle du style de la fresque, me décide à faire dater notre image du IVe siècle. Bien plus, je la crois du temps de Constantin même ou à peu près, parce que son style a une largeur et une franchise dignes de l'âge classique et qui manquent aux autres fresques sus-énoncées (*du IVe siècle ou des premières années du Ve*). L'absence du nimbe autour de la tête de Jésus détermine aussi très bien l'époque antérieure à celle où l'image de N.-S. portait cet insigne, c'est-à-dire les années qui ont précédé la deuxième moitié du IVe siècle [4]. »

Un siècle environ plus tard, une plaque de marbre, conservée dans la crypte de Sainte-Madeleine, à Saint-Maximin, en Provence, présente la Vierge Orante revêtue d'une dalmatique et voilée, avec cette inscription, déjà citée, au-dessus de sa tête :

[1] *Vetri*, tav. IX, 8.
[2] Aringhi, t. II, p. 207, 209.
[3] Luc, II, 40, 52.
[4] *Immagini scelte*, p. 13, 20, tav. VI.

MARIA VIRGO
MINESTER DE
TEMPVLO GEROSALE [1],

« Marie Vierge, ministre du temple de Jérusalem, » — d'après l'antique tradition de la Présentation de la Vierge-enfant au Temple, et de son éducation par les prêtres et les matrones, telle qu'Anne la sainte veuve et prophétesse, qui, avec le vieillard Siméon, doit proclamer l'enfant de Marie le Rédempteur d'Israël [2].

Le Concile d'Éphèse venait de définir la maternité divine de Marie. Désormais tout s'efface devant elle. L'art byzantin, qui dessine les saintes images en Occident comme en Orient, place Marie en Orante au milieu des saints, où après la paix de l'Église nous avons vu tant de fois le Christ lui-même. La mosaïque de l'abside de l'oratoire de Saint-Venance, attenant au baptistère de Constantin, nous la montre ainsi, vers l'an 642, entre S. Pierre et S. Paul, S. Jean-Baptiste et S. Jean l'Évangéliste, trois autres saints et le pape Jean IV, auteur de l'oratoire. Elle est au milieu, et le Christ est au-dessus d'elle entre les archanges Michel et Gabriel [3]. On la verra toujours de même au milieu des Apôtres dans les tableaux de l'Ascension : il suffit d'indiquer la fresque du IXe siècle de l'église souterraine de Saint-Clément de Rome. La mosaïque de Saint-Marie-*in-Domnica*, de l'an 815, la représente au milieu des Anges [4]; sur celle de Sainte Marie-la-Neuve, aujourd'hui Sainte-Françoise elle est entre S. Pierre et S. André, S. Jacques et S. Jean [5] : sur les deux elle trône, ayant son Fils dans son sein. Il n'y a plus de type enfin de l'Église que l'Ève évangélique, la vraie Mère des vivants, dont Susanne avec sa chasteté, dans l'Ancienne Loi, et la

[1] R. P. Garucci, *Hieroglypta*, p. 36. — Notre citation, au chap. XXIX, porte *templo* pour *tempvlo*, par erreur typographique.

[2] Luc, II, 36-38.

[3] Ciampini, t. II, tab. XXXI. — On voit Gabriel à côté de Marie Vierge, dans la scène de l'Annonciation, et Michel à côté de Marie Mère, sur la mosaïque de l'abside des Saints-Nérée-et-Achillée, faite par ordre de S. Léon III. Je ne puis douter que l'ange de cette seconde scène ne soit Michel. Gabriel le réclame.

[4] *Ibid.*, tab. XLIV.

[5] *Ibid.*, tab. LIII.

martyre Agnès avec sa virginité, dans la Nouvelle, ont été l'aurore ou le reflet, la Reine des cieux, Marie.

Susanne ne sera point oubliée cependant. Il ne peut entrer dans notre plan de rechercher ses traces sur les monuments du Moyen-Age, dérivés libres mais plus tenaces qu'on ne croirait, au premier abord, de l'Antiquité chrétienne. Qu'il suffise de citer, pour les monuments littéraires et les monuments plastiques, deux exemples insignes.

Les Actes des martyrs ont été souvent amplifiés au Moyen-Age selon les idées qui avaient cours. Parmi les Actes venus à nous dans ces conditions, sont ceux de S. Érasme, auquel était si dévot S. Benoît, et qui a, dans la basilique vaticane, son autel orné du célèbre tableau du Poussin, reproduit en mosaïque. Avant de recevoir la palme du martyre à Formies en Campanie, sous Maximien, cet évêque avait déjà souffert à Antioche, sous Dioclétien. Il était en prison, chargé au cou et aux mains de chaînes du poids de soixante livres, quand, disent les Actes, voilà qu'au milieu de la nuit, la prison resplendit, l'Ange du Seigneur apparaît, le fer des chaînes fond comme de la cire, et le confesseur, debout, s'écrie :

« Béni êtes-vous, Seigneur, qui avez fait le ciel et la terre, près duquel se tiennent avec tremblement les Anges et les Archanges et les nombreux martyrs qui ont souffert pour vous ! Vous qui avez fait miséricorde à vos serviteurs et avez délivré Sidrach, Misach et Abdenago du milieu de la fournaise du feu ardent et de la main du roi Nabuchodonosor, et Daniel votre serviteur de la fosse des lions, après lui avoir fait apporter un repas par le prophète Habacuc, vous qui avez délivré Susanne du faux crime intenté contre elle (*Et Susannam de falso crimine liberasti*), à moi aussi vous avez fait miséricorde [1]. »

N'est-ce pas la prière même qui s'élevait à Dieu, dans l'église du cimetière de Priscille, au milieu de ses antiques fresques ?

La prière pour les malades, au moment en particulier de l'extrême-onction, était semblable à celle qu'on prêtait, avec tant de raison, aux martyrs. Un Pontifical, du XIe siècle, de l'Église de Salzbourg, dans l'*Ordo ad visitandum vel unguendum infirmum*, contient ce passage :

[1] *Acta SS.*, die IIª Junii, p. 209.

« Délivrez-le, Seigneur, comme vous avez daigné délivrer Adam de l'enfer, Pierre de la prison, Paul des liens, Thècle des bêtes féroces, Susanne du faux crime (*Susannam de falso crimine*), le paralytique de son grabat, Loth de Sodome, les trois jeunes hommes, Sidrach, Misach et Abdenago de la fournaise du feu ardent, Daniel de la fosse des lions, David du glaive méchant, Marie-Madeleine des sept démons : ainsi daignez le délivrer, Seigneur, de tous ses péchés et de toutes ses fautes [1] ! »

La prière pour les agonisants, dans le Rituel Romain, est aujourd'hui toute semblable. Elle a en moins Adam et le paralytique, en plus, Enoch et Elie, Noé, Abraham, Job, Isaac et Moïse, dans la liste des délivrés du Seigneur. Cette prière est fort ancienne. Le Pontifical, donné au IXe siècle à l'Eglise de Troyes par S. Prudence, en contenait déjà au moins le commencement : *Libera, Domine, animam ejus, sicut liberasti Enoch et Eliam*, etc. [2]. Le cycle des catacombes se perpétuait donc au Moyen-Age dans la liturgie ; et dans la chambre des malades, comme à la *cappella greca*, l'Église montrait, avec les images de ses compagnons bibliques accoutumés, l'image de Susanne.

L'art ne pouvait manquer de reproduire ces vénérables types. Dernièrement Susanne apparaissait avec Daniel sur des fresques retrouvées du XIIe ou du XIIIe siècle [3]. Citons deux exemples fournis par la fin même du Moyen-Age, et tirés de deux des plus célèbres édifices religieux de notre France.

Qui n'a ouï parler de la voûte de la cathédrale d'Albi, ce trophée grandiose, splendide et si poétique consacré par le midi, vainqueur de l'hérésie albigeoise, à la Sainte-Croix et à sainte Cécile ? Cette voûte présente la plus grande fresque du monde, ayant, comme la basilique d'une seule nef, soixante pieds de large et trois cents de long. C'est une des merveilles de l'art et de la foi catholique. Les artistes italiens, confrères du Pérugin et de Raphael, l'ont peinte, à partir de 1512. A la première des douze travées, point de départ de l'œuvre, dans l'abside, le Christ est au milieu des quatre Évangélistes, des douze Apôtres présidés par la Vierge, des quatre Docteurs de l'Église latine. A la travée suivante, les quatre

[1] D. Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, t. I, p. 899.

[2] Voir M. Le Blant, *Sarcophages d'Arles*, p. XXVII.

[3] Ce sont les souvenirs de M. le chanoine Corblet, qui n'a pu ressaisir l'article d'une *Revue* où a été annoncée cette découverte.

vertus cardinales, la Prudence, la Justice, la Force, la Tempérance, sont devant lui, avec Abraham, père des croyants d'Israël et son fils Isaac, avec Siméon qui a proclamé le Rédempteur et Ezéchiel qui a décrit son temple, escortés de Jonas, de Nahum et de deux autres prophètes. Puis vient, à la troisième travée, la Vierge couronnée par son Fils. Elle a vis à vis d'elle les vierges sages admises aux noces célestes et les vierges folles confondues ; à gauche, le sacrifice d'Abraham qui sera répété par la Vierge au Calvaire, les parents de Marie, Joachim et Anne, et son époux Joseph ; à droite, Susanne, nouvel Isaac, délivrée par Daniel qui envoie les adultères au supplice, et Jean-Baptiste à qui Marie a porté la sanctification dans le sein de sa mère, fléau lui aussi des adultères, mais destiné au martyre que Dieu a épargné à Susanne. L'histoire de Susanne est ainsi représentée sur la fresque, Daniel dominant le tableau :

« Ce personnage est placé sur un piédestal, au bas duquel sont tracées les paroles que Dieu met dans sa bouche : *Deus æterne, qui abscondilorum es cognitor, qui nosti omnia antequam fiant* XIII, 42 [1]. Au-dessous paraissent les deux vieillards accusateurs de l'innocence, et à leurs côtés sont écrits les mots que le même prophète adresse à ses vils détracteurs. Il reproche au premier son mensonge : *Dixit autem Daniel : Mentitus es in caput tuum* v. 55 [2] ; et, après avoir porté la sentence de mort contre lui, il prononce contre le second le même anathème : *Angelus Domini gladium habens ut secet te medium* v. 59 [3]. »

Voilà donc, au commencement du XVIe siècle encore, Susanne à côté d'Isaac, comme sur les monuments des IIIe, IVe et Ve siècles ; la voilà à côté des vierges sages ; la voilà à côté de Marie, représentant, à sa suite, l'Église et sa sainteté incorruptible que Susanne représente seule, à notre église apostolique du cimetière de Priscille.

C'est aux illustres maisons de Bourbon, de Savoie et d'Autriche que la Bresse doit son église de Brou, digne rivale de notre Saint-Denis. Vouée par Marguerite de Bourbon, pour obtenir la guérison

[1] *Dieu éternel, qui avez la connaissance des choses cachées, qui savez toutes choses avant qu'elles arrivent.*

[2] *Daniel dit : Tu as menti contre ta propre tête.*

[3] *L'Ange du Seigneur tenant un glaive pour te couper en deux. — Monographie de la cathédrale de Sainte-Cécile d'Albi,* par M. Hippolyte Crozes. Albi, 1873, in-12, p. 263.

de son époux Philippe II, duc de Savoie, elle fut élevée par les ordres de Marguerite d'Autriche, leur bru, fille de l'empereur Maximilien Ier. Elle a été commencée en 1511, achevée en 1536. Les meilleurs artistes d'Allemagne, de France, d'Italie, de Flandre y ont déployé toutes les richesses de l'architecture, de la sculpture et de la peinture sur verre. L'histoire de la Vierge, patronne de l'Église, celle du chaste Joseph et celle de Susanne priment tout sur les vitraux. Susanne remplit le vitrage qui est au-dessus de la porte du transsept du midi.

« On la voit dans le haut vêtue en criminelle, entre les mains de deux satellites, et debout devant un juge assis sur son tribunal, qui lui montre de la main les deux impudiques vieillards ses accusateurs ; derrière Susanne on remarque plusieurs personnes abattues par l'affliction. Plus bas, la scène est changée : Daniel y démasque l'imposture : un vieillard déjà convaincu, couvert de honte et de tristesse, est conduit par deux hommes dans la prison, à la porte de laquelle se présente le geôlier. L'autre vieillard, défendant encore sa cause, laisse apercevoir par son embarras qu'il ne pourra résister à la force de la vérité. Toutes ces figures sont parlantes et parfaitement caractérisées. Elles paraissent de grandeur naturelle, malgré leur élévation [1]. »

Le lecteur ne manquera pas de rapprocher la seconde de ces deux scènes de l'histoire de Susanne de la fresque de Sainte-Sotère : elle semble nous en donner, à douze siècles de distance, la dernière explication. Il sera frappé du choix de Joseph et de Susanne pour accompagner Marie et lui faire une spéciale escorte en son temple. Il comprendra bien, encore une fois, la succession, puis la substitution, sur les anciens monuments chrétiens, de Marie à Susanne comme type de l'Église triomphante.

II. Mais Susanne Orante ne devait pas donner naissance seulement à des femmes Orantes. Noé Orante dans l'arche, Daniel Orante au milieu des lions, les trois Hébreux Orantes dans la fournaise, si on les considère au moment où ils y sont jetés, paraissent tout d'abord dériver d'elle. L'Écriture parle de l'action de grâces des trois Hébreux, elle ne parle pas de leur prière, encore moins de celle de Noé et de Daniel ; mais elle dit de Susanne : *Susanne s'écria d'une*

[1] *Guide descriptif et historique du voyageur à l'église de Brou élevée à Bourg...* d'après le P. Rousselet, Augustin réformé. 7e édit. Bourg-en-Bresse, 1857, p. 81.

grande voix et dit : Dieu éternel.... et le Seigneur exauça sa voix [1]. Une fois, cependant, l'Écriture montre Daniel positivement Orante. C'est après l'édit arraché au roi de Babylone par les princes et les satrapes, pour le perdre, au moment où il allait devenir leur préposé. Cet édit défendait de prier soit Dieu, soit un homme, hormis le Roi, pendant trente jours. Daniel, à son ordinaire, ouvrait trois fois le jour les fenêtres de sa chambre haute du côté de Jérusalem, fléchissait les genoux et adorait le Dieu du ciel. Les méchants, qui l'épiaient, *trouvèrent Daniel priant* (*orantem*) *et suppliant son Dieu;* et pour ce il fut jeté aux lions. Ce Daniel n'a été rencontré qu'une fois sur les monuments : c'est sur un fond de coupe qui semble offrir, au milieu, l'image du Bon-Pasteur, et qui montre, tout autour, le paralytique emportant son lit, la résurrection des morts d'Ezéchiel, Jonas jeté au monstre marin et vomi par le monstre, Daniel entre quatre lions, les trois Hébreux dans la fournaise, un sujet problématique, qui paraît être la guérison de l'aveugle de Jéricho, et enfin Daniel Orante. Il est accompagné d'un piquant contre-sujet bien deviné par le R. P. Garucci, auquel il me semble qu'il faut en ajouter un second non moins piquant. L'illustre jésuite décrit ainsi la scène qui nous intéresse :

« Un jeune homme, en costume babylonien, avec la tunique retroussée, qui doit avoir des manches étroites vers les poings, omises dans le dessin livré au graveur, puis couvert du bonnet phrygien, s'élève d'une grande partie de sa personne au-dessus d'un mur formé de pierres carrées, et étend les bras en priant. Devant le mur, on voit un bœuf tourné à droite, pour qui regarde le tableau de face. Le champ tout autour est planté d'arbres [2]. »

Les Allemands ont vu dans l'Orante la Vierge priant près du bœuf de Bethléem. Le R. P. Garucci y voit avec raison Daniel, et dans le bœuf l'image de Nabuchodonosor à qui Daniel a dit et une grande voix du ciel répété : *Tu mangeras du foin comme un bœuf* [3]. Mais derrière la muraille, à droite de l'Orante, se remarque un bel arbre, et à gauche de l'Orante où la muraille finit, trois ou quatre fragments d'arbre, détachés et semés en l'air. C'est à mon avis, la tra-

[1] Dan., XIII, 42, 44.
[2] *Storia della arte cristiana,* Pitture, *Vetri,* tav. CLXIX, 1. — Ici, pl. XVI, 14.
[3] Dan., IV, 22, 29.

duction complète du discours de Daniel à Nabuchodonosor dont on n'a reconnu qu'une partie : *L'arbre que vous avez vu haut et robuste... c'est vous, ô Roi... Quant au Veilleur et Saint que le Roi a vu descendre du ciel et dire : Arrachez l'arbre et dispersez ses rameaux... Voici l'interprétation de la sentence du Très-Haut... On vous chassera du milieu des hommes et vous habiterez avec les bêtes des champs et les bêtes féroces et vous mangerez du foin comme un bœuf*[1]. L'image de l'Orante, dont on aperçoit seulement le bord des genoux sur la terrasse du mur, revient bien aussi au mot de l'Ecriture : *Daniel fléchissait ses genoux et adorait*[2].

Daniel est ici en Orante, tout à fait à la manière de Susanne, en ses épreuves mortelles. Nous les avons vus l'un et l'autre, se faisant pendant, comme types de la glorification angélique des élus des deux sexes dans le Paradis. Ne devions-nous pas cette page au monument unique qui nous offre le Daniel Orante de l'Ecriture ?

Les Orantes viriles, représentant les fidèles, bien que relativement assez rares, ne laissent pas que de se rencontrer dans les catacombes. Deux hommes Orantes, alternent avec deux femmes Orantes, aux côtés ou aux angles de la voûte où est le Bon Pasteur, dans deux chambres du cimetière des Saints-Marcellin-et-Pierre. Une fois ces Orantes sont seules, une autre fois quatre colombes tenant le rameau d'olivier les séparent[3]. On les voit combinées de même autour du Christ siégeant et enseignant entre deux *scrinia* pleins de rouleaux, de l'ancienne *Loi*, sans doute, dont le Christ est la *fin*[4], dans une chambre du cimetière d'Ostrien. Chacun d'eux est entre deux brebis. Ces quatre sujets les séparent : Moïse se déchaussant pour aller au buisson ardent, puis faisant jaillir l'eau du rocher, le Christ guérissant le paralytique, et ressuscitant Lazare[5]. Les Orantes hommes remplacent le Bon-Pasteur, qui alterne ainsi avec l'Orante femme sur une voûte des *cryptes de Lucine*[6]. Celle-ci est l'Eglise, la double Eglise du Judaïsme et de la Gentilité, en face d'un double

[1] Dan., IV, 17-22.
[2] Dan., VI, 10.
[3] Aringhi, t. II, p. 63. 79.
[4] Rom., X, 4.
[5] Aringhi, t. II, p. 183.
[6] *Rom. sott.*, t. I, tav. X.

Bon Pasteur, qui n'est pas inconnu : nous l'avons vu moulé et peint au *cubiculum* de la Vierge, voisin et contemporain de la *cappella greca*[1]. L'homme et la femme Orantes paraissent être de simples chrétiens, représentant le Christ et l'Église et répondant à ce texte de S. Paul : *Vous tous qui avez été baptisé dans le Christ, vous avez revêtu le Christ. Il n'y a plus de Juif, ni de Grec ; il n'y a plus d'esclave, ni de personne libre ; il n'y a plus d'homme, ni de femme ; car vous n'êtes tous qu'une chose dans le Christ Jésus*[2]. L'Orante Susanne apparaît donc sous les deux sexes, et comme Perpétue, en sa vision, elle pourrait dire : « Je suis devenue mâle. »

Au fond d'une chambre du cimetière des Saints-Marcellin-et-Pierre dont la voûte offre Daniel, encadré par trois scènes de l'histoire de Jonas et Noé, on trouve deux Orantes avec ces noms grecs : ΗΛΙΟ (*soleil*), ΒΟΡΑ (*nourriture*). Ce dernier qui est un nom de femme répond à une figure à la tunique virile que le dessinateur a peut-être mal rendue. Deux autres Orantes hommes sont à l'entrée de la chambre[3]. Le célèbre arcosolium du cimetière d'Ostrien, qui présente dans la lunette la Vierge ayant sur son sein le Christ Enfant, offre aux côtés de l'arc, au centre duquel est le buste du Christ à l'éternelle jeunesse, les bustes d'un homme et d'une femme, deux époux, sans doute, en Orantes[4]. Une Orante est appelée PRISCVS sur un monument donné par d'Agincourt[5]. Ces exemples suffisent pour nous donner une idée des Orantes hommes, simples défunts, en dehors de tout symbolisme. Le rapport avec l'Orante primitive, Susanne, bien qu'éloigné, n'est point effacé cependant. Il est frappant sur une fresque insigne dont on vient de publier une admirable copie.

C'est aux martyrs de tout sexe que convenait éminemment l'assimilation à Susanne triomphante dans le *paradis* de son époux. Aussi trouvons-nous, au cimetière fondé par sainte Sotère, la glorieuse ancêtre de saint Ambroise, et plus ou moins l'inspiratrice d'une peinture capitale faite là de son temps, les *cinq saints*,

[1] Ici, pl. VIII, 1.
[2] Gal., III, 27, 28.
[3] Aringhi, t. II, p. 103, 105
[4] Aringhi, t. II, p. 209
[5] *Sculpture*, pl. VII, 11.

trois hommes et deux femmes, DIONYSAS, NEMESVS, PROCOPIVS, ELIDIORA, ZOE, dont on lit les noms — martyrs qui furent les compagnons peut-être de S. Sébastien — représentés en Orantes, dans l'exultation, en vêtements superbes, au milieu du jardin céleste. La fresque, qui est la plus vaste page des catacombes et un tableau immense, est toute pleine d'arbustes en fleurs ou chargés de fruits ; les roses semblent y descendre du ciel en guirlandes étendues ; les oiseaux s'ébattent de toutes parts ; deux paons étalent leurs robes éblouisssantes sous les pieds des martyrs ; quatre grands vases aux eaux jaillissantes où viennent s'abreuver des oiseaux y répandent la fraîcheur ; et un magnifique gallinacé, un faisan, ce semble, — le phénix — promène sa splendeur et sa joie de l'un à l'autre [1]. Mieux que toute peinture, même de Frà Angelico, cette fresque donne l'impression du Paradis. C'est une digne traduction des visions célèbres et toutes fraîches alors de Perpétue et de Saturus. C'est une amplification épique, en l'honneur des martyrs du Christ, du triomphe de celle qui se dévoua à être le martyr de la loi de Moïse, l'Orante Susanne.

III. Une dernière question se présente ici.

L'Orante féminine, avons-nous dit, est l'Orante ordinaire ; l'Orante masculine, l'exception. Comment cela, puisque le nombre des défunts est égal en somme à celui des défuntes ? Il n'y aucune difficulté si l'on voit dans l'Orante, Susanne, c'est-à-dire l'Eglise, marquant de son image comme le Bon-Pasteur, Noë, Jonas, Daniel, les trois Hébreux ou tout autre symbole du Christ ou de l'Église elle-même, la tombe du fidèle, en proclamant son espérance et déjà son entrée dans la béatitude. C'est ainsi qu'on peut interpréter ces femmes Orantes sur des tombes d'hommes. Mais ne peut-on leur donner que cette interprétation ? M. de Rossi a écrit en 1867 :

« Comme l'on a observé que les femmes en prière sont en beaucoup plus grand nombre que les hommes et les enfants, je dois faire observer à mon tour que quelquefois la femme Orante fut employée comme symbole de l'âme, sans distinction de sexe. C'est ainsi que dans le singulier médaillon retraçant le martyre de S. Laurent, nous voyons, au-dessus du corps du diacre étendu sur le gril, s'élever vers le ciel l'image d'une jeune fille en prière, dont la tête est couronnée par la main

[1] M. de Rossi, *Rom. sott.*, t. III, tav. I-II.

divine sortant d'un nuage [1]. Il est clair qu'ici l'Orante personnifie l'âme d'un saint. Et nous en avons une preuve parlante dans les Actes du martyre de sainte Cécile, où nous lisons que, à peine Valérien et Tiburce furent-ils décapités, le gardien Maximus *vidit egredientes animas eorum de corporibus quasi virgines de thalamo* [2].

Parlant de deux épitaphes trouvées sur les confins ou à l'intérieur du cimetière de Balbine, au nord de celui de Saint-Calixte, épitaphes qu'il croit antérieures à l'an 340, il ajoute, l'année suivante, relativement à cette théorie :

« Chacune des deux épitaphes en question semble avoir été décorée de la même scène symbolique, la femme en prière entre deux oliviers, emblème du jardin céleste de la paix éternelle. Sur l'épitaphe d'Arission, il ne reste que la cime d'un de ces arbres ; celle de Césidius Faustinus conserve dans son intégrité la scène de l'*orante* voilée, entre les deux oliviers [3]. Or il importe d'observer ici que l'épitaphe ne parle d'aucune femme ensevelie sous la pierre, mais du seul Césidius Faustinus. Voici le texte suppléé d'une manière conjecturale, mais dont la partie essentielle est certaine : CAESIDIO FAVSTINO CYRIAC*a fecit be*NE MERENTI CONIVGI CVM Q*vo vixit ann.*XXVIII D...*bo*NAE AN*imae in* PAC*e* [4]. Il s'ensuit donç que la femme en prière, qui symbolise l'âme accueillie au ciel, est, dans le cas présent, figurée sur la pierre sépulcrale d'un homme. Ceci vient à l'appui des raisons indiquées dans le *Bulletin* de l'an passé, p. 85, lesquelles nous induisent à croire que quelquefois cette figure de femme est l'image symbolique de l'âme, sans distinction de sexe: elle est ici la représentation figurée de la formule écrite sur l'épitaphe : *Bona anima in pace* [5].

On peut douter, non sans raison, que la femme Orante, qu'on voit sur la tombe de Cœsidius, soit son âme. Comme elle ressemble entre les deux arbres, à la Susanne que nous avons reconnue ainsi tant de fois au milieu des vieillards, et même sans eux, sur deux fonds de coupe et sur la cassette de Brescia [6] ! Que c'est bien, les arbres à part, l'Orante du cycle biblique sur laquelle la coupe de Docléa nous

[1] Lupi, *Opere postume,* t. I, p. 197 et suiv. — Ici, pl. XI, 39.

[2] « Maximus vit leurs âmes qui sortaient de leur corps comme des vierges de « leur chambre à coucher. » — *Bulletino,* 1867, p. 85.

[3] *Bulletino,* 1868, tav. II, 3. – Ici, pl. XVI, 15.

[4] « A Cœsidius Faustinus son époux bien méritant Cyriaque, a fait. Elle a vécu « avec lui XXVIII ans ... jours. A une bonne âme ! En paix. »

[5] *Bulletino*, 1868, p. 13.

[6] Pl. XVI, 2, 3, 4.

a fait lire SVSANA [1] ! Il se pourrait qu'il n'y ait ici que l'image de l'Eglise triomphante. Cependant, l'Orante étant certainement quelquefois l'âme bienheureuse, et ces paroles « bonne âme en paix » répondant si précisément à l'image, il est difficile de ne pas voir l'âme en cette Orante. Pour moi, j'y verrais Susanne devenue, par une dernière transformation, l'âme bienheureuse. Mais je n'y voudrais pas voir l'âme séparée du corps. Si Susanne, avec la nudité radieuse et consacrée de Daniel, nous a représenté deux fois la résurrection des corps, combien plus ici où les vêtements corporels forment sa parure !

Susanne, devenue l'âme glorieuse, nous engage à compléter notre sujet par quelques mots sur le symbole qui représente proprement l'âme sur les monuments chrétiens, ayant pour nom l'âme elle-même, Psyché.

IV. C'est l'idée du Bon-Pasteur et de l'Orante, c'est-à-dire originairement du Christ et de Susanne, type de l'Eglise et de l'âme fidèle, qui semble avoir donné entrée chez les chrétiens au mythe païen d'Éros et de Psyché, de l'*Amour* et de l'*Ame*, ainsi que le Bon-Pasteur a introduit le mythe d'Orphée. Comment douter que le premier y ait acquis droit de cité, puisqu'on le trouve plus de dix fois dans les seules catacombes romaines ?

Le cimetière d'Ostrien, frère de celui de Priscille, en offre le plus ancien exemple, ce semble. C'est un fond de coupe de verre et d'or, dont il reste deux fragments, que m'a montrés sur les lieux Mgr Crostarosa. On les a trouvés attachés à la chaux d'un *loculus*. On y reconnait l'Amour embrassant Psyché. Le style fait songer au premier siècle auquel remonte le cimetière. Que ne connaissons-nous la tombe chrétienne qui a reçu pour symbole cette mystique image !

Le sujet d'Éros et de Psyché décore, à l'exclusion de tout autre, les deux parois latérales et la paroi du fond d'une chambre mortuaire du troisième siècle ou peut-être du second, qui est à l'extrémité du vestibule du cimetière de Domitille. Il domine, identique, avec une seule et légère variante, sur les trois arcosolium qui sont en bas, autour de la chambre. Éros et Psyché, dont les épreuves sont ter-

[1] Pl. XVI, 1.

minées, cueillent des fleurs au sein d'une prairie, dont les hautes plantes en sont toutes constellées, lui avec un vase pareil aux vases d'albâtre, elle avec une corbeille rustique, et ils les versent dans une corbeille unique, symbole de leur hymen. Ils en tisseront ces festons et ces guirlandes, dont on voit les murs décorés. Un couple de deux belles colombes est posé sur la corniche du cadre des trois tableaux et répond à leur couple. Au fond d'un des arcosolium de côté, un petit paon, tout humble, et un grand dans la splendeur de son vêtement, rappellent la résurrection. Le petit, assurément, doit s'élever dans le ciel à la suite du grand, comme les catacombes de Saint Janvier, à Naples, et celles de Saint-Nazaire, à Milan, nous montrent deux petits paons sortant de leur nid ou portés en l'air, au-dessous d'un grand, celui-ci entouré des sept étoiles caractéristiques du Christ [1]. L'arcosolium qui fait vis-à-vis présente, si nous l'avons bien pu reconnaître, une tortue, agrément des jardins et symbole de la lyre. Cette chambre surabonde de béatitude. Dom Guéranger a écrit de l'une des trois fresques principales :

« L'Amour et Psyché sont occupés à cueillir des fleurs. Ces fleurs signifient le parfum et la pureté de leur union. Psyché porte ses ailes de papillon, auxquelles on la reconnait toujours sur les monuments de l'art antique ; mais elle est modestement vêtue, et la corbeille de fleurs qu'elle a préparée pour l'Amour est déjà remplie. Les deux autres fresques respirent la même simplicité et la même tranquillité. On sent que le peintre a voulu seulement rendre l'idée, laissant à compléter par l'âme, la vraie Psyché, ce qui manque à l'expression des sentiments qu'elle éprouve envers celui qui, étant le Roi éternel a daigné *convoiter sa beauté* (Psalm. XLIV). L'imperfection artistique de ces peintures saute aux yeux ; mais leur manière ne nous reporte pas moins à l'époque la plus classique [2].

L'auteur de *Sainte Cécile* vient de dire : « La synthèse des peintures cémétériales, autant qu'on en peut juger par les débris à « l'aide desquels nous essayons de la former, ne conserva pas ce « délicat et mystérieux sujet. Probablement l'œuvre d'Apulée, qui « dénatura et souilla ce chaste symbole dans un livre obscène, en « rendit l'usage chrétien moins convenable et moins libre. » La

[1] D'Agincourt, *Peinture*, pl. II, 9; Polidori, *Sopra alcuni sepolcri ant. crist. scop. in Milano*. 1845, p. 57; M. Martigny, 2e édit., p. 569.

[2] *Sainte Cécile*, 1873, p. 319. La première de ces fresques est donnée p. 320.

vérité est que, sur les monuments plastiques au moins, ce sujet est maintenu du troisième au cinquième siècle bien après l'abandon de celui d'Orphée.

Sur un magnifique sarcorphage trouvé, près du cimetière de Domitille, dans la vigne Ammendola, voisine du cimetière de Saint-Calixte, si elle ne lui est en partie au moins identique, sarcophage qui paraît antérieur à Constantin, on voit trois Bons-Pasteurs, portant la brebis sur les épaules. Le Christ est au milieu; et aux extrémités il me semble reconnaître deux apôtres, Pierre, sans doute, et Paul, qui, au cimetière de Priscille, placé en Orante en face du Bon-Pasteur, est appelé PAVLVS PASTOR APOSTOLVS. Ces trois Bons-Pasteurs sont dans un vaste tableau rempli de pampres et d'Amours cueillant la vendange. Un de ces Amours est l'Amour, Eros. Assis sur un pampre, il porte la main droite à sa tête en signe de deuil et tient de la main gauche un nid vide. Il semble pleurer des oiseaux envolés ou dévorés par un serpent: il pleure Psyché perdue et lui-même. Mais voici l'errante Psyché qui revient à lui et lui offre une corbeille de raisins, symbole de cette béatitude dont le sarcophage est comme enveloppé et enivré, béatitude qui, étant le don de Dieu, est aussi le fruit de nos mérites. « Si les Amours, dit le R. P. Garucci, qui « cueillent les raisins représentent les bons Anges qui recueillent « les œuvres des justes, Psyché est ici posée pour figurer l'âme qui « porte avec elle au tombeau les fruits cueillis par elle [1]. » Fruits qui réjouissent le Christ, car ils sont le produit désiré de son Incarnation et de sa Passion : il est *la vigne* dont nous sommes *les rameaux* [2] !

Deux sarcophages du cimetière de Saint-Calixte, remontant au troisième siècle, présentent le groupe d'Éros et de Psyché s'embrassant; une fois ils sont au côté du Pasteur portant sa brebis sur les épaules [3]. M. de Rossi déclare cette « sculpture probablement

[1] *Monumenti del Museo Lateranense descritti ed illustrati da* Raffaele Garucci D. C. D. G. *e pubblicati per ordine della Santita di nostro signore Papa Pio IX.* Roma, tav. XLIX, p. 104.

[2] Joan., XV, 5.

[3] *Rom. sott.*, t. III, p. 444. 445. — *Antiquités chrétiennes photographiées par M. Ch. Simelli, cataloguées et décrites par* Mgr X. Barbier de Montault. Rome, 1870, nº 31.

païenne ; » et il la montre couverte de chaux et ensevelie. Si ce scrupule a existé, il n'a été que particulier et passager. Sans sortir du cimetière de Saint-Calixte, voici un monument analogue aux deux précédents. Il a été produit le 9 décembre 1877 à une des *Conférences de la Société d'archéologie chrétienne à Rome.*

« M. Mariano Armellini, dit le procès-verbal, présente aux associés un anneau trouvé par lui au cimetière de Saint-Calixte, dans un *loculus*, et précisément au doigt du défunt. Dans l'anneau est enchâssée une pierre de jaspe rouge, où est un Amour qui tient à la main gauche un flambeau et à la droite un papillon : il semble vouloir le brûler. Cette petite figure a quelque parenté avec le mythe de l'Amour et de Psyché, représenté quelquefois mais assez rarement sur les monuments chrétiens, ce que prouve la peinture très connue du cimetière de Domitille [1]. »

Est-ce pour brûler le papillon, *Psyché*, qu'est ici le flambeau de l'Amour? Sur un sarcophage du cimetière du Vatican [2], l'Amour le tient assurément pour ressusciter Psyché ; et le palmier, le phénix sur le palmier, et le Christ qui le montre, prêt à s'élever au ciel au milieu des Apôtres, nous attestent que ce flambeau est le flambeau vivifiant de l'Esprit-Saint, celui de l'éternelle vie.

Si nous passons au cimetière de Priscille, un fond de coupe, dont nous avons parlé, présente Éros et Psyché s'embrassant dans les Champs-Élysées [3]. La mosaïque de la voûte latérale et circulaire du splendide mausolée de Sainte-Constance offre, dans un compartiment, des aires curvilignes, octogones et tetragones, qui alternent. « Dans les plus petites aires, dit le R. P. Garucci, sont semées des « fleurs de formes variées, et au milieu des plus grande prennent « place des Amours et des Psychés, des oiseaux [4] et des agneaux... « Les Psychés et les Amours ont diverses attitudes et portent divers « ornements et instruments [5]. » Le sarcophage de Zacinius, trouvé au cimetière de Sainte-Hélène, avec cette épitaphe chrétienne : « ZACINI CESQVE (*quiesce*) IN PACE, Zacinius repose en paix »,

[1] *Bulletino*, 1879, p. 26.

[2] Aringhi, t. I, p. 307. — Ici, pl. XIII, 26.

[3] Buonarruoti, *Vetri*, tav. XXVIII, 3 ; R. P. Garucci, *Vetri*, tav. XXXV, 4. — Voir ci-dessus chap. XX.

[4] Un de ces oiseaux a la huppe et tient du faisan. Serait-ce le phénix ?

[5] *Storia*, v. IV, *Musaici*, tav. CCVI.

présente, aux extrémités de la face antérieure, un homme et une femme, Zacinius, sans doute, et son épouse ; et au milieu, là où l'on voit si souvent le Bon-Pasteur avec sa brebis, le Christ glorieux, ou Susanne qui est l'Eglise, l'Amour et Psyché s'embrassent au haut d'une colonne autour de laquelle une vigne déroule ses pampres [1]. Un sarcophage du cimetière du Vatican nous a montré l'Amour, avec son flambeau, ressuscitant Psyché qui lui tend les mains, aux côtés de la tête du Christ montrant le phénix sur le palmier et disant aux Apôtres : *Je suis la résurrection* [2]. Encore une fois il est évident que le mythe de Psyché a été christianisé comme celui d'Orphée. Et faut-il s'en étonner?

L'Eglise récupère son bien. Le mythe de Psyché vient de la Grèce. Mais la Grèce l'a reçu de l'Orient ; et c'est bien de la Bible ou des traditions primitives qu'il dérive en dernière analyse. Il est récent dans l'art gréco-romain. « Les monuments du cycle de Psyché se « répartissent, dit un critique, sur un long espace qui va du IIe siè- « cle avant J.-C, au IVe siècle de notre ère »... du « miroir étrusque « conservé au musée de Pérouse »... aux « mosaïques de Sainte- « Constance à Rome. C'est surtout au IIe siècle de notre ère que la « représentation d'Éros et Psyché paraît être en faveur [3]. » Les monuments littéraires remontent plus haut. Fulgence [4] nous apprend qu'avant Apulée, Aristophane ou Aristophonte l'Athénien avait écrit la fable de l'Amour et de Psyché. Or cet Aristophonte est cité par Athénée et Diogène Laerce comme un poète comique qui s'attacha surtout à tourner en dérision les disciples de Pythagore et de Platon: ce qui fait soupçonner « que la fable de Psyché... fut un des secrets « de l'école pythagorienne, en ce qui touchait la doctrine de la mi- « gration des âmes, adoptée ensuite par l'école platonicienne [5]. » Derrière Platon et Pythagore qui n'entrevoit l'Egypte et l'Orient?

« De tout temps chez les Orientaux, dit Creuzer, l'on se représenta le rapport entre Dieu et l'homme, la séparation de celui-ci d'avec le premier, et leur réunion finale, sous l'emblème d'un époux et d'une épouse tantôt divisés, tantôt se

[1] D'Agincourt, t. IV. *Sculpt.*, pl. IV, 3, 5.—Ici, pl. XVI, 16. Cf. le sarcoph. n° 17.
[2] Ici, pl. XIII, 26.
[3] M. Collignon, *Rev. archéol.*, 1875, t. XXX, p. 204.
[4] *Mythologicum vocum antiquarum*, III, 6.
[5] *Herculanum et Pompei*, t. IV, p. 112-114.

rapprochant ; et l'on peignit les joies ou les souffrances de ces mystiques fiancés avec tout le feu de l'imagination... Nous n'en citerons pas d'autres exemples que le fameux poème sanscrit intitulé *Gitagovinda*, espèce d'idylle composée par Djayadèva, où se remarque une frappante analogie avec la fable de l'Amour et de Psyché, et le non moins fameux Cantique des cantiques de Salomon qui offre lui même une grande ressemblance avec le Chant de Govinda ou du Pasteur.

« Pour nous résumer, nous pensons que l'allégorie de l'Amour et de Psyché, à en juger d'après les indices épars dans ce chapitre, vint aux Grecs comme une sorte d'initiation persique, et fut transplantée par des colonies sacerdotales à Samothrace, en Thrace et en Béotie [1]. »

Le *Gita-govinda* ou *Livre-du-Pasteur* paraît remonter à un siècle au plus tard avant Jésus-Christ. Le Cantique des cantiques de Salomon nous rejette quatre siècles par delà Pythagore ; et la réplique abrégée de ce divin Épithalame, le psaume *Exultavit cor meum* des enfants de Coré, qui écrivaient sous Ezéchias, nous porte plus d'un siècle encore avant lui. Avant le poème indien ou la fable grecque, on trouve donc les poèmes sacrés. Dans le mythe de Psyché, pour le dire en passant, je ne serais pas étonné que la critique ne reconnût un jour, avec des traditions dogmatiques primitives, des traits même de l'Histoire sainte. Il me semble difficile de ne pas y entrevoir des souvenirs de la chute d'Eve curieuse et de la fille de Jephté livrée par son père à l'immolation qu'il croit exigée de Dieu. Ce mythe concorde aussi avec les doctrines, dont les Égyptiens nous attestent si expressément l'antiquité, des purifications diverses des âmes dans l'autre monde, de la résurrection des corps, de la déification des justes après la série de leurs épreuves. Nous avions, ce semble, plus encore de reprises légitimes à faire sur le mythe de Psyché que sur celui d'Orphée.

Aussi en a-t-on fait davantage et sans délai. A côté de Susanne et du Christ, au cimetière de Priscille, nous trouvons, au cimetière d'Ostrien, Psyché et l'Amour dès le temps ou dès le lendemain des Apôtres. S. Paul lui-même semblait ouvrir la voie aux artistes chrétiens en écrivant : *Le premier Adam a été fait âme* (Psyché) *vivante*, εἰς ψυχὴν ζῶσαν ; *le nouvel Adam, esprit vivifiant* [2]. L'Apôtre rappelle ici le

[1] *Religions de l'antiquité*, trad. de Guigniaut, t. III (1839), p. 406.
[2] I Cor., XV, 45.

mot solennel de la Genèse, dans les Septante : *L'homme devint une âme vivante,* ἐγένετο ὁ ἄνθρωπος εἰς ψυχὴν ζῶσαν [1]. Au dixième siècle, les artistes grecs, dans ce Pentateuque en mosaïque dont ils ont décoré l'atrium de Saint-Marc de Venise, peindront le Christ, le sceptre de son monogramme et de sa croix à la main gauche, lançant de la droite une petite Psyché qu'il tient sous les ailes, une âme, à la face d'Adam, statue d'argile qu'il vient de dresser devant lui. Premier Adam de la Création, image du second de la Rédemption !

Psyché, d'ailleurs, dans la langue grecque adoptée par les Apôtres et consacrée dans les trois premiers siècles par l'Eglise romaine pour la prédication officielle de l'Evangile, ne désigne point seulement l'*âme*, elle désigne aussi le *papillon*, cet être aérien qui paraît un *souffle* (ψυχή) brillant comme l'âme, et qui était son symbole chez les anciens. Mais le papillon est un ver qui se fait un tombeau de sa substance terrestre et le perce pour s'élancer comme un diamant ailé dans les cieux. Il est la vérité de la fable du phénix. Quel symbole donc de la résurrection ! Et les anciens pouvaient-ils l'omettre sur leurs tombes où ils ont réuni toutes les voix de la nature comme celles des saints Livres pour proclamer la grande espérance de l'homme ? C'est dans le mythe de Psyché qu'ils ont représenté la merveille de vie du papillon. Le même sarcophage du cimetière du Vatican, des abords de la tombe de S. Pierre, nous présente ensemble le Christ ressuscité, Psyché aux ailes de papillon ressuscitée par l'Amour, le phénix ressuscité sur le palmier, son homononyme, au milieu des Apôtres ombragés par une immense vigne, autre image de la résurrection [2].

Dante sera l'écho des anciens monuments dans la fameuse exclamation qu'il pousse, au bas des sept cercles de sa montagne du *Purgatoire*, à la vue des orgueilleux se traînant, la poitrine ployée jusqu'aux genoux, sous la charge de pierre qui est leur supplice :

O chrétiens superbes, misérables épuisés,
Qui, infirmes de la vue de l'esprit,
Avez confiance en des pas rétrogrades,

[1] Gen., II, 7.
[2] Ici, pl. XIII, 26.

Ne vous apercevez-vous pas que nous sommes des vers
Nés pour former l'angélique papillon
Qui vole à la Justice, sans que rien l'en défende ?

Pourquoi votre âme se dresse-t-elle à la façon d'un coq ?
Par là vous êtes comme l'insecte en défaut,
Comme le ver dont la formation avorte [1].

Un demi-siècle après ces vers de Dante, une princesse suédoise, la sainte veuve Brigitte, étant à Rome, entendra en vision des paroles plus douces, qui achèvent de nous montrer combien légitime et heureux est l'usage que les premiers chrétiens ont fait du mythe de Psyché :

« Alors la Vierge dit (au diable) : « Tu es le plus méchant des ravisseurs. L'âme « est l'Épouse de l'Époux, mon Fils, car il l'a rachetée par son propre sang. Toi, « tu l'as corrompue et emportée avec violence. Puisque mon Fils est l'Époux de « l'âme c'est à toi de fuir devant lui [2]. »

Puisque nous venons de citer Dante et sainte Brigitte et de parler encore une fois du phénix, remarquons en passant que sa légende, à la suite de tant de Pères de l'Église auxquels le B. Albert-le-Grand, réputé le Salomon du siècle de S. Louis, n'a pu s'empêcher d'ajouter une croyance prudente [3], que cette légende, dis-je, figure

[1] *O superbi cristian, miseri lassi,*
Che della vista della mente infermi,
Fidanza avete ne' ritrosi passi :

Non v' accorgete voi, che noi siam vermi,
Nati a formar l'angelica farfalla,
Che vola alla Giustizia senza schermi ?

Di che l'anima vostra in alto galla ?
Poi siete quasi entomata in difetto,
Si comme verme, in cui formazion falla.

Purgatorio, X, v. 120-9.

[2] *Revelat.*, l. I, cap. XI.

[3] Voici le texte du B. Albert-le-Grand, au traité *De Animalibus* :

DE PHŒNICE.

Phœnicem avem esse Arabiæ in Orientis partibus scribunt hi qui magis theologica mystica quam naturalia perscrutantur. Dicunt autem hanc avem sine masculo et sexus commixtione solam in sua esse specie, et convenire in orbem, et trecentis 40 annis vivere solitariam. Est autem, ut dicunt aquilinæ magnitudinis, ca-

comme vraie dans la *Divine Comédie* et dans les *Révélations* de celle qu'on a bien nommée « la Mère séraphique ». Dante, suivant de près Ovide et le B. Albert-le-Grand, écrit :

Ainsi par les grands sages il est affirmé
Que le phénix meurt et puis renaît
Quand il approche de sa cinq-centième année.

Herbe ni blé ne sont sa pâture en sa vie,
Mais les seules larmes de l'encens et de l'amomum,
Et le nard et la myrrhe sont son dernier maillot [1].

put habens ut pavo, fauces etiam habet cristatas, circa collum fulgore aureo purpureus est, caudam habet longam purpurei coloris, pennis quibusdam roseis interscriptam sicut interscribitur cauda pavonis quibusdam orbibus ad modum oculorum formatis ; et hæc varietas miræ pulchritudinis. Cumque senio se sentit gravari, construit nidum in alto et calido super limpidum fontem situ arbore ex thure et myrrha et cinnamomo et aliis aromatibus pretiosis, et intrat in nidum, et se radiis ferventibus objicit solis et illos resplendentia pennarum multiplicat donec ignis elicitur, et sic se cum nido incendit, et incinerat ; aliique altera dicunt vermem in cineribus nasci, qui alis de terra assumptis intra paucos dies in avem pristinæ figuræ commutatur et tunc avolat. Fecerunt etiam hic jam semel in Heliopoli Ægypti civitate accidisse, quod super compositionem lignorum sacrificiorum avis hæc aromata comportans se incendit, et ad visum sacerdotis prius dicto modo duabus generationibus vermis et avis formata est et avolavit ; et, sicut dicit Plato, non sunt nobis calumnianda quæ libris sacrorum delubrorum conscripta referuntur.

Opera Lugduni 1651, t. VI, p. 638.

[1] *Così per li gran savi si confessa*
Che la fenice muore, e poi rinasce,
Quando al cinquecentesimo anno appressa.

Erba nè biada in sua vita non pasce,
Ma sol d'incenso lagrime e d'amomo,
E nardo e mirra son l'ultime fasce.

Inferno, XXIV, v. 106, 111.

Ajoutons ici un mot à ce que nous avons dit, chap. XXVII, sur le phénix. Les Égyptiens avaient identifié le *Bennou* non seulement avec le soleil mais encore avec la planète *Vénus*. Ils l'appelaient « *Bennu Asiri*, l'oiseau Vennou d'Osiris ». (*Notes sur les noms Égyptiens des planètes*, par M. le V. E. de Rougé, Paris, 1856, in-12, 23 pages, p. 20). « Cet astre, dit M. de Rougé (ch. XVII du *Rituel*, « p. 240), par ses apparitions successives au soir et au matin, était comme une « excellente expression des périodes de renouvellement ». Ce second phénix sidéral, analogue au premier, se confondait ainsi que lui, avec l'oiseau. De là,

Dans sainte Brigitte, le Christ lui-même emploie, comme comparaison familière à tous et en pleine harmonie avec la puissance et la sagesse divine, la légende du phénix. Elle lui sert à expliquer les secrets mystères de sa grâce dans les âmes. Ayant dit à l'angélique veuve, son épouse, qu'il ne pouvait lui montrer les êtres spirituels, anges ou démons, que sous des images corporelles, la nature humaine n'étant pas capable de supporter la vue des esprits, « alors « elle répondit :

« O mon Seigneur, qui êtes le Fils de la Vierge, pourquoi avez-vous daigné visiter une veuve aussi vile que moi qui suis pauvre de toutes bonnes œuvres, bornée dans l'intellect de ma conscience, et consommée par une longue durée de temps en toute sorte de péché ?

« Il lui répliqua : j'ai trois choses. Je puis enrichir celui qui est pauvre et rendre capable et intelligent celui qui est dépourvu de sens et a peu d'intelligence. Je puis aussi renouveler celui qui est d'un grand âge et lui rendre la jeunesse. Comme le phénix, quand il est accablé de vieillesse, porte en un lieu creux de petites branches sèches et, parmi ces branches, celles d'un arbre qui de sa nature est sec au dehors et chaud au dedans, et que la chaleur y venant d'abord, ce bois s'enflamme aux rayons du soleil, et que par lui s'enflamment ensuite toutes les autres branches, ainsi te faut-il rassembler toutes les vertus au moyen desquelles tu pourras te renouveler en quittant le péché. Parmi elles tu dois avoir un bois chaud intérieurement et extérieurement sec, c'est-à-dire un cœur qui soit pur, étant sec extérieurement de toute délectation mondaine, et plein intérieurement de toute charité, en sorte que tu ne veuilles rien, que tu ne désires rien que moi. C'est sur ce cœur que viendra d'abord le feu de ma charité, et ainsi tu seras enflammée des vertus, et y étant consumée et étant purgée des péchés, tu ressusciteras comme un oiseau renouvelé, après avoir déposé la peau de la délectation charnelle [1]. »

ce semble, un second sens, non inconciliable avec le premier du texte du chapitre 64 du *Rituel* : « Il (Osiris, le soleil couchant) vient de Sekhem (qui est à « l'Occident) à An (Héliopolis, qui est à l'Orient), faisant connaître au Bennou « les choses de Hadès... Le Bennou est renversé sur le dos au dessus des morts « Horus (le soleil levant) fait son œil éclairer la terre. » N'est-ce pas Vénus absorbée dans la lumière du soleil, en même temps que le phénix, type des êtres vivants, abattu, au solstice d'été, par ce soleil ardent qui va le ressusciter en donnant au Nil le signal de l'inondation ?

[1] Sicut enim Phenix, cum senio gravatur, comportat in vallem stipulas siccas, inter quas comportat stipulas unius arboris, quæ exterius est sicca ex naturâ et intus calida, in quam primo venit calor, et ex solis radiis incenditur. Deinde ex ipsâ omnes stipulæ accenduntur. Sic... resurges quasi avis renovata, deposita pelle delectationis. L. II, cap. XVIII

Une autre fois :

« Le *Fils* parle à l'Épouse :

« ... [illegible] en certain feu de bonne direction. Dans mon feu sont en effet trois choses admirables. [illegible] ne se consume. Ainsi, ma charité pour l'homme était dès le commencement dans ma divinité : elle est devenue de plus en plus ardente quand j'ai pris mon humanité ; et elle est ardente au point qu'elle ne s'éteint jamais, mais rend l'âme fervente sans la consumer, et en la fortifiant toujours de plus en plus. C'est ce que tu peux observer dans le phénix qui, accablé de vieillesse, réunit des morceaux de bois sur une montagne très haute, et, quand ils sont allumés par la chaleur du soleil, se jette dans le feu, et ainsi mort par le feu, ressuscite. Pareillement l'âme qui [illegible] phénix meilleur et plus fort [1]. »

Après [illegible] l'Espagne [illegible] l'É-glise [illegible] lui-même.

A Barcelone, le 12 juin 1424, la procession du *Corpus*, c'est-à-dire de la Fête-Dieu, a eu lieu ainsi. A la suite des trompettes ouvrant la marche ; des gonfanons des églises ; des brandons ou torches de la [illegible] religieux ; des clercs de toutes les églises paroissiales ; des Frères de la [illegible] l'Ancien et du Nouveau Testament, commençant à la Création même et à l'expulsion des mauvais anges du ciel. Sept chœurs d'anges, espacés parmi ces représentations, [illegible] — Suzanne, l'ange et Daniel. » Avec « Judith et sa servante — Raphaël et Tobie. »

[1] Sicut in Phoenice colligere poteris, qui senectute gravata colligit ligna in monte altissimo, et illis ex calore solis accensis, projicit se in ignem, et sic ab illo igne mortuus reviviscit. Sic anima, quae ex igne charitatis divinae succenditur, de se quasi Phoenix melior et fortior consurgit. L. IV, cap. LXXVI.

ils précédaient « l'Annonciation de la Vierge Marie. » C'est après les saintes femmes chrétiennes et les martyres qu'on voyait « le Christ « ressuscité avec la croix —... le saint sépulcre avec tout son attirail « et la Madeleine derrière. » Venaient ensuite les Confesseurs, les Martyrs, les Apôtres et le Saint-Sacrement entre les quatre Évangélistes et une troupe d'anges jouant des instruments de musique. Les bâtons du dais étaient portés par les grands seigneurs, y compris « l'envoyé de Venise » et « le Seigneur roi » d'Aragon et de Sicile, Alphonse dit le *Sage* et le *Magnanime*. Des anges et des démons, tous armés de verges, suivaient le corps du Christ, à ses ordres, pour ses grâces ou ses justices. Devant lui, au milieu des Martyrs, s'élevait « le phénix », et au milieu des Apôtres, « l'aigle. » Les vignettes d'un Bestiaire de l'Arsenal, du XIIIe siècle [1], nous permettent de reconnaître leur dessin en somme et certainement leur symbolisme. Le phénix, avec son aigrette, est au sommet d'un arbre, au milieu de son nid d'aromates qui s'enflamme, et déploie ses ailes. L'aigle, vieux et aveugle, plonge dans un bassin d'eau, image du Baptême et de la résurrection, pour y renouveler sa jeunesse, ou bien émerge du bain pour s'élancer au soleil [2].

Ces réminiscences de la légende du phénix et de celle de Psyché, qui attend le crayon de Raphaël, sont intéressantes à signaler chez les auteurs du Moyen-Age. Elles prouvent, ce que nous a déjà démontré le fait particulier de Susanne, que le symbolisme des premiers siè-

[1] N° 283.

[2] Le R. P. Ch. Cahier, *Mélanges d'archéologie*, t II, 1851, p. 75-84; *Ibid.*, p. 182 et pl. XX, A C; p. 164 et pl. XX, X, pl. XXIII, B V. — Le vitrail du XIIIe siècle, dit de la *Nouvelle Alliance*, à la cathédrale de Bourges, présente à l'un des quatre côtés du tableau du Christ ressuscité, entre David qui chante la Passion et la Résurrection sur sa harpe et le pellican qui nourrit ses petits de son sang, un arbre portant un nid au sommet. Le nid touche le cadre du tableau. Je ne puis douter que ce ne soit le nid du phénix. David dit : *Factus sum sicut pellicanus* (Ps. CI, 7; cathédrale de Chartres, vitrail de la *Nouvelle Alliance*) et : *Justus florebit sicut Phœnix* (Ps. XCI, 13; Tertullien, *de Resurrectione*, XIII). En face, on voit le lion de la légende (*Bestiaire*, I) ranimant le lionceau mort que la lionne vient d'enfanter par la bouche. Au-dessus, le fils de la veuve de Sarepta est ressuscité par Élisée (*item*, cathédrale de Chartres), et fait face à Jonas vomi par le monstre. Voir *Monographie de la cathédrale de Bourges*, par les PP. A. Martin et C. Cahier, 1841-1844, pl. I et p. 55.

cles de l'Église ne cessait de s'y perpétuer, et qu'à y bien regarder, tous les siècles chrétiens, avec des différences dans le développement des arts comme dans celui des dogmes, restent foncièrement les mêmes.

De nos jours l'Église, dans la sainte liturgie, rappelle, avec le Cantique des cantiques, le mythe de Psyché des antiques tombes chrétiennes, en disant de saint Laurent Justinien, ce patricien de Venise qui a mérité d'en être le premier patriarche et l'un des patrons : « Invité par la divine sagesse au chaste hymen du Verbe et de l'âme, « ***ad castum Verbi et animæ connubium*** [1]. »

Pour achever de bien comprendre ces types consacrés de la béatitude céleste, fournis par la théologie chrétienne et auxquels la poésie païenne a si gracieusement servi de contre-épreuve, Susanne et son Époux mystique, Psyché et l'Amour, rappelons-nous la célèbre vision de la martyre Perpétue, avec ce grand Pasteur qu'elle aperçut dans l'immense jardin céleste et qui mit dans ses mains la manne éternelle, après lui avoir dit : « Tu es la bienvenue, ma fille [2] ! » Mais surtout lisons la vision de Saturus, qui suivit celle de Perpétue. Comme elle donne bien le ton de variété sublime et de tendresse ineffable dont tous les monuments des catacombes semblent inspirés, ce ton de Dieu avec ses enfants, des enfants de Dieu avec leur Père !

« Le béni Saturus fit connaître aussi cette vision qu'il écrivit lui-même :

« Nous avions souffert, dit-il, et nous sortîmes de la chair, et nous commençâmes à être portés à l'Orient par quatre anges dont les mains ne nous touchaient pas. Nous allions, non pas couchés sur le dos et la face en haut, mais comme montant une pente molle. Délivrés, nous vîmes aussitôt une première lumière immense, et je dis : *Perpétue* — elle était en effet à mon côté, — *c'est ce que le Seigneur nous promettait : nous sommes en possession de la promesse.* Puis, pendant que nous étions portés par ces quatre anges, un grand espace se fit devant nous, qui ressemblait à une sorte de lieu planté d'arbres verts, ayant des rosiers arborescents et toute espèce de fleurs. La hauteur des arbres était comme celle des cyprès, et il en tombait des feuilles sans interruption. Dans ce lieu planté d'arbres verts étaient quatre nouveaux anges plus brillants que les premiers. Sitôt qu'ils nous virent, ils nous donnèrent des marques d'honneur et dirent aux autres anges : *Les*

[1] Die V sept. Lectio IV.

[2] *Acta*, 4.

voici ! les voici ! avec admiration. Et les quatre anges qui nous portaient, saisis de respect, nous déposèrent, et nous traversâmes de nos pieds l'étendue d'un stade par une large voie. Au bout nous trouvâmes Jucundus et Saturninus et Artaxius, qui ayant souffert la même persécution furent brûlés vifs, et Quintus qui, martyr lui aussi, avait quitté la vie en prison ; et nous leur demandâmes où étaient les autres. Mais les anges nous dirent : *Venez d'abord, entrez, et saluez le Seigneur.*

Et nous vînmes près d'un lieu dont les murs étaient tels qu'ils semblaient construits de lumière ; et devant la porte de ce lieu quatre anges étaient debout qui, entrant, nous revêtirent de blanches tuniques. Et ainsi vêtus, nous entrâmes et nous vîmes une lumière immense, et nous entendîmes une acclamation concertante de personnes disant : AGIOS, AGIOS, AGIOS (Saint, Saint, Saint) sans interruption. Et nous vîmes au milieu de ce lieu siéger comme un homme âgé, ayant des cheveux de neige et un visage de jeune homme : nous ne vîmes pas ses pieds. Et à sa droite et à sa gauche étaient vingt-quatre vieillards, et derrière eux beaucoup de personnes debout. Nous entrâmes en grande admiration et nous nous tînmes debout devant le trône ; et quatre anges nous élevèrent, et nous Le baisâmes, et de sa main il nous fit un geste transversal sur le visage. Et les autres vieillards nous dirent : *levons-nous.* Et nous nous levâmes et nous nous donnâmes la paix. Et les vieillards nous dirent : *Allez et jouez.* Et je dis : *Perpétue, tu as ce que tu veux.* Et elle me dit : *Grâces soient rendues à Dieu, puisqu'ainsi que j'étais joyeuse dans la chair, je suis encore plus joyeuse ici maintenant*[1]. »

Les conclusions de ces recherches étendues sur Susanne dans l'antiquité chrétienne paraissent être légitimement celles-ci. La plus ancienne Orante caractérisée, l'Orante faisant partie intégrante du cycle des sujets chrétiens symboliques, c'est l'Orante biblique par excellence, Susanne. En principe, et sauf indication contraire, c'est Susanne qu'il faut voir dans l'Orante. Mais ce symbolisme primitif devait recevoir et a reçu de l'extension. L'Orante désigne des fidèles défuntes, spécialement la martyre Agnès et la Vierge Marie ; il y a des Orantes qui sont des défunts, des saints ; parfois les Orantes figurent les âmes distinctes du corps, comme la Psyché des Grecs. C'est à des signes plus ou moins exprès, soit les noms écrits, soit des indications spéciales, soit la teneur des épitaphes à nous faire résoudre les cas particuliers. Ces signes doivent être clairs et faciles, car ils s'adressaient au peuple continuellement présent dans les cimetières. Quand ils manquent, reconnaissons dans la femme en prière Susanne, comme nous reconnaissons Noé à son arche, les Hébreux à leur

[1] *Acta*, 11, 12.

fournaise, bien que parfois il faille voir dans l'arche et même dans la fournaise certaines figures substituées. Au quatrième siècle, Agnès, l'honneur des romaines chrétiennes, comme Susanne le fut des filles de Judas, remplacera presque Susanne à Rome en tant que symbole de l'Église. Mais bientôt, à Rome et dans tout l'univers, c'est à la femme bénie entre toutes les femmes, à la Vierge Mère de Dieu, à la Reine des Anges et des Saints, à Marie, que reviendra l'honneur de représenter, avec le sexe d'Ève exalté au plus haut des cieux, l'Église de Jésus-Christ.

Il nous reste maintenant à conclure cet ouvrage. Nous ne le ferons point sans rencontrer Susanne encore.

L'abbé V. Davin.

(La fin au prochain numéro.)

L'ART RELIGIEUX

AU SALON DE 1880

RAPPORT FAIT A LA SOCIÉTÉ DE SAINT-JEAN

Messieurs,

Pressé par des travaux multipliés, je n'ai pu malheureusement répondre au désir, flatteur pour moi, de votre Commission, et faire sur l'ensemble de l'art religieux au Salon de 1880 le travail qu'elle aurait souhaité. Je suis forcé de me borner à des notes rapides et de résumer, sans pouvoir les unir ou les varier par des idées d'esthétique générale, les impressions qu'une visite à l'exposition a suggérées à vos délégués comme à moi.

Trois ouvrages nous ont paru dépasser la mesure des autres et mériter votre attention; et c'est de ces ouvrages, considérables à divers titres, que je vais vous dire quelques mots.

Celui qui sollicite le premier la critique, autant par ses défauts que par ses qualités, est le Job déjà célèbre de M. Bonnat.

Je ne vous étonnerai pas en le condamnant et le louant tour à tour.

Rarement M. Bonnat a plus nettement mis en lumière ses mérites et ses faiblesses. Le patriarche est représenté sur son fumier, et l'artiste n'a fait aucun effort pour relever la vulgarité d'un tel spectacle. Les souvenirs bibliques restent impuissants; la majesté des siècles est oubliée ; le caractère épique, surnaturel, quasi divin du personnage demeure inaperçu. Le réalisme est plus fort que tout et déborde sur tout. L'œuvre exhale une odeur de vérité capable de provoquer le dégoût.

Assis sur des débris de paille, au fond d'une caverne, sa barbe blanche sur la poitrine, le front ceint d'une cordelette de poil de chameau, Job lève les yeux au ciel et le prend à témoin de sa misère.

Aucun détail n'atténue les réalités et les scories de la nature : la peau se plisse sur les flancs, les veines se gonflent sur les membres. Les jambes repliées, les bras étendus, Job s'adresse au Très-Haut et semble lui offrir son sacrifice. Le geste est expressif, la physionomie bien saisie, le mouvement naturel ; la réalité anatomique est d'un rendu palpable. Mais l'absence de l'idéal, le mépris de l'interprétation, le désir systématique ou inconscient de laisser le personnage, l'action, les accessoires, dans les données strictement naturalistes, la haine enfin de ce qui peut et doit transfigurer le type, tout concourt à donner à cette œuvre un cachet spécial qui, joint à la prodigieuse intensité de la figure, la rend d'un côté aussi répréhensible qu'elle est, de l'autre, digne d'éloges.

Par son caractère, sa couleur, sa force et ses effets, le Job de M. Bonnat se rapproche de certaines œuvres des anciennes écoles hollandaise et espagnole, où la matière domine au détriment de l'esprit et que l'on blâme autant qu'on les admire. Quand le temps aura mis sa teinte sur cette peinture si crûment réaliste, elle prendra place parmi les bonnes et les mauvaises images, bonnes au point de vue de la forme, mauvaises au point de vue de l'idée, qui comptent dans l'histoire de l'art.

Le *Bon Samaritain*, de M. Morot, provoque, ou peu s'en faut, les mêmes louanges et les mêmes réserves que le *Job* de M. Bonnat. Voici encore un merveilleux exemple de rendu plastique et de vérité anatomique, compromis par la vulgarité systématique des types. Nous sommes loin de l'interprétation donnée par les apologistes à la célèbre Parabole. Si le blessé est l'Humanité malade que le guérisseur compatissant veut pousser dans les bras de sa mère l'Église, il faut avouer que ni l'un ni l'autre des personnages ne sont à la hauteur de leur rôle.

Le Samaritain est un homme rustique, entre deux âges, aux formes communes, aux pieds larges et plats, étalant sans vergogne toutes les bassesses de la nature. Empressé, attentif, il a pris le malheureux entre ses bras, l'a chargé sur ses épaules, et mainte-

nant il le dépose, avec la sollicitude vigilante et douce d'une mère, sur son âne couvert de paniers et de fanfreluches d'Orient, qui fait très bien sa partie dans cette trinité naturaliste. C'est la charité chrétienne inaugurée dans le monde sous les auspices d'un juif miséricordieux. L'air frappant de pitié qui détend et attendrit les traits du voyageur ne parvient pas à modifier sa physionomie.

Le blessé est plus touchant : jeune, pâle, épuisé, la tête renversée, affaissé, agonisant, il serait difficile de donner à un corps d'homme plus de défaillance et de langueur. Ces deux figures, de grandeur naturelle, à peu près nues, l'une chauffée par le grand air et la sève de la vie, l'autre exsangue, blafarde, et décolorée par l'approche de la mort, font le plus grand honneur à la science professionnelle de l'artiste. On regrette qu'il n'ait pas voulu chercher plus haut, ni relever les modèles par un reflet des sphères supérieures.

Le groupe se détache au bas du ravin, sur un fond de roches amoncelées qui remplissent le cadre et servent de repoussoir ; il a un relief, un mouvement prodigieux que la nature à coup sûr ne saurait dépasser et qui assurent à l'ouvrage, en dépit de ses lacunes, une valeur hors de pair. Otez quelques ombres trop crues de la poitrine du Samaritain, et vous aurez un tableau de réalisme religieux fin, vigoureux et noyé qui pourra se comparer sans désavantage aux plus étonnants du même genre laissés par les anciens.

M. Bouguereau se présente à son tour.

M. Bouguereau mêle les souvenirs du spiritualisme chrétien aux images du sensualisme païen ; il passe avec un égal dilettantisme de l'histoire sacrée à la mythologie plus que profane et partage ses faveurs avec une étonnante impartialité entre deux mondes qui s'excluent. Quel est le but et le mobile de ces étranges fusions qui se reproduisent annuellement ? Quelles visées peuvent soutenir la verve et guider le pinceau de l'artiste ? Contentons-nous d'indiquer une anomalie qui surprend d'autant plus que les scènes païennes sont quelquefois fort vives, si les scènes chrétiennes vont assez souvent à faux.

L'artiste n'a point manqué cette année à ses habitudes d'un quart de siècle . *la Jeune Fille se défendant contre l'Amour*, qui accompagne la *Flagellation*, ne se ressent en aucune façon d'un pareil voisinage ; il serait difficile de pousser plus loin la banalité de

l'inspiration et la puérilité du thème. Le sujet est de ceux qui font très bien sur une pendule ou une boîte à bonbons, non dans l'œuvre d'un artiste éminent, et quoiqu'il ne rentre pas dans notre cadre, permettez-moi de le mettre en regard de l'autre et d'en dire mon sentiment.

Assise, en pleine campagne, sous l'ombrage d'un arbre venu des jardins de l'Institut, la belle enfant, à peu près nue, écarte en souriant le dieu malin qui cherche à forcer sa résistance et à se camper sur ses genoux en lui plantant sa flèche dans le cœur. L'Amour, n'en doutons pas, finira par triompher ; mais où sont, sinon en Amérique, lieu habituel des exportations de l'artiste, les âmes sensibles qui s'intéressent encore à la finale d'une histoire vieille de tant de siècles ?

L'œuvre est très soignée, très léchée, je n'en disconviens pas. Le paysage est clair, étendu, vaporeux, et malgré les critiques dont elle est parfois l'objet, la facture de l'artiste ferait presque passer la plate et ridicule vétusté du motif.

Je n'ai également aucune difficulté à reconnaître les qualités techniques de la *Flagellation*. Le dessin, le modelé sont d'une justesse rare : l'anatomie des corps est traitée avec une correction irréprochable. La masse du tableau, qui trône à la place d'honneur du grand salon carré, si elle avait plus d'accent et d'originalité, ne laisserait guère de place à la critique. On ne peut mieux savoir sa leçon et la réciter avec plus de méthode. Mais les éloges doivent s'arrêter là. Le caractère du personnage principal me semble répréhensible.

Pendu par les poignets aux anneaux d'une colonne, le Christ nu, cinglé de coups, crie vers le ciel, hurle de douleur et s'affaisse avec une angoisse qui n'a rien de divin. On dirait un criminel vulgaire soumis et succombant au supplice des verges, non le Fils du Dieu vivant portant la peine de nos fautes, et gardant, jusque dans sa détresse, le sentiment de sa grandeur. Il est manifeste que la divinité ne devait point resplendir assez pour frapper et dompter les bourreaux ; mais on ne saurait non plus exagérer de telle sorte l'humanité que le second caractère disparaisse entièrement.

En d'autres termes, le Christ-Dieu doit rayonner jusque dans l'abjection, et c'est une faute grave, même au point de vue de l'esthé-

tique profane, que de le voiler complètement, en poussant vers un réalisme excessif la personnalité humaine.

Cette réserve faite, il faut insister sur les qualités plastiques : rarement l'artiste a montré plus de force et de précision. Les bourreaux frappent à tour de bras. D'autres lient ou ramassent des verges ; les assistants regardent avec indifférence ; un enfant se réfugie sous la robe de sa mère ; un autre, nu, est tenu à califourchon sur les épaules de son père. Un rabbin, représentant la Synagogue, froid, sombre, impitoyable, surveille le supplice, dévisage la victime d'un air de haine concentrée et paraît compter les coups.

Au total, ce grand cadre, un des plus considérables de l'artiste, depuis la *Chrétienne aux Catacombes*, page supérieure par la franchise primesautière et l'émotion communicative, n'a pas plus de souffle religieux que la célèbre *Flagellation* du Titien, qu'elle rappelle au spectateur.

M. Cormon, posé du premier coup par sa *Mort de Ravanah*, expose aujourd'hui une vaste toile qui, à travers ses imperfections, se recommande par un souffle élevé et le reflet d'une idée profonde. L'artiste a-t-il voulu représenter la Chute originelle, et résumer dans un cadre le fond de toutes les dégradations et de toutes les misères qui tombèrent au sortir de l'Éden sur la pauvre humanité, comme le châtiment de ses premières fautes et le sceau de la malédiction divine ?

Les vers de Victor Hugo qui ont inspiré l'auteur me donnent quelques appréhensions ; l'orthodoxie du poète, commentant les œuvres de Jéhovah, est à coup sûr douteuse. Mais, en dépit de la *Légende des Siècles*, où le peintre a puisé, et que je voudrais voir simplement remplacée par la Bible, on doit reconnaître le sens émouvant de la peinture et l'impression pénétrante qu'elle exhale. Dans l'impossibilité de le dégager du caractère sacré qui lui donne sa physionomie saisissante, M. Cormon a conçu et exécuté le sujet de façon à contenter le spectateur croyant.

Sous un ciel de plomb, sur une terre déserte, aride et rocailleuse, bordée par des montagnes nues, Caïn et sa famille se hâtent, fuyant la justice divine, cherchant le repos et l'ombre et ne les trouvant pas : c'est le noyau de l'humanité jetée violemment hors de la voie par sa révolte et condamnée, désormais, à cheminer à travers les

pierres, les ronces et les épines. Caïn précède le triste cortège, seul en avant, pareil au Juif-Errant, à moitié nu, sa longue barbe blanche et ses cheveux au vent, les reins ceints d'une peau de bête, la hache de silex au côté : il est sombre, farouche, effaré ; la main gauche étendue, il tâtonne et semble chercher une issue.

Ses fils, durs et sauvages, marchent derrière lui ; quelques-uns voiturent, sur un brancard fait de troncs à peine émondés, la mère, femme de Caïn, assise affaissée, la tête basse, les mamelles pendantes et desséchées, tenant endormis sur ses genoux les derniers nés de la tribu ; les autres suivent, l'épieu sur l'épaule, les pièces de venaison, fruits de la dernière chasse, attachées sur le dos. Désormais l'homme déchu est condamné à multiplier les cadavres et à se nourrir de cadavres, suivant l'énergique expression de Bossuet. Quelques dépouilles ensanglantées retombent des deux côtés du brancard. L'un des voyageurs porte entre ses bras une jeune femme meurtrie aux obstacles de la route et incapable de continuer. Ses pieds blessés sont enveloppés de langes. Les personnages sont nus, des peaux de bêtes autour du corps, les cheveux épars couvrant le front, la face abaissée vers la terre, mornes et désespérés : c'est une troupe de proscrits sans rayon, sans espérance et sans joie. Les enfants seuls, bénéficiant de leur état d'innocence, dorment insouciants de l'épreuve, jusqu'à ce qu'elle se dresse aussi pour eux.

Les chiens courent à travers les jambes des chasseurs, le nez au vent, la queue basse, harassés, efflanqués, épuisés comme les hommes et souffrant comme eux des conséquences de la réprobation.

Tous, gens et bêtes, vont d'un pas rapide et furtif, pareils à des coupables qui redoutent et veulent éviter un nouveau châtiment : Marche ! marche ! crie à leurs oreilles la voix du Juge et du Vengeur ! Marche ! pauvre race fautive et rabaissée ! La lutte, le travail, la douleur, voilà désormais ton lot ! Les premiers ont péché ; tous seront punis par suite d'une loi mystérieuse de solidarité que nul effort ne pourra vaincre. Sous une forme ou sous une autre, l'expiation restera sans cesse la destinée de l'homme ; et ses tentatives, impuissantes à détruire ou à modifier l'inéluctable loi, attesteront, seulement par leur inutilité, la vérité du point de départ, c'est-à-

dire la réalité de la chute, la réalité de la sentence ; la puissance de Celui qui l'a prononcée l'étend et la prolonge sur toute génération !

Telles sont les idées qui surgissent au spectacle du *Caïn*.

Il sort de cette page, animée par des modèles de grandeur naturelle, je ne sais quelle implacable sensation de décadence méritée, de peine encourue, de désespoir inconsolé ! Hommes et femmes portent sur leurs fronts la trace de la foudre avec le souvenir d'un crime dont le poids les écrase.

Ils ont la conscience d'un forfait accompli et d'une expiation nécessaire, que l'intervention divine seule, par un nouvel et contraire effet de la reversibilité, qui maintenant les poursuit, pourra faire remettre et changer en un sacrifice rédempteur.

Si j'allais au-delà ou contre la pensée de l'auteur, je le regretterais, parce que les idées que je formule et qui jaillissent de son œuvre en consacrent la justesse et lui donnent son caractère véritable.

La facture rugueuse, un peu violente et grossière comme les types, sombre et volontairement monochrome, va bien aux faits mis en scène : malgré des touches épaisses et des ombres opaques, elle sert l'inspiration de l'artiste et l'idée mère de sa composition.

La *Martyre chrétienne* est la page monumentale d'un jeune artiste, M. Georges Becker, qui grandit chaque année : elle a du mouvement, de l'ampleur et du jet. L'auteur, qui accumule comme à plaisir toutes les difficultés, les surmonte ou les tourne adroitement.

Une jeune chrétienne, la lampe à la main, remontait un escalier en plein air conduisant probablement aux Catacombes. Poursuivie ou surprise par des archers, — car la donnée de l'artiste n'est pas claire — elle reçoit coup sur coup plusieurs flèches et tombe inanimée le long des marches. On la voit gisante sur le dos, la tête en bas, les pieds en haut, les bras étendus. Par un raccourci habilement rendu, le corps apparaît dans toute sa longueur. Deux traits qui ont occasionné la mort restent plantés sur la poitrine. Au sommet de l'escalier, les soldats demi-nus, l'arc bandé, le carquois sur l'épaule, s'apprêtent à redoubler leurs coups. Il serait difficile de

mieux saisir l'attention rapide et concentrée du tireur qui guette, vise sa proie et cherche l'effet de ses coups.

Au-devant des archers, un vieillard en robe verte, la bandelette au front, parent, je suppose, ou ami de la victime, descend précipitamment les degrés, le corps en avant, la main projetée, pour lui porter secours. Son bras droit sort littéralement de la toile. Tout son corps exprime l'anxiété frémissante et la pitié surexcitée.

Des cyprès, des pins, des monuments funéraires indiquent que le drame se passe au milieu d'un cimetière où les chrétiens aimaient à cacher leurs mystères, et donnent à la scène la couleur solennelle et grandiose que des lieux pareils conservent encore en Italie. L'ensemble est vaste et saisissant. La chrétienne ample, belle, pudique, vêtue de blanc, expire réellement. Résignée, sereine, elle ajoute en mourant une pierre nouvelle à l'édifice sacré qui se construit sur des cadavres. Par un miracle pareil à celui qui a jailli du sépulcre du Christ, la vie va sortir encore une fois de la mort et créer dans la tombe une nouvelle humanité.

La couleur uniformément grise de l'escalier répand malheureusement sur le spectacle une teinte blafarde. Le temps adoucira ce fond général de crudité en mettant plus en vue la largeur vivante et pittoresque d'une brosse à laquelle on ne peut refuser la fougue et la puissance.

En dépit de certaines défectuosités de détail, M. Becker est un des jeunes peintres sur lesquels l'avenir peut légitimement compter. Il n'est point donné à tout le monde de couvrir avec cette abondance magistrale des toiles qui, comme *Resphad* et la *Martyre chrétienne*, ajoutent à leur facture décorative l'inspiration originale et la force dramatique.

M. Becker a montré une Chrétienne martyrisée en allant aux Catacombes. M. Guay représente un autre acte de la même longue et saisissante histoire, d'où est sortie l'humanité chrétienne, *le Martyre de sainte Pauline.*

Tout ce qui retrace les émotions sacrées et les douleurs fécondes dont nous goûtons les fruits doit être bien accueilli. La toile de M. Guay, largement conçue, touchante et dramatique, possède d'autre part des qualités techniques qui la désignent aux connaisseurs.

Calme, résignée, belle et pudique, sous ses longs voiles flottants, Pauline, sœur d'Hippolyte, diacre de l'Église romaine, est descendue au moyen de cordages par un soupirail extérieur au fond de la Prison Mamertine : deux gardiens la reçoivent dans leurs bras et vont la déposer à terre. Le bourreau attend au second plan, à moitié perdu dans la pénombre, tenant sa hache ensanglantée, posée sur le billot qu'éclaire une lampe fumeuse. De l'autre côté de la scène, un préposé tire et range avec un croc les nombreux corps de martyrs, restes des hécatombes précédentes. La funèbre moisson est incessante, démesurée ; il faut faire à chaque instant de la place. La voûte s'étend, ténébreuse et lugubre, derrière les cadavres couronnés d'une auréole.

Les personnages, la mise en scène, la physionomie générale rappellent les anciennes œuvres de l'École, et manquent un peu du pittoresque que les jeunes peintres recherchent et demandent aux découvertes nouvelles ; l'ensemble n'en a pas moins de l'ampleur, de la solidité, et dénote des qualités éminentes qui s'accentueront facilement.

On peut ranger parmi les tableaux religieux le *César s'ennuie*, de M. Motte, travaillé avec la patiente et curieuse recherche que l'auteur apporte à ses reconstitutions du monde antique ; l'ouvrage, de proportions assez considérables, présente une image intéressante de la Rome impériale et païenne.

Sur un palanquin recouvert d'une tenture écarlate, décoré d'aigles d'or les ailes déployées, et porté par des esclaves demi-nus, butin pris à toutes les nationalités, César lourd, bestial et morne, en toge blanche et violette, son manteau de pourpre en arrière, s'abandonne nonchalamment sur le trône que supportent des lions de bronze. Sombre, appesanti, dégoûté, il est allé distraire sa mélancolie au spectacle des repaires du Cirque. Reconnaissant leur pourvoyeur ordinaire, les lions, de chair et d'os, enfermés dans leurs cages, hurlent et bondissent contre les barreaux de fer. La foule des chrétiens destinés à leur pâture est au-dessous, parquée sous des grilles de fer, n'attendant que le signe du tyran pour aller au martyre. Des préposés descellent déjà la porte qui doit livrer passage aux fauves.

Des soldats à pied et à cheval, des porte-étendards élevant les

enseignes qui ont vaincu et dominent la terre, font cortège à César. Une esclave, debout derrière lui, agite un vaste éventail au-dessus de sa tête.

Les curiosités archéologiques prises aux sources donnent à ce tableau, un peu froid et terne, un intérêt historique que le souvenir des faits reproduits et des conséquences qui vont suivre ne peut naturellement qu'agrandir.

Le *Saint Herbrand* de M. Dagnan-Bouveret forme en quelque sorte la contrepartie et l'antidote du monde corrompu dont nous venons de voir le chef.

Issu d'une race illustre, grand dignitaire à la cour de Clotaire III, le saint personnage, que l'Église a mis sur ses autels, quitta tout pour se consacrer à Jésus-Christ.

Devenu abbé du couvent d'Aindre, petite île à l'embouchure de la Loire, il édifia par ses vertus et ses miracles les pays environnants, où sa mémoire est encore l'objet d'un culte particulier.

Debout, en face du spectateur, vêtu d'une robe et d'un froc blancs les reins ceints d'une corde et le chapelet de pèlerin passé dans la corde, les pieds chaussés de sandales, la crosse à la main droite, son bréviaire ouvert à l'autre main, le modèle est une exacte représentation de ces types purs, croyants enflammés, qui portaient à travers l'Europe encore à moitié barbare la civilisation avec la connaissance du vrai Dieu, faisant plus pour la paix et l'unité du monde que les rois et les législateurs. La crosse, ici, est à la fois le bâton du missionnaire et la houlette du pasteur : formée d'une tige de coudrier sauvage, terminée par une pointe de fer, surmontée de la courbure enrichie de pierreries, elle sert à soutenir les pas du voyageur comme à guider les peuples. Le regard du personnage passant par dessus le livre semble découvrir et fixer des horizons infinis. La figure jeune, belle, avec sa couronne de cheveux, sa barbe blonde et fine, est méditative et concentrée.

Le contemplatif se mélange du penseur et de l'homme d'action ; et ne fallait-il pas toutes ces qualités aux héros prédestinés qui transformaient le monde, l'arrachaient à sa déchéance et le haussaient jusqu'à Dieu ? Saint Herbrand se tient devant les arcades d'une église romane, sortant de la prière pour reprendre sa course, passant perpétuellement de l'une à l'autre, ou plutôt les fondant l'une

et l'autre dans un incessant exercice. C'est le moine apôtre des premiers temps dans sa plus suave et vaillante réalité. L'auréole, qui joue sur sa tête rase, complète la physionomie de cette image terrestre et paradisiaque à la fois.

La solidité du faire, la franchise du relief, la justesse et l'intensité de l'expression, recommandent cette excellente personnification du Christianisme pacifique et conquérant.

Après le César dévorant du paganisme, le moine civilisateur du Christianisme primitif, voici les chrétiens de l'âge gothique sortis de l'apostolat.

M. Laugée, peintre d'une rusticité mystique qui fait son originalité, se plaît surtout avec les pauvres gens du moyen-âge. Malgré la vulgarité des types et des scènes, il touche le spectateur par l'émotion chrétienne qu'il sait communiquer, jointe à la physionomie pittoresque des œuvres. Le *Serviteur des Pauvres* appartient à cette catégorie; c'est le frère d'un couvent de l'époque qui distribue aux malheureux, rassemblés dans l'office, du pain, des légumes et des fruits. Il fait ce que ses pareils ont fait et font encore de nos jours, ce pourquoi ils sont institués et l'on peut ajouter proscrits : — Nous nourrissons les affamés, nous soignons les malades, nous nourrissons, nous élevons les enfants, donnant aux uns le pain du corps, et aux autres le pain de l'âme ! Pour lequel de ces crimes nous frappez-vous? — Voilà ce que chacun, à l'exemple du Modèle divin, peut dire à ses persécuteurs, sans que la haine des uns se lasse plus que l'amour des autres : éternel combat promis aux croyants, qui se partage le monde et durera jusqu'à la fin des temps.

La facture simple, personnelle, expressive, achève le caractère de l'ouvrage.

La *Prise d'habits aux Carmélites*, par M. Rougeron, est un ferme et vivant spécimen de la peinture religieuse, des mœurs présentes, qui varie heureusement les souvenirs du passé et doit être encouragée.

Devant le porche d'une chapelle cachée derrière les murs d'un couvent, au pied des degrés, une jeune fille en costume de mariée, robe blanche, long voile transparent, couronne d'orangers et bouquet de fleurs immaculées, se dispose à prendre pour époux Celui

qui ne trompe, ni ne meurt, ni ne vieillit, et célèbre éternellement ses noces. A genoux, les mains jointes, dans une attitude modeste et résolue, la postulante attend le moment d'entrer au cloître et d'échanger ses habits de mariée mondaine pour le costume de l'épouse du Christ. Des religieuses déjà engagées dans les liens sacrés, revêtues de leur costume professionnel, robe brune et blanche, un voile noir sur la tête, emblème de la mort terrestre à laquelle toutes se sont volontairement condamnées, un cierge à la main, brûlant comme leur cœur, occupent la plate-forme de l'escalier et s'apprètent à recevoir la sœur nouvelle. Un évêque, la mitre en tête, couvert de ses ornements sacerdotaux, le bras étendu, le doigt levé, prononce la formule de la bénédiction. Deux prêtres l'assistent pieusement ; un enfant de chœur tient un cierge allumé.

A côté du prélat, la mère de la jeune fille, un mouchoir à la main, contient sa douleur adoucie par la joie et l'orgueil de donner une fille à Dieu ! Une sœur, un frère, des parents partagent l'émotion de la mère et contemplent la scène avec un attendrissement respectueux.

Dans quelques instants, la porte du cloître s'ouvrira et se refermera sur une autre créature inféodée à Jésus-Christ : une autre âme naîtra à la vie supérieure après être passée par la tombe ; et, consacrant désormais son existence à prier et à gémir, quand tant d'autres oublient de prier et de gémir, la nouvelle carmélite, instrument privilégié des mystères et des bienfaits de la reversibilité, maintiendra sur la terre le courant d'impétration et d'expiation pour lequel la terre est créée, et hors duquel elle ne saurait vivre !

L'auteur, qui a le respect et la compréhension des grandes choses qu'il exprime, ajoute à cette condition essentielle un vif sentiment de la réalité et du pittoresque modernes : ferme, dramatique et touchante, son exécution, malgré des touches un peu crues, n'est point indigne du sujet, qui, peut-être sous un titre général et indéterminé, n'a mis en scène que des portraits.

La *Veuve* (île de Sein, Finistère), par M. Renouf, appartient à une autre catégorie de peinture réaliste. On voit l'héroïne de grandeur naturelle agenouillée avec son fils, sur une pierre tombale marquée d'une croix, dans un pauvre cimetière breton, au devant de la mer qui déferle. Vigoureusement en saillie, faisant face au spectateur,

les personnages ont un caractère de foi rustique et de tristesse religieuse, moindre toutefois chez l'enfant, par suite de la légèreté naturelle à son âge.

Le *Cantique* de M. Antony Serres, représenté par une jeune fille du moyen-âge, vêtue de brocart blanc, rappelle sainte Cécile ; elle chante, les yeux au ciel, en s'accompagnant de la mandoline. La figure est poétique et pure ; l'expression, juste, vient de haut et pousse en haut le spectateur.

M. Dawant expose une toile qui tire des conjonctures actuelles un très vif intérêt et termine dignement notre Revue de l'Art religieux : *Henri IV et Grégoire VII* (Canossa, 1077).

« *Nous n'irons pas à Canossa !* » a dit dans une circonstance historique le prince de Bismarck, découvrant par son allusion la profondeur de la blessure faite jadis en ce lieu à l'orgueil germanique, ainsi que la profondeur des haines qui suivaient à travers les âges l'humiliation infligée au césarisme allemand. Et peu après, le prince impérial, parlant dans une lettre à Léon XIII de la *querelle de mille ans* qui séparait les deux puissances, est venu fortifier la déclaration significative du chancelier de fer.

La pénitence célèbre de *Henri IV à Canossa* constitue en effet un des événements principaux de la lutte éternelle des deux forces qui se disputent le monde, je veux dire la force temporelle et la force spirituelle, représentées par le Pape et l'Empereur, Pierre et César ! Elle forme le trait le plus saillant du long antagonisme qui mit face en face, pendant deux siècles, le pontificat romain et le césarisme germanique. Des rivalités de races se joignaient à des compétitions de pouvoir et à des conflits religieux, pour exalter les âmes. Un artiste belge, M. Clysanaar, avait présenté à l'exposition de 1878 un sujet analogue : *Herri IV à Canossa.* Cette lutte, qui renferme le monde et l'histoire du monde, occupe maint cerveau d'artiste, si elle fait le fond du jeu des politiques.

La situation présente des deux partis ajoute à la majesté toujours vivante du sujet.

L'ouvrage de M. Dawant, qui manque de précision et de finesse, dit toutefois ce qu'il veut dire.

L'empereur en chemise, la corde autour des reins, pieds-nus, à genoux, tête basse, les bras étendus, fait amende honorable. Le

Pape, assis devant lui en habits pontificaux, le considère d'un air sévère. Des prélats, des moines, la comtesse Mathilde assistent le Pontife et contemplent la scène. Un huissier debout à côté du trône, en robe noire, lit la formule de la rétractation. Tous sont réunis sous les colonnades d'une église romane, le Pape sous un dais rouge. Le triomphe du Pontife, l'humiliation de l'empereur ne sauraient être plus complets.

Rencontre à jamais mémorable ! Retrempé aux sources mauvaises de la tradition païenne, le césarisme allemand est forcé de renier ses excès préjudiciables à la société civile comme à la société religieuse, et de se soumettre au représentant de Celui qui pacifie et qui pardonne. Heure saisissante et grandiose où César acculé, se courbant devant Pierre, courbe du même coup l'homme devant Dieu, et la force devant le droit, contrairement à la formule fameuse, qui semble la devise favorite de la race personnifiée par l'empereur ! Et voilà pourquoi le souvenir de la défaite ne cesse de hanter les imaginations et d'alimenter les rancunes nationales, comme si, en ce jour, le germanisme avait reçu du latinisme un soufflet inexpiable !

Tels sont, Messieurs, les tableaux qui ont sollicité plus particulièrement les regards de votre Commission et qui ont semblé dignes de vos suffrages.

L'un des amis anciens de votre assemblée, M. Michel, doit se joindre à la série. Distingué dans ses dessins par le sentiment chrétien de la composition, l'expression simple et pure, juste et pénétrante des figures, il s'efface quelque peu dans sa peinture : il n'en a pas moins des droits à vos distinctions. Où qu'elles aillent, elles serviront utilement la cause de l'art chrétien que vous avez pris sous votre protection et dont vous prétendez faire, avec raison, une des grandes et fécondes paroles de ce temps ; tout en témoignant de votre dévouement au beau, au vrai et au bien, elles ajouteront un appoint utile aux efforts qui marquent la seconde moitié de notre siècle, et préparent, espérons-le, avec le triomphe de l'Église le relèvement de la France, dont la double destinée, vous le savez, déterminée par des rapports de fille à mère, est d'être indissolublement unie.

Dubosc de Pesquidoux,
Membre de la Société de Saint-Jean.

DE QUELQUES SINGULARITÉS

LONGTEMPS USITÉES

DANS LA REPRÉSENTATION DE LA NATIVITÉ DE N.-S.

I.

Pour bien interpréter les monuments de l'iconographie chrétienne, il faut pouvoir en comparer un certain nombre où les mêmes particularités se retrouvent dans des conditions plus ou moins analogues, plus ou moins différentes. Jusque-là on peut leur appliquer des conjectures, ces conjectures peuvent être ingénieuses, mais elles n'acquièrent la consistance d'une probabilité qu'au jour où l'on a pu en éclairer le sens par des rapprochements. Alors, en y mettant de la sagacité, on peut dans leur interprétation aller quelquefois jusqu'à la certitude. C'est par cette voie que nous entendons essayer l'explication de certaines données de nature à paraître aujourd'hui singulières et qui s'observent dans les représentations de la nativité de Notre-Seigneur, non pas accidentellement, mais soutenues avec une extraordinaire persistance depuis la seconde moitié de l'antiquité chrétienne pendant toute la première partie du Moyen-Age et au-delà. Nous prenons pour point de départ le couvercle de sarcophage reproduit dans cette *Revue* [1], et nous en profitons pour exposer quelques observations complémentaires de l'étude consacrée déjà à cette question dans une autre publication [2].

Pour interpréter ce monument, par bonheur, les termes de comparaison dont nous avons besoin ne manquent pas. Deux points seulement y peuvent paraître énigmatiques, la simultanéité de la

[1] Avril-Juin 1879, p. 296.

[2] *Guide de l'Art chrétien,* t. IV, p 121.

présence d'un berger et des Mages près de la crèche : l'attitude de la sainte Vierge qui en détourne la tête. Il y a cette différence entre ces deux points que sur le premier toute difficulté disparaît par l'étude, tandis qu'en étudiant le second, l'attention vient à se porter sur grand nombre d'autres monuments où la sainte Vierge, non contente de détourner la tête, est couchée près du divin Fils qu'elle vient de mettre au monde, et c'est là, avec d'autres circonstances encore de ces représentations, ce qui devient difficile moins encore à expliquer qu'à justifier pleinement.

Pour le tenter, il faut de toute nécessité se rendre compte de l'esprit dominant dans l'iconographie chrétienne pendant ses premières périodes. Le trait le plus caractéristique qui la distingue alors, c'est la prédominance des idées sur les faits, sur les personnes, sur les sentiments. Et ces idées, qu'il s'agit d'exprimer par des images, sont les principes fondamentaux du Christianisme, les principaux mystères de notre foi. Dans le langage iconographique alors, les faits servant à l'expression des idées, il faut donc qu'ils soient rendus eux-mêmes dans une certaine mesure, il faut qu'ils soient rendus par l'action des divers personnages. Les sentiments corrélatifs assurément ne sont pas exclus ; mais faits, personnages, sentiments, il faut qu'ils se prêtent tous à l'intention principale qui est d'exprimer l'idée. On ne prend donc des faits que la substance, on les généralise, on les ramène à l'uniformité. Les personnages ne ressortent selon leur propre caractère que dans la mesure nécessaire à l'effet voulu, et les sentiments qui leur sont strictement personnels n'apparaissent que faiblement ; on songe à rappeler le caractère de leur dignité, bien plus qu'on ne vise leur caractère individuel.

A cette époque, on n'aurait pas eu la pensée d'écrire la monographie d'un saint ; mais les saints apôtres, les martyrs étaient célébrés comme ministres de Dieu, comme témoins de Dieu, pour leur union avec Dieu, de manière à constituer leur culte, à les honorer aussi hautement, avec autant d'intensité, au moins, qu'on ne l'a jamais fait depuis sous des formes plus directement personnelles. En Marie, par exemple, on voit, on célèbre la MÈRE DE DIEU, et ces deux termes *Mère et Dieu* en disent autant et plus qu'on n'a jamais pu faire en d'autres temps pour mettre en relief et glorifier les prérogatives et les charmes de cette créature privilégiée. Et qu'on ne dise pas seu-

lement que le culte de Marie et des saints était là en germe : non, il y était tout d'abord dans sa plénitude, sous une forme dont, faute d'habitude, nous ne saisissons pas assez la portée.

Pour les faits, non plus, on ne cherche pas à savoir, quant aux circonstances, comment ils se sont passés, on n'y songe même pas, on songe encore moins à le montrer ; il suffit d'en connaitre la substance et de la rappeler par une action corrélative. Les faits essentiels sont des faits permanents, le fait de la maternité divine, de l'incarnation, de la rédemption. C'est le mystère de l'union avec Dieu, le mystère de l'apostolat, le mystère du martyre. L'action la plus élémentaire suffit pour en rendre l'idée, surtout quand cette action est un signe, un terme convenu d'expression ayant toute la valeur du mot qui dans une langue exprime la plénitude de la chose. Alors de même qu'on peut élaguer toutes les circonstances accessoires, on peut grouper des circonstances principales qui se sont passées successivement et en divers lieux.

Pour les sentiments, on ne cherche pas non plus à émouvoir directement : l'émotion viendra de la plénitude de la charité qui accompagne la foi.

Dans la représentation de la Nativité, il s'agit de rendre la pensée de la naissance d'un Dieu, d'un Dieu manifesté ; on s'attache, en conséquence, principalement à l'idée de manifestation. Dieu en naissant s'est manifesté aux anges, aux bergers, aux Mages. La plus éclatante de ces manifestations, la plus complète, puisqu'elle s'étend à toute la terre, est celle des Mages. Ce sont donc surtout d'abord les Mages qui ont été appelés près du Dieu naissant. On possède diverses représentations des Mages qui remontent au IIIe siècle ; aucune représentation connue de la Nativité proprement dite ne remonte plus haut que Constantin. Quant au mode de représentation, quoique la tradition constante porte le nombre des Mages à trois et pas au-delà, dans plusieurs de ces antiques images ils sont réduits au nombre de deux ou portés à quatre. On n'en voit que deux dans une peinture du cimetière des saints Marcellin et Pierre [1] ; on en compte quatre dans la peinture du cimetière de Domitille que

[1] De Rossi, *Vergine scelte ;* Rohault de Fleury, *l'Évangile,* pl. XVII, fig. 1 ; Garucci, *Storia dell' Arte cristiana.*

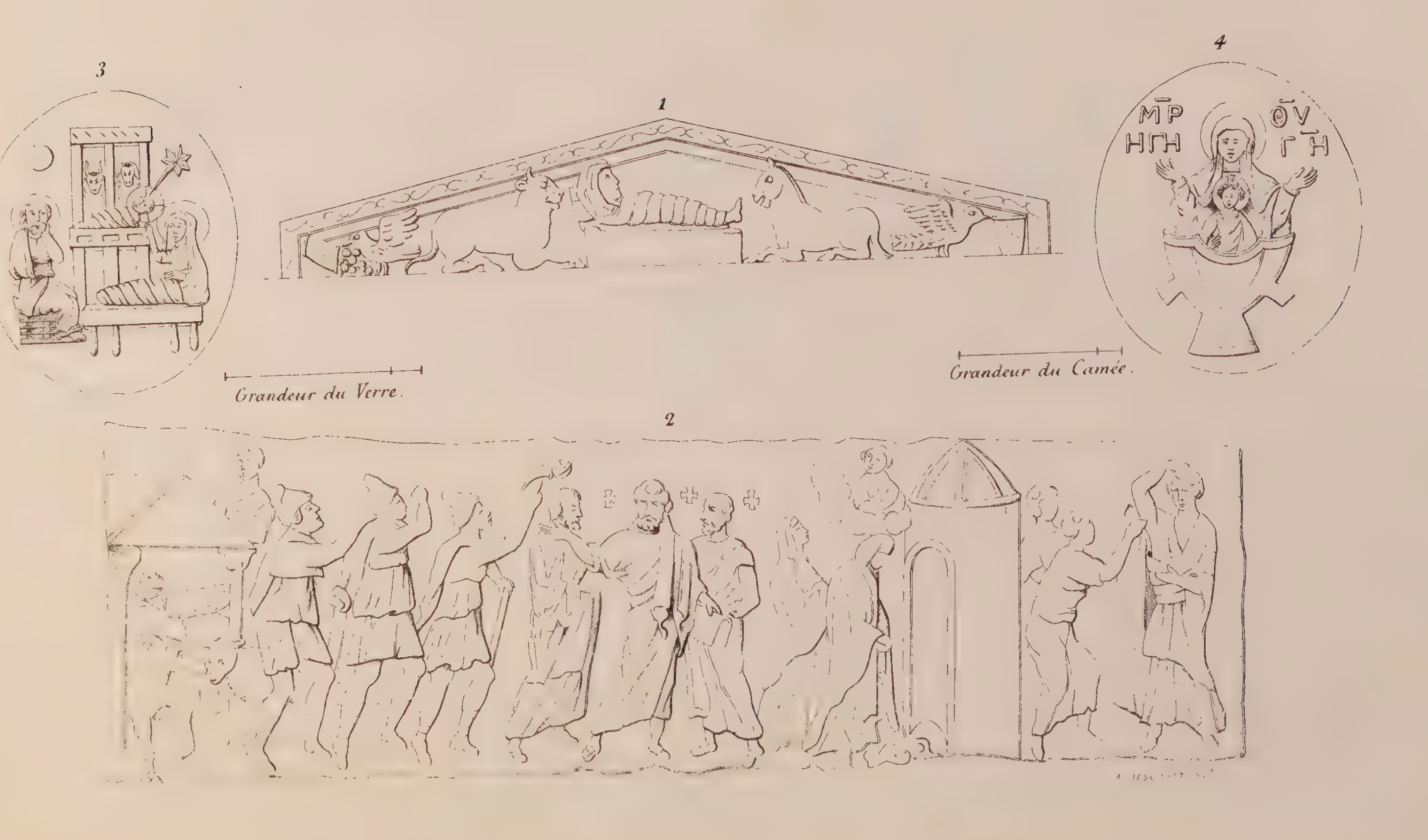


La Vierge-Mère et quatre Mages. (IIIe siècle.)

nous reproduisons. Or il n'est pas douteux que dans l'un et l'autre cas on a été déterminé par une motif de symétrie, afin de placer au centre de la composition le groupe de la Vierge-Mère et d'exposer le mystère de la Maternité divine à la vénération des fidèles, plus encore qu'on ne songeait à montrer Jésus adoré par les Mages. Mais on voulait que les Mages fussent là pour attester qu'il est digne de tous les hommages qu'ils ont rendus.

Dans cette circonstance, Marie est constamment assise sur un siège d'honneur semblable à celui qui était en usage pour les pontifes. Partout ailleurs les Mages sont toujours trois, si on en excepte la mosaïque de Sainte-Marie-Majeure, où l'on n'en voit que deux, mais de telle sorte que, arrivant par une porte, le troisième doit être réputé ne l'avoir pas encore passée et venir après ses compagnons. Dans cette composition, d'ailleurs, l'idée d'honorer le nouveau-né est si manifeste que, le grandissant par-delà toutes les réalites de fait, on l'a représenté assis sur un trône, et Marie est assise à sa droite, comme il convient à la Mère du Roi des rois.

Mais cette œuvre magistrale nous transporte au Ve siècle, et c'est au IVe que nous devons d'abord nous arrêter pour observer les plus anciennes représentations de la Nativité proprement dite. Dans les compositions dont nous venons de parler, le sujet spécial, en effet, n'est pas la Nativité, mais l'Adoration des Mages, le divin Enfant, sauf le cas de la mosaïque qui appartient à une époque postérieure, est porté sur les genoux de sa très sainte Mère. La pensée de la Nativité est au contraire spécialement exprimée quand Jésus repose dans la crèche : alors les Mages peuvent apparaître comme on le voit dans le monument qui nous sert de point de départ, mais ce n'est pas absolument au même titre, et nous avons besoin de nous exprimer plus catégoriquement à ce sujet.



NATIVITÉ DE NOTRE-SEIGNEUR

… Camées du VIIe ou VIIIe Siècle)

II

Quand on s'est attaché à l'adoration des Mages comme sujet principal, les Mages eux-mêmes figurent dans la scène comme acteurs indispensables avec Jésus et Marie ; on ne voit point, en effet, qu'en pareil cas la très sainte Mère ait été omise non plus que son divin Fils. Quand la pensée s'est portée principalement sur la Nativité, il n'en a plus été ainsi : alors, si on observe les monuments, on verra que la sainte Vierge n'a pas toujours été représentée, et qu'au contraire près de l'humble berceau il est d'autres acteurs auxquels on donne la préférence : nous voulons parler du bœuf et de l'âne d'abord, des bergers ensuite. M. de Rossi a publié et M. l'abbé Martigny a reproduit une inscription tumulaire de date certaine (*Placido et Romulo co.* an 343 [1]) où l'on voit ainsi l'Enfant-Jésus emmailloté avec les deux animaux couchés près de lui et le flairant, plus deux bergers qui arrivent ; un croissant est suspendu près de leur tête pour indiquer que la scène se passe la nuit, et l'on ne voit point d'autres acteurs y participer. Il en est de même sur trois couvertures de sarcophages [2] du musée de Latran ou mieux de Lateran, et une quatrième que Bosio nous fait connaître [3]. A Milan, sur le grand sarcophage placé sous la chaire, dans l'église de Saint-Ambroise, les bergers même disparaissent, et le divin Enfant, dans la scène que nous reproduisons (pl. I, fig. 1), n'est plus accompagné que du bœuf et de l'âne, prosternés à leur manière devant lui. Il en est de même sur le sarcophage (fig. 2) qui, dans cette même ville de Milan, est passé de l'église Saint-Celse dans l'église contiguë de Sainte-Marie près Saint-Celse, avec cette différence qu'ici, au-dessus d'une sorte de hangar qui représente l'étable, nous voyons de plus un ange adorateur émergeant à mi-corps. De Bugati [4], qui en a pu-

[1] De Rossi, *Inscript.*, t. I, p. 51; Martigny, *Dict. des ant. chrét.*, 2e édit., p. 495.

[2] Rohault de Fleury, *l'Évangile*, pl. XIX, fig. 2, 3, 4 ; Garucci, *Storia dell' Arte cristiana*. Sur deux de ces sarcophages il n'y a qu'un seul berger.

[3] Bosio, *Roma sott.*, p. 287. (Nous rappelons une fois pour toutes que les planches de Bosio ont été reproduites par Aringhi et Bottari.) — Martigny, p. 101.

[4] Bugati, *Memorie di San Celso*, Milan, in-4°, 1782. Le P. Garucci, *Storia dell' Arte cristiana*, a reproduit simplement la planche de Bugati.

blié un dessin inexact, est venue l'opinion généralement accréditée que sur ce monument on voit saint Joseph caractérisé par une hache, instrument de sa profession. Pour nous, il est bien clair que l'auteur s'est mépris en prenant pour saint Joseph l'ange dont nous venons de parler. Cet ange n'a point d'ailes, mais il en est de même de l'ange de la résurrection placé à l'opposé et qui lui fait pendant. Quant à la hache prétendue, lorsque nous avons pu observer ce monument de nos yeux, ignorant que nous étions en présence même du sarcophage ainsi interprêté par Bugati, cet ange suspendu dans les airs ne pouvait nous faire songer à saint Joseph, et nous ne nous sommes pas aperçu qu'il tenait quelque chose à la main, tant ce détail est peu apparent. Mais quelque temps après, la planche de Bugati que jusque-là nous n'avions connue que par ouï dire, est venue en notre possession; nous avons pu la comparer avec une autre gravure du même monument, certainement meilleure, quoique dessinée trop lâchement et donnée dans la nouvelle édition de Giulini [1], et tout le mystère s'est dévoilé. On peut en juger par le dessin que nous reproduisons (pl. I, fig. 2). L'ange semble porter à la main un petit objet très fruste, qui pourrait être la hampe d'un sceptre ou plutôt d'une croix, et en effet un ecclésiastique de nos amis, prié d'observer ce détail, comme il passait à Milan, nous a rapporté qu'il avait distingué une petite croix. On a mis quelquefois la croix à la main des esprits célestes, surtout quand on les fait participer à la représentation de certains mystères avec l'intention de

[1] Giulini, *Memorie di Milano*, 2e édit., 7 vol. in-8°, Milan, 1854, t. I, p. 672. Au centre du monument, Notre-Seigneur apparaît entre saint Pierre et saint Paul; il ne fait pas actuellement le don du volume sacré, mais il le tient, prêt à le donner; les deux Apôtres, derrière lui, paraissent se donner la main en signe d'union; chacun d'eux, le Maître et les disciples, est accompagné d'une petite croix, ce qui s'accorde avec la croix que tiendrait l'ange de la Nativité, les deux représentations étant si bien le complément l'une de l'autre, que les Mages, qui figurent entre elles, s'avancent précédés de l'étoile qui a pris la forme d'une comète, non vers le Sauveur-Enfant, mais vers ce divin Sauveur apparaissant dans la plénitude de sa puissance et de son enseignement. Du côté opposé, deux des saintes femmes s'avancent vers le tombeau ouvert de Jésus, et l'ange de la Résurrection leur apparaît. Plus loin, Notre-Seigneur lui-même triomphe de l'incrédulité de saint Thomas, et reçoit son témoignage. Ce monument nous paraît être probablement du Ve siècle.

suggérer par leur entremise la pensée de la Rédemption. Nous citerons, par exemple, un ange apparaissant au-dessus de Jonas englouti par le monstre marin sur une boîte à eulogies en ivoire publiée dans le supplément de Gori [1].

Dans ces différentes représentations, la Nativité est séparée de l'Adoration des Mages, cependant l'idée prépondérante attachée tout d'abord à celle-ci ne laisse pas que d'être ordinairement exprimée par une composition voisine. Cette composition est contiguë sur quatre de nos sarcophages, avec cette particularité sur celui de saint Celse que les Mages s'avancent non vers l'Enfant-Jésus, mais vers le Christ triomphant placé au milieu du monument, ce qui fait ressortir bien plus vivement la généralité de la pensée. Elle est aussi accusée avec une grande force sur le sarcophage de la basilique Saint-Ambroise ; toute la face de ce même couvercle, sur l'un des côtés duquel on voit l'Enfant-Jésus seul entre les deux animaux, est en effet occupée par l'Adoration des Mages et une scène correspondante où les trois jeunes Hébreux refusent d'adorer la statue de Nabuchodonosor [2]. Et au-dessous, sur la cuve même, partie principale du monument, siège le Christ triomphant entre ses douze Apôtres.

Il y a plus, c'est que la représentation même des deux animaux n'est pas étrangère à la pensée que l'on entendait exprimer par la venue des princes et des Sages de l'Orient. En effet, si le bœuf et l'âne figurent dans la scène de la Nativité avec une persistance qui s'est maintenue jusqu'à la Renaissance, plus qu'aucun autre des éléments de la composition, il faut bien croire que c'était à raison d'une idée qu'on y avait attachée. C'est chose connue d'ailleurs par le témoignage de saint Pierre Chryologue [3]. Ces deux animaux étaient la figure des Juifs et des Gentils et plus généralement de

[1] Gori, *Thes. vet. dipt.*, fin du t. III, pl. XXIV.

[2] M. de Rossi a établi avec une grande sagacité la correspondance qui existe entre ces deux scènes. Elle se rencontre sur plusieurs monuments, d'une manière si formelle, comme dans celui-ci, que les figures des trois jeunes Hébreux sont identiques de type et de costume avec celles des trois Mages. On a voulu ainsi rendre cette pensée que le refus fait par les Juifs fidèles, au sein de la Gentilité, de céder à l'Idolâtrie, avait eu pour corollaire ou pour complément d'amener les Gentils à renoncer à l'Idolâtrie pour venir adorer le vrai Dieu.

[3] S. Pierre Chrysologue, *Serm. 159, Bibl. SS. Patrum,* édit. 1677, t. VII, p. 966.

tout le peuple fidèle. Examinez attentivement la scène du sarcophage de saint Ambroise (pl. I, fig. 1), vous remarquerez les deux colombes, images elles-mêmes des âmes fidèles ; l'une becquette du pain ou des fruits répandus par une corbeille, l'autre va boire dans un vase, c'est-à-dire qu'elles se nourrissent de la sainte Eucharistie. Sur le fronton opposé de l'autre côté du monument on voit aussi de même deux colombes qui becquettent des fruits, et, au milieu, deux autres de ces oiseaux symboliques affrontés devant le divin monogramme, c'est-à-dire qu'elles se nourrissent de vérité, dans le sens où il a été dit que l'homme ne vit pas seulement de pain. Or, Jésus est la vie, la vérité, la lumière, la nourriture des âmes, de cette nourriture que l'on goûte par l'Eucharistie et aussi par la contemplation. Or n'est-ce pas là ce que font ces deux animaux, images, nous le répétons, du peuple fidèle ?

En tant qu'ils représentent non pas seulement le peuple fidèle comme ne faisant qu'un ; mais par rapport à sa double origine, les Juifs et les Gentils, ils expriment une pensée analogue à celle des deux cités, Jérusalem et Béthléem, indiquées sur ce sarcophage lui-même et que l'on retrouve si souvent à la même époque où à des époques voisines, sur les fonds de verre [1], dans les mosaïques, où elles sont quelquefois nommées ou personnifiées. Or c'est encore cette pensée qu'expriment les bergers et les Mages réunis, parfois même opposés symétriquement.

III.

La représentation simultanée des bergers et des Mages, comme celle du bœuf et de l'âne près de Jésus naissant s'expliquent, nous le croyons, sans laisser de doutes. Il n'en est pas ainsi de l'attitude de la sainte Vierge, quand elle détourne la tête. A cet égard, nous ne pouvons proposer que des conjectures, mais nous croyons au moins pouvoir les appuyer sur des raisons plausibles. La difficulté se complique bientôt d'un autre élément, quand la divine Mère est couchée, et d'un troisième quand apparaissent dans la composition des femmes ordinairement occupées à baigner l'Enfant-Jésus.

[1] *Revue de l'Art chrétien*, t. I, 1857, p. 293.

Les *Vierges* couchées apparaissent au VI[e] siècle et depuis lors jusqu'au XIV[e] : cette situation est le plus ordinairement attribuée à Marie dans la scène de la Nativité. Nous ne connaissons aucun exemple de l'intervention des femmes qui puisse être réputé antérieur au VII[e] siècle, mais depuis lors, pendant la même période, elle a été à peu près aussi répandue.

Ces trois singularités, bien qu'elles soient si souvent combinées qu'il importe de les expliquer ensemble, ne nous paraissent pas cependant provenir toutes les trois de la même source : on peut les séparer et il n'est pas absolument rare qu'elles l'aient été.

Avant qu'on ne puisse citer aucun exemple de la Vierge couchée, il en existe, indépendamment de l'exemple donné, plusieurs autres de la Vierge assise et détournant la tête [1]. Il arrive au contraire quelquefois que Marie, étant couchée, dirige ses regards vers son divin Fils, puis il y a des intermédiaires où la très-sainte Mère, tout en portant la tête et les yeux d'un autre côté, montre au moins qu'elle est occupée de Jésus, par la direction d'une de ses mains. Dans le *Dictionnaire des antiquités chrétiennes,* de Mgr Martigny et dans l'*Évangile* de M. Rohault de Fleury, ouvrages où, sans parti pris relativement au sujet qui nous occupe, on a eu soin de grouper ensemble les représentations du même mystère, sur dix compositions du VI[e] au XII[e] siècle, absolument propres à la Nativité, c'est-à-dire sans l'adjonction de l'Adoration des Mages, qu'on y trouve réunis, il y en a neuf où la Vierge est couchée. Dans le nombre, il n'y en a qu'une seule où Marie soit tournée vers le divin Enfant, et quatre où elle dirige la main vers lui sans le regarder ; ce dernier nombre est beaucoup au-dessus de la proportion commune [2].

D'ailleurs ces compositions même où Marie dirige la main vers le Dieu nouveau-né sans fixer sur lui les yeux, n'indiquent-elles pas un parti pris de les détourner ; quel peut donc en être le motif? L'Évangile nous semble avoir donné l'explication de la chose dans les diverses circonstances où Notre-Seigneur dissuade de considérer entre sa très-sainte Mère et Lui les rapports de la nature afin d'é-

[1] Bosio, *Roma sott.,* p. 63, 289.

[2] Bon nombre d'autres exemples de la Vierge couchée se voient dans l'autre ouvrage de M. Rohault de Fleury, consacré à la sainte Vierge ; en général toutes les observations fondées sur l'un de ces ouvrages sont confirmées par l'autre.

lever les pensées, lorsqu'il lui parle ou lorsqu'il en parle, jusqu'aux rapports de la grâce. Alors il laisserait l'impression d'une certaine dureté si l'action qui suit ne montrait tout le contraire. On ne cite dans le texte sacré que trois circonstances où Jésus ait adressé la parole à Marie, et deux autres où il parle de sa très-sainte Mère. Lorsqu'elle le retrouva dans le Temple, il lui répondit : « Pourquoi « est-ce que vous me cherchiez? ne saviez-vous pas qu'il faut que je « sois occupé de ce qui regarde le service de mon Père. » (Luc. II, 49.) Aux noces de Cana, sollicité par Marie relativement à la pénurie du vin, où se trouvaient les convives, il lui dit : « Femme, qu'y « a-t-il de commun entre vous et moi? Mon heure n'est pas encore « venue. » (Joan. II, 4). Sur la croix, il lui adressa ces mots : « Femme, voilà votre Fils! » lui donnant saint Jean pour fils et avec lui tous les chrétiens. (Joan. XIX, 26.)

Jésus parle de sa très-sainte Mère, lorsqu'une femme s'étant écrié : « Heureux le sein qui vous a porté et heureuses les entrailles « qui vous ont nourri! » Il répond : « Heureux bien plutôt ceux « qui écoutent la parole de Dieu et qui la suivent. (Luc. XI, 27. 28.) Il en parle, lorsqu'on lui dit que sa Mère et ses frères demandent à le voir, et que montrant ses disciples, il déclare que ce sont là sa Mère et ses frères. (Matth. XII, 47-50.)

Dans toutes ces circonstances, à le bien prendre, on voit s'élever l'estime que l'on doit faire de Marie, et le contraire n'est que dans les apparences. Aussitôt la parole prononcée dans le Temple, il est dit ce mot admirable qui montre le Fils de Dieu soumis à Marie et à Joseph. A Cana, Jésus fait tout ce dont sa très-sainte Mère lui a témoigné le désir. Sur la croix, le mot pouvait sembler cruel, dans ce sens, que Jésus cesserait d'être un fils pour Marie, un fils d'adoption lui étant substitué. La très-sainte Mère cependant n'y perd rien du côté de sa maternité divine, tandis que sa maternité spirituelle vient à s'étendre à tous les hommes.

Et lorsque Notre Seigneur témoigne de ce qui doit être préféré non pas à Marie, mais dans Marie même, à l'honneur de l'avoir enfanté, — l'assimilation aux pensées de Dieu, — ne voit-on pas que c'est l'exalter d'une manière plus excellente comme la première des créatures?

Alors, dans nos antiques représentations, on aurait détourné la

tête de cette divine Mère, comme pour lui faire dire : Ne portez pas votre attention sur mes rapports naturels avec cet Enfant, ne vous occupez pas de moi, occupez-vous seulement de lui et adorez-le, car il est votre Dieu. Effectivement, voyez, l'univers est à ses pieds, représenté par ces deux animaux. Tous les vrais fidèles, tous les peuples de la terre, représentés par les bergers et les Mages viennent reconnaître sa souveraine domination. Marie n'y perd rien, car si Jésus est Dieu, elle est Mère de Dieu.

C'est, en effet, cette dignité suprême de Mère de Dieu que l'on a eu en vue quand, à cette époque, Marie est mise en scène, non plus en quelque sorte accessoirement, mais comme personnage principal. C'est ce qui avait lieu d'ordinaire quand on représentait l'Annonciation, car c'est pour l'élever à cette dignité qu'un ambassadeur lui est envoyé du ciel. On doit faire exception pour certaines compositions inspirées par l'esprit légendaire ; mais, dans le plus grand nombre des cas, il n'est pas douteux que l'idée dont nous parlons ne soit tout à fait dominante. L'exemple le plus remarquable en serait donné par la peinture du cimetière de Sainte-Priscille, publiée d'abord par Bosio [1], s'il est vrai, comme on le croit généralement, qu'elle représente l'Annonciation. Quoi qu'il en soit, Marie est assise de même, pour recevoir l'envoyé céleste dans la mosaïque de Sainte-Marie-Majeure (Ve siècle) et dans un assez grand nombre d'autres représentations non douteuses de ce mystère, depuis l'époque dont nous parlons jusqu'au XIIe siècle [2]. Dans beaucoup d'autres cas elle est demeurée debout sans cesser d'être représentée avec un caractère de dignité. Caractère très fortement exprimé dans le bas-relief sculpté par Nicolas de Pise, sur la chaire du baptistère dans cette ville même.

[1] *Roma sott.*, p. 541. M. l'abbé Davin l'a reproduite dans cette *Revue* (janvier-mars 1880, p. 142, pl. XIV, fig. 4) et il propose d'y voir le Christ s'adressant à Susanne, figure de l'Église (??).

[2] M. Rohault de Fleury en donne deux exemples dans son *Évangile*, pl. IV, fig. 1, Bibliothèque de Saint-Marc à Venise, VIe siècle ; pl. VIII, fig. 2, peintures de Saint-Urbain à la Cafarella, XIe siècle. Sur le diptyque de Milan, publié par Gori (*Thes. vet. dipt.*, t. III, pl. XXXI), et moulé par la Société d'Arundel, non-seulement la Vierge est assise, mais son siège repose sur des arcades, une autre arcade le surmonte ; c'est manifestement un trône.

Ce caractère est non moins fermement accusé dans les plus anciennes images de Vierge-Mère. Nous appelons spécialement de ce nom le groupe de la Mère et de l'Enfant représentés d'une manière abstraite. Les manifestations de la tendresse maternelle et filiale entre Jésus et Marie ne viennent que beaucoup plus tard. Dans le principe on veut surtout montrer que l'Enfant est Dieu, soit qu'on le suspende d'une manière pleine de mystère sur le sein de sa Mère, soit qu'on lui attribue le geste de la bénédiction divine.

Le divin Enfant, il est vrai, n'a pas ce caractère dans des compositions également anciennes ou plus anciennes encore, mais où l'on se propose l'expression d'une idée par la représentation d'un fait : le fait de l'adoration des Mages, par exemple. Alors on a pu mettre en scène tout simplement un enfant ; c'est aux circonstances, et non à son attitude, à dire que cet enfant est Dieu. Quant à Marie, dans ce cas-là même, sa dignité est exprimée par le siège d'honneur sur lequel elle est assise (p. 110).

Lorsque la sainte Vierge ne porte pas le divin Enfant dans ses bras pour le présenter à ses adorateurs, on ne voit point qu'un semblable siège lui ait jamais été donné ; cependant elle est représentée assise toutes les fois qu'elle apparaît près de la sainte Crèche, jusqu'à la fin du VIe siècle. Mais alors on l'omet facilement jusqu'au moment où l'on commence à la représenter couchée. Situation qui va maintenant réclamer toute notre attention.

IV.

Le premier exemple que l'on connaisse où la sainte Vierge soit couchée est donné par une sorte de pâte verte imitant un camée de forme demi-circulaire qui probablement se pliait comme un diptyque (l'autre pièce est perdue). Ce petit bijou pieux attribué au VIe siècle, publié par Vanuti, a été reproduit par Mgr Martigny [1]. Si son antiquité avait été exagérée, il faudrait descendre au siècle suivant auquel paraît tout au moins remonter une autre pâte de verre de même nature publiée par Vettori et que nous reproduisons (pl. I, fig. 3) [2].

[1] Vanuti, *Academ. di Cortona* t. VII, p. 45 ; Martigny, 2e édit., p. 494.

[2] Vettori, *Nummus æreus expl.*, p. 37.

On remarquera que sur ces deux monuments, et il en est de même le plus généralement dans les monuments de même catégorie, saint Joseph est assis comme à l'écart et semble endormi ou somnolent. Cette situation est corrélative à celle de sa très sainte épouse ; elle pourra servir elle-même à en révéler la pensée. Nous ne nous y attacherons dans cette étude que dans la mesure utile à cet effet, nous proposant d'en consacrer une autre tout spécialement à saint Joseph. Sur le faux camée de Vettori, on peut voir que le sommeil du saint époux de Marie est exprimé par l'attitude de l'une des mains appuyée contre la tête comme pour la soutenir. Celui de Vanuti donne lieu à la même observation, et encore un grand nombre d'autres monuments postérieurs, la plupart de ceux tout particulièrement qui seront reproduits dans la suite de cette étude.

D'un autre côté, revenant sur les différents sarcophages des IV[e] et V[e] siècles, où le divin Enfant apparaît couché dans son humble berceau, et par conséquent qui représentent spécialement la Nativité, soit que les Mages arrivent ou ne se montrent pas, nous observons que dans tous les cas où la sainte Vierge est ainsi représentée et où elle ne détourne pas la tête, cette attitude lui est attribuée à elle-même [1] ; et alors également elle ne paraît prendre aucune attention à ce qui se passe près d'elle. On pourrait croire qu'elle y pense et que l'attitude dont il s'agit exprime la méditation et non le repos de la nuit. Nous aimons à croire que, pouvant de cette manière exprimer l'une ou l'autre de ces pensées, on s'est reporté tour à tour principalement sur l'une des deux. Et, assurément, quant à ce qui peut mériter d'être imité, il ne saurait y avoir d'incertitude : la pensée de la méditation est celle que nous voudrions préconiser. Mais il ne s'agit pas en ce moment d'apprécier ce qui serait à faire, et tout ce qui a été fait s'explique bien mieux si l'on admet qu'effectivement on songeait par là à rappeler que la scène se passait la nuit. A l'appui de cette interprétation, vient la présence de la lune et sur l'inscription à date consulaire de 343, et sur le faux camée de Vettori (pl. I, fig. 3). De plus, sur ce dernier petit monument la sainte

[1] Rohault de Fleury, *l'Évangile,* pl. XX, fig. 1 et 2; Garucci, *Storia dell' Arte cristiana,* pl. 310, fig. 4, pl. 320, fig 2, pl. 326, fig. 1.

Vierge est couchée, et cette nouvelle attitude, alors inaugurée, va devenir d'un usage presque général jusqu'à la fin du Moyen-Age. Ne faut-il pas en conclure qu'elle a la même origine, la même signification, et qu'on avait seulement prétendu d'abord dire par ce moyen que la venue du Sauveur s'accomplit au milieu de la nuit, de la nuit naturelle comme de la nuit des temps.

Seraient ainsi primitivement exclus de la composition qui nous occupe, tout naturalisme grossier, toute légende inadmissible. Il faudrait cependant y faire la part d'un certain naturalisme qui, loin d'être exclu de l'art chrétien primitif, entre, on peut le dire, dans son essence. Alors on voulait rendre des idées, mais les rendre par des faits. Or, pour représenter les faits, on recourait à quelques-uns de leurs éléments les plus simples, les plus naturels. Marie est représentée pour dire, en fait, que l'Enfant-Jésus vient de naître, puis on ne s'occupe plus d'elle pour exprimer ses sentiments, sa manière d'agir. Toute l'attention devra se porter sur le nouveau-né lui-même, et l'on cherchera les moyens de dire qu'il est Dieu, qu'il est Sauveur.

Dans ces conditions même, il faut pourtant donner à Marie une attitude quelconque. Cette attitude quelquefois sera en rapport avec sa dignité. La mosaïque de Sainte-Marie-Majeure, au Ve siècle, la représente, c'est hors de doute, dans ce sentiment, mais l'Enfant-Jésus n'est plus dans la crèche, il est assis sur un trône, et les Mages arrivent pour lui offrir leurs présents et leurs adorations. Sur la grande couverture d'Evangéliaire, en ivoire, avec partie émaillée, conservée dans le trésor de la cathédrale de Milan et qui, communément attribuée au VIe siècle, est estimée par M. de Rossi pouvoir remonter plus haut [1], l'idée de la dignité peut s'accorder avec celle de la méditation, avec celle du repos de la nuit. Dans tous les cas, on n'y voit rien qui ressemble aux sentiments ou aux soucis naturels de la maternité. Du même temps, c'est-à-dire encore du VIe siècle, sont les miniatures de l'Évangéliaire syriaque à Florence [2]. Dans la scène de la Nativité, la sainte Vierge, également assise, se montre pensive, mais elle ne dirige pas non plus les yeux sur son divin Enfant,

[1] Labarte, *Arts industriels*, pl. VI ; moulages de la Société d'Arundel, IVe classe.

[2] Rohault de Fleury, *l'Évangile*, pl. XI, fig. 2 ; Garucci, *Storia dell' Arte crist.*

tout au plus pourrait-on croire qu'elle l'indique de la main. Un seul personnage y remplit le rôle d'adorateur, et l'on doit croire que c'est saint Joseph, par une exception bien rare jusqu'au XIV[e] siècle.

Nous avons vu que, sur les sarcophages, généralement Marie détournait la tête ou la tenait appuyée sur sa main, sans diriger les yeux sur Jésus. Rappelez-vous ensuite les monuments où cette divine Mère n'est même pas représentée comme sur divers autres sarcophages précédemment cités, ceux de Milan en particulier (pl. I, fig. 1 et 2), vous aurez passé en revue à peu près toutes les représentations de la Nativité qui ont précédé les pâtes de verre où la sainte Vierge apparaît couchée. Considérez maintenant ce qu'elles ont toutes de commun et vous comprendrez que les circonstances de fait que l'on a voulu relever, quand on y fait figurer la sainte Vierge, se réduisent à ceci : la naissance au milieu de la nuit. On tient à indiquer la nuit afin de mettre en relief cette pensée que la lumière a brillé au milieu des ténèbres, *et lux in tenebris lucet* (Joan. I, 5); c'est pourquoi, sur notre pâte de verre (fig. 3), le croissant est opposé à l'étoile. D'ailleurs, cette étoile, la grande lumière qui environna les bergers (Luc. II, 2), la lumière même dont parle saint Jean se fondent dans une même pensée. Dans ces conditions, ne considérant en Marie que les rapports naturels de la maternité et le repos naturel de la nuit, on en est venu tout naturellement à la représenter couchée, parce que communément, la nuit, on prend cette positition, et que communément aussi la mise au monde des enfants a lieu la mère étant couchée. C'était là comme l'expression usuelle du langage figuratif dont on se servait, c'est dans ce sens comme une sorte de signe hiéroglyphique. Cette disposition adoptée, l'usage s'en est suivi et beaucoup d'artistes s'y seront conformés, parce que c'était l'usage, sans se rendre compte de son origine et de sa signification.

Alors saint Joseph a été représenté endormi par le même motif, avec cette double particularité que, n'étant pas couché, on disait qu'il était un fidèle gardien. Il ne prenait un peu de repos qu'entraîné par le besoin, sans aucune des commodités qu'on se donne pour le bien prendre. De la sorte on disait aussi que le divin enfantement s'était accompli, en toute manière, sans aucun concours de sa part.

En tout cela, pas la moindre intention de représenter les choses telles qu'elles ont paru dans la réalité des circonstances. Cette répugnance, que soulève la pensée que Marie ait pu avoir besoin d'être couchée pour accomplir son enfantement virginal, n'a pu se présenter que du jour où l'on a eu la pensée de représenter les choses comme on pouvait supposer qu'elles s'étaient passées.

Cette direction que l'on entend aujourd'hui donner aux représentations de l'art est devenue si tardivement une préoccupation principale, que ce n'est même pas sous l'empire de cette disposition que le mode de composition dont nous parlons a été abandonné. Cette modification dans l'iconographie chrétienne s'est introduite quand l'ordre des sentiments a prévalu sur l'ordre des idées, évolution qui, manifestée au XIV[e] siècle, est arrivée à son épanouissement au XV[e].

V.

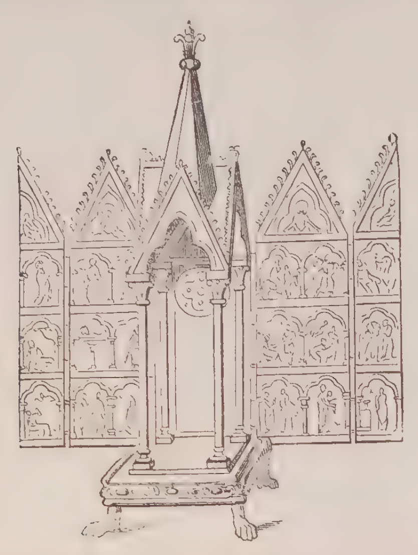
L'idée essentielle, capitale dans nos représentations étant de reporter toute l'attention sur l'Enfant-Jésus, avec la pensée de mettre en relief les deux mystères de l'Incarnation et la Rédemption, nous devons insister sur tout ce qui se rapporte à cette double intention.

Tout ce qu'il faut penser de l'Enfant divin est exprimé tour à tour ou simultanément par les deux animaux, par l'étoile, par les bergers, par les Mages, par les anges.

Les deux animaux son plus particulièrement mis en relief sur le couvercle de sarcophage (pl. I, fig. 1); leur rôle comme adorateurs et par conséquent comme représentant le peuple fidèle est surtout exprimé sur ce monument, de manière qu'on ne puisse s'y méprendre; on remarquera aussi que la crèche y prend comme une sorte d'apparence d'autel [1], si bien que Jésus y serait tout à la fois considéré comme Dieu et comme victime, et par conséquent comme Sauveur, et que le bœuf et l'âne en venant à lui nous inviteraient à

[1] L'Enfant-Jésus est plus manifestement sur un autel dans les bas-reliefs d'un sarcophage publié par Bosio ([illegible], p. [illegible]), reproduit par Mgr Martigny (*Dict.*, p. 101).

le reconnaître tout à la fois comme notre créateur et l'auteur de notre salut. Pour prouver que l'interprétation n'est pas chimérique et que l'idée n'est pas accidentelle, nous reproduisons l'ensemble et quelques détails d'un reliquaire qui nous la montre en pleine vigueur et très clairement exprimée au XIII[e] siècle. Cet élégant petit



Reliquaire du XIII[e] siècle. (Musée chrétien du Vatican.)

meuble religieux en cuivre ciselé, est conservé au musée du Vatican, les scènes de la divine enfance dont il est orné y sont simplement gravées au trait, et cependant on voit combien elles ont de caractère ; pour le mieux faire apercevoir, nous donnons de grandeur d'exécution, avec la Nativité, aussi la Présentation de Notre-Seigneur. Dans la première, l'autel substitué à la crèche sur lequel repose le divin Enfant est si bien dessiné qu'il n'est pas possible de s'y méprendre. La division de l'espace en une série d'arcatures a permis en même temps d'isoler cette partie de la scène où Jésus apparaît entre ses deux humbles adorateurs et par conséquent d'en faire ressortir l'importance et la signification capitale. La sainte Vierge et saint Joseph viennent ensuite, chacun dans un compartiment séparé, et dans les attitudes que nous avons dit leur être habituelles depuis le VII[e] siècle jusqu'au XIII[e]. Les rideaux que l'on voit au-dessus de



La Nativité de N.-S. (Reliquaire du Vatican, XIII[e] siècle.)

Marie, viennent encore s'ajouter à tout ce qui porte à croire qu'en le représentant ainsi on a voulu dire le repos de la nuit selon les conditions ordinaires de la vie.

Rien de plus manifeste cependant que l'élevation d'idées qui a présidé à ce travail : si cette scène de la Nativité ne suffisait pas pour le faire apercevoir, celle de la Présentation ne pourrait laisser aucun doute à cet égard. Voyez comme l'on dit bien haut que cet enfant



La Présentation de N.-S. (Reliquaire du Vatican, XIII[e] siècle.)

offert à Dieu dans son temple est Dieu lui-même et le maître du monde : il porte en effet le globe qui en est le symbole, et il fait ce geste qui exprime à la fois la bénédiction divine et l'autorité suprême de la parole. Il annonce ainsi la vérité, l'efficacité de ce sacrifice per-

pétué sur nos autels, dont sa présentation était le prélude, dont le calice, l'autel, l'attitude du saint vieillard Siméon nous disent que nous avons ici une figure. Ce n'est point là non plus un mode de représentation isolé pour ce mystère. Le diptyque même de Milan que nous avons cité pour l'Annonciation (p. 117, note) et auquel nous emprunterons (pl. II) la scène de la Nativité, en offre un exemple plus ancien de trois ou quatre cents ans, et il y en a de plus accentués encore.

Nous pourrions multiplier les preuves de l'accentuation non moins significative donnée plus fréquemment à la présence des deux animaux près du Dieu nouveau-né. En voilà assez sur ce sujet proportionnellement aux limites de cette étude, et quand nous en reparlerons ce sera surtout pour faire apercevoir comment, avec les progrès du naturalisme, cette donnée s'est ensuite affaiblie, comment on en a perdu le sens, tout en la maintenant avec une persistance qui est elle-même un indice de son importance originelle.

L'étoile n'apparaît pas au-dessus de l'enfant-Jésus sur notre couvercle de sarcophage, mais nous pouvons y trouver un équivalent sur le fronton opposé à celui que nous donnons. Le monogramme sacré ☧ entre les deux colombes, y tient la place du divin Enfant entre les deux animaux. Or il arrive quelquefois que l'étoile prend la forme du monogramme lui-même [1]. Dans la circonstance, de ce monogramme s'épanchent à droite et à gauche deux séries d'ondulations exprimant une effusion de grâces qui nous paraît comparable à l'effusion de lumière répandue par l'étoile. Ce n'est là d'ailleurs qu'une conjecture. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'étoile, sous ses formes ordinaires [2], projette dans un grand nombre de cas sur Jésus un ou plusieurs rayons d'une manière si directe, si fortement dessinée que, évidemment, on a voulu en faire un des termes les plus expressifs de la représentation et rappeler vivement par ce moyen tout ce qu'on doit penser de cet enfant, comme en disant : le voilà ! (pl. I,

[1] De Rossi, *Bull. d'arch.*, n. IV, 1re année, 1863, p. 76.

[2] Généralement l'étoile alors était de six rayons, quelquefois de huit; les étoiles à cinq rayons sont une chose toute moderne. Quand ces rayons se réduisent à des lignes entrecroisées, l'étoile à six rayons prend la plus ancienne forme du monogramme sous forme d'un I et d'un X entrecroisés, initiales des deux mots Ιησους Χριστος; l'étoile à huit rayons représente le X et la croix réunis.

fig. 3). L'idée que cette lumière a lui parmi les ténèbres est elle-même rendue avec insistance, particulièrement sur une miniature de notre cabinet provenant d'un graduel franciscain et que nous reproduirons dans une livraison prochaine (pl. III), la grotte dans laquelle Jésus apparaît seul avec le bœuf et l'âne étant entièrement coloriée d'un fond noir, sur lequel se détachent leurs figures; nous reviendrons sur cette particularité.

Nous avons suffisamment insisté, en commençant, sur le rôle quelquefois simultané des bergers et des Mages; il nous reste à parler des Anges : nous les nommons en dernier lieu parceque dans l'iconographie chrétienne, leur représentation dans les conditions dont nous voulons parler ne devient usuelle qu'un peu plus tardivement Le rôle d'adoration directe rempli par ces esprits célestes dont nous voulons parler ici est différent d'ailleurs de la mission qui leur est confiée près des bergers quand ils les avertissent. Cependant l'ange qui émerge au-dessus de l'étable sur le sarcophage de S. Celse paraît participer de ces deux rôles : il adore et il annonce, mais dans un ordre d'idées général, car les bergers ne sont pas là pour entendre ses avertissements. Nous avions cru d'abord, nous fondant sur l'analogie, qu'il fallait voir aussi un ange adorateur dans la miniature du manuscrit syriaque (VIe siècle); nous convenons maintenant, selon les meilleures autorités, que dans cette circonstance on a voulu représenter S. Joseph; mais sur le diptyque de Milan, dont nous reproduirons (pl. II), le compartiment consacré à la Nativité, on remarquera deux anges qui n'ont pas d'autres soins que de rendre leurs hommages au Nouveau-Né. Le VIIIe siècle, nous offre deux miniatures observées dans deux manuscrits conservés à Venise et publiées par M. Rohault de Fleury [1], où se rencontrent deux anges adorateurs de l'Enfant-Jésus, bien distincts d'un autre ange qui accomplit son message près des bergers. L'auteur donne aussi un ivoire de Ravenne [2] attribué à la même époque, où les anges adorateurs sont au nombre de cinq, indépendamment encore du messager des bergers et d'un autre de ces esprits célestes qui introduit les Mages et leur montre l'Enfant, afin qu'ils l'adorent eux-mêmes. De-

[1] *L'Évangile*, pl. XI, fig. 1, 3.
[2] *Ibid.*, pl. XII, fig. 1.

puis jusqu'au XIIIe siècle, où nous les voyons sur le bas-relief de Pise, et dans notre miniature franciscaine (pl. III), les anges adorateurs près du divin Enfant ont été représentés avec tant de continuité que sous ce rapport ils ne le cèdent qu'aux deux animaux. Le plus souvent ils leur sont associés et proclament on ne peut mieux par leur réunion que la divinité de Jésus est reconnue au ciel comme sur la terre.

Comte Grimouard de Saint-Laurent,
Membre de la Société de Saint-Jean.

(A suivre.)

L'IMMERSION ET L'INFUSION BAPTISMALE

ÉTUDE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

PREMIER ARTICLE

I. — *De l'Immersion.*

La plupart des théologiens et des liturgistes admettent d'une manière générale : 1° qu'il y eut immersion totale depuis les temps évangéliques jusqu'au XIVe siècle environ ; 2° que du XIIIe au XVe siècle, on employa l'immersion partielle du corps avec infusion sur la tête ; 3° qu'à partir du XVe siècle, l'infusion seule remplaça l'infusion accompagnée d'immersion. L'étude attentive des textes et des monuments ne nous permet pas d'adopter cette classification chronologique. Nous ne pouvons point non plus souscrire au système qu'a conçu et défendu M. le vicomte de Saint-Andéol dans son intéressante *Étude sur les baptistères*[1]. Sa théorie peut se résumer ainsi : 1° Dans les premiers siècles, submersion très rare dans les grandes rivières et, généralement, immersion partielle des adultes, accompagnée d'infusion, soit dans des rivières, soit dans des cuves ; 2° du IVe au VIIIe siècle, triple et abondante infusion, sans aucune immersion, dans les baptistères ; 3° du VIIIe au XVe siècle, immersion totale dans une cuve, pour les enfants seulement; 4° à partir du XVe siècle, infusion de quelques gouttes d'eau sur le front. La savant archéologue, préoccupé exclusivement des monuments qu'il avait étudiés, surtout dans le midi de la France, ne s'est

[1] *Revue de l'Art chrétien*, t. IX, p. 587.

pas inquiété des textes qui pouvaient, sur certains points importants, lui donner un démenti.

D'un autre côté, les théologiens et les liturgistes n'ont guère tenu compte des monuments et de l'iconographie ; de plus, l'interprétation trop littérale qu'ils ont souvent donnée à des expressions devenues symboliques, leur tendance à généraliser des indications purement locales, leur confiance mal placée dans les assertions si souvent erronées de Visconti, leur ont fait émettre et propager des inexactitudes plus ou moins graves.

Sans nous dissimuler la difficulté de la tâche que nous entreprenons, nous allons essayer de concilier des données qui paraissent parfois contradictoires. Après avoir rappelé les textes et examiné les monuments, nous chercherons à concilier autant que possible les renseignements incomplets qu'ils nous fournissent ; nous interrogerons ensuite les documents historiques relatifs à la durée de l'immersion chez les divers peuples de l'Occident, et nous rechercherons les causes de sa désuétude ; après avoir constaté les divers modes d'immersion conservés chez les Orientaux, nous parlerons de ceux que font revivre diverses communions protestantes, et nous pourrons alors tirer nos conclusions chronologiques.

La comparaison que saint Paul fait du baptême avec l'ensevelissement implique l'idée de la descente d'un corps dans un lieu profond, c'est-à-dire de l'immersion, de même que l'expression *naître de l'eau* semble indiquer que l'on sort de cet élément. L'immersion baptismale, d'après le langage des Pères, figure la sépulture et la résurrection du Sauveur, en même temps qu'elle marque les obligations contractées au baptême. De même que le Sauveur sortit du tombeau pour vivre désormais d'une vie toute spirituelle, impassible, immortelle et glorieuse, ainsi le néophyte ne sort du bain régénérateur que pour mener une vie pure, innocente, pleine de vertus, c'est-à-dire véritablement chrétienne.

Les mots *mergere, mergitare, in aquas mittere*, dont se servent les saints Pères, suffiraient à eux seuls pour démontrer l'usage de l'immersion dans les premiers siècles, quand bien même nous n'aurions pas sur ce point des textes si nombreux et si positifs. Toutefois, il est essentiel de faire remarquer que si ces expressions ont une valeur probante pour les premiers siècles, il n'en est plus de

même pour les suivants. *Mergere* devient complètement synonyme de *baptisare* qui signifie aussi le plus souvent *plonger*. Or, si l'on a conservé cette dernière expression pour le baptême par infusion, pourquoi n'aurait-on pas agi de même à l'égard de la première ? Comme tant d'autres mots, *Mergere* a passé du sens propre au sens figuré, et, selon les temps et les pays, il a exprimé des procédés différents. Tantôt il a signifié l'immersion totale ou partielle, soit dans les rivières, soit dans les cuves ; tantôt l'immersion accompagnée d'infusion, tantôt enfin l'infusion seule ; car, au XVIe siècle, les Statuts synodaux de Verdun prescrivent de faire une triple *immersion* d'eau bénite *sur* l'enfant [1], ce qui a évidemment le sens d'effusion. De nos jours, n'appelle-t-on pas encore *ondoiement* l'action de verser quelques gouttes d'eau sur la tête d'un enfant que de sérieux motifs empêchent de faire baptiser solennellement ? Or le mot *ondoyer* signifie littéralement *plonger dans les ondes*. Il ne faut donc accorder qu'une valeur restreinte à certains arguments étymologiques et tenir soigneusement compte des extensions et des variations de sens que subit souvent le même vocable. C'est ce que ne font point les Schismatiques grecs et certains Baptistes lorsqu'ils proscrivent l'infusion, par ce motif que le mot *baptême* signifierait exclusivement *immersion*. Un écrivain protestant est tombé dans une exagération contraire, en condamnant l'immersion sous le prétexte que le mot *baptiser* signifierait uniquement *asperger* [2]. L'Église romaine est bien plus sage en n'accordant pas une importance démesurée à un rite qui n'est pas essentiel au sacrement, et en reconnaissant non seulement la validité de l'immersion, mais aussi sa licité partout où cet antique usage a persévéré.

L'Écriture-Sainte ne nous donne qu'une indication bien précise sur le mode baptismal des temps évangéliques : c'est dans le passage où il est dit [3] que le diacre Philippe descendit dans l'eau avec l'eunuque de Candace pour le baptiser ; mais rien n'indique qu'il y ait eu submersion complète ou bien immersion accompagnée d'infusion. On pourrait peut-être invoquer en faveur de cette der-

[1] Et fiat trina aquæ immersio de aqua benedicta fontium super infantem.
[2] Cretin, *le Judaisme*, etc., p. 4.
[3] *Act. apost.*, VIII, 26-40.

nière hypothèse les témoignages des voyageurs anciens et modernes, constatant que la fontaine dite de Saint-Philippe ne laisse échapper qu'un mince filet d'eau, insuffisant même pour la moindre immersion ; il est juste de remarquer que le temps a pu modifier la quantité de l'écoulement et que, d'ailleurs, comme nous le verrons plus tard, on n'est pas même d'accord sur la situation du lieu où s'est accompli ce fait évangélique.

On ne saurait non plus tirer de conclusion d'un grand nombre de textes des saints Pères où il est vaguement question de l'immersion baptismale ; mais nous devons recueillir ceux qui indiquent ou du moins qui semblent indiquer une immersion complète, c'est-à-dire la triple submersion de la tête.

Saint Grégoire de Nysse, après avoir dit que le baptême est une imitation de la sépulture de Notre-Seigneur, ajoute [1] : « Nous ne sommes pas véritablement ensevelis par le baptême ; mais en approchant de l'eau qui, comme la terre, est un élément, nous nous cachons dedans comme le Sauveur s'est caché dans la terre. » Saint Cyrille de Jérusalem dit que le catéchumène est de toutes parts entouré par les eaux [2]. Saint Épiphane remarque que les eaux ne baignent pas un seul membre, mais qu'elles entourent et purifient le corps tout entier [3]. « L'immersion de la tête dans l'eau baptismale, dit saint Jean Chrysostome [4], est l'image de la sépulture du vieil homme qui s'y plonge comme dans un tombeau, pour en sortir avec une vie nouvelle à laquelle il est ressuscité. » Saint Jérôme parle également de la triple submersion de la tête [5], et saint Augustin dit qu'on interroge les catéchumènes avant de procéder à l'ablution complète du corps [6]. Ce dernier texte et quelques autres peuvent parfaitement s'entendre d'une immersion jusqu'aux épaules avec une abondante effusion d'eau, faite sur la tête par la main du prêtre. Quant aux témoignages positifs sur la sub-

[1] *Orat. de Baptismo.*

[2] Undique ab aquis baptizatur. *Cat. XVII.*

[3] Aquæ non unum dumtaxat hominis membrum occupant, sed integrum prorsus repurgant, circumcidunt. — *Anchor.*, c. XVIII.

[4] *Homil. XXIV in Joan.*

[5] In lavacro ter caput mergere. *Adv. Lucif.*

[6] *Homil. III ad Neoph.*

mersion de la tête, ils peuvent se rapporter exclusivement aux baptêmes administrés dans les rivières. Admettons qu'ils concernent également ceux des baptistères, il n'en faut pas moins remarquer que ce sont des Pères de l'Église grecque qui nous fournissent ces renseignements et que nous ne pouvons en tirer une conclusion légitime que pour l'Église orientale. Saint Jérôme, il est vrai, tient à peu près le même langage; mais qui ne sait qu'ayant longtemps séjourné en Afrique, en Asie et en Grèce, il fait souvent allusion aux usages et aux mœurs de l'Orient.

Malgré toutes les réserves que nous venons de faire, nous sommes porté à croire que, dans les contrées orientales, la submersion complète avait souvent lieu, non seulement dans les cours d'eau, mais aussi dans les baptistères, aujourd'hui ruinés, et dont nous ne connaissons pas assez les dispositions intérieures pour y trouver un argument pour ou contre la submersion. Ce qui nous confirme d'ailleurs dans cette pensée, c'est que la plupart des communions orientales pratiquent maintenant l'immersion complète et qu'en général elles ont fidèlement conservé les rites de leurs Églises primitives.

Nos conclusions seront tout à fait différentes pour l'Occident. L'immersion complète a dû y être extrêmement rare, car les dispositions de ses baptistères ne s'y prêtaient pas, et de nombreux monuments iconographiques nous attestent, d'une manière irréfutable, qu'on pratiquait ordinairement une immersion partielle, complétée par une effusion d'eau sur la tête.

A l'intérieur des baptistères, il y avait une piscine d'un diamètre plus ou moins grand, au milieu de laquelle se trouvait une cuve-



Cuve-réservoir de Saint-Irénée de Lyon.

réservoir, fixe ou mobile, en pierre ou en métal, contenant l'eau avec laquelle on devait compléter l'immersion partielle, et elle devait être nécessairement partielle, si la piscine n'avait pas assez de pro-

fondeur pour immerger à peu près complètement le catéchumène. Or, M. le vicomte de Saint-Andéol a pratiqué des fouilles dans les ruines d'un certain nombre d'antiques baptistères du midi de la France, et en a soigneusement mesuré la profondeur des bassins. Il a trouvé, en déduisant l'épaisseur du plancher de ciment 36 centimètres pour la piscine de Saint-Irénée à Lyon; 45 cent. pour celle de Riez (Ve siècle); 70 cent. pour celle de Marseille; 30 cent. pour celle de Venasque (VIe siècle); 36 cent. pour celle de Lemenc; 40 cent. pour celle de Saint-Jean de Poitiers [1]. Les dimensions sont à peu près les mêmes dans les baptistères d'Italie : les piscines du Latran, à Rome, et de Saint-Jean-des-Fonts, à Ravenne, ont de 35 à 45 cent. de profondeur. Il devient évident que le catéchumène ne pouvait avoir de l'eau, tantôt que jusqu'à mi-jambes, et tantôt, mais bien plus rarement, que jusqu'au tiers du corps : c'est donc à tort que les liturgistes, les théologiens et beaucoup d'archéologues ont supposé que tous les bassins des baptistères étaient assez profonds pour l'immersion complète des adultes ; ils pouvaient bien suffire à celle des enfants ; mais les grandes personnes devaient y recevoir un large supplément d'eau sur la tête.

Ceux qui se sont imaginé que l'évêque, placé sur la dernière marche de la piscine, y plongeait trois fois le catéchumène, ne se sont pas rendu compte de l'impossibilité matérielle de cette opération. Comment un évêque, ordinairement âgé, aurait-il pu, du bord d'un bassin, y plonger trois fois un adulte dont le poids l'aurait entraîné dans l'eau, obligé qu'il eût été de se courber jusqu'à terre. Visconti, devinant cette impossibilité, a supposé [2] qu'on se servait d'un contre-poids soutenu par des poulies attachées à une espèce de galerie suspendue au-dessus des fonts, et s'avançant jusqu'au milieu du baptistère ; c'est grâce à la facilité donnée par les contre-poids, dit-il, qu'un homme seul aurait pu plonger dans l'eau, sans le secours de personne, un adulte plus pesant que lui. Sans nous arrêter à discuter cette ridicule rêverie, nous dirons qu'un auteur anglais [3] a supposé que le catéchumène se couchait tout de son long

[1] *Revue de l'Art chrétien*, t. IX, p. 569.

[2] *De Bapt. ritib.*, l. IV, c. VII.

[3] Burnet, *Expos. of articles*, p. 374.

dans l'eau, ce qui est démenti par les textes qui nous le représentent toujours debout dans le baptistère. Nous ajouterons qu'un écrivain allemand [1] a cru que le ministre descendait avec le catéchumène dans l'intérieur du bassin, afin de pouvoir l'immerger, en lui appuyant la main sur la tête; cette dernière supposition est juste pour les baptistères d'Orient, mais elle ne saurait s'appliquer à ceux d'Occident dont le peu de profondeur, nous devons le répéter, interdit l'hypothèse d'une complète immersion.

Dans le système de M. de Saint-Andéol, l'évêque se tenait, pendant la cérémonie, près des bords de la piscine, sur le gradin inférieur, à l'opposé de la porte d'entrée; les diacres, munis d'un vase d'infusion, étaient placés au centre de la piscine, près de la cuve-réservoir contenant l'eau qui venait d'être bénite; les catéchumènes descendaient les trois marches de la piscine, du côté de la porte d'entrée, recevaient sur la tête et les épaules une triple et abondante infusion que leur faisait un diacre ou un prêtre; puis ils s'avançaient vers l'évêque qui achevait les cérémonies du baptême et procédait à celles de la confirmation. La piscine centrale, ayant de 1 à 3 mètres de diamètre, n'aurait été qu'un simple bassin d'écoulement, jouant le rôle d'un sol absorbant, c'est-à-dire que l'eau versée sur la tête des catéchumènes se serait perdue dans un orifice percé au centre de la piscine. Il y aurait donc eu effusion sans aucune immersion. Nous croyons au contraire qu'il y avait une immersion partielle, environ jusqu'aux genoux, ce qui suffisait pour conserver le symbolisme de l'ensevelissement dans les eaux, dont parlent tous les Pères, et aussi le souvenir des immersions plus complètes dans les fleuves. Si l'on n'avait eu qu'à remplir d'eau la cuve centrale, il n'eût pas été besoin d'en faire venir en grande abondance et souvent de très loin, au moyen de conduits souterrains. A quoi donc eussent servi les cerfs d'argent qui parfois, comme au baptistère du Latran, déversaient de l'eau dans l'intérieur du grand bassin?

On comprend fort bien, dans le système que nous soutenons, la prescription faite aux diacres par l'*Ordre romain* de descendre *pieds nus* dans la piscine, puisqu'ils devaient avoir de l'eau jusqu'à mi-

[1] G. Zeltner, *De Mersione in bapt.*, p. 15.

jambes pour arriver à la cuve-réservoir ; mais c'eût été là une précaution exagérée, si le sol n'eût été que simplement mouillé par les premières effusions qu'aurait faites l'évêque lui-même.

Qu'on ne nous objecte point que la piscine n'aurait pu contenir d'eau, parce qu'elle était perforée par un conduit d'écoulement ; rien n'était plus facile que de le boucher, avant d'ouvrir les canaux d'irrigation.

Toutefois on peut supposer ouvert le conduit d'écoulement, pendant l'administration du baptême, pourvu que les canaux d'irrigation aient continué, pendant ce temps, d'alimenter le bassin, pour en réparer incessamment les pertes.

Remarquons d'ailleurs que, dans la plupart des piscines, l'orifice du canal d'écoulement est plus élevé que la bouche du canal d'irrigation, ce qui devait maintenir le bassin à peu près plein. Nous disons *à peu près*, puisque l'eau ne pouvait s'élever au-dessus de l'orifice d'écoulement, pris dans la maçonnerie supérieure du bassin. Par conséquent, lorsqu'une piscine avait 30 cent. de profondeur, l'immersion des catéchumènes devait être réduite à 25 environ.

Quand l'évêque baptisait par lui-même, il fallait transporter en face de la porte d'entrée la cuve-réservoir, alors qu'elle était mobile, et, bien entendu, avant qu'elle fût remplie d'eau. Mais nous croyons que souvent l'évêque se tenait sur la marche supérieure qui entourait la cuve-réservoir. Saint Denys l'Aréopagite nous dit en effet que « le catéchumène, conduit par les prêtres vers la fontaine salutaire, est remis entre les mains de l'hiérarque qui se tient debout en un lieu plus élevé [1]. » Saint Ambroise ajoute que le ministre était placé *sur la fontaine* [2]. C'était là que se présentaient les catéchumènes et qu'ils montaient les trois marches, après avoir reçu l'infusion. *Ascende ad fontem*, lit-on dans l'Antiphonaire de saint Grégoire-le-Grand [3].

Nous nous séparons encore de M. de Saint-Andéol, alors qu'il suppose que l'immersion dans les fleuves a toujours été complétée par une effusion d'eau sur la tête. Partant de cette supposition

[1] *De Hierarch. eccl.*, c. II.

[2] Vidisti fontem, vidisti et sacerdotem supra fontem. (*De Sacr.*, l. I, c. III.)

[3] Thomasi, *Opera*, t. V, p. 93.

émise par certains liturgistes, que le ministre aurait été placé sur un tertre voisin du catéchumène immergé jusqu'aux épaules, il remarque avec raison qu'il n'aurait pu lui plonger la tête dans l'eau, sans risquer d'y tomber lui-même, à moins qu'il ne se couchât par terre dans une position ridicule, ce qui est inadmissible. D'accord, mais cette impossibilité n'existe plus, si le ministre descend dans l'eau, comme le fit saint Philippe pour baptiser l'eunuque de Candace, comme le font de nos jours les Baptistes. Ce qu'il est vrai de dire, c'est que, pour ces sortes d'immersions complètes, il fallait des endroits propices, rares à rencontrer, c'est-à-dire un cours d'eau profond d'un mètre 30 cent. à 1 m. 40 c. Quand il y avait moins d'eau, comme il arrive fréquemment en Judée, en Asie-Mineure, en Espagne, en Italie, etc., il eût fallu s'agenouiller ou se coucher dans l'eau, ce qu'aucun texte ne peut nous faire supposer; si, au contraire, on avait choisi les endroits creux qu'on trouve quelquefois dans les cours d'eau torrentueux, il y aurait eu danger de se noyer. Dans le premier cas, c'est-à-dire lorsque la profondeur d'eau n'était pas suffisante, saint Jean-Baptiste, les apôtres et les missionnaires des premiers temps durent recourir à une ample infusion d'eau sur la tête, suppléant ainsi ce qui manquait à l'immersion partielle. Cette ablution mixte a-t-elle été plus commune dans les rivières que la submersion? Nous l'ignorons; mais ce qui nous paraît certain, c'est que l'un et l'autre mode ont été pratiqués en même temps; les textes du IVe siècle que nous avons cités ne laissent en effet aucun doute sur des cas d'immersion complète, tandis que les monuments iconographiques de cette même époque et des siècles suivants (nous en parlerons bientôt) démontrent qu'on pratiqua aussi l'ablution pour les baptêmes dans les rivières, qui se prolongèrent jusqu'au VIIe siècle chez les Saxons d'Angleterre, et jusqu'au VIIIe chez les Saxons d'Allemagne.

Quant au baptême dans les fonts, distinguons soigneusement ce qui concerne les enfants et ce qui regarde les adultes. Au VIIIe siècle, alors qu'on baptisait généralement les enfants à l'âge d'un an et qu'il n'y avait plus guère de baptêmes d'adultes, la cuve-réservoir, placée au centre du baptistère, fut remplacée par une cuve à parois verticales, où l'on plongeait les enfants. La forme de ces fonts, que nous étudierons plus tard, démontre bien que, du VIIIe

au XI[e] siècle, l'enfant s'y tenait debout, ayant de l'eau jusqu'au cou, et soutenu sous les bras par son parrain ; il était très facile alors de lui plonger la tête dans l'eau : l'infusion devenait donc inutile pour lui. Lorsque, au XI[e] siècle, on baptisa les enfants presque aussitôt après leur naissance et qu'ils ne pouvaient encore se tenir sur leurs pieds débiles, on les immergea horizontalement dans une cuve profonde de 38 à 50 centimètres dont le diamètre dut nécessairement s'élargir. Au XIII[e] siècle, le mode d'infusion apparaît dans quelques contrées, soit seul, soit mêlé à une immersion des parties inférieures du corps. Le triomphe de l'infusion nous est révélé au XV[e] et surtout au XVI[e] siècle par la disposition des fonts accostés d'une petite cuvette ou écuelle, percée d'un orifice d'écoulement, tantôt placée contre la cuve, tantôt taillée dans le même bloc, de façon à ce que l'eau versée sur la tête de l'enfant s'échappât par cette piscine.

En ce qui concerne les adultes, la plupart des liturgistes ont supposé à tort qu'il existait jadis des cuves assez profondes pour les immerger complètement. Nous n'en connaissons aucune de ce genre, et, dans les plus hautes, il est matériellement impossible qu'on ait pu pratiquer la submersion, quand bien même le catéchumène s'y serait agenouillé ou accroupi. On devait donc se trouver fort embarrassé, au Moyen-Age, dans les cas très rares de baptêmes d'adultes. Il fallait, comme jadis, recourir aux cours d'eau, ou bien se contenter d'une simple infusion, ou bien se servir de vases spéciaux, de tonnes par exemple. Ce dernier mode a dû parfois être encore employé à la fin du XIII[e] siècle, puisque Duns Scot prévoit le cas d'un ministre impotent qui n'aurait pas la force d'immerger un robuste campagnard [1].

L'iconographie jette un grand jour sur la question qui nous occupe ; elle ne nous offre pas un seul exemple d'immersion complète pour les adultes. En Orient, comme en Occident, les représentations peintes ou sculptées des premiers siècles nous montrent Notre-Seigneur à demi plongé dans les eaux du Jourdain, tandis

[1] Excusari potest minister a trina immersione ut si minister sit impotens, et sit unus magnus rusticus qui debet baptizari quem nec potest immergere nec elevare. — *Comm. in IV sent.*, dist. III, q. IV.



Mosaïque de Saint-Marc, à Venise.

que saint Jean lui impose la main sur la tête ou, ce qui est bien plus fréquent, lui verse de l'eau sur la tête avec la main.



Baptême de Notre-Seigneur (Mosaïque de Ravenne).

Ces monuments ne prouvent pas que saint Jean ait baptisé de la sorte, mais ils démontrent qu'à l'époque où ils ont été faits sous la direction du clergé, on baptisait certainement ainsi, soit dans les rivières, soit dans les baptistères. Le premier cas (l'imposition de la main sur la tête) peut se rapporter à l'immersion dans les fleuves, alors que le ministre appuyait sa main sur la tête du catéchumène pour la plonger dans l'eau ; mais ce peut-être aussi une allusion à diverses cérémonies antérieures ou postérieures à l'ablution, comme l'imposition des mains qui accompagne les exorcismes, ou bien l'onction verticale qui précède la confirmation. Dans le second cas, lorsque saint Jean ou une colombe verse de l'eau sur la tête du Sauveur, c'est la négation évidente de la submersion, car il n'eût servi de rien d'infuser ainsi la tête d'une personne qui aurait déjà été plongée trois fois complètement sous l'eau. Dans une étude précédente sur l'iconographie du baptême, nous avons cité les fresques, les mosaïques, les diptyques, du IVe au VIIIe siècle, représentant le mode mixte qui prévalut alors. Pour ne pas trop nous répéter, contentons-nous ici de quelques rapides indications.

Au cimetière de Calixte, dans le premier des *Cubicula* des sacrements, une peinture du IIIe siècle nous montre un enfant entré seulement dans l'eau jusqu'aux genoux ; le personnage qui le baptise



Scène baptismale (Cimetière de Calixte).

lui pose la main sur la tête ; l'eau qui retombe autour de l'enfant prouve assez naïvement qu'il est baptisé par infusion [1].

On voit des scènes d'infusion unie à l'immersion sur une médaille très antique publiée par Vettori, sur un fragment de verre du IIIe siè-

[1] *Roma sott.*, t. III, pl. XVI.

cle, trouvé près des thermes de Dioclétien [1], sur un marbre funéraire d'Aquilée [2], etc. Remarquons, en passant, qu'il faut bien se garder, comme on l'a fait [3], de vouloir démontrer l'antiquité de l'infusion par les sculptures des sarcophages de Naples publiés par Ciampini, puisque ces tombeaux ne datent que du XIIe ou XIIIe siècle ; ou par les scènes baptismales des fresques de Saint-Laurent-hors-les-Murs qui ne remontent qu'au XIVe ; ou par les fresques du baptême de saint Augustin à Saint-Ambroise-de-Milan, etc.: ces monuments iconographiques ne peuvent que nous révéler le mode baptismal de l'époque dont ils datent, mais nullement celui des temps auxquels se rapportent les sujets représentés.



Immersion accompagnée d'infusion.
(Missel de Limoges, XIe siècle.)

[1] De Rossi, *Bulletino*, 1876, tav. I.

[2] *Ibid.*

[3] Marandé, Grandcolas, le P. Perrone, etc.

Si les peintures du IIIe au VIIe siècle ont une grande importance comme démonstration historique, il n'en est plus de même des temps plus rapprochés de nous. On ne baptisait plus guère d'adultes; les artistes, n'ayant plus sous les yeux que des ablutions d'enfants, se sont trouvés disposés à transférer aux adultes les procédés et les ustensiles qui seuls étaient à leur connaissance. Souvent ils ont placé le catéchumène dans une cuve, mais en violant toutes les proportions, en sorte que la partie cachée dans les fonts est loin d'avoir l'espace qui lui serait nécessaire. Du VIIIe au XVe siècle, les peintures et les sculptures nous montrent, pour les adultes, tantôt l'immersion partielle sans infusion, tantôt l'infusion sans immersion, tantôt enfin, et c'est le cas le plus ordinaire, l'infusion ajoutée à l'immersion, comme dans la plupart des images figurant le baptême du Jourdain. (*Voir la figure de la page précédente.*) Les monuments des mêmes époques nous représentent les enfants plongés dans une cuve ayant tout au plus un mètre de hauteur, sur un mètre de diamètre.

Les vitraux et les miniatures du XIIIe, du XIVe et parfois même du XVe siècle, représentent toujours le catéchumène, enfant ou adulte, ayant la partie inférieure du corps plongée dans le réservoir des fonts et près de recevoir l'infusion sur la tête.

L'iconographie se trouve donc d'accord avec les données historiques pour démontrer, d'une manière générale, qu'en Occident l'immersion plus ou moins complète, accompagnée ou non d'infusion, a régné pendant les treize premiers siècles et que, pendant cette période, le mode d'infusion, surtout pour les enfants, a été exceptionnel; qu'aux XIVe et XVe siècles l'immersion est devenue de plus en plus rare. Mais comme la décadence de ce rite n'est point survenue partout à la même époque, nous devons porter successivement notre attention sur l'Italie, la France, la Belgique, l'Allemagne et l'Angleterre. Nous parlerons ensuite des contrées où règne encore le rite, plus ou moins général, de l'immersion.

Italie. — Nous voyons par le témoignage de saint Bonaventure que l'immersion régnait encore en Italie au XIIIe siècle. Un concile tenu à Ravenne en 1311 laisse le mode baptismal à l'arbitre du ministre. En 1371, les Constitutions synodales de Bologne, tout en prescrivant l'immersion, permettent l'infusion pour les lieux où le

premier de ces rites serait difficile à accomplir, soit à cause de la pénurie d'eau bénite, soit en raison de l'exiguité des fonts.

En 1374, le concile de Bénévent, après avoir constaté l'usage de l'immersion dans cette province ecclésiastique, ajoute [1] qu'on doit agir de même dans les ondoiements faits à domicile : mais que, si l'on n'a point à sa disposition un récipient assez grand, on peut se contenter de verser de l'eau sur la tête de l'enfant. Ces prescriptions ont été maintenues par le concile de 1693 pour les 142 paroisses qui composent le diocèse de Bénévent. Benoît XIII, qui en avait été archevêque, continua de baptiser par immersion pendant son pontificat, et il introduisit les cérémonies de ce rite dans la rédaction du Pontifical romain ; il leur donne même le premier rang, en raison sans doute de son attachement aux antiques coutumes de son ancien siège épiscopal, tandis que dans le Rituel de Grégoire XIII, le rite de l'infusion précède celui de l'immersion ; la règle, comme c'est naturel, prend le pas sur l'exception. Le baptême par immersion se pratique encore aujourd'hui dans presque tout l'archidiaconé de Bénévent : mais on se borne à plonger la tête de l'enfant dans la cuve [2].

L'immersion est encore prescrite dans les Rituels baptismaux imprimés à Brescia en 1555 ; à Venise, en 1571, 1573 et 1581 ; à Turin, en 1589. Ce n'est qu'en 1593 que l'Église de Bologne substitua l'infusion à ses antiques usages [3].

Beaucoup d'autres Rituels du XVI[e] siècle ne parlent plus que de l'infusion [4].

France. — Un écrivain anonyme, cité par Allatius [5], prétend que Charlemagne aurait ordonné de généraliser l'emploi de l'infusion, réservée jusque là aux malades. Cette assertion est démentie par tous les textes historiques. Au XII[e] siècle, ni les théologiens, ni les Rituels ne parlent point encore de l'infusion. Il commence seule-

[1] Benoit XIII, *Syn. Benevent. Eccles.*, p. 75.

[2] Barbier de Montault, *Traité de la Visite pastorale*, p. 106.

[3] Trombelli, *De Baptism.*, t. II, p. 264.

[4] Rituels de Côme (1557), de Brescia (1570), de Pérouse (1582), de Venise (1592), de Bologne (1593), etc.

[5] *De Separatione veteris Romæ a Græcis*, ap. Allat., l. II, c. VI.

ment à en être question vers le milieu du XIII[e] siècle, où saint Bonaventure constate son apparition [1]. Saint Thomas en parle comme d'un usage exceptionnel et dit qu'un ministre pécherait gravement en baptisant autrement que par immersion, parce qu'il ne se conformerait pas au cérémonial de l'Église latine [2].

En 1275, les deux modes étaient usités dans le diocèse d'Angers ; car, à cette date, l'évêque Nicolas Gelant, dans une instruction synodale, rappelle à l'observance des lois liturgiques les prêtres qui, par négligence, se contentaient d'immerger les enfants une seule fois dans l'eau ou de leur faire une seule infusion [3].

Le concile de Nîmes, en 1284, prescrit le rite de l'immersion, avec cette réserve qu'on peut user de l'infusion quand il y a péril de mort pour l'enfant et qu'on n'a point à sa disposition ni assez d'eau ni un vase assez grand [4].

Au XIV[e] siècle, le Rituel de Sainte-Madeleine de Beaulieu prescrit l'infusion ; les Statuts synodaux de Cambrai recommandent de ne pas plonger la tête de l'enfant dans l'eau, mais de lui en verser sur la tête. La plupart des autres livres liturgiques, du moins de ceux que nous avons consultés, continuent à parler uniquement de l'immersion.

Les Constitutions synodales de Chartres (1526) laissent la liberté de pratiquer l'un ou l'autre mode. Il en était encore ainsi en 1580, puisque le Sacramentaire de ce diocèse dit que «le curé ondoye ou plonge en l'eau à trois diverses fois, selon la coutume de l'église en laquelle est fait le baptême.» D'après les Statuts synodaux que cite dom Martène, les deux systèmes auraient été pratiqués simultanément, dès le commencement du XIV[e] siècle, dans le diocèse de Cambrai ; au XVI[e] seulement dans celui de Reims ; vers 1554 dans celui de Beauvais.

Le Rituel baptismal de Caen, imprimé en 1614, prescrit de plonger trois fois la tête de l'enfant dans l'eau [5]. La triple immersion est également mentionnée dans le Rituel de Lyon (1605), dans celui du

[1] *In IV*, dist. III, q. I.
[2] *Summa,* III[a] part., q. LXVI, art. 7.
[3] D'Achéry, *Spicil.*, XI, 223.
[4] D. Martène, *De Rit. Eccles.*, l. I, c. I, art. 14.
[5] *Sacra institutio baptizandi*. Caen, 1614.

Puy (1614), dans celui de Poitiers (1655) qui recommande au prêtre de « plonger dextrement l'enfant par trois fois, se donnant garde qu'il ne le blesse. » D'un texte aussi positif, on peut tirer une conclusion indiscutable ; mais on peut hésiter en face des Rituels qui, comme celui d'Orléans, en 1581, se bornent à dire : *mergat semel, mergat secundo, mergat tertio* ; comme nous l'avons dit, cette expression, détournée de son sens primitif, a été parfois appliquée à l'infusion. Il faut aussi remarquer que les Rituels français reproduisent souvent les dispositions du Rituel romain qui, en raison de son universalité, devait faire la part du rite immersionnel, et que cette reproduction ne prouve pas toujours que ce mode baptismal ait été très employé chez nous aux XVIe et XVIIe siècles. Mais il est sûr qu'il l'a été parfois, comme le témoignent les vitraux et les miniatures du XVIe siècle, ainsi que la disposition intérieure d'un certain nombre de fonts baptismaux de cette époque.

Belgique. — L'immersion était encore usitée exclusivement à Liège en 1287, comme l'indique un concile tenu à cette date [1]. Ce mode baptismal ne paraît être tombé en désuetude, dans les provinces belges, qu'après le concile de Trente [2].

Allemagne. — Il est curieux de voir Voltaire placer à la fin du VIIIe siècle l'introduction de l'infusion. « Les latins, dit-il [3], vers la fin du VIIIe siècle, ayant étendu leur religion dans les Gaules et la Germanie et voyant que l'immersion pouvait faire perir les enfants dans les pays froids, substituèrent la simple aspersion : ce qui les fit souvent anathématiser par l'Église grecque. » Ainsi donc, d'après Voltaire, le Christianisme ne s'introduisit en Allemagne et dans les Gaules que vers la fin du VIIIe siècle !

Recourons bien vite à des renseignements plus sérieux.

En 1280, un concile de Cologne prescrit l'immersion. En 1470, le concile de Prague la maintient conjointement avec l'infusion. A Salz-

[1] Il y est recommandé de recourir à l'infusion, pour la tête, qu'on ne doit pas plonger dans l'eau, crainte de suffocation.

[2] Bolland., 24 oct., p. 855.

[3] *Questions sur l'encycl.*, art. *Baptême*.

bourg, il était encore d'usage en 1582 de baigner dans l'eau l'occiput de l'enfant [1]

L'Église évangélique d'Allemagne adopta d'abord l'immersion, rite que favorisait Luther, sans le rendre obligatoire. Dans son petit Catéchisme du baptême, il dit que le ministre doit plonger l'enfant dans l'eau. Consulté en l'an 1530 par H. Genesius sur la manière dont on devait baptiser une Juive, il répondit qu'on devait l'envelopper dans un drap et la mettre dans une baignoire où le ministre lui plongerait trois fois la tête sous l'eau [2].

Les théologiens postérieurs à Luther ou bien gardent le silence sur le mode baptismal, ou bien considèrent l'immersion comme un rite facultatif. C'est à cette dernière opinion que se rangea Calvin [3].

Angleterre. — Quand la Réforme pénétra en Angleterre, l'immersion y était presque universellement conservée. Le Rituel anglican de Londres, en 1574, dit qu'on doit immerger l'enfant avec précaution, mais que, s'il est débile et chétif, il suffit de lui verser de l'eau sur la tête. Ce ne fut qu'au commencement du XVII[e] siècle que l'on recourut à l'infusion, pour ménager la santé des enfants ; cette substitution fut approuvée par le concile d'Hamptoncourt [4]. Richard Baxter combattit alors l'immersion baptismale comme étant opposée au cinquième commandement, parce que la vive impression causée par l'eau froide peut engendrer de graves maladies. Jean Smith n'était point de cet avis et faisait surtout consister la doctrine qu'il prêchait dans le baptême par immersion.

En 1643, une commission de théologiens, nommée par le Parlement d'Angleterre pour composer un Directoire du service divin, décida que l'immersion tolérée jusque là étant illégitime et indécente, il fallait s'en tenir au mode de l'infusion. Cette décision, votée à la simple majorité d'une voix, ne trancha point la question. Les deux modes sont laissés facultatifs dans les Rituels anglicans de 1665, 1719 et 1788. Mais l'infusion domina au XVIII[e] siècle, et

[1] *Manual. paroch. pro provinc. Salisburg.*, 1582.

[2] Walch, *Werke*, t. X, p. 2637; *Propos de Table*, trad. Brunet, p. 255.

[3] *Instit. rit. Christ.*, l. IV, c. XV, § 19.

[4] John Floyer, *On cold bathing*, p. 50.

quand les parents désiraient user de l'autre mode, la plupart des pasteurs exigeaient un certificat de médecin, attestant que l'enfant était en état de supporter l'immersion. Aujourd'hui encore, selon les sectes, les deux modes sont usités, et il y a des pasteurs éclectiques qui se conforment en cela au désir des parents.

Nous ne comprenons donc pas que le P. Perrone ait pu dire[1], que l'on ne trouverait pas un seul ministre protestant, soit en Angleterre, soit en France, soit en Allemagne, qui administrât le baptême par immersion. Cette assertion est tout aussi inexacte que l'affirmation contraire du docteur Wall[2], à savoir que « dans les pays où l'autorité du Pape n'a jamais été reconnue, on a conservé l'usage de l'immersion. »

Il nous paraît important de bien préciser les causes qui ont fait abandonner l'immersion par l'Église latine. Examinons d'abord certains motifs généralement allégués, mais qui nous paraissent dénués de fondements. Celui que les liturgistes[3] ont le plus invoqué serait une convenance de pudeur surtout relativement aux femmes, pudeur qui ne pouvait plus être suffisamment sauvegardée, par suite de l'abolition des diaconesses. Comme la disparition de cet office date, selon les lieux, des Ve, VIe et VIIe siècles, ce serait peu de temps après qu'aurait dû en même temps cesser l'immersion. D'ailleurs, ne pouvait-on pas recourir aux soins de la marraine ou même d'une religieuse? Du XIIIe au XVIIe siècle, les baptêmes d'adultes étaient extrêmement rares; ce ne sont pas ces cas exceptionnels qui auraient pu amener une révolution liturgique dans les baptêmes ordinaires, c'est-à-dire dans ceux des enfants. Quand, par hasard, il s'agissait des adultes, on pouvait recourir à des précautions d'une exécution bien facile, retrancher la denudation, comme font aujourd'hui les Baptistes. En ce qui concerne les enfants, on pouvait, comme le prescrivent plusieurs Rituels, ne découvrir que la partie supérieure de leur corps. Vossius qui, comme bien d'au-

[1] *Le Protestantisme et la Règle de foi*, t. II, p. 35.

[2] *Pædobapt. examen*, t. II, p. 239.

[3] Claude de Vert, *Explic. des Cérém.*, t. II, c. II, p. 365; Grandcolas, *Comment. hist. sur le Brev. rom.*, t. II, p. 310; *Conf. d'Angers, du Bapt.*, p. 102; Vincent de Massa, *De Liturg.*, n° 93.

tres, paraît avoir oublié combien étaient rares les baptêmes d'adultes, quand l'immersion tomba en désuétude, dit que cet usage cessa quand les mauvais prêtres succédèrent aux bons, comme si tous avaient été parfaits avant le XIII[e] siècle, et tous mauvais après le XIV[e] !

Selon d'autres[1], l'abandon de l'immersion serait provenue de la diminution du nombre des diacres qui aidaient le prêtre à plonger dans l'eau les catéchumènes. C'est encore là un anachronisme, puisque cette diminution des diacres a précédé de plusieurs siècles les premiers essais solennels d'infusion isolée.

On a allégué l'insuffisance de forces de la part du ministre pour plonger les enfants dans les fonts et les retirer de l'eau, comme si c'était là une opération bien difficile. Qu'on nous explique donc comment les prêtres qui vécurent dans la première partie du Moyen-Age trouvaient la force d'immerger, le même jour, un grand nombre d'enfants, le baptême solennel ne se donnant que les veilles de Pâques et de Pentecôte, et comment, à partir du XIII[e] ou du XIV[e] siècle, alors qu'on baptisait en tout temps, ils n'auraient plus eu la force nécessaire pour procéder à quelques immersions isolées ? En dégageant cette thèse de ses exagérations, il restera vrai de dire que l'infusion étant beaucoup plus facile à administrer, on se trouva porté à recourir à ce mode plus expéditif, surtout dans les paroisses populeuses.

Mais ne serait-ce pas, comme on l'a dit[2], le danger de noyer les enfants qui aurait fait abandonner le rite de l'immersion ? Admettons, si l'on veut, ce problématique péril, dans les premiers âges de l'Église, du temps des cuves larges et profondes : il nous suffit d'examiner la disposition intérieure des fonts, du XIII[e] au XVI[e] siècle, pour voir combien cette crainte aurait alors été chimérique.

La principale cause qui fit renoncer à l'immersion nous paraît être l'appréhension beaucoup plus fondée de compromettre la santé des enfants nouveau-nés en les plongeant dans l'eau froide. Ce danger n'existait guère, alors qu'on ne baptisait qu'aux vigiles de Pâques et de la Pentecôte, époque où le soleil commence à échauf-

[1] Juénin, *De Baptism.*, q. III, c. II, art. 2.

[2] Martinet, *Institut. theol.*, IV, 170.

fer l'atmosphère de ses rayons : d'ailleurs, sous ce régime liturgique, la plupart des enfants qu'on présentait aux fonts étaient âgés de quelques mois ou du moins de quelques semaines, et pouvaient plus facilement supporter l'impression d'un bain froid. Il n'en fut plus de même quand on se mit à baptiser les enfants quelques jours après leur naissance, et à toutes les époques de l'année. Alors on dut user à leur égard de la même indulgence qu'on avait pratiquée depuis les premiers siècles envers les malades. On avait bien, il est vrai, la ressource de faire chauffer l'eau : mais n'était-ce point un grand embarras que de faire tiédir une pareille quantité de liquide ? Il eût fallu, à l'exemple des Orientaux, faire une bénédiction spéciale de l'eau chauffée dont on allait se servir, y ajouter un peu d'eau des fonts, immerger l'enfant dans un vase plus ou moins profane et violer ainsi, en quelques points, les prescriptions liturgiques.

Il serait naturel de supposer que l'immersion a commencé à être abandonnée dans les climats du Nord, où elle peut avoir de plus graves inconvénients, et cependant les faits démontrent qu'elle tomba en désuétude d'abord en France, puis en Italie, en Allemagne, et enfin en Angleterre, seulement sous le règne d'Élisabeth.

Un second motif qui dut faire renoncer à l'immersion, c'est la contamination de l'eau par des maladies de peau qui pouvaient se gagner, et par ces souillures qui firent donner à Constantin IV le surnom de *Copronyme*. L'impression de l'eau sur les enfants nus devait rendre assez fréquents des accidents de ce genre, et les théologiens ont dû se demander en quels cas il fallait remplacer l'eau et procéder à une nouvelle bénédiction des fonts : car il n'était point possible de réserver une assez grande quantité d'eau bénite pour remplacer celle qui aurait été salie par des déjections de diverses natures.

On comprend que les deux motifs que nous venons d'indiquer n'ont pu influer sur l'immersion dans les pays orientaux, là où la bénédiction de l'eau se fait pour chaque baptême en particulier et où il est facile de la faire tiédir : aussi le mode de l'antique immersion, comme nous allons le voir, s'y est-il conservé presque partout, avec ou sans addition d'infusion.

Les Abyssins procèdent de la manière suivante : le prêtre plonge dans l'eau bénite le tiers du corps de l'enfant nu, en disant : *N... est baptisé au nom du Père ;* puis le second tiers, en ajoutant : *N... est baptisé au nom du Fils ;* enfin ils le plongent tout entier, en disant : *N... est baptisé au nom du Saint-Esprit.* Lorsque l'enfant, pour raison de santé, ne peut être plongé tout entier dans l'eau, on l'étend sur un drap auprès des fonts, et le prêtre, trempant trois fois sa main dans l'eau baptismale, en frotte autant de fois le corps de l'enfant depuis la tête jusqu'aux pieds, ou parfois même se contente de faire avec ses doigs mouillés un triple signe de croix sur le front du catéchumène [1].

Chez les Nestoriens, le prêtre plonge l'enfant jusqu'au cou et ensuite, avec la main, il lui verse de l'eau sur la tête [2]. Les Arméniens procèdent de la même manière [3].

Les Syriens, les Jacobites et les Maronites font remarquer que saint Jean a tenu sa main droite sur la tête de Notre-Seigneur pendant qu'il le baptisait : aussi, chez eux, le prêtre maintient-il sa main droite sur la tête de l'enfant plongé dans la cuve, et c'est avec la main gauche qu'il lui verse de l'eau sur la tête, de façon à la faire couler d'abord sur le devant du corps, puis par derrière, et enfin sur chacun des deux côtés [4].

Aujourd'hui les Maronites paraissent employer indifféremment l'immersion ou l'infusion.

Les Sabéens ou Chrétiens de Saint-Jean unissent ensemble les deux modes. L'officiant et tous les assistants des deux sexes entrent dans la rivière jusqu'aux genoux ; en prononçant la formule baptismale, l'officiant arrose trois fois le nouveau-né ; après quelques prières, le parrain plonge ce même enfant dans l'eau [5].

Les Grecs ont fidèlement conservé le rite de l'immersion, mais il arrive souvent que le prêtre tient avec la main gauche, au-dessus du *kolimbythra*, l'enfant couché sur le ventre, et qu'il arrose d'eau sa

[1] Combes et Tamisier, *Voyage en Abyssinie,* t. III, p. 171 ; Bertrand, *Dict. des Relig.,* t. I, p. 425.

[2] Denzinger, *Rit. Orient.*

[3] *Concil. Armen.* (1342), art. 8.

[4] J. Assemani, *Cod. liturg.,* l. I, c. V, p. 236.

[5] Grégoire, *Hist. des Sectes relig.,* t. V, p. 246.

tête et tout le reste du corps [1] : c'est ce que font aussi la plupart des Orientaux, lorsque le vase baptismal est trop petit pour immerger complètement le catéchumène.

Les anciens Moscovites s'imaginaient que le péché originel ne pouvait être effacé que si tout le corps était abondamment lavé : selon les croyances populaires, l'eau se chargeait de toutes les souillures morales du baptisé : aussi ne devait-elle plus servir pour un second baptême [2].

Non seulement les Russes ont conservé le mode d'immersion pour les enfants, mais, le samedi saint, en mémoire de l'ancienne cérémonie baptismale de ce jour, ils les plongent dans les flots de la Newa et de la Moscowa. C'est aussi dans l'eau courante que se font les baptêmes d'adultes. Est-on en hiver, on pratique un trou dans la glace et on y plonge le prosélyte jusqu'au cou. Quant à ceux qui ont le tempérament faible, on se borne à leur verser sur la tête, par trois fois, une tonne pleine d'eau. La législation russe a pris ses précautions pour empêcher les enfants des *orthodoxes* d'être baptisés par infusion. Un ukase de 1839 renouvelle défense aux ecclésiastiques catholiques, sous peine de destitution, de baptiser un enfant né d'un mariage mixte, alors même que les parents auraient manifesté leur préférence pour le rite latin. L'article 201 du code pénal russe, mis en vigueur à partir du 1er mai 1849, défend « aux prêtres de confessions chrétiennes, de baptiser d'après leur rite des enfants d'orthodoxes, sous peine, pour la première fois, d'être éloignés de leur place pour six mois à un an, et, pour la deuxième fois, de perdre leur charge spirituelle et d'être placés sous la surveillance de la police [3]. »

Les Russes ne font pas chauffer l'eau comme les Grecs : beaucoup d'entre eux croient que les bains d'eau froide ne peuvent que fortifier les enfants. Cette théorie ne paraît pas en harmonie avec les tables de mortalité dressées pour les capitales de la Russie, de la Suède et des autres États du Nord ; on y voit que les deux cinquièmes des enfants périssent dans les premiers jours qui suivent leur

[1] Goar, *Euchol.*, p. 365.
[2] M. Siricius, *Relig. Moscovit.*, p. 77.
[3] *De la Législation russe au point de vue de la liberté de conscience*, p. 10.

baptême. « Mais ce résultat, dit M. J. de Marlès [1], n'effraie pas les paysans russes qui se montrent persuadés que Dieu ne souffrirait pas qu'il arrivât le moindre mal à personne pour avoir accompli un devoir religieux. » Nous devons ajouter que, surtout dans les villes, on fait souvent dégourdir l'eau dans un endroit chaud.

Dans l'Église occidentale, le rite de l'immersion n'est plus actuellement conservé que dans la liturgie mozarabique et dans la liturgie ambrosienne, dont l'Église romaine a toujours respecté les coutumes traditionnelles. Le Rituel ambrosien, tout en maintenant le mode de l'immersion, a soin d'ajouter que lorsqu'elle ne peut point se faire commodément, on doit recourir à l'infusion, et c'est ce qui a toujours lieu pour les adultes. Quant aux enfants, on se contente, à la cathédrale de Milan, d'une immersion de l'occiput ; le prêtre tient sa main droite sous le cou de l'enfant que ses parrains soutiennent par le dos, et il fait décrire à sa tête trois signes de croix en prononçant la formule baptismale [2].

Un certain nombre de sectes, issues du Protestantisme, ont fait revivre le rite de l'immersion, en y attachant souvent une importance capitale. Tels sont les Sociniens ou Antitrinitaires qui baptisent dans les rivières. Les catéchumènes se rendent près d'un cours d'eau, accompagnés de leurs parents et amis. Là, le pasteur prononce un discours sur la dignité du baptême ; puis il entre dans l'eau, suivi de tous les candidats qui s'y mettent à genoux. En prononçant la formule baptismale, le ministre pose une main sur le sommet de la tête du catéchumène, l'autre sous le menton, et on lui fait prendre ainsi un bain complet [3].

Voici, d'après Bernard Picard [4], comment, au XVIIIe siècle, se pratiquait l'administration du baptême dans la secte des Rhinsbourgeois de Hollande :

« Après la profession de foi, celui qui doit administrer le sacrement et celui qui doit le recevoir se rendent à une espèce d'étang qui est derrière une maison appartenant à la secte de Rhinsbourg. C'est

[1] *Encyclop. cathol.*, vº *Baptême.*

[2] *L'Univers*, 7 janv. 1843 ; Catalan., *Rit. rom.*, c. IV, § 56.

[3] Wolkelius, *De vera relig.*, l. V.

[4] *Cérem. relig.*, t. IV, p. 331.

dans le réservoir d'eau qui dépend de cette maison que le catéchumène doit être baptisé par immersion. Si c'est un homme qui doit recevoir le baptême, il a sur le corps une chemisette blanche, un caleçon de même; si c'est une femme, une manière de jaquette toute pareille, avec une jupe à laquelle on attache ordinairement quelques pièces ou morceaux de plomb, semblables à ceux que les dames font mettre dans les manches de leurs robes. Cela se pratique, nous dit-on, afin qu'elles plongent mieux, et peut-être aussi pour d'autres raisons. Le baptisant est dans le même équipage au milieu de cet étang, où il les attend pour les plonger en prononçant la formule ordinaire à presque toutes les communions chrétiennes. Étant baptisés, ils vont reprendre leurs habillements ordinaires pour se rendre ensuite à l'assemblée, où ils sont exhortés à la persévérance et à la pratique des préceptes de Jésus-Christ, après quoi on fait une prière en public et l'on chante ou des cantiques ou des psaumes. »

Jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle, les Mennonites de Hollande baptisaient tantôt par immersion, tantôt par infusion ; mais, depuis cette époque, ce dernier mode a prévalu [1].

Chez les Mormons d'Amérique, celui qui baptise descend dans l'eau en appelant à haute voix le catéchumène par son nom. Quand ils le peuvent, ils choisissent une source d'eau chaude pour lieu d'immersion [2].

Les Tunkers ou Plongeurs des États-Unis, qui eurent pour fondateur l'allemand Conrad Peyssel, sont ainsi appelés du verbe allemand *tunken* (plonger), parce qu'ils plongent trois fois sous l'eau la tête de l'adulte agenouillé [3].

Les Baptistes, qui doivent leur origine à une communauté puritaine, constituée en Angleterre vers l'an 1623, sont très répandus en Amérique. En 1799, on y comptait déjà 956 églises de *particular Baptists*, 20 de *general Baptists*, 12 de *Baptists sabbataires*. Ce nombre était plus que doublé en 1850, époque où, dans le seul État de Virginie, on comptait plus de 50,000 Baptistes [4]. Dans l'assemblée de New-Hampshire, les Baptistes *réguliers* ou *associés* rédigèrent

[1] Grégoire, *Hist. des Sectes relig.*, V, 271.
[2] *Revue des Deux-Mondes*, 23e année, t. III, p. 970.
[3] *Acten, Urkunden*, etc., p. 339.
[4] *Revue des Deux-Mondes*, 1853, t. III, p. 980.

une profession de foi où il est dit : « Nous croyons que le baptême du chrétien est l'immersion du fidèle dans l'eau, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, pour témoigner au dehors, par un emblème imposant et solennel, notre foi au Sauveur crucifié, enseveli et ressuscité, ainsi que son pouvoir purifiant ; que ce baptême est absolument nécessaire pour avoir part aux privilèges de l'Église. »

Les Baptistes exigent que le ministre descende avec le catéchumène soit dans un cours d'eau, soit dans une cuve. Quand celle-ci n'est pas assez profonde pour une immersion complète, le ministre soutient de la main gauche la tête du catéchumène qui se couche dans la baignoire [1].

Toutes les sectes baptistes d'Amérique et d'Europe sont d'accord pour ne conférer le baptême qu'aux adultes, mais leur mode d'administration varie. Ainsi les *general Baptists* ont substitué l'aspersion à l'immersion ; peut-être est-ce en raison de ce changement qu'ils obtiennent moins de succès que les autres communions, car le mode de l'immersion est très sympathique aux classes inférieures de l'Amérique, surtout aux noirs et aux pionniers du Far-West. C'est pour leur complaire que les Méthodistes emploient de plus en plus ce mode baptismal.

Les Baptistes qui, au commencement de ce siècle ne comptaient en Angleterre que 247 communautés, y ont fait des progrès considérables. M. Alph. Esquiros décrit ainsi un baptême donné dans le *Tabernacle* érigé en 1856, à Londres, dans Kensington-Road, par M. Spurgeon, l'un des plus ardents apôtres du Baptisme : « Une des scènes les plus intéressantes du *Tabernacle* est le baptême des adultes, qui a lieu généralement le jeudi soir après le service. Une vingtaine de catéchumènes se groupent sur une plate-forme qui occupe une des extrémités de la salle, au-dessous de la chaire. Les jeunes filles sont habillées de blanc, elles portent des bonnets relevés d'un tour de dentelle, qui leur serrent étroitement la tête ; leurs robes longues et tombant à plis droits, l'espèce de pèlerine qui leur couvre les épaules, leur air modeste et recueilli, tout dans leur costume et leur attitude rappelle les statues de saintes qu'on voit dans les anciennes églises. Les hommes sont revêtus d'une robe de

[1] Voir la gravure du *Monde illustré*, p. 252 du 15 avril 1876.

chambre, avec une cravate ou un col blanc. Au milieu de la plate-forme, s'ouvre un réservoir d'eau, à l'entrée duquel se placent deux diacres en habits bourgeois, tandis que M. Spurgeon, revêtu cette fois d'une robe cléricale à manches flottantes, disparaît à moitié dans l'intérieur du bassin. C'est maintenant le tour des néophytes. L'une des jeunes filles descend la première les marches de la piscine : le ministre, la soutenant par le bras, lui dit : « Sur ta profession de foi en Jésus-Christ et par ton propre désir, je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » En même temps il la plonge dans l'eau. La même cérémonie se répète pour les autres *sœurs*, et, chaque fois que l'une d'entre elles remonte, toute mouillée, les degrés du bassin, le diacre lui jette sur les épaules une sorte de manteau, tandis qu'une femme commise à ce genre de service l'emmène dans une chambre voisine. On était alors au mois de janvier 1865, et l'eau devait être très froide : je tremblais à l'idée d'une telle épreuve subie par de jeunes filles ; mais elles, réchauffées sans doute par l'enthousiasme religieux, ne montraient ni crainte ni hésitation. Cette cérémonie, le baptême par immersion, a du reste un côté imposant, et tel est le respect des Anglais pour toutes les formes du culte, que même les curieux y assistent avec un grand air de recueillement. « Ils y viennent pour s'amuser, et ils y restent pour prier, » dit avec trop de confiance peut-être M. Spurgeon.

Il est évident, en effet, que certaines immersions des Baptistes prêtent à rire à nos graves voisins : témoin le récit suivant fait par le *Times* d'un baptême grotesque accompli dans le Derwent, le 17 mars 1865 : « Il a fallu que le ministre cherchât longtemps à trouver pied dans la rivière, après plusieurs plongeons dont il ne s'est tiré que grâce à son talent de nageur. Les gestes et les grimaces provoqués chez l'un des trois baptisés, par l'effet de l'immersion et de la fraîcheur de l'eau, excitaient l'hilarité de la foule. Quant au baptême de deux dames d'une santé délicate, il fut ajourné pour quand il ferait plus beau temps. »

La secte des Baptistes n'apparut en France qu'en 1840, époque où une société américaine envoya des missionnaires à Chauny, à La Fère (Aisne) et à Denain (Nord). Aujourd'hui elle possède un certain nombre d'églises dans nos départements du Nord, de l'Ouest et du Midi. Il y en a une à Paris, rue de Lille, n° 48.

Pour compléter ce qui concerne l'immersion, nous devons ajouter quelques mots sur deux modes très exceptionnels.

Les Eunomiens considéraient comme impures les parties du corps qui se trouvent au-dessous de l'estomac et les réputaient indignes de participer à l'ablution baptismale : aussi plongeaient-ils le catéchumène, la tête en bas, en le tenant par les pieds [1].

Billuart a nommé *ablution occisive* et Grandin immersion *sans émersion*, l'acte par lequel, faute d'eau, on jetterait un enfant mourant dans un puits, en prononçant sur lui, alors qu'il y tombe, la formule sacramentelle. La plupart des théologiens ont déclaré cet acte illicite, parce qu'il est défendu de faire une chose mauvaise en soi pour qu'il en résulte un bien quelconque ; plusieurs [2] ont prétendu qu'il était permis d'avancer de quelques heures la mort d'un enfant pour lui procurer l'éminent avantage du baptême.

La divergence est plus tranchée en ce qui concerne la validité de cette ablution ; les uns [3] l'admettent et les autres [4] la nient. Il ne faudrait pas supposer qu'il s'agisse ici d'un cas complètement chimérique. Panormitanus raconte qu'un homme des environs de Montpellier, portant un enfant à l'église pour le faire baptiser, s'aperçut qu'il était sur le point de mourir : il s'empressa alors de le jeter dans un puits en proférant la formule sacramentelle. Les consultations qu'il prit plus tard sur la validité de ce baptême improvisé se trouvèrent en désaccord.

Mgr Chaillot rapporte dans les *Analecta* un fait analogue : « En 1682, pendant le siège de Vienne par les Turcs, un curé prit la fuite avec ses paroissiens, parmi lesquels se trouvait une femme enceinte. Celle-ci, par l'agitation de la course, accoucha d'un enfant sur le bord du Danube Les Tartares n'étaient pas loin ; le curé qui manquait d'eau pour baptiser l'enfant ne savait à quel parti se vouer ; en portant l'enfant, on s'exposait à l'étouffer par cette fuite précipitée ; et l'on n'osait pas l'abandonner, de peur qu'il ne fut massacré par les Tartares. Enfin le curé, aimant mieux perdre l'enfant temporellement que de perdre à la fois son âme et son corps, le jeta

[1] Epiphan , *Hæres.* 76.

[2] Coninck, Layman, Vasquez, etc.

[3] Berti, Bonacina, Gonet, Gabriel, Panormitanus, Suarez, etc.

[4] Armilla, Holkot, Paludanus, Scot, Soto, Sylvestre, Tabiena, etc.

dans le tumulte du consentement de sa mère, et proféra en même temps la forme du baptême, et il continua de fuir devant l'ennemi. Après la guerre, le curé craignant d'avoir encouru l'irrégularité par cet homicide volontaire, qui n'était pourtant qu'une faute vénielle et excusable, demanda dispense de la sacrée Pénitencerie, laquelle consulta la sacrée Congrégation du Concile. Celle-ci décida que l'irrégularité avait été encourue. »

En terminant ce chapitre, nous croyons pouvoir résumer ainsi ce qui concerne la chronologie de l'immersion :

En Orient, dans les premiers siècles, submersion totale dans les fleuves et probablement dans les baptistères sans exclusion toutefois de l'immersion mêlée d'infusion, qui a été conservée jusqu'à nos jours dans presque toutes les contrées orientales.

En Occident, du IVe au VIIIe siècle, immersion partielle dans les baptistères, avec addition d'infusion.

Du VIIIe au XIe siècle, immersion verticale et complète des enfants dans les cuves. A cette époque et dans tout le cours du Moyen-Age, procédés divers pour le baptême des adultes qu'il n'était pas possible d'immerger dans le bassin des fonts.

Du XIe au XIIIe siècle, immersion horizontale et complète dans les cuves.

Aux XIIIe et XIVe siècles, tantôt immersion complète, tantôt immersion partielle accompagnée d'infusion ; rarement, infusion seule.

XVe et XVIe siècles, rarement immersion complète ; parfois immersion avec infusion ; le plus souvent infusion seule.

XVIIe et XVIIIe siècles, règne de l'infusion seule ; immersion conservée jusqu'à nos jours dans les rites mozarabe et ambrosien ; rétablissement de l'immersion dans quelques sectes religieuses.

XIXe siècle : progrès rapide de l'immersion dans diverses communions religieuses, surtout en Amérique et en Angleterre.

L'abbé J. CORBLET.

(*La fin au prochain numéro.*)

LES INSCRIPTIONS DE DÉDICACE

—

DEUXIÈME ARTICLE *

—

Eglise de San Spirito in Sassia (1561).

L'église de *San Spirito in Sassia*, à Rome, a été consacrée, le 18 mai 1561, avec le rite accoutumé de la sainte Eglise romaine, à la demande de Mgr Cyrille, d'Aquila, commandeur de l'archi-hôpital du Saint-Esprit, par François-Marie Piccolomini, évêque de Montalcino, en Toscane. Assistaient à la cérémonie le préfet du chœur de la collégiale, Jean-Baptiste Piozzi et tous les employés de ce pieux asile. Pie IV, qui avait autorisé cette consécration, accorda pour l'anniversaire une indulgence que l'inscription, par le vague même des termes employés, peut faire croire plénière.

L'épigraphe est mise en évidence dans la nef de l'église.

IESV CHRISTO REDEMPTORI
FRANCISCVS MARIA PICOLOMINEVS
AETRVSCVS ILICINORVM PRAESVL
PIO IIII · PONT · MAX · [1]
PERMITTENTE
B · CIRILLO · AQVILANO · SACRAE
AEDIS HVIVS PRAECEPTORE INSTANTE ·
TEMPLVM HOC · S · [2] SPIRITVS · XV · CAL · [3] IVNII ·

* Voir le numéro d'Avril-Juin 1880, p. 430.

[1] Pontifice maximo.

[2] Sancti.

[3] Calendas.

· S · ROM · ECC · [1] SERVATO RITV CONSECRAVIT
SALVTIS ANNO · M · D · LXI ·
IO · [2] BAPTISTA PIOTIO CHORI PRAEFECTO
ALIISQ · [3] DOMESTICIS ADSISTENTIBVS ·
QVA DIE QVOTANNIS VOLVIT IDEM
PIVS VISITANTES PECCATORVM
NOXAE EXEMPTOS ESSE

Eglise de Saint-Ange (1585).

L'église de Saint-Michel, connue à Rome sous le nom de Saint-Ange, se distingue des autres du même vocable par l'appellation populaire *ai corridori*, parce qu'elle est adossée au long *corridor* ou galerie qui unit le Vatican au château Saint-Ange. Elle est affectée aux réunions d'une confrérie qui, en 1585, fit instance pour sa consécration. Elle avait alors pour camérier ou économe Alexandre Marzolati, de Rome, et pour gardiens Antoine degli Abbati, de Forli, Jean Guidetti, de Bologne, et Jean Cierratano, de Florence.

Comme le consécrateur, Jean-Baptiste Santoni, évêque d'Alife, ne pouvait exercer à Rome aucun acte de juridiction ni même d'ordre, il lui fallut une autorisation spéciale de Sixte V, qui accorda, pour chaque année, au jour anniversaire, la rémission des péchés. La consécration eut lieu, suivant le rite de la sainte Eglise, le 18 septembre. L'édifice sacré est dédié au Christ rédempteur en l'honneur de l'archange saint Michel.

IESV CHRISTO REDEMPTORI
IOANNES BAPTISTA SANTONIVS EP̄S · [4] ALIPHANVS
SIXTO V PON · MAX · [5] PERMITENTE
ANTONIO DE ABBATIBVS FOROIVLIĒN [6]
IOANNE GVIDETTO BONONIENSI
IOANNE CIERATANO FLORĒTINO CVSTO · [7]

[1] Sanctæ Romanæ Ecclesiæ.
[2] Joanne.
[3] Aliisque.
[4] Episcopus.
[5] Pontifice Maximo.
[6] Forojuliensi.
[7] Florentino, custodibus.

ET ALĒX · [1] MARZOLATO RO · [2] CAMERARIO
CÆTERISQVE CONFRATRIBVS SOCIETATIS INSTANTIBVS
TEMPLVM HOC SANCTI MICHÆLIS ARCHANGELI DECIMO
KAL · [3] OCTOBRIS S · R · E · [4] SERVATO RITV CONSECRAVIT
ANNO SALVTIS M · D · LXXXV
QVA DIE QVOT ANNIS VOLVIT IDEM SIXTVS
VISITANTES PECCATORVM NOXA EXEMPTOS ESSE

Eglise des Saints-Guy-et-Modeste (1586).

L'église des Saints-Guy-et-Modeste, à Rome, fut accordée par Sixte V à la confrérie de Saint-Bernard, sur la demande expresse de ses protecteurs, les cardinaux Alexandrin et Azzolini, à condition que cette église continuerait à jouir du titre cardinalice et que la confrérie ferait construire un monastère de religieuses qui y serait annexé.

Le 20 mars 1586, cette église fut consacrée par le cardinal Henri Gaëtani, prêtre du titre de Sainte-Pudentienne et patriarche d'Alexandrie, assisté de Raphaël Bonelli, archevèque de Raguse, de Camille Daddeo, évêque de Brugnato (Piémont), et de Curtius Cinquino et de Christophe Buffalo, chanoines de la basilique de Sainte-Marie-Majeure, qui remplirent les fonctions de diacre et de sous-diacre. Le cardinal consacra l'église en l'honneur des saints martyrs Guy, Modeste et Crescence, ainsi que de S. Bernard, abbé, et il ajouta à leurs reliques, qu'il déposa dans le maître-autel, celles de S. Jacques le Majeur, apôtre ; de S. Marcellin, pape et martyr ; de S. Grégoire le Grand ; de Ste Bibiane, vierge et martyre, et de plusieurs autres saints.

La consécration fut faite, à la demande du prieur de la confrérie, Pierre Fulvius, des gardiens Horace Foschi et André Alberini, aussi du camerlingue Camille Contrera, qui, pour en perpétuer le souvenir, firent placer au fond de l'abside une inscription mal gravée et remplie d'abréviations.

[1] Alexandro.
[2] Romano.
[3] Kalendas.
[4] Sanctæ Romanæ Ecclesiæ.

D · O · M [1]

MDLXXXVI · IDIB · FEBRVARII · S · D · N · [2] SIXTVS · PAPA · V · CONCESSIT
HANC · TIT · [3] ECCLESIAM CONFRATERNITATI S · BERNARDI · PROCVRANTIBVS · F · [4] MICHÆLE
ALEXANDRINO · ET · DECIO · AZZOLINO · CARDD · [5] PATRONIS · PRO · MONASTO [6]
MONIALIVM · A · D^{TA} · [7] CONFRATERNITATE · CONSTRUENDO · REMANENTE · TAMEN · DENOMINATIONE
TITVLI · CARD · [8] QVVM · DIE · XX · MARTII · EIVSDEM · ANNI · HENRICVS · S · R · E · [9] TITVLI · S · PVDENTIANÆ
PRÆSBITER · CARD · CAIETANVS · ET · PATRIARCHA · ALEXANDRINVS · ASSISTENTIBVS ·
SIBI · RAPHAELLE · BONELLO · ARCHIEPISCOPO · RAGVSINO · CAMILLO DADDEO EPISCOPO
BRVGNATENSI · CVRTIO · CINQVINO · DIACONO · ET · XPISTOPHARO · BVBALO · SVB
DIACONO · CANCIS · BASIL · S · M · M · [10] CONSECRAVIT · AD · HONOREM · SS · VITI ·
MODESTI · ET · CRESCENTIÆ · MARTYR · [11] AC · BERNARDI · ABB · [12] ET · IN
ALTARI · MAIORE · INCLVSIT · RELIQVIAS · PRÆDICTORVM · SS · MARTYRVM · ET SS · IACOBI
MAIORIS · APOSTOLI · MARCELLINI · PAPÆ · ET · MART · GREG · [13] PAPÆ · PRIMI · BIBIANÆ ·
VIRG · ET · MART · [14] ET · ALIORVM · PLVRIMORVM · SS · INSTANTE PETRO · FVLVIO
V · I · D · [15] PRIORE · HORATIO · FOSCHO · ET · ANDREA · ABBERINO
CVSTODIBVS AC · CAMILLO · CONTRERA · CAMERARIO · PRÆFATÆ
CONFRATERNITATIS

[1] Deo optimo maximo.
[2] Sanctissimus Dominus Noster.
[3] Titularem.
[4] Fratre.
[5] Cardinalibus.
[6] *Sic* pour *monasterio*.
[7] Dicta.
[8] Cardinalitii.
[9] Sanctæ Romanæ Ecclesiæ.
[10] Canonicis basilicæ Sanctæ Mariæ Majoris.
[11] Martyrum.
[12] Abbatis.
[13] Gregorii.
[14] Virginis et martyris.
[15] Utriusque juris doctore.

Chiesa Nuova (1599).

A Rome, la première pierre de cette église fut posée, au mois d'octobre 1575, année du jubilé, sous le pontificat de Grégoire XIII, par l'archevêque de Florence, Alexandre Médicis.

Le même prélat, devenu cardinal, le 23 mai 1599, sous le pontificat de Clément VIII, consacra l'église sous le vocable de la Nativité de la Vierge et de S. Grégoire le Grand. Il déposa dans le maître-autel les corps des saints martyrs Papias et Maur et accorda les indulgences accoutumées.

L'inscription qui rappelle tous ces faits a été plaquée dans le chœur, au côté droit.

GREGORIO · XIII · PONT · MAX [1]
AN · IVB · [2] M · D · LXXV · MENSE · OCTOB [3]
ALEXANDER · MEDICES
FLORENTIAE · ARCHIEPISCOPVS
LAPIDEM · PRIMARIVM
RITV · SOLEMNI · BENEDICTVM
IN · FVNDAMENTO · HVIVS · ECCL · [4] POSVIT

CLEMENTE · VIII · PONT · MAX [5]
ALEXANDER · IDEM · ARCHIEP [6]
ET · S · R · E · [7] CARDINALIS
HANC · EAMDEM · ECCLESIAM · DEO
IN · HONOREM · NATIVITATIS
B · [8] MARIAE · VIRGINIS
ET · S · [9] GREGORII · MAGNI · PAPAE
ALTARE · QVOQ · [10] MAIVS · CONSECRAVIT
CORPORAQ · SS · [11] MARTYRVM
PAPIAE · ET · MAVRI

[1] Pontifice maximo.
[2] Anno jubilei.
[3] Octobris.
[4] Ecclesiæ.
[5] Pontifice maximo.
[6] Archiepiscopus.
[7] Sanctæ Romanæ Ecclesiæ.
[8] Beatæ.
[9] Sancti.
[10] Quoque.
[11] Corporaque sanctorum.

SOLEMNI · ITEM · RITV
SVB · EODEM · ALTARI · COLLOCAVIT
SACRASQ · [1] INDVLGENTIAS
DE MORE · CONCESSIT
AN · [2] M · D · XCIX · DIE · XXIII · MAII

Basilique de Sainte-Croix de Jérusalem (XVI[e] siècle).

Nous ignorons la date de la dédicace de la basilique de Sainte-Croix de Jérusalem, à Rome, dont une inscription, placée dans la crypte, se contente de fixer l'anniversaire au 20 mars. Elle porte également que c'est le seul jour de l'année où les femmes peuvent entrer dans cette chapelle souterraine, remplie par Ste Hélène de la terre du Calvaire. En tout autre temps, elles encourraient pour leur témérité la peine de l'excommunication.

IN HANC CAPELLAM SANCTAM
HIERVSALEM NON POSSVNT
IN TRARE [3] MVLIERES SVB PENA
EXCOMVNICATIONIS NISI TANCTVM [4]
SEMEL IN ANNO SCILICET IN
DIE DEDICATIONIS EIVSDEM
QVE EST XX MARTI [5]

Église de Sainte-Sabine (XVI[e] siècle).

Grégoire IX, par un bulle datée du palais de Latran, le 22 juin 1238, troisième année de son pontificat, nous apprend qu'il consacra de ses propres mains le maître-autel de Sainte-Sabine sur le mont Aventin, à Rome, et qu'il fit consacrer l'église elle-même et quatre autres autels par les évêques de Palestrina, d'Ostie, d'Alatri (État Pontifical) et de Cefalù (Sicile), le troisième jour avant l'octave de S. Martin. Il était assisté dans cette cérémonie par les archevêques de Besançon et de Messine et de nombreux évêques et prelats. Il accorda, pour l'anniversaire, aux fidèles contrits et confessés une

[1] Sacrasque.
[2] Anno.
[3] *Sic* en deux mots.
[4] *Sic.*
[5] Lisez *martii.*

indulgence d'un an et quarante jours, à gagner également pendant l'octave.

La bulle pontificale a été textuellement reproduite par l'inscription de dédicace, qui est plaquée dans le chœur, à la gauche de l'autel. Ses caractères ne la font pas remonter plus haut que le XVI[e] siècle. Elle contient peu d'abréviations et a été gravée avec une telle négligence qu'elle est remplie de fautes.

Des fragments de l'autel consacré par Grégoire IX se voient encore dans la confession, où des plaques de porphyre ont conservé leur bordure en mosaïque d'émail.

ANNO AB INCARNATIONE · D · N · [1] IESV CHRISTI · 1238
GREgorivS EPiscopvS SERVS [2] SERVORVm DEI · VNIVERSIS CHRISTIFIDELIbVS
PreseNTES LitteRAS INSPECTVRIS SALvteM ET APostoLICAM BeNeDICTIONEm
CVM ECCLESIA [3] SancTÆ · SABINÆ DE MOnTE AVENTINO IN VRBE ·
AC IN IPSA QVATVOR ALTARIA PER VENERABILES FRatrES
NostROS PENESTRINVM · OSTIENSEM · ALATRINVM · ET
CEPHALVDENSEM EPISCOPOS 3A DIE ANTE OCTAVAm · S · MARTINI
FECERIMVS CONSECRARE NOS IPSI EADEM DIE ASSISTENTIBVS
NOBIS FRatriBVS NOSTRIS ET VENERABILIBVS BISSVNTINO
ET MESSANSI [4] ARCHIEPISCOPIS ET QVAMPLVRIBVS
EPISCOPIS ET ALIARVM ECCLESIARVM PRELATIS
SACROSANTVm MAIVS ALTARE IPSIVS · SancTAE · SABINE PROPRIIS
MANIBVS DVXIMVS CONSECRANDVM CONCESSA
INDVLGENTIA VVIVS [5] ANNI ET 40 DIERVM OMNIBVS
VERE PENITENTIBVS ET CONFESSIS DE INIVNCTA
SIBI PENITENTIA QVI ANNVATIM INDE [6] DEDICTIONIS
EIVSDEM ECCLESIÆ ET VSQVE AD OCTAVAS IPSIVS
DICCTAM [7] ECCLESIAM VISITABVNT · DATVm LATERANENSI [8]
· X ·CHALENDAS · IVLII PONT · [9] NOSTRI ANNO 3

[1] Domini Nostri.

[2] *Sic* pour *Servus.*

[3] *Sic* pour *Ecclesiam.*

[4] *Sic* pour *Messanensi.*

[5] *Sic* au lieu de *unius.*

[6] Autre erreur, à laquelle il faut substituer *in die dedicationis;* ce dernier mot est écrit sans *a.*

[7] *Sic* avec deux *c.*

[8] Il faudrait *Laterani* ou *in palatio Lateranensi.*

[9] Pontificatus.

Église de Sainte-Marie de Lorette (XVIe siècle),

Cette église, commencée en 1550 et terminée seulement en 1591, appartient à la corporation des boulangers et est située au forum de Trajan, à Rome.

L'inscription de dédicace, qui doit être de la fin du XVIe siècle, mentionne seulement qu'on en célèbre l'anniversaire le 11 mars.

CONSEGRO · [1] HVIVS
ECCLEÆ · CELEBRĀ [2]
DIE II MARTY

Église de Leugny-sur-Creuse (1600).

En 1600, maître Jean Couturier fit bâtir un autel dans l'église de Leugny (Vienne), dont il était curé. L'année suivante, il appela pour les consacrer tous les deux l'évêque de Poitiers. La cérémonie eut lieu le 26 juin. C'est la première fois que l'on voit l'inférieur se substituer à son supérieur dans une inscription où il ne devrait figurer qu'accidentellement. En sorte que la dédicace n'apparaît ici que reléguée au second plan. Et encore ce prêtre, peu humble, se recommande aux prières du lecteur, avec raison, car il faut qu'il expie ce mouvement de satisfaction personnelle, je n'ose pas dire d'orgueil.

MAGISTER IOANNES COVTVRIER
RECTOR ÆDIFICAVIT ANNO 1600 : ET
SVBSEQVENTI DEDICARE FECIT · VNA
CVM ECCLESIA · A DOMINO PONTIFICE PIC
TAVENSI DIE XXVIA IVNII
ORATE PRO EO

Église de Saint-Jacques des Incurables (1602).

Le 2 juillet 1602, Jean-Etienne Ferrieri, évêque de Verceil en Piémont, consacra l'église de Saint-Jacques des Incurables, à Rome,

[1] *Sic* pour *consecratio*. Les Italiens donnent quelquefois au C le son de G.

[2] Ecclesiæ celebrata ou *celebratur*.

et son autel majeur, où il déposa des reliques de S. Zénon et de ses compagnons martyrs. Clément VIII lui donna la faculté d'accorder, le jour de la consécration, une indulgence de dix ans et dix quarantaines qui, pour l'anniversaire, fut réduite à sept ans et sept quarantaines pendant les neuf années suivantes. L'hôpital de Saint-Jacques avait alors pour protecteur le cardinal Pierre Aldobrandini, diacre de Saint-Nicolas *in Carcere* et camerlingue de la sainte Église romaine, et pour administrateurs Lelio Biscia, clerc de la Chambre apostolique, Rodolphe Bonfiolo, Robert de Roberti et Diego Valderama.

L'inscription, qui, par exception, prend la forme d'un procès-verbal est gravée au-dessus de la porte de la sacristie.

ANNO DNI · [1] MDCII DIE II MENSIS IULII SEDENTE CLMENTE [2] VIII PONT · OPT · MAX · [3] EGO IOANNES STEPHANVS FERRERIVS EPISCOPUS UERCELLEN̄ [4] CONSEGRAVI [5] ECCLESIAM ET ALTARE HOC IN HONOREM SANCTI IACOBI APOSTOLI ET RELIQVIAS SS · MARTIIR [6] ZENONIS ET SOCIORVM IN EO INCLVSI ET SINGVLIS XPI · FIDELIBVS [7] HODIE DECEM ANNOS ET TOTIDEM QVADRAGENAS ET IN DIE ANNIVERSARIO CONSECRATIONIS HVIVSMODI IPSAM VISITANTIBVS AD NOVEM ALIOS ANNOS SEPTEM ANNOS ET TOTIDEM QVADRAGENAS IDEM S · D · N · [8] DE VERA INDVLGENTIA IN FORMA ECCLESIÆ CONSVETA CONCESSIT PROTECTORE ILLMO · ET RMO · D · [9] PETRO · S · NICOLAI IN CARCERE
DIACONO CARD[1] · [10] ALDOBRANDINO S · R · E CAM[O] · [11]
RMO D · [12] LELIO BISCIA CAM · APOST · [13] CLERICO
D · RODVLPHO BONFIOLO
D · RVBERTO DE RVBERTIS — CVSTODIBVS
D · DIDACO VALDERAMA

[1] Domini.

[2] *Sic* pour *Clemente.*

[3] Pontifice optimo maximo.

[4] Vercellensis.

[5] *Sic* par italianisme de prononciation.

[6] Sanctorum Martyrum.

[7] *Sic* pour *Christi fidelibus.*

[8] Sanctissimus Dominus Noster.

[9] Illustrissimo et Reverendissimo Domino.

[10] Cardinali.

[11] Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Camerario.

[12] Reverendissimo Domino.

[13] Cameræ Apostolicæ.

Église Saint-Etienne-du-Mont (1626).

Cette inscription se voit, à Paris, gravée sur marbre noir, dans l'église Saint-Étienne-du-Mont. Le titulaire est le diacre protomartyr, et le consécrateur fut l'archevêque Jean-François de Gondy, à la requête du curé genovéfain et des marguilliers. Elle est rédigée en français et raconte l'accident qui arriva pendant la cérémonie. L'anniversaire fut transféré au premier dimanche de juillet, le dimanche de la sexagésime ne convenant pas, à cause de la préparation au carême, pour une telle solennité.

Le Dimanche de la Sexsagesime XVme febvrier 1626
dv Pontificat de Nre S^{t}. Pere le pape Vrbin
VIIIme. et dv Regne du Roy Lovis le ivste XIIIme
Ceste eglise et Me Avtel DIcelle ont este
consacree et dediez a Lhonnevr de Diev et
de la Vierge Marie sovbz LInvocation dv
premier Martir S^{t}. Estienne par reverendissime
Messire Iehan Francois de Condy archevesque
de Paris ce reqverant Relligievse personne
frere Martin Citolle Relx de L'abbaye S^{te}
Geneviefve et Cvre de ladicte Eglise Nobles
hommes Mr Me Michel Ferrand Con^{er}. dv Roy en
sa covrt de parlement Sr de Beavfor Et
Anthoine Charbonnier Segrett^{re}. de Sa Maieste
Francois Presdeseigle Mar^{ant} drappier et Clavde
qvartier Mar^{ant}. et M^{s}. appo^{re}. Bourg^{ois}. de Paris Marg^{ers}.
et L'anniversaire de la dedicace tranfferee
par led^{ct}. Seig^{r}. archevesqve av premier dimanche
de Ivillet avec concession dIndvlgences
Et pendant les Cerimonies de la
dedicace devx filles de la partoisse
tomberent dv havlt des gallerie
dv Cœvr avec lappvy et devx
des ballvstres qvi fvrent
Miracvlevsement preservees
Comme avssy les asistans
ne s'estant rencontre personne
sovbz les rvynes Vev l'afflvance dv
pevple qvi asistoient avsd^{tes}. Cerimonie

Basilique de Saint-Pierre au Vatican (1626).

La première basilique vaticane, élevée par l'empereur Constantin, fut dédiée par le pape saint Sylvestre. Au XVI[e] siècle, les papes la relevèrent avec plus de magnificence et Paul V en érigea la façade.

Urbain VIII, après l'avoir ornée à l'intérieur de statues, la consacra solennellement le 18 novembre 1626. C'est également à ce pontife qu'on doit le baldaquin de bronze qui surmonte la confession, l'abside où est son tombeau, les chapelles latérales et leurs autels.

L'inscription qui rappelle tous ces faits est encastrée dans la muraille, au bas de la grande nef et au-dessus de la porte latérale du côté gauche.

VRBANVS · VIII
PONT · MAX
VATICANAM · BASILICAM
A · CONSTANTINO · MAGNO · EXTRVCTAM
A · BEATO · SYLVESTRO · DEDICATAM
IN · AMPLISSIMI · TEMPLI · FORMAM
RELIGIOSA · MVLTORVM · PONTIFF [1]
MAGNIFICENTIA
REDACTAM
SOLEMNI · RITV · CONSECRAVIT
SEPVLCHRVM · APOSTOLICVM
AEREA · MOLE · DECORAVIT
ODEVM · ARAS · ET · SACELLA
STATVIS · AC · MVLTIPLICIBVS · OPERIBVS
ORNAVIT

Eglise de Sainte-Marie des Martyrs (1632).

En 1632, Urbain VIII enleva au Panthéon de Rome sa couverture de bronze, dont il fit le baldaquin de S. Pierre et des canons pour la défense du château Saint-Ange. Il ajouta au portique deux tours du plus déplorable effet et que le peuple s'empressa de critiquer, en les qualifiant *d'oreilles d'âne de Barberini*.

A cette occasion, le pape rappela par une inscription, placée près de la porte d'entrée, l'historique du monument.

[1] Pontificum.

Le Panthéon, célèbre dans le monde entier pour sa masse imposante, avait été élevé aux frais d'Agrippa, gendre d'Auguste et dédié par lui à Jupiter et aux dieux de l'Olympe. Boniface IV, quand il le transforma en église, le dédia à la Ste Vierge et, pour exciter la dévotion des fidèles, y transporta plusieurs chariots pleins d'ossements de martyrs qu'il fit extraire des catacombes. De là le double nom de Ste Marie des Martyrs, qui lui a été conservé depuis le commencement du VII[e] siècle.

L'épitaphe de S. Boniface, que l'on voit encore dans les souterrains de la basilique vaticane, rappelle cette dédicace :

† Gregorio quartus jacet hic. Bonifacius almus
Huius qui sedis fuit æquus rector et ædis,
Tempore qui Focæ cernens templum Romæ
Delubra cunctorum fuerant quo demoniorum
Hoc expurgavit sanctis cunctisque dicavit.

Voici maintenant l'inscription d'Urbain VIII :

PANTHEON
AEDIFICIVM · TOTO · TERRARVM · ORBE
CELEBERRIMVM
AB · AGRIPPA · AVGVSTI · GENERO
IMPIE · IOVI · CETERISQ · [1] MENDACIBVS · DIIS
A · BONIFACIO · IIII · PONTIFICE
DEIPARAE · ET · SS · CHRISTI · MARTYRIBVS · PIE
DICATVM
VRBANVS · VIII · PONT · MAX [2]
BINIS · AD · CAMPANI · AERIS · VSVM
TVRRIBVS · EXORNAVIT
ET · NOVA · CONTIGNATIONE · MVNIVIT
ANNO · DOMINI · MDCXXXII · PONT · [3] IX

Eglise de Sainte-Catherine de Sienne (1640).

Alexandre Cesarini, natif de Rome, cardinal-diacre de la sainte Église romaine, évêque de Viterbe et Toscanella, consacra, le 23 septembre 1640, l'église de Sainte-Catherine de Sienne, située sur une des pentes du Quirinal, *via Magnanapoli* et accorda à perpé-

[1] Ceterisque.
[2] Pontifex maximus.
[3] Pontificatus.

tuité quarante jours d'indulgence aux fidèles qui la visiteraient au jour anniversaire.

Les cardinaux peuvent accorder, d'après le droit commun, cent jours d'indulgence. Mais ici Alexandre Cesarini n'agit pas en cardinal, puisqu'il était de l'ordre des diacres et que toute fonction ecclésiastique lui était interdite en public. Ce n'est donc que comme évêque, qu'il a pu accorder l'indulgence ordinaire de quarante jours.

ALEXANDER · S · R · E · [1] DIACONVS
CARDINALIS CAESARINVS ROMANVS
EPISCOPVS VITERBIENSIS ET TVSCANENSIS
ECCLESIAM HANC IN HONOREM
S · SERAPHICAE VIRGINIS CHATERINAE
DIE XXIII SEPTEMBRIS CONSECRAVIT
EAMQ · [2] ANNIVERSARIA DIE VISITANTIBVS
XXXX DIES DE VERA INDVLGENTIA IN PPTV [3]
CONCESSIT ANNO DOM · [4] MDCXXXX ·

Cette inscription est placée en évidence au-dessus de la porte d'entrée.

Eglise de Castel Gandolfo (1661).

Alexandre VII, après avoir canonisé S. Thomas de Villeneuve, archevêque de Valence, fit élever une église en son honneur, près de son palais de Castel Gandolfo, dans la campagne de Rome. La première pierre fut posée par son neveu, le cardinal Flavio Chigi, mais il se réserva à lui-même la consécration, qui eut lieu en 1661.

ALEXANDER · VII · PONT · MAX · [5]
DIVO · THOMÆ · ARCHIEPISCOPO · VALENTINO
INTER · SANCTOS · RELATO
AEDEM · A · SOLO · CONSTRVCTAM
CVIVS · PRIMVM · FVNDAMENTI · LAPIDEM
FLAVIVS · CARD · [6] CHISIVS · FR · F · [7] POSVERAT
PIE · RITEQVE · DEDICAVIT
ANNO · SALVTIS · MDCLXI

[1] Sanctæ Romanæ Ecclesiæ.

[2] Eamque.

[3] Perpetuum.

[4] Domini.

[5] Pontifex maximus.

[6] Cardinalis.

[7] Fratris filius.

Trois médailles furent frappées par Alexandre VII à cette occasion. Sur chacune d'elles, à la face, est représenté le pape, en buste, coiffé du *camauro* et vêtu de la mozette et de l'étole.

La première, frappée en 1659, rappelle qu'Alexandre VII ayant fait détruire l'église paroissiale de Castel Gandolfo, qui était dédiée à S. Nicolas, la fit reconstruire un peu plus bas, sous ce même vocable.

La seconde médaille reproduit la façade de l'ancienne église, avec cette légende : *Dilexi, Domine, decorem domus tuæ.*

Enfin la troisième mentionne la canonisation de S. Thomas de Villeneuve et donne une vue de la façade de la nouvelle église, du côté de la place.

Eglise de Saint-Joseph des Charpentiers (1663).

En 1563, l'archiconfrérie romaine des Charpentiers releva à ses frais et orna l'église de Saint-Joseph, époux de la Ste Vierge, qui est située au pied du Capitole et au-dessus de la célèbre prison Mamertine, dans laquelle furent enfermés neuf mois les apôtres S. Pierre et S. Paul.

Cent ans après, le 11 novembre 1663, sous le pontificat d'Alexandre VII et le protectorat du cardinal François Albizzi, cette église reçut la consécration solennelle des mains de Perse Caracci, évêque de Larino (Deux-Siciles).

D O M
ALEXANDRO VII · PONT · MAX · [1] SEDENTE
AVSPICIIS FRANCISCI S · R · E · [2] CARDINALIS ALBITII PROTECTORIS
TEMPLVM HOC
DEO
IN HONOREM DIVI IOSEPHI VIRGINIS DEIPARÆ SPONSI
SVPER CARCERIS MAMERTINI RVINIS
IN RADICIBVS TARPEII MONTIS
AB
ARCHICONFRATERNITATE CARPENTARIORVM
PROPRIO ÆRE
ANTE CENTVM ANNOS
EXCITATVM · DICATVM · ORNATVMQVE

[1] Pontifice maximo.

[2] Sanctæ Romanæ Ecclesiæ.

PERSIVS CARACCIVS EPISCOPVS LARINENSIS
SOLEMNI RITV CONSECRAVIT
TERTIO IDVS NOVEMBRIS
ANNO SAL · [1] M · D · C · L · XIII

Eglise des Capucines, au Quirinal (1669).

Sous le pontificat de Clément IX, le 30 novembre 1669, le cardinal François Barberini, vice-chancelier de la sainte Église romaine, doyen du Sacré-Collège et évêque d'Ostie, consacra l'église des Capucines, située près du palais apostolique du Quirinal, sous le vocable du Saint-Sacrement. Il déposa dans l'autel majeur des reliques des saints martyrs Celse et Victorin, octroya l'indulgence accoutumée et transféra l'anniversaire au 31 août de chaque année

CLEMENTE · IX · PONT · MAX [2]
FRANCISCVS · BARBERINVS · S · R · E · CARD · VICE [3]
CANCELL · EPISC · [4] OSTIENSIS · HANC · ECCLESIAM
IN · HONOREM SANCTISS · [5] CORPORIS · CHRISTI
ET · ALTARE · MAIVS · INCLVSIS · IN · EO · SS
MARTYRVM · CELSI · ET · VICTORINI
RELIQVIIS · CONSECRAVIT · ET
INDVLGENTIAM · CONCESSIT · IN · FORMA
ECCLESIAE · CONSVETA · DIE · XXX
NOVEMBRIS · AN · [6] MDCLXIX
CUIUS OFFICIUM FIT DIE XXXI AUGUSTI

Notre-Dame de Lumières (1669).

Au-dessus de la porte d'entrée, à l'intérieur, une inscription latine indique que l'église de N.-D. de Lumières (Vaucluse), actuellement dans l'archidiocèse d'Avignon, a été consacrée le 13 septembre 1669, par Jean-Baptiste de Sade de Mazan, évêque de Cavaillon.

[1] Salutis.

[2] Pontifice maximo.

[3] Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalis vice-cancellarius.

[4] Episcopus.

[5] Sanctissimi.

[6] Anno.

Æterni luminis
matri [1]
hanc ecclesiam
eleemosynis fidelium extructam
Illustrissimus et Reverendissimus Dominus
Joannes Baptista de Sade de Mazan
episcopus Cavalliensis
consecravit
idibus septembris MDCLXIX

Eglise des Barberines, au Quirinal (1670).

Le 21 septembre 1670, Clément X étant pape, François Barberini, cardinal vice-chancelier et évèque d'Ostie, consacra, sous le vocable de l'Incarnation de Notre-Seigneur, l'église des Carmélites, plus connues sous le nom de *Barberines,* parce qu'elles ont été fondées par une princesse Barberini. L'inscription, placée en évidence dans la nef, constate que le maître-autel renferme des reliques des saints martyrs Jules et Marcellin et que l'indulgence a été accordée dans la forme ordinaire de l'Église.

CLEMENTE · X · PONT · MAX [2]
FRANCISCVS · BARBERINVS · S · R · E · CARD · VICE [3]
CANCELL · EPISC · [4] OSTIENSIS · HANC · ECCLESIAM
IN · HONOREM · SANCTISS · [5] INCARNATIONIS · D [6]
N · IESV · CHRISTI · ET · ALTARE · MAIVS
INCLVSIS · IN · EO · SS · MARTYRVM · IVLII · ET
MARCELLINI · RELIQVIIS · CONSECRAVIT · ET
INDVLGENTIAM · CONCESSIT · IN · FORMA
ECCLESIAE · CONSVETA · DIE · XXI
SEPTEMBR · AN · [7] MDCLXX

[1] Le sens exige le mot *dicatam* qui a été omis. (L'abbé Fer, *Notice historique sur N.-D. de Lumières*, p. 60.)

[2] Pontifice maximo.

[3] Sanctæ Romanæ Ecclesiæ cardinalis vice-cancellarius.

[4] Episcopus.

[5] Sanctissimæ.

[6] Domini Nostri.

[7] Anno.

Eglise de Sainte-Agnès in Agone (1672).

L'église de Sainte-Agnès, à Rome, a été élevée sous le pontificat d'Innocent X, à l'endroit même où fut suppliciée la jeune martyre romaine, sous les voûtes du cirque. Elle fut solennellement consacrée, ainsi que le maître-autel, le 17 janvier 1672, deuxième dimanche après l'Epiphanie, par l'ancien archevêque de Fermo, Charles Gualterio, qui devint cardinal-prêtre du titre de S. Eusèbe et protecteur de l'église de Sainte-Agnès et du collège Panfili.

Précédemment, il avait consacré l'autel de la sacristie, où se trouve peinte l'inscription suivante :

ANNO DOMINI MDCLXXII
CAROLVS TIT · [1] S · EVSEBIJ
S · R · E · PRESB · CARD · [2] GVALTERIVS
ARCHIEPISCOPVS OLIM FIRMANVS
AB INNOCENTIO X PONT · MAX · [3] PROTECTOR RENVNCIATVS
CVM SACRARIJ HVJVS ALTARE JAM DICASSET
TEMPLVM ET ARAM DEO IN HONOREM
S · AGNETIS VIRGINIS ET MARTYRIS
DIE XVII JANVARIJ DOMINICA II · POST EPIPH · [4]
SOLEMNI RITV SACRAVIT
ANNVÆ DEDICATIONIS MEMORIÆ
PERPETVO CONSTITVTA DIE XXX AVGVSTI

Grotte de S. Cybard, à Angoulême (1673).

La grotte où vécut S. Cybard, au VI[e] siècle, est creusée dans le flanc d'un rocher qui surplombe un des faubourgs d'Angoulême. Transformée en oratoire, elle eut son autel consacré le 21 août 1673, par Mgr de Péricard, qui y fit placer cette inscription, actuellement disparue, pour conserver la mémoire de ce double fait historique.

[1] Tituli.

[2] Sanctæ Romanæ Ecclesiæ presbyter cardinalis.

[3] Pontifice maximo.

[4] Epiphaniam.

J H S

Deo opt. Max.

Vox Domini concutientis desertum inter condensa
Cellam revelavit.
Sicut passer inveniens sibi domum et turtur nidum
Eparchius habitavit.
In loco horroris septenarius cœnobitorum cœtus
Sacellum ædificavit.
Petram refugium herinaciis refugium christicolis
Refugius exornavit.
Stans in medio fratrum fundensque oleum desuper
Pericardius consecravit.

XII Kal. sept. anno Dni 1678.
Obiit S. Eparchius anno Dni 583.
Ætatis suæ 80. reclusionis 40.

Eglise de Baugé (1673).

L'église paroissiale de Baugé, au diocèse d'Angers, a été consacrée le 8 novembre 1673 par l'évêque Henri Arnauld, qui dédia en même temps les deux autels latéraux de la Vierge et de S. Joseph. L'inscription, gravée sur cuivre, porte que l'anniversaire fut renvoyé au 19 octobre. Elle est actuellement déposée au musée ecclésiologique du diocèse.

LE VIII · DE NOUEMBRE
MDCLXXIII · MONSEIGNEUR
L'ILLUSTRISSIME ET RE
UERENDISSIME PERE EN
DIEU HENRY ARNAULD
EUESQVE D'ANGERS A DE-
DIÉ CETTE EGLISE ET A CON
SACRÉ LE GRAND AUTEL
EN L'HONNEUR DE L'ASSOMP
TION DE LA STE · UIERGE ET
CELUY DE LA CHAPELLE EN
L'HONNEUR DE ST · IOSEPH
ET IL A ORDONNÉ QU'ON
FEROIT LA FESTE DE LA
DEDICACE TOUS LES ANS
LE XIX · OCTOBRE ·

Eglise de Jésus et Marie (1675).

A Rome, l'église de Jésus et Marie au Corso appartient aux Augustins déchaussés, qui la firent consacrer, le 28 janvier 1675, année du jubilé, par Mgr François de Marinis, archevèque de Théodosie *in partibus infidelium.* L'anniversaire fut transféré au troisième dimanche d'octobre.

L'inscription se lit dans la sacristie.

D · O · M
DIE XXVIII IANVARII
ANNO IVBILÆI M · D · C · LXXV
TEMPLVM HOC
IESV MARIÆ
DICATVM
ILLVSTRISSIMVS ET REVERENDISSIMVS DOMINVS
D · [1] FRANCISCVS DE MARINIS ARCHIEPVS [2] THEODOSIÆ
SOLEMNI POMPA CONSECRAVIT
ANNIVERSARIA CONSECRATIONIS DIE
AD DOMINICAM TERTIAM OCTOBRIS TRANSLATA

X. BARBIER DE MONTAULT,
Prélat de la Maison de Sa Sainteté.

(*A suivre.*)

[1] Dominus.
[2] Archiepiscopus.

UN TABERNACLE CHRÉTIEN DU Vᵉ SIÈCLE [1]

Le Clitumne était une des rivières de l'Ombrie les plus renommées dans l'antiquité ; il passait pour donner une blancheur éclatante aux taureaux qui venaient s'abreuver dans ses ondes ; il avait été divinisé et les plus grands poètes l'ont célébré. Virgile, dans ses *Géorgiques* (lib. II), lui adresse cette apostrophe :

Hinc Albi, Clitumne, greges et maxima taurus
Victima, sæpe tuo perfusi flumine sacro
Romanos ad templa Deum duxere triumphos.

Pline (lib. II, cap. CIII), Properce (lib. II, eleg. XIII), Silius (lib. VIII), Stace (lib. I, carm. IIII), Lucain (lib. I), le mentionnent, et enfin Claudien (*in Panegyrico de VI consulatu Honorati*) rappelle la blancheur des troupeaux de ses rives :

Quin et Clitumni sacras victoribus Honorati ;
Candida quæ Latiis præbent armenta triumphis,
Visere cura fuit.....

Ce poète attardé du paganisme chantait le dieu Clitumne, sans doute fort peu d'années avant que les chrétiens ne se fussent emparés du sanctuaire élevé en son honneur, pour le convertir en une chapelle dédiée aux saints Anges, cette chapelle antique vers laquelle

[1] Cette étude doit être insérée dans un ouvrage sur *les Monuments de la Messe*, recueil très étendu qui comprendra les ambons, autels, ciboires, calices et autres instruments du saint sacrifice. L'auteur, dans la tâche immense qu'il a entreprise, serait très reconnaissant envers les savants qu'intéressent les antiquités chrétiennes, de lui signaler celles relatives à son sujet et qui auraient échappé à ses recherches.

nous nous proposons de faire aujourd'hui une courte excursion archéologique.

Ce charmant petit temple est situé sur la rive droite du fleuve, non loin de sa source et dans un paysage pittoresque. A mi-côte d'une colline couronnée par le vieux château de Pissignano, il se dresse sur un piédestal de rochers. Dégageant en avant son ordre complet et son soubassement, il est, à cause de la déclivité du terrain, encaissé vers l'abside jusqu'à l'imposte de la tribune.

Notre grand archéologue chrétien, M. de Rossi, le considère comme un des *Sacraria* qui auraient donné ce nom à la station postale entre Spolète et Trevi, station mentionnée dans l'*Itinéraire à Jérusalem*. Il est persuadé que, fondé par des mains païennes, il fut transformé pour la vraie religion sous le règne des Théodose. La dédicace de ce sanctuaire au Dieu des Anges s'adapte à cette époque et correspond à l'abolition de l'idolâtrie aux IVe et Ve siècles. L'inscription de la frise fournit à cet égard d'excellentes données chronologiques. Les croix et les sigles qu'on y remarque, le mot *Sanctus*, représenté par l'abréviation $\overline{\text{SCS}}$ qui devient commune à la fin du Ve siècle, nous prouvent que la date de cette consécration doit être fixée à cette époque.

Du côté du fleuve, le temple s'élève sur un soubassement d'environ deux mètres, percé d'une porte cintrée, par laquelle on pénètre dans une crypte en forme de T et peu profonde. Palladio a figuré dans son plan, en face de l'entrée, une niche dont je n'ai vu aucune trace ; j'ai remarqué, au contraire, en cet endroit, un trou de sonde pratiqué sous le sanctuaire pour y chercher, si je ne me trompe, un trésor, au lieu duquel on ne trouva qu'un blocage de maçonnerie profond et général.

De cet hypogée, on ne parvient à l'étage supérieur que par deux rampes extérieures qui aboutissent aux portes latérales. Ces entrées, jadis précédées de trois perrons, étaient abritées par deux petits porches que nous avons restaurés d'après Palladio, lequel les vit encore debout. En y ajoutant la colonne et le pilastre dont il nous donne les mesures, nous supprimons le contre-pilastre que l'état actuel des moulures ne permet pas de supposer exact [1].

[1] Ces colonnes furent enlevées en 1739 et transférées dans une chapelle particulière de l'église S. Filippo de Spolète.

Le pronaos est orné en avant de quatre colonnes, deux cannelées en spirales, deux feuillées, et de deux pilastres d'ante. Ces colonnes supportent un entablement complet avec cette belle inscription sur la frise :

+ SCS DEVS ANGELORVM QVI FECIT RESVRRECTIONEM. +

Le trisagion était achevé par les deux suivantes qu'on lisait sur les frontispices des petits porches et qui ont disparu avec lui :

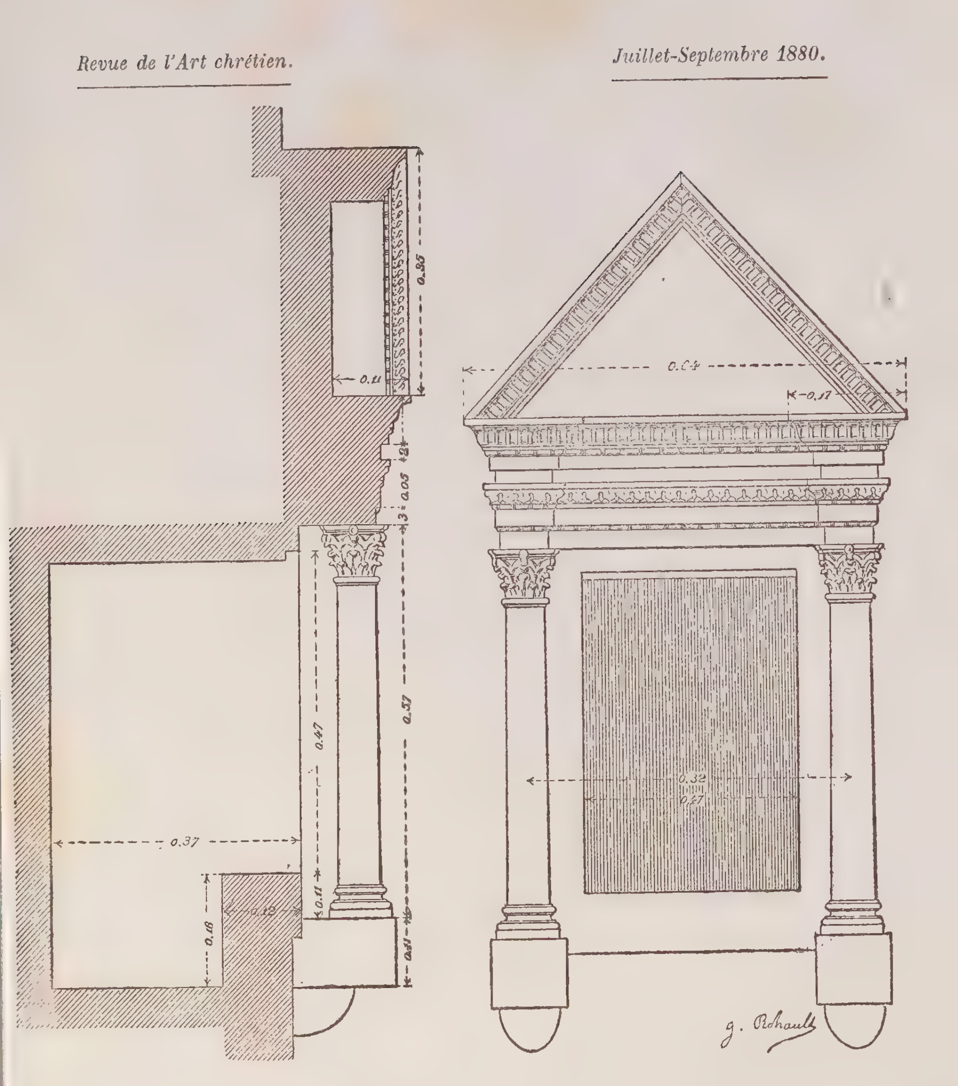
+ *Scs Deus Prophetarum qui fecit redemptionem.* +
+ *Scs Deus Apostolorum qui fecit remissionem.* +

L'entablement se modifie par derrière d'une façon remarquable, et qui prouve peut-être une reconstruction de la face absidale du temple ; les deux cavets supérieurs se changent en cymaise et en perles ; les simples modillons deviennent des denticules et les raies de cœur des talons. Le profilage se retourne sous les rampants du fronton où les chrétiens sculptèrent une croix.

Hâtons-nous de pénétrer dans le sanctuaire où nous devons trouver le but spécial de cette étude. Après avoir traversé le pronaos, vestibule à peu près carré de 3 mètres et demi, nous entrons dans la cella, salle de 3^{m}30 sur 4^{m}54, surmontée d'une voûte en berceau et pourvue dans le fond d'une tribune. Cette tribune circulaire, mais plus profonde que sa demi-largeur, est surmontée d'un fronton dont les rampants sont tangents à son archivolte. Les tympans ornés d'enroulements du plus beau style, offrent dans le haut un chrisme qui sert, pour ainsi dire, de sceau chrétien à cette décoration.

Des colonnes isolées du mur et que Palladio a figurées dans son relevé, soutenaient ce fastigium au-dessus de l'autel, mais elles ont disparu. Venuti rapporte que de son temps (1753) elles étaient déjà enlevées et qu'on retrouvait deux d'entre elles dans un jardin de Spolète. On voit encore sous la corniche, les vestiges des attaches qui maintenaient les parties inférieures de l'entablement.

Ce fastigium assez mal reproduit par Palladio et Venuti, présente un grand intérêt pour l'histoire de l'antique ornementation des églises, intérêt cependant inférieur à celui du petit édicule qui occupe le fond de la tribune et qui mérite une attention toute spé-



Tabernacle de la chapelle des Saints-Anges, près de Spolète.

ciale. C'est sur ce dernier objet, merveilleusement conservé et trop peu connu jusqu'ici, que nous désirons fixer quelques instants l'attention des lecteurs.

Nous voyons là une petite niche quadrangulaire de $0^{m}32$ de largeur sur $0^{m}37$ de profondeur, $0^{m}63$ de hauteur sans compter les seize centimètres creusés en contre-bas du seuil. — Elle était fermée par des volets d'environ 3 c. d'épaisseur, à deux vantaux, tournant sur des tourillons dont les douilles apparaissent encore sur le marbre, et battant en haut sur une feuillure. Cette armoire est encadrée par deux colonnettes de jaune antique, corinthiennes, isolées, portées sur deux consoles, et soutenant un riche entablement avec fronton. Le soffite est orné d'entrelacs du meilleur style.

En observant les détails de ce tabernacle et en les comparant à ceux du fastigium que nous avons précédemment décrit, on se convainc qu'ils sont identiques pour l'époque et pour le style. Le profilage, le coup de ciseau, la similitude des ornements, comme les gaudrons qui se répètent sur les deux cymaises, enfin, un je ne sais quoi, prouvent à première vue que les deux œuvres sont simultanées et que le tabernacle est antique et chrétien. M. de Rossi, que nous avons consulté à cet égard, nous a dit que telle avait été aussi sa première impression en visitant le monument. Je ne crois donc pas qu'on puisse élever aucun doute sur l'époque, mais il est plus difficile de déterminer l'usage auquel il fut consacré.

Venuti, après avoir dit que cette niche pouvait être destinée à la statue du dieu Clitumne, renonce lui-même à cette hypothèse devant la description que Pline nous donne de cette idole, et devant l'exiguité de la place qui lui aurait été réservée. Puis il ajoute que ne pouvant servir à cet emploi elle fut faite pour un usage chrétien : *Non sarà stata fatta a tal uso, ma più tosto quando i primi cristiani la ridussero al vero culto.*

La situation, la ressemblance singulière de ce tabernacle avec ceux qui abritent aujourd'hui la sainte Eucharistie sur nos autels, semblent *a priori* indiquer la même destination ; toutefois, l'extrême rareté, pour ne pas dire l'absence de monuments de ce genre laissés par l'antiquité chrétienne, nous oblige à étudier plus attentivement la question.

Écartons d'abord les objections négatives contre l'attribution de

notre tabernacle à cet emploi sacré. Si l'on nous oppose qu'il est inaccessible à la main du célébrant à cause de l'autel qui remplit la tribune, cette circonstance au lieu d'infirmer notre opinion nous semble au contraire l'appuyer ; car dans le cas où il eût été construit depuis le XIIIᵉ siècle, époque qui, selon Durand de Mende, vit naître l'usage des tabernacles sur les autels, on n'aurait pas manqué de le placer dans une situation plus commode ; mais l'autel alors ne ressemblait nullement à celui d'aujourd'hui, il était sans doute formé d'un cippe antique, c'est-à-dire étroit, permettant la circulation autour et l'abord du tabernacle par derrière.

On nous a objecté que le prêtre lui aurait tourné le dos, ce qui serait inadmissible ; nous répondrons que dans les oratoires antiques, comme les chapelles du Latran, comme le sanctuaire des Dunes à Poitiers, la règle des grandes basiliques qui obligeait le prêtre à regarder les fidèles n'était pas appliquée.

N'était-ce pas un reliquaire? Tout le monde sait que jusqu'au IXᵉ siècle il n'était pas permis de placer les reliques sur l'autel. Si Grégoire de Tours (*Hist. franc.* IX, 6 ; *Mirac.* III, 34) nous les y montre quelquefois, c'est toujours momentanément, et à titre provisoire. On rapporte que les miracles de S. Walpurge s'interrompirent « parce que ses reliques avaient été placées sur l'autel du « Seigneur où la majesté du divin mystère doit être célébrée. » — S. Bercaire apparut à un moine et le gourmanda sévèrement pour avoir mis ses restes sur la *Christi mensa corporis* (*Mirac.*, 5. *Berch.* V, 36 ; *in Boll.*, oct. 16, VII, 1028). — Nous pourrions multiplier les exemples, sans intérêt pour une thèse généralement reconnue incontestable.

Le style de l'édicule nous défendant de lui supposer un rôle païen, sa situation d'y voir un reliquaire, je demande à quel autre usage que l'Eucharistie on a pu le consacrer ? Or nous pouvons voir dans les souvenirs des premiers siècles que rien ne s'oppose à une réponse affirmative de la question.

Je sais que les anciens chrétiens n'avaient pas coutume de conserver dans leurs églises les saintes espèces de la façon qu'on le fait aujourd'hui. Mais la chapelle du Clitumne a suffisamment, nous écrit M. de Rossi, les caractères de l'*oratorium*, de la *basilicula* pour qu'on soit en droit de l'assimiler plutôt aux oratoires privés qu'à de

grandes églises. — On aurait tort de croire qu'à la paix de l'Église les oratoires privés, si utiles pendant la persécution, aient été abandonnés, car la célébration des saints mystères dans les maisons particulières devint l'objet des prescriptions des canons des premiers conciles, et jusqu'au VIᵉ siècle, la législation justinienne (nov. 58) renouvelle sur ce point la législation des canons en permettant le culte privé sous bénéfice de la permission de l'Evêque. — Ces permissions n'étaient pas rares aux IVᵉ et Vᵉ siècles, il semble même que dans le cas de nécessité, tout prêtre, du moins en Orient, avait coutume de la présumer. — Le souvenir se conserve toujours à Rome du fait de S. Ambroise qui *transtiberim apud quamdam clarissimam invitatus sacrificium in domo obtulit.*

Alcimus Avitus mentionne expressément au cinquième siècle des *oratoria vel basilicas privatas* dans les Gaules. Ces oratoires étaient souvent publics : c'étaient de petites églises surtout dans les villas et les campagnes, comme pour notre chapelle des anges. « Je crois « aussi, nous dit le savant commandeur de Rossi dans son Bulletin « d'archéologie (1876, p. 54), que la sainte Eucharistie *fut conser-« vée dans ces oratoires*, tant que persévéra pour les fidèles la per-« mission de l'emporter dans leurs maisons, selon l'usage des per-« sécutions. L'usage de la communion domestique était encore en « vigueur et commun à Alexandrie et dans toute l'Égypte pendant « la seconde moitié du IVᵉ siècle. Dans le même temps, S. Grégoire « de Nazianze raconte de Gorgonia sa sœur que, étant malade, elle « alla au milieu de la nuit se prosterner devant l'autel, sur lequel « reposait l'Eucharistie et on a coutume de citer ce fait comme « preuve que l'Eucharistie se conservait sur les autels domestiques, « c'est-à-dire sous les espèces du pain et du vin. Or il n'était permis « aux fidèles d'emporter chez eux que la particule de pain. De telle « sorte que si, comme ce récit semble le supposer, ce père parle « d'un autel domestique, l'Eucharistie dut être consacrée ou dépo-« sée sur ce même autel ; et ce témoignage vaut non-seulement « pour le REPOSITORIUM domestique de la communion conformément « au rit des trois premiers siècles, mais encore pour la célébration « domestique du sacrifice sur l'autel domestique.

Les premiers chrétiens qui firent de si grands emprunts à l'architecture payenne, durent imiter aussi les tabernacles des idoles. Les

laraires païens étaient des espèces de châsses ; je me souviens d'avoir dessiné à Pompéi, à l'entrée de la maison du Faune, un petit édicule avec porte feinte qui semble correspondre à ces armoires sacrées.

Les *arcæ* dans lesquelles on conservait les saintes réserves étaient peut-être des sortes d'autels. L'autel de Saint-Jean à Ravenne est appelé *arca*. Pellicia croit que les tabernacles ressemblaient aux *armariola* des pénates.

On voit encore en Italie un nombre assez considérable de ces armoires eucharistiques qui prouvent une ancienne tradition, quoiqu'elles ne soient pas elles-mêmes généralement antérieures au XIIIe ou XIVe siècle ; à Rome, nous citerons Saint-Sébastien, Saint-Clément, Saints-Côme-et-Damien ; à Milan, le Dôme etc., au XVIe siècle, elles furent employées à serrer les saintes huiles, comme l'ordonna en 1596 le concile provincial d'Aquilée : *In dictis fenestellis bene munitis serventur olea sacra in vasculis argenteis sub sera ferma et clavi.*

Il nous reste peu de documents sur les tabernacles primitifs. Les Constitutions apostoliques, œuvre sinon des apôtres, au moins du IVe siècle, parlent des pastophores comme du lieu où l'on déposait la sainte réserve, mais certains commentateurs pensent que c'était, non de simples armoires, mais des sacristies, dont on voit des exemples à droite et à gauche du chœur des plus anciennes basiliques. Toutefois S. Jérôme semble, dans son commentaire d'Ezéchiel, lui donner un sens plus restreint : « *Quare sacrarium, in quo jacet Christi corpus qui verus est Ecclesiæ in animarum nostrarum spon-* « *sus, propriè thalamus, seu* παστοφόριον *appellatur.* » J'ajouterai qu'au moyen-âge les Orientaux conservaient ce nom à l'armoire où ils plaçaient l'Eucharistie en même temps que les vases sacrés.

Le document le plus important que nous puissions invoquer est le IIIe canon du concile de Tours (tenu en 567) ainsi rédigé : UT CORPUS DOMINI IN ALTARI, NON IN ARMARIO [1] SED SUB TITULO CRUCIS COMPONATUR. Ce texte indique formellement qu'avant cette date des armoires étaient préparées au-dessus de l'autel pour recevoir la Sainte-Eucharistie ; il constate leur existence par la prohibition même dont elles

[1] Bingham (*Origines ecclesiasticæ,* III, 236) a adopté cette version d'après Crabbe, Franciscain de Malines (1470+1554), qui la présente dans sa collection de conciles.

sont l'objet et justifie notre attribution de tabernacle au monument que nous étudions.

Je sais qu'une version souvent admise substitue l'expression, *in imaginario ordine* [1] à celle *in armario;* mais elle offre une explication si obscure, malgré les commentaires les plus savants, que nous n'hésitons pas à lui préférer la première. Quelle était cette singulière défense de mettre le corps du Christ au rang des images ? tout le monde sait que jusqu'au Xe siècle on ne posa sur l'autel que le calice et les saints évangiles. Etait-ce les images peintes autour de l'abside, était-ce celles des souverains, que S. Grégoire-le-Grand, par exemple, suspendit à Saint-Césaire de Latran et dont le rapprochement de l'Eucharistie aurait constitué une sorte d'acte idolâtrique ? toutes les explications satisfont mal la raison.

Au reste nous n'avons pas grand intérêt à choisir, et les deux versions sont favorables à la thèse que nous soutenons ; elles prouvent l'une et l'autre que l'on conservait le corps du Christ au-dessus de l'autel ; elles le prouvent même doublement par la défense que contient le canon et par la règle qu'il impose.

Examinons la seconde partie du texte et les expressions *sub titulo crucis.* L'antiquité nous offre de nombreux documents relatifs aux croix dominant les autels ; saint Paulin nous a laissé une splendide description de celle de sa nouvelle basilique : *Altaris faciem signo pietatis adornat.*

Sozomène raconte (lib. II, cap. 3 hist. eccl.) qu'un certain Probianus, quoique converti au Christianisme, n'admettait pas la vertu de la croix et qu'il vit en songe l'image de la croix qui était placée sur l'autel : Σταύρου σύμβολον τῶν ανακειμένων ἐν τῷ Θυσιαστήρίῳ τῆς ἐνθάδε ἐκκλησιας.

S. Grégoire de Tours rapporte dans son livre des miracles de S. Julien un exemple du même fait : *Pendebat super ipsum altare crux holocrisia eleganti opere facta.*

Le passage suivant de S. Paulin semble particulièrement s'appliquer à notre sujet : *Basilica, aureis dives altaribus arcano positam sacrario crucem servat.* (Lettr. XXXII).

Dans notre texte je ne suppose pas qu'il s'agisse d'une croix sus-

[1] Mgr Barbier de Montault, se fondant sur un passage d'Anastase, croit pouvoir lire : *in armario opere.* (*Les Tabernacles de la Renaissance à Rome*, 1879, p. 5.)

pendue, mais plutôt du ciborium sous lequel on attachait la colombe eucharistique et qui était toujours surmonté de la croix. Pellicia nous semble donc avoir découvert le vrai sens en disant que *titulus* veut dire *ciborium ;* il montre que cette signification lui était restée jusqu'au temps de Léon d'Ostie qui écrivait : *In ecclesia etiam titulum cum confessione sua a parte occidentali satis decorum adauxit.* Le sens du texte apparaît naturellement derrière cette explication, et on comprend que les Pères du concile aient préféré exposer l'Eucharistie dans ce vase symbolique à portée des regards, plutôt que de l'enfermer dans une armoire qui lui paraissait une sorte de prison, une demeure indigne de Dieu.

La fin du canon prouve de plus qu'il ne s'agit pas d'une présence momentanée, mais d'une disposition fixe. Le mot *componatur* est fort explicite, il signifie « mettre en réserve », et explique de plus une idée de fermeture ; on peut le voir dans les auteurs profanes (Virg. Georg. IV, V, 189 ; Tacite ann. L. I, c. 47 ; Ovide, met. L, IV, 157), et ce qui vaut mieux, dans les écrivains chrétiens ; saint Paulin, parlant des corps saints enfermés dans les autels, s'exprime ainsi dans la lettre XXXII :

Divinum veneranda tegunt altaria fœdus
Compositis sacra cum cruce martyribus.

L'ancien historien de la vie du moine Euthynius (apud Cotelerium *Mon. Eccl. Græcæ,* t. II) écrit que les vases sacrés étaient ordinairement fermés à clé et que la clé était déposée *sous l'autel.*

Pour résumer cette dissertation, nous voyons que la sainte Eucharistie était, avant le VI[e] siècle, *conservée au-dessus de l'autel*, et dans un lieu *fermé.* Nous en concluons que notre tabernacle de la chapelle des anges qui nous rappelle ces prescriptions, a sans doute la gloire d'avoir abrité jadis le Dieu caché de nos autels ; nous pouvons donc répéter à son sujet ce que Baronius écrit justement à propos de ce concile de Tours : *Sicque videas non esse novum ut corpus Christi super altare servetur*

G. ROHAULT DE FLEURY.

L'ANCIEN TRÉSOR

DE LA CATHÉDRALE D'ANGERS

—

PREMIER ARTICLE

—

Les inventaires de 1255 et de 1286, les plus anciens que nous possédions [1], mentionnent une *armoire, armarium magnum* à plusieurs étages, dans laquelle étaient conservés les reliquaires, les textes couverts d'or et d'argent, les croix, les calices et autres objets précieux de l'église. Ce meuble, placé dans le chœur près de l'autel, comme dans presque toutes les autres cathédrales, subsista jusqu'au milieu du XV[e] siècle [2]. Il devait être fort vaste, si on considère l'énumération, fournie par les inventaires.

[1] Bibl. de la ville. Ms. n° 636, p. 210, et Ms. n° 653, p. 318. La fabrique de la cathédrale possède encore de nombreux inventaires depuis l'année 1297 jusqu'à l'année 1747, les uns sur parchemin, les autres sur papier, auxquels je ferai souvent des emprunts dans le courant de ce travail.

[2] *Dictionnaire du Mobilier français* de Viollet-le-Duc, t. I, au mot *Armoire*. Il existe encore des meubles de ce genre dans les sacristies des cathédrales de Bayeux et de Noyon.

Lehoreau, dans son *Cérémonial* manuscrit, conservé à l'évêché d'Angers (t. III, liv. V), nous donne la description d'un coffre à deux portes qui pouvait bien être la partie supérieure de l'ancienne armoire du trésor : « Près du tombeau de « Louis II, au côté gauche du chœur, est une espèce de coffre doré, en façon de « niche, où il y a deux figures d'évêques aussi de bois doré, lequel coffre était « richement suspendu et attaché au mur à hauteur d'homme... Ce coffre a dis- « paru aussi bien que les figures de S. Maurille et de S. Maurice, qui étaient « dedans et lesquelles on encensait. Moi, René Lehoreau, auteur de ce livre, ai « donné les deux figures par pur don aussi bien que deux autres à l'église de « Saint-Germain-des-Près, près Montjean, M[e] Jean Belot alors curé en 1700. »

Nous lisons encore au même sujet dans le manuscrit n° 627 de la bibliothèque

Disons tout de suite que le *garde-reliques* était préposé à la garde des objets du trésor renfermés dans l'*armoire* du chœur et que le *sacristain* était chargé de ceux conservés dans la sacristie.

En 1447, le roi René, désirant préparer son tombeau dans le chœur de la cathédrale d'Angers, y décida en même temps la construction d'un sacraire ou *reliquaire* [1].

Ces deux monuments étaient contigus et formaient un magnifique ensemble. Un placard profond fut creusé dans la muraille, entouré de riches moulures et couronné d'un elégant pignon. *Pons Poncet,* célèbre imagier représenta en relief le jugement dernier au-dessus de la porte [2]. « Près du Christ, un ange pesait les âmes à la balance ; « à la droite les bons allaient dans le paradis et les réprouvés à la « gauche se pressaient pour se précipiter en enfer. Au-dessus « étaient sculptés les neuf chœurs des anges et quelques apôtres [3]. » *Coppin Delft*, peintre, s'engagea le 3 juillet 1473 *à dorer le reliquaire et les ymaiges qui y sont de fin or ; le champ du derrière sera de bon fin asur d'Almaigne semé de fleurs de lis d'or fin* [4].....

Il est à croire que le trésor ne fut pas déposé dans ce sacraire avant 1480 ; toutefois il y était certainement conservé en 1495, l'inventaire dressé à cette époque le dit clairement.

Au changement du chœur, en 1699, l'extrémité des stalles fut

de la ville : « Au-delà de la châsse de Louis II, se voyait un grand tableau de « S. François de Sales, à côté duquel il y avait contre le mur comme un ancien « *reliquaire* de bois doré, ouvrant à deux battants, à chacun desquels il y avait « par le dedans une figure d'évêque. »

[1] *Comptes et Mémoriaux du roi René,* par Lecoy de la Marche, nos 157, 159 et 173. La construction du tombeau et du reliquaire demandèrent bien des années, à cause de la lenteur des ouvriers et du manque d'argent.

Le 31 août 1450 (n° 159) le travail du reliquaire était fort avancé, on avait touché à presque toutes les pierres du pignon, excepté à celles des ymaiges, et ce travail était estimé VIIIc escus. Le 5 février 1460 (n° 173), Pons Poncet s'engage d'ici le caresme à rendre le reliquaire levé et assis de toutes choses, sauf de douze ymaiges qu'il est tenu et a promis faire quinze jours après ensuyvans et les asseoir et rendre prestes au dit reliquaire...

[2] Bibl. de la ville. Ms. n° 882, p. 279.

[3] Bibl. de la ville. Ms. n° 495, t. V, Description de la cathédrale.

[4] *Comptes et Mémoriaux du roi René,* par Lecoy de la Marche, n° 176.

placée devant la porte du reliquaire, mais à deux ou trois mètres en avant, de telle sorte qu'on pût s'en servir comme précédemment [1]. Jusqu'alors on encensait le *Reliquaire* comme les autels et certains tombeaux dans différentes cérémonies [2]. Le chapitre le faisait ouvrir aux rois, aux évêques et aux personnages de distinction, pour qu'ils pussent vénérer les reliques et contempler les richesses artistiques dont il était rempli.

On le démolit de la façon la plus barbare en 1781. Acte de vandalisme d'autant plus regrettable, qu'il était absolument inutile. La délicate architecture, les clochetons et les statues de *Pons Poncet* pouvaient parfaitement être conservés : tout cela ne gênait en rien la pose de la nouvelle boiserie, puisqu'entre le mur et les stalles il y a un espace vide de plus d'un mètre.

D'après le plan du nouveau chœur arrêté entre Leyssner et les chanoines le 3 février 1781 [3], l'armoire du trésor fut placée tout au fond de l'abside, où elle est encore.

Avant d'aborder la description de chaque objet en particulier, il me paraît intéressant de donner les inventaires de 1255 et de 1286 relatifs aux joyaux, confiés au garde-reliques et celui de 1297 qui comprend ceux qui étaient sous la garde du prêtre-sacristain. On aura de la sorte, en complétant l'un par l'autre ces trois documents une

[1] En 1699, les anciennes stalles du XIIIe siècle furent transportées sur des rouleaux, sans qu'on les désassemblât, dans le chœur, moitié à droite, moitié à gauche. Auparavant elles étaient placées dans la croisée de l'église, derrière le jubé qui fermait le haut de la nef; on les plaça à deux ou trois mètres en avant des murs pour ne masquer ni la porte du reliquaire, ni celle de la sacristie.

[2] Lehoreau, dans son *Cérémonial*, t. III, liv. V, nous apprend qu'on encensait ladite niche aux fêtes à cinq chapes... On rend, dit-il, cet honneur à ce coffre parce que dans icelui on apporta le corps de S. René, notre évêque, de la ville de Sorente...

Cette attribution me paraît fort hasardée : je crois bien plutôt que ce coffre devait faire partie de l'ancienne armoire du trésor.

[3] Archives de la Préfecture. Délibérations du Chapitre de 1780 à 1785, p. 48 et p. 100. Le plan de Leyssner était d'accompagner la porte du trésor de deux cariatides; on trouva avec raison qu'elles seraient mesquines, elles furent remplacées par deux colonnes d'ordre corinthien le 28 mai 1781.

idée fort exacte des reliques, vases sacrés et joyaux, possédés par la cathédrale, à la fin du XIII[e] siècle [1].

Inventaire de 1255.

In nomine patris et filii et spiritus sancti. Amen. Anno domini millesimo ducentesimo quinquagesimo quinto die mercurii in octavis Purificationis beatæ Mariæ virginis inspecta et descripta sunt et inferius scripta contenta in armario beati Mauricii Andegavensis.

Caput beati Maurilii cum duobus angelis argenteis deauratis, ejusdem caput cum mitra episcopali lapidibus preciosis ornata, argentea deaurata cum figura capitis similiter argentea deaurata. — *Brachium beati Mauricii*, in figura militari, auro et gemmis ornatum.—Item *Sanguis beati Mauricii sociorumque ejus* in ampulla cristalina oblunga. — *Brachium beati Andreæ apostoli*, in brachio aureo cum lapidibus pretiosis. — *Capilli beatæ Mariæ virginis* cum angelo argenteo deaurato in ampulla cristalina. — Item *Lacrima ejusdem* in pixide argentea, contenta in alia pixide argentea deaurata. — *Cannula*, id est *chenole beati Bartholomæi apostoli* in nuce indica cum pede et coopertorio argenteis. — *Reliquiæ beati Dyonisii* cum philaterio argenteo et cristallo in medio. — *Dens beatæ Mariæ Magdalenæ* in ampulla cristallina cum pede et coopertorio argenteis. — Item *Reliquiæ beati Mauricii* in philaterio argenteo oblonguo cum quibusdam gemmis. — *Dens beatissimi Juliani*, cenomanensis episcopi, in medio philaterii argentei deaurati in figura crucis cum quatuor cristallis. — *Dens beatæ Agathæ* in parva cruce super parvum candelabrum argenteum deauratum. — *Reliquiæ sancti Stephani* in philaterio oblonguo argenteo deaurato cum unico cristallo, scilicet *capilli* ejusdem. Item *de lapide* cum quo lapidatus fuit in parvo crucifixo argenteo deaurato. — *Reliquiæ beati Blasii* in philaterio quadrato argenteo deaurato cum cristallo in medio. — *De Vestimentis domini*, quæ habuit in cruce et *reliquiæ beati Petri* et *beati Andreæ apostolorum* in pixide parva rotunda argentea deaurata. — *Reliquiæ Tanchæ virginis* in philaterio oblonguo argenteo deaurato cum figura ejusdem tenentis caput suum. — *Reliquiæ beati Eutropii* et *beatæ Brigidæ virginis* et

[1] Afin de rendre plus facile la lecture de ces documents, je n'ai tenu, dans la réimpression, aucun compte des nombreuses abréviations du texte, ni de certains mots tels que *capud* pour *caput*, avec lesquels tous les lecteurs ne sont pas familiarisés. Le nom des saints et les passages les plus importants sont imprimés en lettres italiques, et dans l'inventaire de 1285 les objets nouveaux qui ne figuraient pas dans celui de 1255 sont indiqués par des caractères spéciaux.

beati Crispini in philaterio cristalino cum pede et coopertorio argenteis. — *Reliquiæ Agnetis virginis* in philaterio cristalino cum pede et coopertorio argenteis. — *Reliquiæ beati Ypothemii* in philaterio argenteo deaurato in figura episcopali. — Cornu eburneum in quo continentur *reliquiæ quatuor patriarcharum, Abrahæ, Isaac et Jacob et Saræ et de fragmentis cenæ domini* et plures aliæ reliquiæ, prout in cedula interius inclusa continetur. — *Os tibiæ beati Benedicti, episcopi Andegavensis,* sine philaterio, intra scrinium pictum ligneum. — *Reliquiæ* in quadam capsula lignea cum coopertoria aurea et gemmis, videlicet de *ligno Sanctæ Crucis* et de *sepulchro domini* et de *sancta Maria* et aliorum plurimorum sanctorum. — Item scrinium argenteum cum pluribus figuris deauratis, infra quod plures sanctorum reliquiæ continentur, prout in scedulis clausis interius continetur. — *Reliquiæ beati Quintini* et de cilicio ejusdem et *reliquiæ beati Martini*, contentæ in capsula lignea cooperta argento et gemmis. — Item scrinium argenteum deauratum *niellatum*, intra quod plures sanctorum reliquiæ continentur, prout in scedulis contentis interius continetur. — Item *Reliquiæ beatæ Magdalenæ* in philaterio argenteo oblonguo cum figura argentea deaurata ejusdem tenentis librum. — Ovum strutionis, in quo sunt *capilli beati Guillelmi Briocensis.* — Item scrinium eburneum mirabiliter sculptum in quo continentur *reliquiæ beati Emandi episcopi.* — Item continentur in scrinio argenteo prescripto cum pluribus figuris deauratis, philaterium aureum oblongum ornatum gemmis quoddam continens *camaheu* in medio sui cum figura capitis hominis cum collo et humeris et quasdam *reliquias beati Maurilii* et *beati Sebastiani.* — Item in dicto scrinio continentur duæ parva cruces aureæ. — Item annulus aureus cum *smaragdine.* — Item aureus annulus cum *stopazio* circumdato lapidibus pretiosis. — Item annulus aureus cum quodam *camaheu rubeo.* — Item duo annuli aurei cum lapidibus pretiosis, qui dicuntur *rubis* circumdatis parvis gemmis. — Item annulus aureus cum *saphyro orientali.* — Item in dicto *armario* continetur crux aurea cum *ligno sanctæ Crucis*, ornata multis lapidibus pretiosis et quodam lapide *saphyro* magno sculpto, mobili, velante lignum sanctæ Crucis, quam dedit bonæ memoriæ Guillelmus de Bellomonte Andegavensis episcopus, cum pede argenteo deaurato. — Item alia crux aurea cum pluribus lapidibus pretiosis continens in medio sui de *ligno sanctæ Crucis* cum baculo ligneo in parte superiori cooperto argento deaurato et quibusdam gemmis, quam dedit bonæ memoriæ Gauffridus Mouchet, quondam episcopus Andegavensis. — Item *magna crux* argentea deaurata *processionalis.* — Item quinque cruces argenteæ deauratæ et in duobus sunt ali. qui lapides pretiosi. — Item duo philateria quadrata cum quatuor pedibus, argentea deaurata, cum duobus cristallis positis in medio. — Item *duæ*

capsulæ processionales argenteæ deauratæ cum quibusdam lapidibus. — Item *capsa magna processionalis*, in qua plurimorum sanctorum reliquiæ continentur, sicut scribitur in medio. — Item calix aureus, sine patena, cum lapidibus pretiosis. — Item alius calix aureus cum patena. — Item tres alii argentei deaurati cum patenis. — Item candelabrum argenteum deauratum. — Item quoddam philaterium oblongum argenteum deauratum cum grossa cristallo in medio. — Item aliud philaterium ex una parte argenteum, ex altera cum majestate deauratum. — Item aliud philaterium oblongum argenteum deauratum cum figura episcopi deaurata et opposita parte cum cristallo. — Item *Liber Cantoris* relatus vite *eburneæ* circumdata superficie argentea. — Item baculus ejus coopertus superficie aurea cum quibusdam gemmis. — Item philaterium jaspidis cum capitellis argenteis et cathena argentea. — Item philaterium cristallinum cum capite argenteo deaurato et cathena argentea. — Item pixis eburnea continens in se *de sepulchro domini*. — Item duo *berilli*, unus magnus et quidam parvus. — Item *corpus sancti Serenedi* in capsa sua. — Item duo *flabella* argentea deaurata cum lapidibus et baculis argenteis. — Item *sotulares beati Maurilii*. — Item scrinium cum quibusdam reliquiis. — Item alia quatuor scrinia, in quibus parvum aut nihil continetur. — Item *scriptorium* et sex *bursæ sericæ*. — Item pixis argentea parva deaurata.

Inventaire de 1286.

Anno domini M°CC°LXXX^{mo} sexto. Die martis in festo beatæ agnetis factum est per me G. thesaurarium andegavensem inventarium de reliquiis et aliis pretiosis, quæ inveni in *magno armario* ecclesiæ andegavensis.

Primo *capilli beatæ virginis* cum magno argenti tenente eos. — Item *ymago beati Maurilii* cum osse in pectore. — BRACHIUM BEATI VINCENTII. — *Caput beati Maurilii* cum argenteis et corona. — *Brachium beati Andreæ*. — Magna crux deaurata cum lapidibus preciosis. — Item alia crux super candelabrum. — Item alia pulchra data a *Nicholao* episcopo. — Item alia crux pulchra quæ portatur in magnis processionibus cum baculo. — Item alia [illegible] cum crucifixo elevato. — Item alia crux sine pede. — Item quinque cruces parvæ sine pedibus in *alio estagio*. — Item scrinium parvum coopertum de argento, est unus *camaheu* magnus. — Item septem annuli magni valoris et lapidibus, comparato bono *saphiro* dato ab episcopo Guillelmo. — Item duæ parvæ cruces argenteæ. — Item de *reliquiis Sancti Remigii*. — Item Reliquiæ plurimorum sanctorum. — Item de *ossibus sancti Licinii*. — Item in eodem scrinio reliquiæ plures, sed nescitur quorum. — Item aliud scrinium eburneum longum cum reliquiis sanctorum, nescitur quorum. — Item

cornu eburneum cum reliquiis sanctorum specificatorum in cedula appensa dicto cornu. — Item quinque philacia cooperta de argento, quæ communiter tradunlur et defferuntur in processionibus, in rogationibus. — Item alia nova cum *corpore beati Sereneti*. — Item in *alio estagio a parte sinistra* supra cruces sunt V philacia cum reliquiis talibus, scilicet *beati Mauricii* cum antiquo milite depicto. — Item de *sanguine suo* in vase cristalli. — Item duo philacia de *beato Stephano*. — Item de *beato Bartholomæo* in nuce indya cum dicitur supra. — Item philacia *Magdalenæ*. — Item de *eadem dens* in vase cristalli. — Item dens beatissimi Juliani. — Item dens *beatæ Agathæ*. — Item *Tanchæ virginis*. — Item YMAGO EPISCOPALIS, COOPERTA DE ARGENTO, DEAURATA BEATI BENEDICTI EPISCOPI. — Item ALIA BEATI APOTHEMI, SIMILIS ILLI. — Item *lapis berilli ad trahendum ignem cum sole*. — Item cum crucibus parvus cnellus argenteus longus. — Item duæ philaciæ rotondæ de argento cum baculis coopertis de argento. — Item omnium ostutiæ. — Item magnus calix aureus cum gemmis subter ipsum caput, datus a *Nicholao episcopo*. — Item alius calix aureus datus a *Michaele episcopo*. — Item alius calix, sine patena cum *duabus ausulis* et gemmis, et videtur aureus. — Item alius planus spisse deauratus cum patena. — Item tres alii calices simplices cum patenis argenteis. — Item magnus textus argenti aurati cum lapidibus pretiosis. — Item CUPA COOPERTA ARGENTEA AURATA AD PORTANDUM CORPUS CHRISTI. — Item in ampula vitrea balsamus in magna capacitate et magni valoris. — Item quoddam scrinum ponderosum parvum cum ampulis et esmallis cupreis. — Item quædam mitra, quæ fuit, ut creditur, episcopi Guillelmi. — Item magnum scrinum ligneum cum quatuor philaciis deargentatis, excepta pixide parva quæ est eburnea. — Item est ibi socularis beati Maurilii et accurmentarium quoddam multum pulchrum. — Item in eodem (estagio) est scrinum parvum argenteum et duo parvæ cruces. — Item quidam parvus textus antiquus eburneus et cum argento. — Item ibidem quoddam scrinum satis magnum coopertum de argento deaurato. — Item aliud scrinum magnum satis totum, quasi de argento cum pluribus reliquiis. — Item quædam bursa de serico appensa cum crucibus, ubi est annulus datus ab *episcopo dulaninensi* et duo lapides in argento et duæ aliæ bursæ in quibus nihil est. — Item pixis parva argentea. — Item alia eburnea. — Item baculus cantoris coopertus de argento. — Item DUO CANDELABRA NOVA et *unum antiquum* et unum operatum subtilliter, cooperta de argento. — Item in quodam scrino longuo stricto cooperto de corio sunt minuta, quæ non sunt magni valoris. — Item ibi sunt cristulæ argenti.

Inventaire de 1297 [1].

Anno domini m° CC nonagesimo septimo, die veneris post festum beatæ Mariæ Magdalenæ nos *Andreas de Huia* et *Johannes Agni*, canonici andegavenses fecimus hoc inventarium de mandato capituli de rebus quæ sequuntur quas tradidimus et assignavimus domino *Mauricio* novo *sacristæ*.

Primo *quatuor missalia* cooperta de argento. — Item *epistolarium* coopertum de argento cum ymagine beati Mauritii. — Item *evangelistarium* cum ymagine crucifixi. — Item aliud *epistolarium* et *evangelistarium* cooperta de argento quæ sunt ad missam quotidianam. — Item unum pulcherrimum *calicem* de auro cum lapidibus preciosis qui est in *armariolo cum reliquiis*, qui non est in custodia sacristæ. — Item unum alium *calicem* parvum bene ponderantem cum *custode ligneo*, quos dedit episcopus Nicolaus. — Item unum alium *calicem* intus et exterius deauratum pro majore altari cum *custode de corio*. — Item *quinque alios calices*, qui quotidie traduntur capellanis ad celebrandum. — Item quatuor *orceolos* de argento de quibus duo sunt quotidie pro majore altari et alii duo pro magnis festivitatibus. — Item *quatuor thuribula* de argento, de quibus duo serviunt quotidie ad majus altare et alii duo pro magnis festivitatibus. — Item *duo vasa de argento* cum duabus coeleariis *pro incenso* de quibus unum est super deauratum. — Item *duo poma deaurata pro manibus sacerdotis in hieme calefaciendis*. — Item unum benedictarium pro aqua benedicta cum duobus ysopis de argento. — Item *una crux cum baculo* supra lignum de argento. — Item *duos picherios cum duobus bacinis de argento pro chrismate et oleo sancto*. — Item *quatuor bacinos* de argento qui ponuntur ante majus altare in magnis festivitatibus pro *quatuor cereis*. — Item unum *purpitum* pro missali altaris, argentatum. — Item unum *pomum argenti cum circulo* qui est super de argento et duo *pinacula de argento*, quod *pomum et pinacula sunt super cassam beati Maurilii*, quæ aliquando amoventur et alibi reponuntur. — Item *aspousa* de argento pro magnis festivitatibus. — [2]. .... In cujus rei testimonium nos Andreas et Johannes canonici et mauricius sacrista presentibus litteris sigilla nostra duximus apponenda. Datum et actum anno et die ut supra.

[1] Manuscrits de la Fabrique de la Cathédrale. Vases sacrés, ornements, etc. T. I, p. 2.

[2] J'ai omis toute la fin de cet inventaire ; elle est consacrée aux ornements, tentures, tapis, et ne rentre pas présentement dans mon sujet.

La cathédrale d'Angers, outre les nombreuses richesses énumérées dans les inventaires précédents, possédait, au *maître-autel*, une table de vermeil magnifique et la châsse de S. Maurille, données par Guillaume de Beaumont et, à l'*autel matutinal*, une autre table d'argent doré, offerte par Normand de Doué, évêque d'Angers et la châsse de S. René, construite aux frais du chantre Guillaume le Baacle, qui mourut en 1256.

Afin d'éviter les redites et les longueurs, je décrirai successivement tous les objets du trésor, en empruntant tantôt à un inventaire, tantôt à l'autre, les détails qui me semblent présenter quelque intérêt.

Je diviserai mon travail en trois chapitres : le premier comprendra les *reliquaires* autres que les croix, c'est-à-dire les *châsses*, les *statues*, les *bras*, etc. ; le second traitera des *croix*, *des vases et ustensiles sacrés* et le troisième *des tables d'autel, des statues sans reliques*, *des livres couverts de matières précieuses*, et de divers objets non compris dans les deux autres.

CHAPITRE Ier.

Châsses et Reliquaires.

1° CHASSE DE S. MAURILLE, ÉVÊQUE D'ANGERS.

S. Maurille mourut vers l'an 427 et fut enterré à Angers dans la crypte de l'église de Notre-Dame, qui depuis a porté son nom.

Le corps de ce saint évêque fut levé de terre pour être exposé à la vénération des fidèles le 18 des calendes de février, on ne sait au juste de quelle année. C'est la première translation de ses reliques qu'on fêtait autrefois dans l'église d'Angers.

Charles le Chauve enleva le corps de S. Maurille de l'église de son nom et le déposa à la cathédrale dans une châsse qu'il avait fait construire [1].

Cette seconde translation était célébrée à Saint-Maurice aussi bien que les deux suivantes [2].

[1] *Revue d'Anjou*, 1854, t. I, p. 9.

[2] *Revue d'Anjou*, 1852, p. 38.

Nefingue, évêque d'Angers, visita en 950 les reliques de S. Maurille et les plaça dans une châsse plus riche « avec grand honneur « et propreté : au jour de laquelle translation nos anciens bréviaires « rapportent que trois insignes miracles furent faits : le premier, « d'une fille paralytique qui y reçut guérison : le second, d'un « certain laboureur aveugle, qui y recouvra la vue : le troisième, « d'un certain Amanus, paralytique, qui rampait comme un ser- « pent, pour se traîner à l'église et, y étant venu ce jour-là, s'en re- « tourna sain et guéri. »

Geoffroy la Mouche, évêque d'Angers, signait ses actes sous la châsse de S. Maurille [1], devant laquelle il fonda en 1177 deux cierges qui devaient y brûler perpétuellement [2].

Guillaume de Beaumont transféra, le 17 des calendes de septembre 1239, les précieuses reliques dans une châsse magnifique : il en ôta le chef, qu'il fit renfermer dans un reliquaire spécial [3].

Le 18 avril 1291, l'élection de Guillaume le Maire, évêque d'Angers, eut lieu sous les restes vénérés de S. Maurille [4].

Revenons à la châsse, construite par Guillaume de Beaumont [5]. C'était, comme toujours, un coffre, couvert d'un toit à double pente. Le pignon antérieur, tout en or, était orné d'émaux et de pierreries. Une croix gemmée divisait la partie inférieure et carrée en quatre compartiments, occupés chacun par trois apôtres en or repoussé. La partie supérieure et triangulaire portait un médaillon rond, dont le sujet n'est pas indiqué dans l'inventaire de 1421, auquel j'em-

[1] Bibl. de la ville. Ms n° 879, p. 117.

[2] Bibl. de la ville. Ms. n° 618, t. III, p. 205 v°.

[3] Bibl. de l'Évêché, *Cérémonial de l'église d'Angers*, par Lehoreau, t. III, liv. V.

[4] Réimpression du livre de Guillaume le Maire, par M. Port, p. 33. Quibus factis, dictis compromissariis secedentibus in partem *subtus capsam, in qua corpus beati Maurilii confessoris in ipsa ecclesia requiescit*, omnes compromissarii predicti in virum venerabilem et discretum magistrum Guilliermum dictum Majorem, ... in illate et unanimiter consenserunt : quo facto publicata fuit electio de eo facta, ut sequitur.

[5] Manuscrits de la Fabrique, t. I. L'inventaire du 18 mars 1421 indique toutes les pièces d'argent estampées et les pierres précieuses qui manquaient aux différentes parties de la châsse. Impossible de citer tout au long les pages consacrées à cette châsse : c'est là que j'ai puisé tous les détails sur la disposition générale, les sujets et le nombre des pierres dont les unes étaient fines, les autres en verre.

prunte ces détails. Trois cent vingt-quatre pierres, dont bon nombre de très grande valeur étincelaient et mêlaient leur éclat à celui des émaux sur le *frontal* ou pignon, qui se voyait au-dessus de l'autel.

Le côté droit, en argent doré comme tout le reste de la châsse, était divisé en sept niches où l'artiste avait placé Notre-Seigneur bénissant, accompagné de six apôtres ; de petits anges à mi-corps, garnissaient les extrados des arcades. L'ornementation devait consister principalement en plaques d'argent estampées et clouées sur le bois. On pouvait compter quatre-vingt-trois pierres sur cette face. Le versant comprenait cinq médaillons renfermant de grandes statues d'anges ; douze petites figures d'anges ou d'animaux remplissaient les écoinçons d'entre les médaillons et les bordures d'encadrement.

Le côté gauche présentait la même disposition : six apôtres et la sainte Vierge au milieu, séparés par des piliers ornés chacun de quatorze pierres. Le versant représentait en cinq médaillons différents traits de la vie de S. Maurille. Quatre-vingt-quatorze pierres entouraient les bas-reliefs.

La façade postérieure de la châsse portait trois statues et deux cent quatre-vingt six pierres ; le pignon était orné de plusieurs images plus petites et de cent cinquante-cinq pierres.

Outre ces décorations, fixées au reliquaire lui-même, l'inventaire de 1297 et celui de 1418 nous signalent une *pomme d'argent doré avec un cercle* (espèce de couronne, sans doute) et *deux pinacles* d'argent qu'on en enlevait ou qu'on y ajoutait à volonté pour les grandes solennités [1].

Jean du Vergé donna en 1458 deux piliers de cuivre de 10 pieds de hauteur pour remplacer les colonnes de pierre, qui, auparavant, soutenaient le bout de la châsse opposé à la façade principale ; celle-ci reposait sur le retable ou dossier de l'autel [2]. C'est sans doute

[1] Voir plus haut l'inventaire de 1297. Fab., t. I, p. 15. Invent. de 1418. Item unum pomum argenteum cum circulo et duo pinacula quæ ponuntur super cassam beati Maurillii.

[2] Fabrique, t. I, p. 69. Voici l'acquit du fondeur : *Je Lucas Broceau, demourant*

à cette époque qu'il faut faire remonter le soubassement de cuivre doré de 2 pieds 1[2 de hauteur ajouté sous Mgr de Beauveau pour relever la châsse et lui donner plus d'élévation [1].

En 1470, le chapitre résolut de refaire plus grande et plus somptueuse la châsse de S. Maurille sur le modèle de celle de S. Laud [2].

Le tome I des manuscrits de la Fabrique renferme tous les détails de la confection de cette superbe pièce d'orfèvrerie ; j'en donnerai une analyse sommaire [3].

On commençe par enlever le 24 août 1470 tout l'or et aussi les pierreries du *fronteau* de l'ancienne châsse du XIII[e] siècle [4].

Coppin Delft, peintre ordinaire du roi René apporte au chapitre, en 1471, le *modèle* du fronteau [5]. Robert Aubri, prêtre, est délégué à Tours pour faire examiner le *patron* aux orfèvres de la ville, savoir ce qu'il convenait de donner pour façon de chaque març d'or ou de chaque marc d'argent doré mis en place et enfin pour s'entretenir de la statue de S. Maurille avec un

Angers, confesse avoir eu et receu de maistre Jehan Branideau chanoyne et fabriqueur de l'eglise dangiers plenière satisfaction et payement des deulx pilliers qui ont été faicts naguères pour soustenir la châsse de monsieur saint Maurille pesant quatre cents treize livres aux grans poys des halles. C'est assavoir pour chacuune livre IIII *sous* 2 *den. qui est en somme* IIII[xx] VI *l.* X *d. de laquelle somme je me tiens pour content et bien payé... 26 nov. 1458.*

[1] Bibliothèque de l'Évêché. *Cérémonial* de Lehoreau, t. III, liv. V.

[2] Bibliothèque de la ville de Tours. Ms. n[0] 1168, p. 9.

[3] Ce cahier, écrit sur papier, fut commencé le 2 décembre 1471 ; on y trouve les recettes et les dépenses rédigées par un notaire devant *Jean de la Vignole doyen et Olivier le prince chantre, sous la surveillance de Guillaume Fournier, de Symon Bordier et d'Herman de Vienne, chanoines commissaires du chapitre.*

[4] Fab., I, p. 116... Aurum ante ejus purificationem ponderabat decem octo marchas cum duobus granis auri et post fusionem *sex decim marchas, tres uncias cum dimidia.*

P. 119. Lapides omnes indistincti a frontello capsæ veteris extracti et levati ponderabant simul sumpti *duas marchas, quatuor oncias et tres grossos.*

P. 133, 17 nov. 1472. Centum duodecim lapides tam cornazines, quam alios fines XXX. Item amatistes XXX, item tam cornalines quam œil de chat, aliter cassidoynes LII.

[5] Fab., I, p. 97 v[0]... Summa C. solidorum tradita Coppin Delft pictori pro pictura *exemplaris* frontelli capsæ.

Allemand, expert en ce genre de travail [1]. Le roi René, toujours généreux pour la cathédrale donne le 31 août 1471 des pierreries pour la châsse et de riches tapis qui furent vendus au profit de l'œuvre [2]. Le chapitre, et les fidèles y contribuèrent aussi.

JEAN OGIER, *paroissien de S. Maurille*, et PIERRE BORDIER, dit DE BOURGES, *paroissien de Saint-Morice d'Angiers, orfèvres* dont nous retrouvons les noms à tout instant, reçurent 16 marcs, 3 onces 7 gros d'or de la vieille châsse le 12 février 1472 pour faire la *statue de S. Maurille* et *la croix du fronteau :* tout le reste devait être en argent doré ; le chapitre fournissait le métal et les pierres, qui furent toutes enchâssées en argent doré, sauf celles de la statue et de la croix d'or [3].

L'année suivante, la statue de S. Maurille portant une crosse et la croix du fronteau étaient achevées.

Le 17 octobre 1473 *Pierre de Bourges* reçoit de l'argent pour façonner la « *chesre* » du saint Evêque ; il la rend terminée quatre mois après ; elle pesait huit marcs, 4 onces et deux gros [4].

Jean Ogier exécuta *la croix* et *Pierre de Bourges la statue* et *la chesre.*

La menuiserie du fronteau et du nouveau soubassement « sobastement neuf », la couverture de bois du fronteau, tout celà fut l'ouvrage du menuisier *Guillaume Martin; la clavure, les ferrures du fronteau* et deux pattes de fer pour tenir la châsse à l'autel, furent fournies par le serrurier *Jehan Champion* [5]; *le corps de la châsse* avait été livré le 20 novembre 1473 par le menuisier *André Loincier* [6].

Le 17 décembre suivant, fut fait marché avec les orfèvres « *pour faire « et ouvrer le front de la châsse...selon la forme exemple et portraiture,pro- « portionnant au mieulx et utillement que faire se pourra et enicelle portrai- « ture faire ymaiges ès lieux où il appartiendra.. pour la façon et dorure de*

[1] Fab., I, p. 141.

[2] Bibl. de la ville. Ms. n° 658, p. 50. Fab., I, p. 121. Il faut citer parmi les pierreries : Unum lapidem *camahieu* gallice ad ymaginem unius angeli portantis unum agnum ad immolandum loco Isaac filii Abrahæ. — Item unum aliud camaheu nigrum ad figuram capitis beati Joannis Baptistæ sculptum... Item unum pomellum album de *Jaspre* gallice grossum ad instar unius grossæ nucis in medio perforatum. — Item quamdam tabulam seu planitiem cristallinam latitudinem unius palmæ continentem... Item unam aliam tabulam de *Jaspre* vel de camaheu ad instar unius *pacis*, quæ quidem tabula ex ordinatione capituli fuit deputata ad faciendam unam *pacem*, prout et ita factum est ad arma prefati principis.

[3] Fab., I, p. 177 v°, p. 142 v°, p. 116.

[4] Fab., I, p. 163.

[5] Fab., I, p. 174 v°.

[6] Fab., I, p. 98 v°.

« *chaque marc d'argent, paré, doré et ouvré leur sera baillé la somme de neuf*
« *livres avecques ung logeys en la cité* [1]. »

Le prix total du fronteau, « *tout or, argent nect et faczons sans les pierres* » monta à 6142 *liv* 17 *s.* 4 *den.*, dont 4548 l. 7 s. 6 d. pour 242 marcs d'argent leur façon et dorure et 1594 l. 9 s. 10 d. pour 14 marcs d'or 7 onces 2 gros employés pour la statue de S. Maurille, sa crosse et la croix de la châsse, y compris la façon.

La façon toute seule coûta 2354 l. 8 s. 5 d. [2].

Le 31 août 1476 le chapitre donne avis au roi de la future translation des reliques de S. Maurice et décida le 5 sept. 1477 de faire cette cérémonie le 12. Le dimanche 7 septembre eut lieu une procession générale à S. Martin, suivie du panégyrique de S. Maurille.

Le vendredi 12 sept., après l'anniversaire de Jean Michel, on fit l'ouverture de la châsse, on *y trouva une autre petite châsse liée et reliée par le dessus avec des liens de fer*, qui fut déposée sur le maître-autel et y resta jusqu'au 14, qu'on la porta à la sacristie.

... Inibi cum reverentia grandi et tremore, corpus super magnificis cappis ecclesiæ ab eadem capsula antiqua, exstractum et repositum deinde obvolutum seu deligatum, cujus *panni* primo juxta martyrologium ecclesiæ est *cori cervini*, secundus pannus *cereus*, tertius similiter, licet subtilior, quartus *tela alba* sicuti de *Lavalle*, quintus pannus *croceus* seu tela subtilis proximus et contiguus sacris pignoribus... in unum coadunatis, non perforatis... imo redolentibus... nec panni tinea deteriorati... absque macula, omnibus dominis adstantibus et capellanis in choro matutinas decantantibus, convocatis, patefacti sunt. Quo acto, super corpus comperta fuit littera testimonialis translationis ultimæ, signo aut sigillo minime corbororata sub tenore infra scripto... [3].

[1] Fab., I, p. 168.

[2] Fab., I, p. 176.

[3] Bibl. de la ville. Ms. nº 656, II (Maurille).

Anno ab incarnatione 1239 Gregorio papa nono præsidente, ludovico filio ludovici tunc regnante, tempore Juheili tunc archiepiscopi Turonensis et Guillelmi de Bellomonte episcopi andegavensis restaurata fuit archa in qua fuit SS. corpus beatissimi Maurilii, presentibus dicto episcopo, canonicis et clericis ecclesiæ Andegavensis, et inventum est corpus gloriosissimi confessoris et in eadem archa repositum. Capite piissimi confessoris retento et in eadem ecclesia reservato et cum debita solemnitate translatum fuit dictum corpus in majore capsa in crastino Assumptionis beatæ Mariæ Virginis sub testimonio plurimorum.

Anno ab incarnatione 1477 Sixto papa IV præsidente in ecclesia Dei, Ludovico filio Caroli VII tunc regnante, tempore Helie tunc archiepiscopi Turonensis et

On remit cet authentique avec celui que le chapitre fit de la présente translation. *Quo peracto, reobvolutum fuit, nihil addito seu mutato.*

On chanta, après avoir remis le corps sur l'autel, le *Te deum, grossis organis et campanis pulsantibus*, et à la fin des vêpres il fut mis dans la nouvelle châsse ; Mgr de Beauveau officia.

Tel est le récit qui se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque de Château Gontier, copié sur les anciens registres du chapitre.

Le *fronteau* seul était achevé pour cette cérémonie ; la châsse était élevée sur un soubassement de cuivre doré de 2 pieds 1|2 de hauteur, dont le devant portait sur le retable ou dossier de l'autel et les côtés sur quatre colonnes de cuivre de dix pieds de hauteur.

Du 5 mai 1477 au 1er octobre 1479 il fut employé pour les *costés de la châsse, l'angelot et la potence* (suspension du S. Sacrement) 141 marcs 1 once 2 deniers d'argent [1] : la façon fut payée à 934 l. 12 s. à Pierre Bordier, dit de Bourges [2] : dans cette somme figure celle de 81 l. VI s. III d.

Joannis de Bellavalle, humilis ministri andegavensis, restaurata fuit archa et sacculi aperti in quibus obvolutum erat pretiosissimum B. Maurilii corpus, presentibus dicto Joanne decano ecclesiæ Andegavensis cum quibusdam dignitatibus, canonicis et clericis præfatæ ecclesiæ et inventum est totum corpus sancti et gloriosissimi confessoris, quod quidem corpus repositum fuit reverenter ac devote in dictis sacculis et dicta capsa lignea, asservato tamen capite piissimi confessoris, quod ab antecessoribus episcopo Guillelmo de Bellomonte, canonicis et clericis prædictæ ecclesiæ andegavensis fuerat anno domini 1239 translatum in theca argentea in superficie deaurata. Acta fuerunt hæc in revestario antedictæ ecclesiæ in crastino festi ejusdem beatissimi quæ fuit 14 septembris anno quo supra. Signé : Gourdinelle.

[1] Fab., I, p. 178 v°.

C'est assavoir en ymaiges, foilles et plain estampe de fleurs de lys XXXI marcs VII onces VI g. II den.

En quatre plataines (bas reliefs) où est la vie Monseigneur S. Maurille VIII marcs IIII gros.

En l'angelot et potence IX marcs VII onces et demi.

En douze pilliers LXXVI marcs VII onces III gros.

En entrepieds des apôtres III marcs V onces.

En deux anges et foilles tant à la creusée que auprès V marcs V onces.

En VI^{xx} chatons qui sont en chappitre tous blancs II marcs V gros...

[2] Fab, I, p. 178 v° pour la faczon de la crosse et angelot par marché fait XX l. XVII s. I d.

Pour la dorure desdits angelot et crosse XX l. XVII s. I d.

Item sur la faczon de douze pilliers doubles contenant chacun XVIII pièces à raison de XXVI liv. par pillier vallent III^{c} XII l.

pour avoir poly, doré, bruny et assis les douze apôtres, sans doute ceux de l'ancienne châsse, pour avoir *fait aux dicts apôtres six mains, pour avoir fait leurs enseignes*... avoir estampé et semé de feuilles en champ, LXXI l. VI s. III d.

La partie des dépenses relative à la pose de la châsse et à la suspension du S. Sacrement n'est pas moins intéressante : voici maintenant quelques détails sur l'enveloppe dont on couvrait la châsse les jours ordinaires.

Jean le Troësne, menuisier, reçut *trente troys livres pour la façon de la faulse châsse, pour les huissets du fronteau* et autres menus ouvrages qu'il devait y faire *sauf le clocher* [1].

Jean Champion, serrurier, fournit des crampons de fer *pour tenir la chasse qu'elle ne chancèle*, la *ferrure de la faulse chasse*, du *tabernacle du fronteau*, des *deux guichets du fronteau assavoir une claveure, deux paumelles doubles, une barre de fer à travers à demeure* et d'un *autre guichet pour la roue qui est en la fenestre darrière l'autel pour descendre corpus domini*. En outre, il posa *une chesne de fer de seize pieds de long et une polye à tenir les cordes pour mettre et descendre la chemise de la châsse* et des verges de *fer à l'entour et dessus ladite châsse pour empêcher que la chemise ne rompe l'œuvre de ladite châsse* [2].

A *Jehanne*, lingère, on paya 49 sols *pour la toille de la chemise et pour l'avoir cousue* [3].

Cette enveloppe mobile, qu'on faisait monter ou descendre de dessus les voûtes, fut décorée par *Colin des Courtils, peintre, demourant sur les pons*; on lui donna 16 l. 16 s. 8 d. *pour avoir paint et semé de fleurs de lis la chemise de la châsse, pour les images des huisses du fronteau*, et enfin, *pour avoir doré les verges de fer qui sont à l'entour et dessus ladite châsse* [4].

On paya encore à *Guillaume Moynart*, menuisier pour avoir divisé *ung ancien fust de châsse par pilliers* 20 sols, à *Aubert Saintier pour un tuau de leton passé par la creste de l'autel* (pour la chaîne de la suspension) 45 sols, à *Noblet saintier pour la potence qui soloit estre à l'autel, laquelle il polit et pour une bouche ajustée sur ladite potence*, 12 sols, 6 den aux charpen-

Item et pour la dorure de dix pilliers seullement à la raison de cinquante livres par pillier vallent cinq cents livres.

Les deux autres pilliers avaient été dorés auparavant par Robert Buscheron, orfèvre demeurant en la bourgeoisie d'Angiers CXV l. XIX s. X d.

[1] Fab., I, p. 179. Le clocher dont il est ici question devait sans doute s'élever au centre de la croisée de la châsse, il ne fut jamais exécuté.

[2] Fab., I, p. 179.

[3] Fab., I, p. 179.

[4] Fab., I, p. 179 v°.

tiers, qui *ont vacqué ès remuements ès châsses vieille et neusve* 30 sols, enfin à *Guillaume Robin*, *maczon* sept livres, *pour avoir assuré la châsse*, *pour cent livres de plastre à assoir la potence de leton*, *les chandeliers sur ladite creste de l'autel*, *pour avoir remys la châsse au milieu de l'autel*, *remué les grands pilliers de cuyvre*, refait *leur assiete par le bas sur les pierres avoir fendu le dos de l'autel pour passer la corde de la custode et replâtré le tout* [1].

Tout ce qui précède fut réglé en 1479 et monta à la somme de 1179 fr. dont 664 liv. 3 s. 6 d. pour la dorure des côtés et, de l'ange de la suspension [2].

Louis XI se rendit le 24 octobre 1480 à Angers et offrit 30 écus pour l'œuvre de la châsse de S. Maurille [3].

Le 8 mars 1481, le chapitre donna 600 liv. pour les augmentations faites à la châsse depuis le 26 octobre 1479 jusqu'à ce jour.

C'était un travail interminable : de 1483 à 1491 *Pierre de Bourges* apporta quatre grands et quatre petits piliers et *les ars boutants*, diverses statues de S. Maurice, de S. Etienne, de la Vierge et de S. Laurent. *Jean Ogier* livra de son côté quatorze statuettes, entr'autres celles de S. Gatien, de S. Benoît, de S. Jean-Baptiste et de Ste Barbe, pesant ensemble 27 marcs 1 once ; il fournit encore des clous d'argent appelés *boutonnets pour rivets* des *pièces d'argent doré pour mettre soubs les ymaiges*, *cinq dyadêmes pour les grandes ymaiges* et les *fons des ymaiges dorés appelés plates*, *différentes pièces pour la croisée*, *deux crestes d'argent pour les deux croisées* avec 140 *chatons dorés* et enfin *les grands crestes de ladite châsse avec les boutonnets et rivets*, le tout pesant 103 marcs environ.

Un troisième orfèvre fut adjoint aux précédents, *Guillaume Prieur*, qui apporta au chapitre une image de S. Maurille en argent doré, du poids de 1 marc, 2 gros et quatre autres images d'argent [4].

Tous ces détails peuvent donner une idée de la richesse et de la magnificence du travail ; on en lira plus loin la description je ne veux pas m'y arrêter pour le moment.

Les huguenots, dans leur pillage de l'église en 1563, n'épargnèrent ni la châsse de S. Maurille, ni la suspension du Saint-Sacrement

[1] Fab., I, p. 179 v°. Les chandeliers dont il est ici question n'étaient que des *pointes de fer* scellées sur le mur auquel l'autel était adossé ; il y en avait cinq de chaque côté portant de grands cierges de cire.

[2] Fab., I, p. 179 v°.

[3] Bibl. de la ville. Ms. n° 577. Vie de Jean de Beauveau, note 38.

[4] Fab., I, p. 155 v° et p. 161.

qui y était attachée ; *Jean Tillon* remit plus tard quelques pièces de vermeil arrachées par ces misérables et montant à la somme de 15 marcs, 2 onces d'argent [1] : toutefois les dégâts ne furent que partiels, la majeure partie du reliquaire fut respectée.

Le 10 janvier 1699, la châsse fut descendue et déposée dans la sacristie. On eut du mal à l'y faire entrer à cause de ses dimensions extraordinaires. Elle avait huit pieds de long, trois pieds et demi de large et cinq pieds et demi ou plus de hauteur, sans parler d'un soubassement de deux pieds et demi en cuivre doré, fait sous l'épiscopat de Mgr de Beauveau ; on le coupa quelque temps après [2].

« Après la reconstruction de l'autel, Mgr le Pelletier fit élever la châsse « sur quatre grosses barres de fer, dont les deux premières sortaient du « milieu des gradins portant les chandeliers, les autres qui étaient revê- « tues de cuivre en forme de colonnes étaient plantées sur le marchepied « qui regarde le chœur, en sorte que la châsse était élevée au-dessus de « l'autel de 14 pieds, et comme elle traversait le dessus de l'autel dudit « S. René, il fallait que le prêtre qui y disait la messe, passât entre les « deux colonnes, pour monter à l'autel [3]. »

Mgr Le Pelletier, ne jugeant pas à propos de la laisser là plus longtemps, la fit descendre le 30 juillet 1703, poser provisoirement près du tombeau du roi René, puis sur quatre piliers de bois ouvragé au milieu du chœur au-dessus de la tombe de Guillaume de Beaumont

Le pauvre autel à la romaine, pour la construction duquel on avait bouleversé tout le chœur, l'ancien autel, les stalles, etc., n'était guère fait pour supporter une châsse aussi belle ; la piété diminuait sensiblement, enfin on voyait de près les dégâts commis par les Huguenots et le vandalisme du XVIIe siècle ; au total, on était assez embarrassé où placer la châsse [4]. Les changements successifs que j'ai signalés en sont la preuve ; nous allons voir encore pis à la fin du XVIIIe siècle.

Voici quelques détails écrits en 1703 : « On a reconnu que la châsse était

[1] Bibl. de la ville. Ms. n° 862, t. I, p. 57.

[2] Bibl de l'évêché. *Cérémonial* de Lehoreau, t. III, liv. V.

[3] Bibl. de l'évêché. *Cérémonial* de Lehoreau, liv. V, p. 17. On lui fit une couverture vitrée

[4] Quel dommage qu'on n'ait pas pris le même parti qu'à Saint-Germain-des-Prés. (Voir la gravure de l'autel à baldaquin et la disposition de la châsse dans l'ouvrage de Dom Bouillart, *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*)

« toute couverte d'une feuille d'argent doré, de l'épaisseur du dos d'un cou-
« teau assez fort, et que toutes les parties figurant les corniches, les festons
« et tous les reliefs, sont d'argent solide, qu'il y a même quelques pierreries
« assez considérables enchâssées sur le devant, dont la plus grande partie
« est gravée et quelques-unes enchâssées dans l'or et particulièrement la
« mitre de S. Maurille, qui est sur le devant de la dite châsse, qui est
« toute d'or massif et ornée de quelques petits rubis fins, de telle sorte
« que l'on croit que cette châsse a pu coûter autrefois, à cause de la quan-
« tité de l'ouvrage, plus de 50,000 l., mais elle a été autrefois pillée par les
« huguenots. Il y a beaucoup de morceaux et de pyramides entières et
« beaucoup d'ouvrages et figures en relief qui en ont été enlevés, de sorte
« que pour ne pas exposer cet ouvrage aussi défiguré qu'il est, l'on y a
« rétabli et suppléé les pièces les plus apparentes, que l'on a fait faire de
« bois doré [1]. »

En 1747, le chapitre fit transporter la châsse, refaite avec les pièces d'orfévrerie de l'ancienne sur un encorbellement de menuiserie, orné de sculpture de la main de *Surugue* [2], au pied du petit orgue, placé alors au fond de l'abside au-dessus de la porte du jubé. Dans le marché daté du 24 avril 1747 [3], il est encore fait mention de *poids placés au-dessus des voûtes*, pour la manœuvre de la *couverture* de la châsse et de sa restauration [4].

Voici quel était l'état de la châsse le 22 décembre 1747 [5] :

ÉTAT DES PIERRERIES ET DES PIÈCES D'OR ET D'ARGENT DORÉ, SERVANTS A LA DÉCORATION DE LA CHASSE DE S. MAURILLE, ÉVÈQUE D'ANGERS, SITUÉE PROCHE LE PETIT ORGUE DE S. MAURICE ET DE CE QU'IL Y MANQUE SAVOIR.

« *Fasse, pièces présentes.*

« En bas, trois pierres d'*agatonix* grandes, celle du millieu représentant
« un ange tenant un buste entre ses mains, et les deux autres chacune

[1] Bibl. de la ville. Ms. n° 672.

[2] Ce sculpteur venait d'achever la décoration du buffet et de la tribune des grandes orgues de la cathédrale.

[3] Fab., II, p. 480. Au milieu de la corniche de l'encorbellement de la châsse était un trophée d'évêque et un cartel sur lequel était écrit : *Sanctus Maurilius*.

[4] La dépense monta à 650 livres pour les travaux de charpente, menuiserie et sculpture, et à 19 livres pour les poids placés au-dessus des voûtes.

[5] Fab., II, p. 482.

« une teste humaine, toutes trois de prix, au-dessus desquelles sont trois « statues en bosse, savoir, celle du milieu représentant S. Maurille assis et « donnant sa bénédiction (ce qui n'est pas ordinaire) ayant sa mittre d'or « émaillé garnie d'un grenat fin un peu gros de chaque costé et de petits « aussi fins généralement tout autour. Au costé droit de cette statue est « celle de la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus entre ses bras, et au costé « gauche est celle de sainte Anne avec la sainte Vierge, son enfant. Ces « trois pièces sont surdorées et ces deux dernières sont posées sur des pi- « lastres terminées en galleries : sur le nœud de la chappe de S. Maurille « est un saphir en chœur, monté en or, sur une rosette d'or émaillée.

« Autour de S. Maurille, savoir en dedans de sa niche, sont six petits « saints comme des apôtres, couronnés d'ornements autour desquels rè- « gnent tour à tour perles d'argent et plusieurs sortes de pierres, comme « cornalines et autres de même valeur ; quatre casques en forme de feuil- « les d'épines, font le couronnement au-dessus de l'impériale de la chaise « parée dudit S. Maurille ; les deux saintes susdites sont couronnées d'or- « nements à jour, le fonds bleu. Entre elles et la niche dudit saint, sont « deux pilliers avec leurs couronnements. Et au-dessus de sa niche sont « deux étages de fenestres en mosaïque ; le premier est surdoré, et autour « desquelles règnent tour à tour perles d'argent, cornalines, cailloux fins « et pierres de composition. Au-dessus des deux saintes deux petites gal- « leries en forme lozange le tout d'argent doré et sur un fond de plaques « fortes qui sont aussi d'argent doré.

« *Autour de la châsse, pièces présentes.*

« Trente-huit niches ornées de pilliers carrés, avec leurs arboutans, « dans lesquelles sont trente-trois statues en bosse assez entières, et une « sans tête à laquelle on a rapporté une teste de bois doré, et un autre « saint de bois doré, qu'on a mis en place d'un antre ; nous expliquerons « ci-dessous ce qui manque ; et quatorze flèches garnies de leurs cou- « ronnements de petites feuilles, assez imparfaits parce qu'il y manque et « qu'on ne peut dire, le tout d'argent doré sur un fonds aussi d'argent « doré.

« *Fasses de la croix, pièces présentes.*

« Aux fasses de la croix en bas sont rapportées une histoire de chaque « costé en bas relief, et au haut sont un évangéliste de chaque costé en « bosse, entourés généralement et par ordre de grands cristeaux, de cail- « loux du poitou et de fausses pierres, et d'un costé de la dite croix est « une pièce d'agatte représentant une teste humaine et qui n'est point de « prix. Les deux couronnements de la croix sont en feuilles d'épines en « forme de casques, et de deux pilastres, ornés aux quatre coins de gros-

« ses feuilles d'épines en forme de casques, le tout d'argent doré et sur un « fonds de même d'argent doré.

« *La couverture, pièces présentes.*

« Couverture est toute de plaques très fortes en fleur de lis de bas re- « lief, un grand cristal de chaque costé du derrière, et pour dernier cou- « ronnement sont des fleurs de lis debout en bosse et des fleurons sur une « moullure qui règne tout au long et en travers de ladite châsse, et le tout « d'argent doré, cloué et arresté par des clavettes et des cloux d'argent, « de cuivre et de fer. Il est à remarquer que toutes les pierreries cy-dessus « énoncées sont montées en argent doré.

PIÈCES DE MANQUE.

« *Fasses, pièces de manque.*

« 1° La crosse de S. Maurille; 2° au-dessus de S. Maurille l'impériale ou « couronne; 3° au pillier de son costé gauche la plate-bande et son cou- « ronnement, au-dessus desquels manquent aussy comme au-dessus du « couronnement de la niche trois petites statues, deux cornalines et deux « autres pierres; 4° tout l'ornement en feuilles d'épines du chapiteau ou « pignon susdit au-dessus du couronnement de la sainte Vierge, comme « aussi deux pièces une de chaque costé au-dessus des petites galleries « mentionnés cy-dessus; 5° le bas du gros pillier de support du costé « gauche dégarni jusqu'au premier étage.

« *Autour, pièces de manque.*

« 1° Trois grandes statues en bosse dans les niches cy-dessus énoncées; « 2° une teste d'argent manquant, comme il est dit cy-dessus, laquelle on a « remplacé en bois, et une statue qui est aussi remplacée par une de bois, « ce qui fait voir qu'à proprement parler, il en manque cinq, qui font les « trente-huit, comme il est porté qu'il y a trente-huit niches; 3° dix-neuf « flèches et deux arboutans de pilliers parallèles aux quatorze portées cy- « dessus, et quantité de leurs nœuds; 4° tous les pilliers à la réserve de « trois dépouillés de leurs douilles, triangles et de leurs couronnements « en fleurs d'épines, qui en faisaient tout l'ornement; 5° Deux chapeaux « de cardinaux. Au dernier couronnement deux bouts de fleurs de lis. « Non compris ce que j'ai écrit de l'autre part des pièces de manque j'es- « time qu'il a esté cassé ou pillé, tant des plaques, qui couvrent la châsse, « qu'aux autres pièces aux environs de sept à huit marcs, sauf à meilleur « avis.

« Par ordre de Messieurs, après avoir mûrement examiné ladite châsse, « j'y ai trouvé ce présent état conforme... le 23 décembre 1747. » — A. Clohaut.

On descendit la châsse en 1783 pour démolir le jubé et les anciennes stalles, qu'on allait remplacer.

La châsse fut déposée dans la salle du chapitre, nettoyée par le sieur Hardye, orfèvre [1].

Le chapitre, ayant l'intention de placer la châsse en long et non en bout comme elle l'avait été jusqu'alors, fit enlever tout l'argent doré dans toute la longueur d'un côté, sous le prétexte qu'on ne le verrait pas dans la nouvelle *position de la châsse* [2]. Cet acte de vandalisme, doublé du désir secret de battre monnaie pour subvenir aux dépenses énormes du nouveau chœur, parut tout simple à cette époque et ne souleva aucune réclamation.

Le *sieur Hardye* remit au chapitre, le 1er juillet 1783, la somme de 3072 l. pour prix des 53 marcs d'argent doré qu'il arracha d'une des faces de la châsse de S. Maurille [3].

Un dessin de menuiserie, orné d'attributs, fut proposé par Gauthier, maître menuisier du chœur en 1783, il ne fut pas exécuté ; on établit au-dessus de la porte du trésor une sorte d'attique sur laquelle la châsse fut deposée jusqu'à la grande Revolution, qui acheva l'œuvre de destruction commencée par les chanoines [4].

Ainsi périt misérablement ce chef-d'œuvre qui avait coûté tant de soins et de travail.

DESCRIPTION DE LA CHASSE DE S. MAURILLE AU XVe SIÈCLE.

Faute de dessin, qui nous soit parvenu, j'ai essayé d'en faire un quelconque, en rapprochant les divers textes produits précédemment.

Le plan était celui d'une église à trois nefs avec deux transepts formant la croix à la partie supérieure ; au centre de la croisée devait s'élever un clocher, resté toujours à l'état de projet. C'était, aux transepts près, la disposition de la magnifique châsse de S. Germain des Prés, de Paris.

[1] Archives de Maine-et-Loire. Conclusions du Chapitre de 1780 à 1785, p. 354.

[2] Archives de Maine-et-Loire. Conclusions du Chapitre de 1780 à 1785, p. 564.

[3] Ibidem. Le Chapitre vendit *au poids* les parements d'autel de vermeil et deux grandes statues de S. Maurice et de la sainte Vierge après la construction de l'autel à baldaquin élevé en 1757 : quel vandalisme ! n'eut-il pas mieux valu utiliser ces deux précieux parements comme à l'autel de Saint-Germain-des-Prés !

[4] Toutes les richesses de l'église furent englouties dans le creuset de la Nation.

Le *fronteau*, ou pignon antérieur, faisait face à la nef de l'église reposait sur le dossier de l'autel ; c'était la partie la plus riche et mieux travaillée. Une large niche, qu'on peut se figurer analogue un portail d'église, à plusieurs voussures, occupait la partie inférieure, correspondant à la grande nef. On voyait au milieu, sous e riche impériale ou dais, la statue d'or de S. Maurille bénissant assis sur une chaire d'apparat ; il était entouré de six figurines apôtres. L'archivolte de la niche portait des bouquets de feuillages *s casques de feuilles d'épine* ; à droite et à gauche, trois statuettes apôtres. Cette suite de 12 figures assez petites était en or et provenait du fronteau de la châsse du XIII[e] siècle. Au-dessus brillait la oix d'or, si souvent mentionnée dès 1472 ; deux rangs de fenesages *à la mosaïque*, c'est-à-dire à compartiments flamboyants et eneaux nombreux, occupaient les quatre compartiments entre les as de la croix. Deux grands pinacles supportés par des contreforts, compagnaient le pignon ; ils étaient reliés par une balustrade ou lerie percée à jour. Le tympan du fronteau portait le couronneent de la sainte Vierge en bas relief ; enfin des *casques de feuilles épine* bordaient les rampants du pignon.

La Vierge avec l'Enfant-Jésus et sainte Anne enseignant la Vierge core enfant décoraient les parties de la châsse correspondant à la çade des bas-côtés. Ces deux figures étaient élevées sur des soussements à jour, et couronnées de dais, découpés sur fond bleu ; -dessus régnait une balustrade en forme de losange.

Des piliers doubles, surmontés de flèches garnies de feuillages, reliés par des arcs boutants, divisaient de chaque côté la longueur la châsse en sept parties, dont six occupées par de grandes figures apôtres (ceux de la châsse du XIII[e] siècle *restaurés, polis et redorés*) la septième, au milieu, par deux bas-reliefs de la vie de saint aurille. Chaque travée de la haute nef renfermait deux petites gures, qui, avec une autre adossée à la saillie du transept qui gardait l'église, formaient un total de 13 figures, sans compter s deux évangélistes placés sur le pignon du transept.

La toiture était toute couverte de fleurs de lis estampées en relief, le faîtage couronné d'une crête à jour composée de fleurons et e fleurs de lis alternativement.

La partie postérieure de la châsse, regardant le fond du chœur,

ne se voyait presque pas ; on avait fait l'économie de la garn[illegible] d'argent et de pierreries, comme le reste ; c'est sans doute là qu' [illegible] faut se représenter les portes et les guichets à images peintes pa[illegible] *Colin des Courtils.*

Telle, je m'imagine, devait être cette magnifique châsse, à la[illegible] quelle on travailla près de vingt années, et qui fut envoyée, comm[illegible] tant d'autres, en 1793 à la Monnaie de Nantes.

L. DE FARCY.

(A suivre.)

LES BUFFETS D'ORGUE

On appelle buffet d'orgue le corps de menuiserie où sont renfermés les tuyaux et les différentes pièces de mécanisme qui forment l'instrument. « Nous avouons », dit le R. P. Girod, « ne pas être « très-difficile à l'endroit des buffets. Evidemment, un buffet monu- « mental, richement orné, une merveille de sculpture, n'est pas de « trop dans le temple du Seigneur. Mais un beau buffet coûte beau- « coup, celui d'un orgue petit ou moyen peut facilement monter de « trois à six mille francs. Il est des buffets de grandes orgues dont « le prix s'élève à trente mille francs et plus, selon le luxe d'orne- « mentation qu'on y déploie. Nous pensons qu'en général, tout en « faisant un buffet digne de l'église, on peut se satisfaire à moins « de frais et que si les oreilles des fidèles doivent être touchées par « les accents de l'instrument sacré, les yeux, comme les cœurs, doi- « vent être dirigés vers le sanctuaire et vers l'autel [1]. » M. Hamel se montre un peu plus exigeant : « Il ne faut pas perdre de vue, « dit-il, que tout ce qui n'est point destiné à orner une chose néces- « saire est un hors-d'œuvre inutile que l'on doit éviter. L'enveloppe « extérieure doit être motivée par les besoins de l'instrument ; « c'est un habit qui doit dessiner les formes du corps et en faciliter « les mouvements. Il faut donc rejeter ces lourds entablements qui « semblent reposer sur des tuyaux trop fragiles pour les soutenir, « ces masses de sculptures derrière lesquelles les sons se trouvent « étouffés, ces galeries où l'on ne peut entrer, ces colonnades qui « n'ont rien à supporter. On trouvera ces défauts dans les orgues

[1] *Connaissance pratique de la Facture des Grandes-Orgues,* 2e édition, ch. VI, 112.

« de Saint-Sulpice, de Saint-Denis et d'Aire-sur-la-Lys, quelles que « soient d'ailleurs la richesse de leurs ornements et la beauté de « leur exécution [1]. » M. l'abbé Lamazou paraît encore plus difficile à satisfaire, et, hâtons-nous de le dire pour écarter tout soupçon de critique, nous sommes, à ce sujet, tout-à-fait de son avis. « Les « progrès mécaniques, acoustiques et harmoniques réalisés dans « la facture moderne de l'orgue devraient exciter l'émulation des « architectes et les déterminer à mieux approprier les buffets à la « partie instrumentale. Ce serait un véritable service rendu au « culte et à l'art. Nous n'avons ni de conseil ni de système à émet- « tre sur la partie purement architectonique et monumentale du « buffet. Il nous suffira de faire remarquer, en signalant les buffets « des orgues de Harlem, de Perpignan, de Dresde, de Saint-Etienne- « du-Mont, que les orgues du style architectonique le plus riche et « le plus parfait réunissent en même temps les conditions acousti- « ques les plus favorables. Il n'y a donc aucune incompatibilité « entre les lois de l'acoustique et de l'architecture. Les architectes « ne devraient jamais faire abstraction des lois générales de l'acous- « tique et de leur application particulière au local où ils doivent « placer le buffet. Ils ne devraient jamais oublier que l'orgue doit « une grande partie de sa sonorité et de sa bonté non-seulement à « sa valeur intrinsèque et à la sonorité du vaisseau [2], mais encore « à la construction et à la place du buffet. Voici quelques observa- « tions acoustiques qui résultent de l'étude de nos meilleurs instru- « ments et du local qu'ils occupent :

« 1° La façade du buffet doit être disposée de manière à laisser « le plus de place possible aux tuyaux de montre, et à éloigner, « autant que le permettent les règles de l'architecture, les colonnes « et les statues des sommiers, des tuyaux intérieurs et de la partie

[1] *Manuel du Facteur d'orgues*, t. III, p. 323.

[2] Un architecte qui construit une église devrait se persuader qu'il a sa part à faire en dehors de l'architecture proprement dite, ou plutôt qu'il doit concourir par la disposition de son œuvre à la perfection générale. Il devrait donc étudier quelles sont les combinaisons et proportions les plus favorables non seulement à la beauté qui frappe les yeux, mais à cette autre beauté qui délecte l'ouïe, et faire en sorte que la parole de l'orateur sacré, comme la voix souvent aussi élo-quente de l'orgue, ne rencontrent au moins aucun obstacle à leur libre expansion.

« chantante de l'instrument [1]. » L'auteur compare ensuite le buffet de l'orgue de Harlem et celui de l'orgue de Saint-Sulpice, et il donne les raisons de ses préférences pour le premier, où les tuyaux en montre sont prodigieusement nombreux. « D'abord, dit-il, quand « ces tuyaux parlent, le son se déploie avec une entière liberté ; en « second lieu, plus il y a de tuyaux en montre, plus il y a d'ouver- « tures entre ces tuyaux, par conséquent plus il y a de place réser- « vée à la propagation des sons émis par les tuyaux intérieurs. En « troisième lieu, les tuyaux extérieurs ou de montre, ayant une « forme cylindrique et se trouvant faits de métal, les sons venant « de l'intérieur de l'orgue, loin de se briser contre des angles et des « surfaces planes, loin de s'étouffer contre des colonnes ou des « statues de bois, sont favorisés dans leur propagation et réper- « cussion par la forme cylindrique et la composition métallique « des tuyaux de montre [2]. Les sons se propageant, en outre, dans « tous les sens, plus la surface occupée par les tuyaux est considé- « rable, plus les sons conservent de pureté et d'intensité.....

« 2° La forme convexe du buffet, en vertu des principes que « nous venons de signaler est beaucoup plus favorable que la forme « concave à l'émission des sons. Ainsi les tourelles, indépendam- « ment du gracieux effet architectonique qu'elles produisent, « apportent à l'orgue d'excellents éléments acoustiques et un plus « grand développement de tuyaux..... »

3° L'auteur établit que plus le buffet est élevé au-dessus du sol, moins les orgues sont sonores. « L'intensité des sons augmente ou « diminue, » dit-il, « avec la densité de l'air. Les sons produits dans « l'air condensé ont beaucoup plus d'action sur l'air moins dense « que n'en ont les sons produits dans l'air raréfié sur un air plus « condensé. Il en résulte que l'intensité de la propagation du son « augmente de bas en haut et diminue de haut en bas. »

4° M. Lamazou, s'occupant de la place à donner à l'orgue, pense que la meilleure, au point de vue acoustique, serait le centre du monument. « Cependant il faut reconnaître, ajoute-t-il, que la

[1] *Étude sur la Facture moderne*, p. 75,

[2] Tous les tuyaux *en montre* n'appartiennent pas au jeu de *montre*. Il n'est question ici que des tuyaux visibles, à quelque jeu qu'ils appartiennent.

« beauté de l'effet architectonique et les convenances du monument « assignent généralement pour place à l'orgue la tribune placée à « l'extrémité de la nef au-dessus du grand portail [1]. »

5° Enfin, « les architectes doivent proportionner les buffets à la di- « mension des instruments [2]. » Il serait en effet ridicule de donner au buffet d'un orgue de moyenne force des dimensions colossales qui feraient croire à un nombre de jeux considérable. De même qu'un buffet étroit ne saurait convenir à un grand instrument, tant à cause de l'emplacement nécessaire à la distribution et à l'aménagement de chacune des parties qui le composent, qu'à raison des convenances : il faut, dans un orgue, que ce qui frappe les yeux soit en proportion avec ce qui frappe l'oreille.

M. l'abbé Régnier exige encore d'autres conditions que nous nous plairons à demander, à notre tour, en lui empruntant son style incisif : « La montre, ou le buffet, enfin la surface extérieure et parée « de l'instrument, doit se coordonner avec le style de l'église où il « figure, et jamais, il faut l'avouer, ce principe n'a été mieux senti « que maintenant ; jamais la sculpture ne s'est montrée plus empres- « sée à subir les lois de la tradition et de ce que j'appelle l'harmo- « nie visible ; bien différente en cela de ce qu'elle fut au siècle der-

[1] *Étude sur la Facture d'Orgue moderne*, pp. 76 et 77. Dans certaines églises, le désir de ménager la vue d'une rosace ou d'une galerie à jour, a fait placer l'orgue au pignon d'un des bras du transept. Ainsi à la cathédrale de Tours, le grand orgue occupe le bras méridional de la croix ; à Reims et à Laon, le bras septentrional. Mais ce système a l'inconvénient de rompre pour l'œil la régularité de l'édifice, tandis qu'au point de vue acoustique, il ne favorise point le développement des ondes sonores dans toutes les parties de l'église. Ailleurs on a fait mieux pour conserver la vue de la grande rosace occidentale ou des galeries ajourées, on a exigé du facteur qu'il divisât l'instrument en deux corps reliés ensemble par le mécanisme qui s'élevant fort peu laisse apparaître dans toute leur splendeur les roses et les fleurs qui dominent le portail. Cette combinaison complique le travail du facteur ; mais quand elle est exécutée avec tout le soin qu'elle exige, elle produit à tout point de vue un excellent résultat. Comme exemple, nous citerons l'orgue de Notre-Dame de Liesse, dont M. J. Merklin a conçu et dirigé la construction.

[2] Dom Bédos, chargé par l'Académie de sciences de faire un traité sur la Facture d'orgues, émet sur ces proportions d'excellents principes. Pour un orgue de 32 pieds dont le *fa* de vingt-quatre pieds se trouve en montre, il exige un buffet de trente-six pieds de longueur sur douze de largeur et trente de hauteur.

« nier, siècle sourd à la voix des traditions de toute espèce, siècle « d'anachronismes, pendant toute la durée duquel on ne fit pour les « églises gothiques que des buffets pomponnés dans le style de la « régence ; de même qu'on entendait dans les intervalles du chant « grégorien fredonner les violons et les ritournelles de l'opéra. Il y « a pourtant une justice à rendre à cette époque chiffonnée : c'est « que toujours elle préféra dans ses ornementations le mouvement « à la raideur anguleuse de ce qu'on appelle les *plates faces;* rien « n'est plus plat en effet. Tant il est vrai qu'à force de conscience « et d'étude, on finirait par introduire le bon goût jusque dans le « mauvais. Il serait bien plus simple de bannir celui-ci pour garder « celui-là ; mais il faut être un saint, ou au moins un génie, pour « pouvoir échapper aux influences de son siècle... Il faut dire encore, « à l'avantage de notre époque, qu'on ne s'y aviserait pas de vou« loir, comme au XVIIIe siècle, ces montres d'orgues non apparen« tes, qui ont pour but de cacher un magnifique déploiement de « tuyaux, la gloire de leur laborieux auteur. *C'est aussi bizarre*, dit « justement dom Bédos, *que si l'on s'avisait de vouloir changer la « forme d'un violon et d'en faire disparaître les cordes.* Il ne faut « donc pas construire d'orgues à tuyaux non apparents [1]. Faut-il dé-

[1] Il ne faudrait pourtant pas prendre au pied de la lettre ce principe qui conduirait parfois au vandalisme. La société Merklin-Schütze, ayant à construire l'orgue d'accompagnement de la cathédrale d'Amiens, s'est sagement conduite en dissimulant l'instrument. Placé dans l'entre colonnement de la première travée du chœur, l'instrument n'aurait montré ses formes que si on avait enlevé les boiseries derrière lesquelles se trouvent les tuyaux et le mécanisme. Or, n'aurait-ce point été un crime que de déchirer une page de ce livre, unique dans le monde, qu'on appelle le chœur d'Amiens ? A la cathédrale de Soissons, l'orgue de chœur, construit par L. Callinet, avait été dissimulé également derrière les boiseries qui régnaient le long du pourtour du chœur. Ces panneaux qui, sans être aussi riches que ceux du chœur d'Amiens, avaient pourtant une certaine valeur, ayant été enlevés, l'architecte diocésain dut faire construire une devanture de buffet. C'est un chef-d'œuvre de maladresse. Rien ne ressemble moins à un buffet d'orgue, et si je n'avais obtenu, à grand'peine d'ailleurs, quelques tuyaux de montre, sur la plate-face de cet informe bahut, on se demanderait longtemps encore à quoi peut bien servir cette sorte d'armoire. L'orgue, d'autre part, a perdu, depuis qu'il est emprisonné dans cet affreux vêtement, une grande partie de sa sonorité. M. l'architecte n'avait-il donc jamais vu aucun buffet de l'époque ogivale ? Perpignan, Chartres, Strasbourg, Gonesse, Hombleux (Somme) lui auraient

« truire ceux qui existent? Non, ce sont des monuments appareillés « aux temples qui les renferment... Mais, règle invariable pour les « fondations à venir, tout dans une église catholique devant porter « dans ses formes l'explication de son but, on ne peut dissimuler la « forme sans cacher le but, et l'Église catholique n'en a point à « cacher; ils vont tous à la gloire de Dieu et au bonheur de l'hu« manité [1]. »

Si l'on réduit par l'analyse les citations qu'on vient de lire, il apparait que nos auteurs demandent d'un buffet d'orgue qu'il soit fait pour l'église où il a sa place et pour l'instrument qu'il contient.

Il sera fait pour l'église, s'il est en rapport, par ses dimensions, avec la longueur, la largeur et l'élévation du vaisseau, et par ses formes avec le style général du monument, ou du moins de la partie réservée à son emplacement. A ce dernier point de vue, il n'est point de style architectural qui ne se prête facilement à la décoration extérieure d'un orgue, et l'art, à toutes les époques et dans tous les genres, a produit des chefs-d'œuvre de grâce et de bon goût [2]. Rossini attachait une grande importance au buffet d'orgue, qu'il regardait, fût-il muet, comme le plus beau fond qu'on puisse donner à une salle de concert. Et quel plus bel ornement pourrions-nous imaginer au-dessus du portail, à l'intérieur de nos églises [3]? Mais

présente certes les plus heureux modèles, et nos facteurs d'aujourd'hui, plus zélés pour l'étude de l'architecture que les architectes ne se le montrent généralement pour celle de la facture, ont fourni plusieurs exemples de leur savoir faire sous ce rapport. C'est pourquoi nous ne comprenons pas trop le conseil donné par le R. P. Girod « *de ne pas confier la fabrication du buffet au facteur,* » si ce n'est pour cause « d'économie »; et nous ne partageons pas entièrement l'avis de M. l'abbé Régnier quand il dit : « Un facteur peut ne pas s'en rapporter à lui « seul pour tracer le plan extérieur de son orgue. » Certains facteurs entendent mieux cette partie de l'orgue que beaucoup d'architectes, d'ailleurs fort habiles et très instruits.

[1] *L'Orgue*, étude XL[e], pp. 241 et suiv.

[2] On peut consulter à ce sujet le *Dictionnaire raisonné* de M. Viollet-le-Duc, t. II, pp. 251 et suiv. On trouvera aussi des modèles de buffets, dans tous les styles, aux pl. 34, 35, 37, 38 et 39 de l'*Atlas du Manuel du facteur d'orgues*.

[3] « Rien ne prédispose l'esprit à l'impression d'une musique élevée, comme « l'aspect du noble et gracieux instrument, qui en est à la fois le plus puissant « interprète et le plus parfait emblème. Même alors qu'il se tait, l'orgue déjà « semble animer l'espace. (Philbert, *l'Orgue d'Amsterdam*, p. 155.) » L'auteur

il est nécessaire qu'il se marie avec l'ensemble de l'édifice par son aspect général, et que son ornementation s'harmonise avec les détails décoratifs du monument.

Mais le buffet doit surtout être fait pour l'orgue [1]. Par conséquent : 1° il doit être assez vaste pour contenir le mécanisme et les tubes sonores de l'instrument ; 2° il faut qu'il soit ordonnancé de manière à favoriser le mouvement du mécanisme et l'expansion des sons. Or, ainsi que nous l'avons vu, il remplira d'autant mieux cette dernière condition que le nombre des tuyaux de montre sera plus grand et les surfaces planes plus rares et plus étroites. Au surplus, la forme convexe contribuera largement à la sonorité. Le buffet doit être fait pour l'orgue ; par conséquent encore il révélera par son extérieur, même aux yeux, l'instrument qu'il contient ; mais il ne montrera rien qui ne s'y rapporte directement, soit par le côté historique, soit par le côté théorique, soit enfin par le côté esthétique, ou ne soit motivé par les besoins de l'instrument ; et l'ornementation elle même, tout en se soumettant aux règles du style adopté, n'aura sa raison d'être qu'à ces conditions [2].

L'abbé PLY,

Membre de la Société de Saint-Jean.

ajoute en note : « Avez-vous jamais observé l'impression produite dans un tem- « ple, même des plus imposantes proportions, par l'absence de cette décoration « d'un caractère unique et que rien ne saurait suppléer? Au milieu même des « immenses sublimités de Saint-Pierre de Rome, nos yeux la cherchaient ins- « tinctivement et regrettaient de ne point la trouver. »

[1] Cette proposition est au rebours des principes de quelques architectes qui prétendent, du moins leur manière d'agir le donne à penser, que l'orgue doit être fait pour le buffet. Nous maintenons, nous, que le buffet doit être fait pour l'orgue, comme l'habit doit être fait pour l'homme et non point l'homme pour l'habit.

[2] Nous condamnons par là, il est facile de le comprendre, non seulement la figure de S. Pierre qui bénissait le peuple du haut du buffet de l'orgue de Beauvais, la tête de Maure qui s'agitait aux sons de l'orgue de Barcelonne, les anges qui battaient le tambour ailleurs ; la lune, le soleil et les astres qui se mettaient en mouvement à la façade du buffet pendant que l'orgue chantait, et, en général, toutes les marionnettes qui décoraient autrefois l'instrument sacré ; mais encore les cadrans d'horloges qui s'épanouissent au beau milieu de plusieurs façades d'orgues de la capitale. Que vient faire à l'orgue l'horloge du beffroi? Chacun chez soi, c'est le mieux.

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES. — M. Barbier de Meynard offre de la part du traducteur, M. Sauvaire, consul de France au Maroc, un *Traité des poids et mesures* par Elyas, archevêque de Nisibe. Il s'agit d'un ouvrage fort curieux, rédigé vers le commencement du onzième siècle, sur les poids et mesures arabes par un savant évêque syriaque. La découverte de l'ouvrage est due à feu M. Slane ; mais le manuscrit qui le contenait offrait de véritables lacunes. On a trouvé depuis dans la bibliothèque de Gotha un manuscrit plus complet qui a permis à M. Sauvaire d'ajouter à ses publications antérieures sur ce sujet ce qui leur manquait. M. Barbier de Meynard appelle l'attention sur le chapitre V où se trouve une liste détaillée des poids usités (*rotls*) dans les différentes parties de l'empire musulman. Il y a là une foule de termes inconnus à nos dictionnaires arabes, une quantité de renseignements précieux qui n'avaient point été mis en lumière. Grâce à la traduction de M. Sauvaire, on pourra corriger plus d'une erreur commise par don Vasquez Queipo dans son *Système métrique des anciens peuples*. Bien plus, comme les mœurs et les institutions changent peu en Orient, les données de l'archevêque de Nisibe permettent de remonter à un âge plus reculé et de retrouver la valeur des poids et mesures de l'Asie Mineure, au moins dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. C'est un fait important dont on doit la constatation à M. Sauvaire et qui aura sa confirmation dans le mémoire du même savant sur les monnaies et les poids que publie le *Journal asiatique*.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES. — M. le comte de Bussy a donné lecture de la Note suivante sur l'obligation de rendre le pain bénit, aux siècles derniers :

« Le paragraphe suivant du compte des recettes et des dépenses pour l'année 1753, des fabriques de Saint-Pierre des Arcis et de Saint-Martial, qui lui était unie, à Paris, et dont j'ai trouvé des feuillets parmi d'anciens papiers, m'a suggéré l'idée de faire quelques recherches sur l'obligation

qu'il mentionne : ce paragraphe vient après plusieurs articles dont le total est de 162 livres 19 sols 2 deniers pour le produit des messes et du pain bénit; il est ainsi conçu :

« Plus sera ajouté à la dite somme celle de quatre livres dix sols pro-
« venant du Sr Chabert, en quoi il a été condamné envers ladite fabrique
« par sentence contradictoire rendue au Châtelet de Paris le 21 février
« 1753, pour n'avoir pas mis des cierges sur le pain qu'il a présenté pour
« bénir; sçavoir trois livres pour les cierges et trente sols attribués à la
« sacristie par forme de domage et intérêt; laquelle sentence est aussi
« rendue contre le nommé Sivoy, paroissien, et le condamne à rendre un
« pain bény descent, sinon authorise la fabrique d'en faire présenter un
« à ses dépens jusqu'à concurrence de quinze livres, et l'un et l'autre
« condamnés aux dépens, cy... 4 l. 10 s. »

« L'usage du pain bénit est très ancien dans l'Église ; le Concile d'Antioche de l'année 341, établit qu'à cette époque le pain offert par les fidèles était divisé en deux parts, dont l'une, en quantité suffisante, était consacrée pour les personnes qui devaient communier, et l'autre était bénite par le célébrant à la fin de la messe, et distribuée à la place de l'Eucharistie, en compensation, ἀντίδωρον [1], aux autres fidèles qui avaient assisté au Saint-Sacrifice.

« On a longtemps appelé le pain bénit, *pain eulogique, eulogies, bénédiction*. N'ayant point l'intention de faire ici une dissertation sur ce sujet, mais seulement de signaler certains usages qui le concernaient aux siècles derniers, je me bornerai à étudier l'extrait du compte de la fabrique de Saint-Pierre des Arcis, après avoir toutefois noté que si l'usage du pain bénit est très ancien, il n'était cependant pas encore universel au XVIIIe siècle, et n'était pas connu alors dans plusieurs diocèses, notamment dans celui de Cambrai [2]. Ce que je vais dire ne concerne pas évidemment ces derniers.

« On voit d'abord par la sentence de 1753, que l'obligation de rendre le pain bénit existait pour les paroissiens, et que cette offrande devait être décente, c'est-à-dire convenable, suivant l'état de chacun, C'est aussi ce que Jousse nous dit dans son *Traité du gouvernement temporel des paroisses*, et il ajoute que cela avait été ainsi jugé par plusieurs arrêts. Il était à cet effet, généralement, tenu un registre des habitants chefs de famille, par rues et par maisons, et il était établi un tour qui devait être régulièrement suivi.

[1] *Dict. des antiq. chrét.*, par l'abbé Martigny, au mot *Eulogies*.

[2] *Collection de Jurisprudence*, par Denisart, tom. II, au mot *Pain bénit*.

« On voit par la même sentence que lorsqu'un paroissien refusait de rendre à son tour le pain bénit, la fabrique pouvait se faire autoriser à le rendre à ses frais, et qu'une certaine somme était alors arbitrée pour cela par le tribunal ; Jousse cite une sentence du Chatelet, en date du 16 mars 1737, qui juge de même.

« La sanction légale existait non seulement quant à l'obligation de rendre le pain bénit à son tour; d'une manière convenable, mais encore il fallait le faire suivant l'usage établi en la paroisse; notre sentence du 21 février 1753 condamne en effet le Sr Chabert pour n'avoir pas mis des cierges sur le pain qu'il a présenté pour bénir.

« Les personnes qui présentaient le pain à bénir, à Paris, devaient *quêter en personne pour les pauvres, sans qu'elles puissent envoyer ou commettre autres personnes de moindre qualité, à peine de dommages-intérêts.* Denisart rappelle plusieurs arrêts conformes rendus sur les conclusions du Procureur général, dont le premier en date est du 26 mars 1599.

« Toute cette jurisprudence était-elle beaucoup plus ancienne ; je n'ai pu le découvrir, mais je ne le crois pas.

« J'ajouterai que c'était aux Marguilliers qu'appartenait le soin de veiller à la distribution du pain bénit, et que les morceaux devaient en être tous égaux [1], sauf les exceptions motivées par la condition, l'état ou l'office de quelques personnes privilégiées, auxquelles même des parts pouvaient être portées à domicile.

« La distribution dans l'église devait être faite par le bedeau à tous les assistants, à la messe paroissiale, et d'abord, par préférence et par morceaux distingués, au clergé, même aux laïques en surplis [2], et puis au seigneur patron de l'église [3], et au seigneur haut-justicier ; après eux, à leurs officiers de justice.

« L'usage était établi de le distribuer ensuite, et avant les Marguilliers, par honneur et bienséance plutôt que par devoir et obligation, aux gentilshommes qui demeuraient dans la paroisse et aux autres personnes qualifiées, suivant leurs rangs et préséances, et ces préférences ont très souvent occasionné des scandales, des contestations et des procès très sérieux.

« Je rappellerai à ce sujet qu'on distinguait deux sortes d'honneurs dans l'Église, dont les uns étaient appelés *Majores*, et les autres *Minores*.

[1] Denisart, au mot *Pain bénit.* — *Rituel d'Alet,* part. 2, inst. 9.

[2] Édit de 1695, art. 45.

[3] *Patronum faciunt,* disait une ancienne maxime. *dos, ædificatio, fundus.*

« *Majores sunt*, dit de Roye, l.I,ch.1, *præsentatio idonei clerici,alimenta ex bonis Ecclesiæ, listræ* [1], *processionalis receptio, thus, preces, sepultura et sedes in choro. Minores sunt panis benedictus, osculum pacis, aqua benedicta et sedes in honoratiore loco navis Ecclesiæ.*

« Ces derniers, parmi lesquels on voit comprise la distribution par préférence du pain bénit, n'étaient à proprement parler que des distinctions de politesse qu'on accordait aux personnes les plus notables.

« Les honneurs de l'Eglise proprement dits, qui étaient ceux désignés plus haut sous le titre de *Majores*, appartenaient de droit, et à l'exclusion de tous autres, au Patron et au Seigneur haut-justicier ; ils ne pouvaient avoir de concurrents pour les prières nominales, la litre, l'encens.

« Je dirai avec un ancien [2], en terminant : *frivola hæ fortassis videbuntur, sed tamen honesta curiositas ea non respuit.*

« J'ai cru qu'après avoir exposé par qui le pain bénit devait être offert, il n'était pas indifférent de dire comment il était distribué. »

Congrès archéologique d'Arras. — M. le comte A. de Marsy nous adresse le compte-rendu suivant des principaux travaux de ce Congrès :

« Avant d'arriver à l'examen très rapide des questions traitées, qu'il me soit permis de dire deux mots du local choisi pour nos réunions, la grande salle du musée, dépendant de Saint-Vaast, où nous nous trouvions entourés de bonnes toiles de l'école moderne. L'abbaye de Saint-Vaast, reconstruite au XVIIIe siècle, et dont l'église est devenue la cathédrale d'Arras, est, avec l'hôtel de ville, un des deux seuls monuments importants d'Arras. Tout s'y trouve réuni, le palais épiscopal, le grand séminaire, le musée, les archives, la bibliothèque, etc. C'est là aussi que les deux Sociétés savantes, l'Académie et la Commission des antiquités tiennent leurs séances. Rappelons, en passant, que l'Académie d'Arras, une des plus anciennes Sociétés savantes de France, reçut son institution régulière par des lettres patentes de Louis XV, données à *Compiègne*, le 9 juillet 1773.

« Le temps et surtout la place me feraient défaut s'il me fallait passer en revue les trente-six questions inscrites au programme et dont plusieurs, du reste, n'ont pas été traitées.

« Comme introduction aux travaux du Congrès, M. le chanoine Van Drival a traité, avec la grande compétence que chacun lui reconnaît, la

[1] On appelait *litres* ou *ceintures funèbres*, des bandes de la largeur de deux pieds au plus, peintes en noir avec les écussons des armes de distance en distance, tout autour d'une église ou d'une chapelle, en dedans et en dehors, en signe de deuil du patron ou du seigneur haut-justicier.

[2] Vopiscus, *in Aurel.*

première question relative aux travaux historiques et archéologiques accomplis, depuis un demi-siècle, dans les deux départements du Pas-de-Calais et du Nord.

« La part la plus large a été faite aux découvertes locales et à l'examen des monuments qui subsistent sur le sol d'Arras et dans les principales villes d'Artois.

« Signalons notamment les communications de MM. Terninck, de Baillencourt et Fourdrignier, sur les époques gauloise et romaine, de MM. Enlart, Cappe, Fromentin, Van Drival, de Cardevacque, Deschamps de Pas, de Linas et Latteux, sur le Moyen-Age et la Renaissance,

« Une mention toute particulière est due au travail fait par M. de Laurière, à l'occasion de la mosaïque de Frumault, œuvre de la fin du XIIe siècle, conservée au musée d'Arras. M. de Laurière a rapproché ce monument presque unique des représentations de même genre que l'on trouve à Saint-Omer et à Rome.

« Les questions qui, ainsi que celle que nous venons d'indiquer, peuvent être généralisées et permettent à chacun de faire connaître les monuments qu'il peut avoir étudiés, sont toujours celles qui offrent le plus d'intérêt, et nous ne saurions trop désirer d'en voir augmenter le nombre.

« L'étude des places d'Arras et l'examen du style de leur architecture a occupé aussi une assez large place dans les travaux du Congrès. M. de Cardevacque a présenté plus de 300 dessins exécutés sous sa direction et constituant l'atlas du Mémoire qu'il a rédigé sur ce sujet et qui vient d'être récemment couronné par l'Académie d'Arras. Il croit que cette architecture est exclusivement flamande. Plusieurs membres du Congrès ont pris la parole à cette occasion, et M. de Marsy, après avoir combattu l'hypothèse qui veut faire venir cette architecture d'Espagne, a fait ressortir la grande analogie que ces constructions offrent au triple point de vue du *pignon*, des *galeries* et des *caves*, avec les édifices de l'Allemagne du Nord et de la Scandinavie.

« L'histoire des tapisseries d'Arras, déjà traitée par M. Van Drival, et, qui est en ce moment le sujet de travaux considérables de MM. Pinchart, Guiffrey et Muntz, suffirait, à elle seule, à défrayer les séances d'un Congrès, et nous ne nous étonnerions pas si, dans quelques années, elle groupait autour d'elle un nombre suffisant de *curieux* pour répondre à ce désir. Aussi, M. Van Drival s'est-il borné à faire connaître les découvertes les plus récentes à ce sujet.

« Notre confrère, M. Ludovic Latteux, a traité, d'une façon complète, la question relative aux vitraux peints existant en Artois.

« S'il n'y a que peu de chose à dire des monuments d'Arras et de Douai, ces places de guerre trop souvent bombardées pour avoir pu conserver des édifices considérables, nous avons, du moins, à mentionner de précieux reliquaires, œuvres remarquables du Moyen-Age que, grâce à de bienveillantes interventions, il nous a été donné d'examiner, ceux de la sainte Chandelle, de la sainte Epine et de la Dent de saint Nicolas. Du reste, les amateurs d'orfèvrerie ont été particulièrement favorisés pendant tout le cours de notre voyage ; car, il nous a été donné, en outre, de voir, à Saint-Omer, la croix de Clairmarais et celle de Saint-Bertin ; à Tournai, plusieurs châsses importantes et à Bruxelles, à l'exposition, des monuments du plus haut intérêt, qui réclameraient une description spéciale.

« En quittant Douai et Saint-Omer, nous avons été à Tournai, renouvelant l'usage, autrefois mis en vigueur par M. de Caumont, de tenir, dans les villes frontières, des réunions internationales, grâce auxquelles s'établissent des rapports plus intimes avec les savants des Etats voisins. Le bourgmestre de Tournai et la Société historique et littéraire de cette ville nous ont fait l'accueil le plus gracieux. En nous offrant le vin d'honneur, M. le bourgmestre Crombez a rappelé que Tournai pouvait être considéré comme le berceau de la monarchie française. Ajoutons, comme souvenir local, que, pendant plusieurs siècles, Noyon et Tournai furent gouvernés par les mêmes prélats.

« Primitivement, notre réunion devait prendre fin à Tournai, mais l'exposition rétrospective, organisée à l'occasion du *cinquantenaire de l'Indépendance de la Belgique*, était un attrait tel que la plupart de nous se sont décidés à aller passer quelques jours à Bruxelles. Un autre motif, non moins puissant aussi, les y a décidés. S. M. le roi des Belges, inscrit, depuis plus de quinze ans, sur la liste des membres de la Société française d'archéologie, avait bien voulu faire savoir au président, M. Palustre, qu'il recevrait les membres du Congrès pendant leur séjour à Bruxelles; aussi avons-nous été invités à passer une soirée au palais de Lacken. »

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE. — Le tome XXVI de ses Mémoires contient trois *Rapports* de M. J. Garnier sur les travaux de la Société ; des *Rapports sur les concours d'histoire et d'archéologie*, par MM. Darsy et H. Josse ; un *Discours sur les Beaux-Arts au temps de Charlemagne*, par M. l'abbé Hénocque ; *Discours sur le Vandalisme*, par M. Janvier ; *Voiture et l'Hôtel de Rambouillet*, par M. G. Lecocq ; *Notice sur des vases antiques*, par M. Van Robais ; *Lamotte en Santerre*, par M. de Cardevacque ; l'*Exécution d'un arrêt du Parlement au XVe siècle*, par M. de Marsy ; divers documents communiqués par MM. Dubois et de

Calonne : *Les Prisons en Picardie*, par M. Darsy ; *le Bâtard de Saint-Pol*, par M. Janvier ; *un Cachet d'oculiste romain*, par M. Garnier ; *Actes inédits de S. Lucien*, par M. Salmon ; *de l'administration du diocèse d'Amiens pendant la vacance épiscopale*, par M. l'abbé Duval ; *les Souvenirs de S. Firmin à Pampelune*, par M. l'abbé Corblet. Voici quelques extraits de cette dernière notice :

La célèbre chapelle de S. Firmin, munie d'une chaire et de trois autels, a été érigée en 1696 pour remplacer un plus petit sanctuaire du même vocable qui occupait l'emplacement actuel de l'autel de *Nuestra Señora de los remedios*.

Sur le grand autel, que Pie IX a privilégié à perpétuité en date du 27 juin 1876, s'élève un riche baldaquin soutenu par huit colonnes de marbre. C'est là qu'est exposé l'énorme et remarquable buste en argent du patron de la Navarre. Le saint évêque de *Pampelo* et de *Samarobriva*, mître en tête, crosse en main, est revêtu, selon l'usage espagnol, d'un manteau de velours brodé d'argent ; il porte au cou une croix en cristal de roche, et l'on voit, incrusté dans sa poitrine, un fragment du chef de S. Firmin, envoyé en 1186 par Thibault d'Heilly, évêque d'Amiens, à Pierre Paris, évêque de Pamplona. Sur le socle, véritablement monumental et dont les angles sont décorés de figures d'anges, on remarque, plusieurs fois répété, un lion courant surmonté d'une couronne. Ce sont les armes de l'*Ayuntamiento* (municipalité) qui a plus spécialement S. Firmin pour patron et qui se charge de tous les frais de culte pour la chapelle où s'accomplissent toutes les cérémonies religieuses de la municipalité. Le buste et son socle pèsent 24 *arobas*, c'est-à-dire environ 275 kilogrammes.

Même après avoir vu les riches trésors des cathédrales de Burgos, de Tolède, de Cordoue, de Séville, de Grenade et de Notre-Dame del Pilar, on reste ravi d'admiration en face des richesses artistiques qui composent le trésor de S. Firmin, renfermé dans une sacristie spéciale. Parmi ces objets liturgiques tout en argent massif, je dois signaler deux splendides devants d'autel où la statue de S. Firmin est entourée de figures d'anges ; une crosse de gala, une mitre ornée de filigranes et de pierreries, et un pectoral d'émeraudes, parures destinées, pour les jours de fête, au buste de S. Firmin ; un reliquaire en forme de soleil avec une forte relique de notre premier évêque ; quatre masses de procession ; cinq plateaux destinés à décorer l'autel ; des canons d'autel où les prières liturgiques sont gravées sur le métal. Je ne parlerai pas des calices, des ciboires, des croix, des burettes, des chandeliers, des bijoux, etc. ; mais je dois noter deux énormes chaînes en or, les riches manteaux dont on pare le buste, selon la

couleur liturgique de la fête du jour, et des chapes sacerdotales dont le chaperon représente la figure de S. Firmin. Presque toutes ces œuvres d'art datent du XVIIe et du XVIIIe siècle. Beaucoup d'entre elles sont des dons de l'*Ayuntamiento*, comme le témoignent les armoiries qui y sont gravées.

Ce n'est point seulement à San-Lorenzo que vit la mémoire de S. Firmin. D'autres monuments ont également consacré son glorieux souvenir. Sa statue décore, avec celles de S. Saturnin, de S. Honeste et de S. François Xavier, le portail gréco-romain de *Nuestra Senora del Sagrario*. Je n'ai pas à vous décrire cette vaste cathédrale, ni son cloître du XIVe siècle, le plus beau que j'aie vu en Espagne ; je dois me borner ici à mentionner la chapelle de S. Firmin dont l'autel est construit dans ce style *plateresque* qui fatigue plutôt qu'il ne captive l'attention. La statue du Patron occupe la place d'honneur du retable, au dessus du corps de Ste Déodata. J'ai vu dans la sacristie des chanoines un magnifique buste en argent de S. Firmin, contenant une relique du Martyr ; c'est celle que le cardinal de Créquy envoya sur la demande de l'ambassadeur d'Espagne à dona Béatrix de Beaumont y Navarra fondatrice des Carmélites déchaussées de Pamplona. On conserve encore le reliquaire dans lequel était renfermé ce précieux cadeau : c'est une espèce de ciboire ajouré en argent, surmonté d'une croix.

Je n'ai pas manqué de faire un pèlerinage au sanctuaire qu'on appelle indifféremment *San-Fermin de la Cuesta* ou *de Aldapa*, c'est-à-dire *de la côte*. Le premier mot est espagnol, le second est basque, langue que parlent tous les montagnards des environs. Cette chapelle, située au haut d'une côte, sur la *plaza del Palacio*, est construite à l'emplacement de la maison du sénateur Firmus, père de S. Firmin. Avait-il en même temps deux habitations, l'une sur cette côte et l'autre à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'église *San-Lorenzo*? Ou bien a-t-il quitté son premier logis pour celui où devait naître notre illustre pontife ? C'est un point que je n'ai pu suffisamment éclaircir ; je conviens qu'une tradition dix-sept fois séculaire peut se permettre un peu de vague et ne pas répondre avec une précision mathématique à toutes les indiscrètes question d'un touriste.

Au grand autel j'ai remarqué un buste en bois de S. Firmin, contenant une relique et revêtu d'un manteau rouge. Les peintures du retable représentent l'apôtre de l'Espagne et de la France, ici, prêchant un crucifix à la main, ce qui n'est guère archaïque, là, baptisant les païens qu'il vient de convertir. Ce sanctuaire s'est enrichi récemment de nombreux objets d'art provenant des couvents supprimés. La fête du patron de la Navarre se célèbre là à sa vraie date, c'est-à-dire le 25 septembre, en présence de l'*Ayuntamiento*.

Dans quelques autres villes de l'Espagne, j'avais recueilli des notes sur le culte rendu par la Péninsule à notre glorieux Martyr. Mais, en relisant l'ouvrage de M. Salmon, je m'aperçois qu'il a presque tout dit sur ce point. Je ne trouve que trois petites additions à faire à ses recherches :

S. Firmin est le patron très vénéré de la ville de Flasa, dans la province de Gérone. On y conserve une relique qui provient de Pamplona.

Le culte de notre Pontife fut introduit à Barcelone en 1720 par des régiments navarrais qui revenaient de Sicile. On vénère surtout sa mémoire dans l'ancienne église des Trinitaires déchaussés.

C'est dans une ancienne chapelle conventionnelle du même ordre, à Valence, que s'est localisée la dévotion envers S. Firmin. Le jour de sa fête, avant le chant de l'Evangile, on distribue aux assistants des images de *San Fermin, primer obispo de Pamplona y patron de Navarra*. Remarquez bien qu'ici comme ailleurs l'illustre Pontife n'est jamais qualifié autrement. Je ne voudrais pas chicaner les Espagnols sur le titre d'évêque de Pamplona, mais tout au moins ils ne devraient pas confisquer sa mémoire au point de laisser oublier qu'il a été surtout le premier évêque d'Amiens. Je n'ai vu dans toute l'Espagne, relativement à notre martyr, qu'un seul souvenir de la Picardie : c'est une excellente peinture du Palais de la Députation provinciale représentant l'invention du corps de S. Firmin à Abladane. Cette œuvre d'un peintre moderne de Madrid dont le nom m'échappe, est placée au-dessous du buste du martyr, qui semble étendre sa protection sur les rois de Navarre dont les portraits en pied décorent la salle royale. J'ai bien un peu réclamé contre l'oubli populaire d'un apostolat qui constitue presque toute l'existence de notre Martyr, et je dois déclarer que les bons chanoines de la cathédrale navarraise ne se sont pas trop fâchés quand je leur ai dit que S. Firmin appartient plus à la France qu'à l'Espagne, plus à la Picardie qu'à la Navarre, puisque Pamplona ne lui a donné que la vie, et qu'Amiens lui a donné la gloire.

Société des Antiquaires de l'Ouest. — Sous le titre de *Une Énigme archéologique*, M. de Longuemar donne lecture d'une étude détaillée sur un singulier bas-relief en terre cuite, dont il met des estampages sous les yeux de la Société. Cette brique historiée fut recueillie, il y a plusieurs années, au chevet d'une sépulture ancienne et au milieu d'innombrables débris de tuileries gallo-romaines échelonnées le long d'une voie antique, près Issoire (Puy-de-Dôme). Le personnage principal de ce bas-relief, armé de pied en cap, porte sur son front le monogramme du Christ entre l'alpha et l'oméga, et son attitude est celle d'un triomphateur sur les esprits du mal, symbolisés à ses côtés par les figures du Lion et du Dragon.

A ce propos, le R. P. de la Croix communique une lettre émanant d'un archéologue du Puy-de Dôme. D'après les renseignements qu'elle contient, les savants de Clermont-Ferrand exploreraient en ce moment une superficie de terrain fort considérable à Lezou, le long de la voie romaine qui mène de *Lugdunum* à *Burdigala*, et y auraient trouvé un atelier céramique immense, qui aurait répandu ses produits dans une partie de la Gaule. Parmi les nombreux objets déjà trouvés, quelques-uns donneraient à penser que certaines familles de potiers, étant chrétiennes, auraient mis sur les produits de leur fabrication des signes de leur religion, et que plusieurs sigles céramiques auraient, jusqu'à ce jour, été interprétés avec trop de précipitation et d'une manière fautive. Le R. P. de la Croix se range à cet avis, et le justifie par diverses preuves.

— Mgr Barbier de Montault termine une remarquable étude sur un autel mérovingien transporté de Vouneuil-sous-Biard (Vienne) au musée de Poitiers par de fort justes considérations sur le rôle limité que doivent remplir les musées d'antiquités.

« Le R. P. Cahier, dit-il, a imprimé, dans ses *Nouveaux Mélanges d'archéologie*, qu'il aimait mieux voir les objets anciens dans les musées que dans les églises. En fait, il n'a pas absolument tort, puisque le clergé a aidé lui-même au dépouillement des édifices confiés à ses soins. Mais, en droit, c'est autre chose, et il faudra toujours en revenir au droit, car il est à la fois l'expression de la vérité et l'instrument de la justice. Que les évêques fassent scrupuleusement la visite des églises, l'inventaire étant minutieusement dressé, les curés étant déclarés responsables et les élèves des séminaires instruits de ce qu'ils ne peuvent plus ignorer, toute dilapidation deviendra absolument impossible. La menace des peines canoniques ou même de simples amendes au profit des œuvres pies coupera court à ce désordre, déjà trop ancien et trop persévérant, puisqu'il a appauvri toutes nos églises.

« Je ne blâmerai pas l'institution des musées, puisque j'en ai moi-même fondé deux pour les diocèses d'Angers et de Tarantaise. Mais le musée ne doit être considéré que comme un lieu de refuge et, si l'on veut, un hôpital où l'on assure un dernier abri aux pauvres et aux abandonnés. Les gens riches n'envoient pas leurs parents, ni même leurs serviteurs, finir leurs jours à l'hôpital.

« Faisons de même et ne sacrifions pas imprudemment nos titres de gloire et de noblesse. Il y aura toujours, dans un coin de l'église ou de la sacristie, une place pour un objet démodé ou hors d'usage. Le donner à un musée, c'est lui ôter une partie de sa valeur. Là, en effet, il fixera certainement moins l'attention et rarement on se préoccupera de son origine qui, au point de vue de l'histoire locale, a une importance réelle.

« Certes, c'eût été une gloire pour l'église de Vouneuil de pouvoir affirmer par un monument authentique son existence à l'époque mérovingienne. Peu d'églises en Poitou seraient capables d'attester ainsi l'antiquité de leur origine. De plus, l'emploi du marbre est un indice du culte qui a quelques ressources et qui ne se traîne pas péniblement dans la misère. Enfin le grillage est une preuve que les reliques enfermées dans l'autel étaient conservées avec un soin jaloux et qu'on venait les vénérer, puisqu'on prenait cette précaution contre la foule. De pareils souvenirs méritaient d'être tenus à honneur. Vouneuil possédant un autel du Ve siècle eût acquis quelque renom parmi les archéologues, qui se seraient arrêtés pour le visiter.

« Toutes ces choses n'ont pas été comprises à temps. L'église rurale a perdu ainsi tout à la fois son titre le plus ancien et son seul intérêt. Heureusement l'autel mérovingien reste en Poitou : c'est une consolation, quand on pense qu'il pouvait émigrer ailleurs ou même être débité en vulgaire plâcage.

« Puisse cette leçon profiter aux gardiens de nos monuments religieux ! »

Société archéologique de Béziers. — M. L. Nogier décrit trois cippes ou supports d'autels chrétiens antiques qui se trouvent à Régimont, à Joncels et à Celeyran (Hérault). Leur destination est clairement établie par leurs inscriptions mentionnant des reliques et par les niches carrées qui les contenaient. Ces sortes de cippes, qui ressemblent à ceux des autels païens, ont été usités tout au moins depuis l'époque constantinienne jusqu'au VIIIe siècle. Parmi les supports d'autels munis de niches à reliques, M. Nogier cite celui qui a été découvert récemment près de Poitiers par le P. Lacroix, ceux du musée de Bagnols et de Saint-Jean de Ravenne.

Le même antiquaire a étudié un certain nombre de sarcophages chrétiens qui n'avaient pas encore été décrits. Tel est celui de Castelnau, qui provient probablement de l'abbaye d'Aniane. La face principale de ce monument est composée de trois niches rectangulaires à rideaux relevés et de quatre compartiments. Dans la niche du milieu est le Christ tenant un sceptre dans la main gauche. Les personnages qui occupent les deux autres niches paraissent être des prophètes. Le couvercle à quatre pentes est couvert d'imbrications ; en outre, il présente le monogramme du Christ accosté de l'alpha et de l'oméga, dans un cercle entouré de plantes de lierre. Ce sarcophage se rattache, par son style général, à cette grande école d'Arles, dont les tombeaux datent du IVe et du Ve siècle.

J. C.



Frise incrustée à Saint-Jean de Lyon.

BIBLIOGRAPHIE

MONOGRAPHIE DE LA CATHÉDRALE DE LYON, *par* Lucien Bégule, *membre de la Société française d'archéologie et de la Société littéraire de Lyon, précédée d'une notice historique par* M C. Guigue, *archiviste en chef du département du Rhône et de la ville de Lyon. — Lyon, imprimerie Mougin-Rusand*, 1880. *In-folio* VIII-224 *p., avec* 34 *pl. photographiées, gravées et chromolithographiées, et figures dans le texte.*

La primatiale de Saint-Jean de Lyon peut être considérée comme un des monuments les plus importants de l'art religieux du midi de la France, aussi ne nous étonnons-nous pas que son étude détaillée ait tenté un archéologue, et nous saluons avec plaisir le beau travail de M. Lucien Bégule, travail qui, par son étendue et les planches qui l'accompagnent, est à la hauteur du monument auquel il est consacré.

Archéologue érudit, dessinateur consciencieux, M. Bégule nous a donné, dans ce volume, non seulement une description complète de l'église de Lyon et de ses annexes, mais une étude sur le symbolisme des verrières et des sculptures qui décorent plusieurs des parties de cette église et notamment le portail. Enfin, voulant augmenter encore la valeur de sa publication, il a demandé au savant archiviste de Lyon de placer en tête une notice sur la construction de la cathédrale, travail rédigé d'après des documents inédits, et dans lequel on retrouve les éminentes qualités qui distinguent depuis longtemps les différents ouvrages de M. Guigue.

Nous devons signaler d'abord la liste fort intéressante donnée par

M. Guigue (p. 32) des maîtres de l'œuvre qui ont été appelés à diriger les travaux de construction, depuis *Robert le Maçon*, cité dans un acte de 1147, jusqu'à *N. Marceau*, qui vivait dans les dernières années du XVe siècle, et celle des maîtres particuliers qui travaillèrent sous la direction de ceux-ci à la charpente, serrurerie, couverture, verrerie et peinture [1].

Un chapitre du travail de M. Guigue qui nous paraît surtout intéressant à signaler est l'étude des ressources pécuniaires dont put disposer l'église de Lyon pour l'exécution de ces travaux.

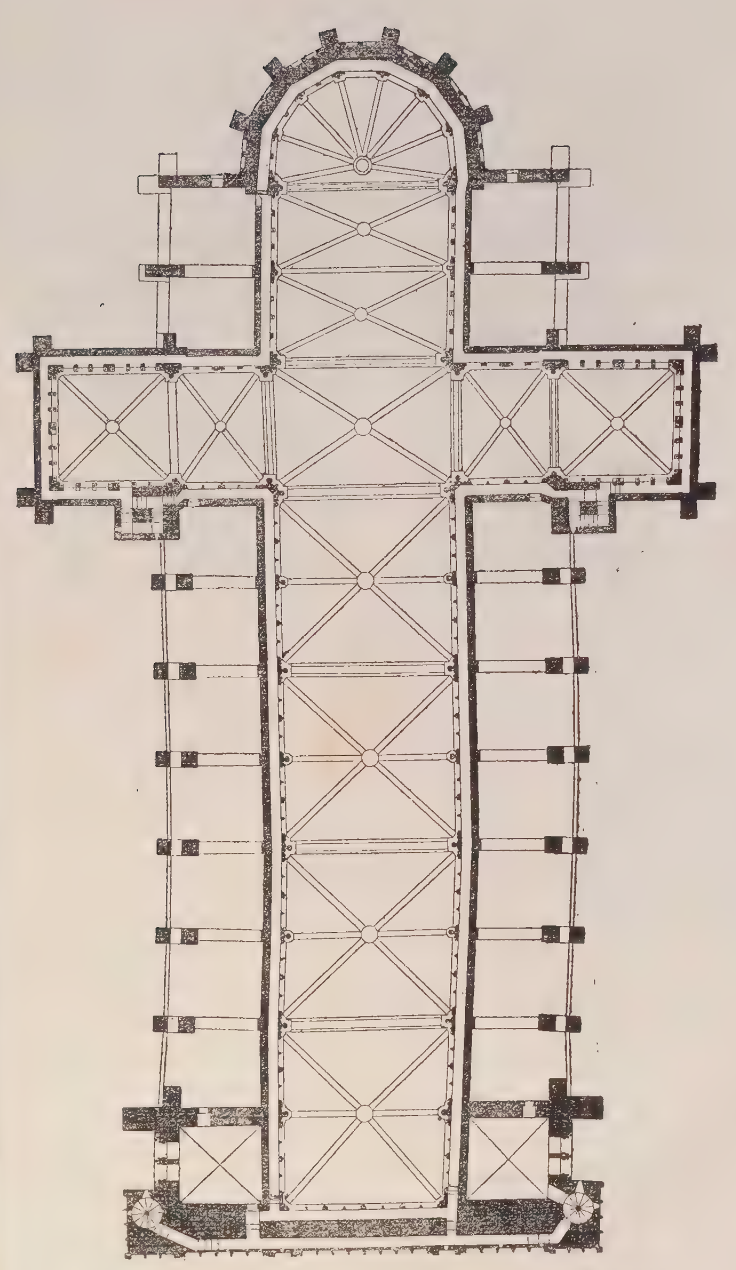
Dans l'impossibilité où nous nous trouvons de suivre M. Bégule dans sa description de la cathédrale de Saint-Jean, nous nous bornerons à signaler quelques-uns des points qui nous ont frappé en étudiant son beau travail, et en nous aidant des dessins qu'il veut bien nous autoriser à reproduire.

Nous ne pouvons adopter l'explication symbolique que donne M. Bégule au sujet de l'inclinaison du chœur, et il suffit, croyons-nous, de regarder le plan qu'il donne pour se convaincre que l'explication toute simple, résultant soit de la difficulté pour les architectes d'établir leurs lignes droites et parallèles, soit et surtout de ce fait, que le plus souvent les édifices nouveaux étaient commencés sur plusieurs points à la fois et sur l'emplacement de monuments antérieurs non encore détruits, est celle qui doit être admise, sans recourir à des subtilités de forme symbolique qui n'ont été en faveur que du XIVe au XVIe siècle [2].

Un des points intéressants à signaler dans la décoration intérieure de Saint-Jean est l'emploi, dans les frises et sur les chapiteaux, d'un procédé d'incrustation que l'on observe aussi à la cathédrale de Saint-Maurice de Vienne et qui n'est pas sans offrir quelque analogie avec le mode employé pour la décoration des carrelages de Saint-Bertin, à Saint-Omer, et de Thérouanne. Du reste, M. Bégule a, depuis la publication de son livre, développé, dans un travail lu au congrès archéologique de Vienne, ses idées sur

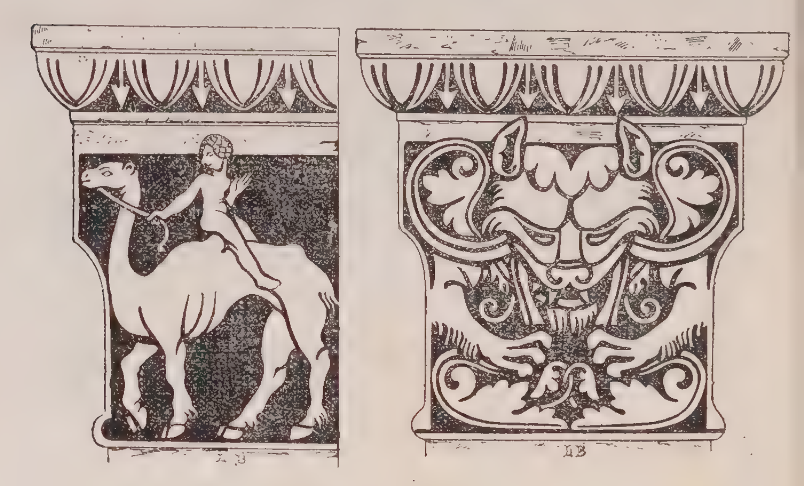
[1] Cette liste, qui comprend douze noms, commence véritablement à 1270. Citons notamment Pierre de Beaujeu, auteur de la *Grande Rose* de la Cathédrale (1370).

[2] Parmi les questions secondaires, mais intéressantes, nous devons signaler l'étude des signes lapidaires, dont M. Bégule a recueilli un assez grand nombre. Espérons qu'un jour quelque archéologue, profitant des observations faites par M. Bégule, par M. Révoil et par M. le chevalier de Sylva, ainsi que de celles qu'il est encore facile de faire en Syrie, notamment sur les monuments datant de la période latine, en tirera des indications profitables pour nos recherches. M. Bégule a donné également la reproduction de figures humaines ; je me permettrai de signaler aussi les figures de cavaliers que j'ai pu relever, il y a quelques années, à El-Bireh, près de Jérusalem, et que je n'ai pas eu encore l'occasion de publier.



Église Primatiale de Saint-Jean de Lyon. — Plan au niveau du triforium.

l'emploi des incrustations pour la décoration des monuments du Moyen-Age dans le midi de la France [1].



Chapiteaux incrustés. XIIe siècle.

La cathédrale de Lyon est un des rares monuments religieux dans lesquels on ait encore conservé, au centre de l'abside, la *cathedra* ou siège des archevêques, sorte de fauteuil de marbre élevé sur trois marches [2]. Malheureusement, une boiserie moderne recouvre cet objet, et ce n'est qu'à grand-peine que M. Bégule a pu le dessiner. La dernière marche sur laquelle reposaient les pieds de l'archevêque, gravée et incrustée comme les frises supérieures, offre, dit-il, une composition des plus singulières dont nous avons vainement cherché le sens. Verrait-on un symbole ou simplement un motif d'ornementation purement fantaisiste dans cette tête couronnée et portant à sa bouche un olifant de chaque main? En attendant meilleure interprétation, ajoute-t-il, il est permis d'y trouver une traduction iconographique de ce passage de saint Paul parlant des apôtres : *In omnem terram exivit sonus eorum* (ad Rom. x, 18).

[1] Il est très regrettable que ce Mémoire, au lieu de figurer *in extenso* dans le Compte-Rendu du Congrès, qui vient de paraître, n'y soit mentionné qu'en trois lignes (p. 313).

[2] Je signalerai, à côté des sièges épiscopaux de Lyon et de Vienne, celui de la cathédrale d'Augsbourg, aussi en marbre blanc, et supporté par deux lions. Il est placé dans l'ancienne abside de ce monument, au-dessus de la crypte.



Marche supérieure du trône archiépiscopal.

Parmi les particularités que nous avons à relever dans le mobilier liturgique, il n'est pas hors de propos de mentionner le *ratelier*, traverse de métal posée sur deux colonnes et supportant sept cierges, candélabre qui aurait rappelé les sept églises d'Asie, où saint Pothin fut instruit de la vision de saint Jean. Ce n'est, croyons-nous, qu'une variante du candélabre à sept branches, conservé comme tradition biblique, et dont on possède encore des spécimens dans plusieurs cathédrales, et notamment à Brunswick.

L'horloge astronomique a fourni aussi à M. Bégule l'occasion de quelques pages intéressantes, et, à côté de l'horloge actuelle, il a représenté ce monument tel qu'il était en 1598 et que nous le donne une gravure de cette époque, avec le portrait de son constructeur, le bâlois Nicolas Lippius.

La description des vitraux occupe une large place dans la monographie de la cathédrale de Lyon (p. 99-156, 7 planches et de nombreuses figures).

Dès les premières pages, M. Bégule relève une erreur échappée à M. Demmin, qui, d'après le texte d'une inscription, avait cru lire une signature d'un artiste allemand, Arnold de Cologne, sur une des verrières de Lyon, tandis qu'un examen plus approfondi fait voir qu'il s'agit seulement du nom du donataire, Arnould de Collonges, doyen du chapitre en 1240, et que celui de l'artiste reste inconnu.

Les verrières les plus anciennes de la primatiale paraissent remonter au

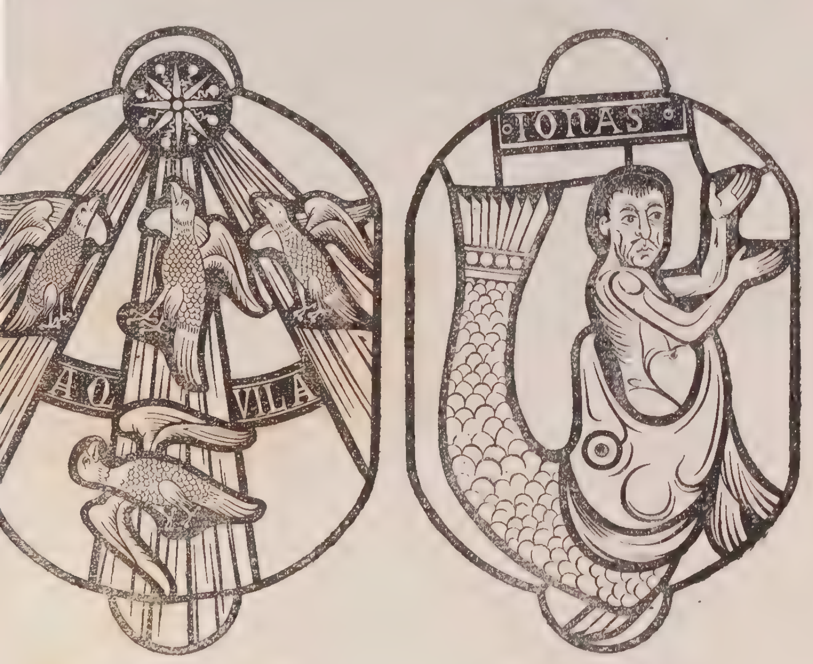
XIIe siècle. Ce sont celles des vies de saint Pierre et de saint Paul, dans la chapelle de Saint-Pierre. Viennent ensuite les panneaux du chœur, représentant les fondateurs de l'église de Lyon, et qui peuvent être attribués au XIIIe siècle.



Notre-Seigneur apparaît à S. Jean. — Vitrail de la Primatiale.

Parmi les plus intéressants de ceux que nous trouvons encore, notons les sujets de la vie de saint Jean-Baptiste et surtout le médaillon représentant l'apparition de Notre-Seigneur à saint Jean, scène que l'évangéliste décrit lui-même ainsi : « Aussitôt je me tournai pour voir de qui était la voix qui me parlait, et m'étant tourné, je vis sept chandeliers d'or, et, au milieu des chandeliers d'or, je vis quelqu'un qui ressemblait au fils de l'homme, vêtu d'une longue robe, et ceint au-dessous des mamelles d'une ceinture d'or. Sa tête et ses cheveux étaient blancs, comme de la laine blanche et

de la neige, et ses yeux paraissaient comme des flammes de feu. Ses pieds étaient semblables à de l'airain fin, quand il est dans une fournaise ardente, et sa voix égalait le bruit des grandes eaux. Il avait de sa main droite sept étoiles, et de sa bouche sortait une épée à deux tranchants, et son visage était aussi brillant que le soleil dans sa force. Au moment où je l'aperçus, je tombai comme mort à ses pieds ; mais il mit sur moi sa main droite et me dit : Ne craignez rien, je suis le premier et le dernier. » (*Apoc.* I, 12 et suiv.).



L'Aigle, symbole de la résurrection. Jonas, sortant de la baleine.

Dans les verrières que nous trouvons ensuite, nous rencontrons, soit des sujets symboliques, soit des scènes empruntées à l'histoire de l'Ancien Testament. Les vertus, les vices, les figures du Bestiaire occupent une large place dans cette revue, et M. Bégule a su interpréter les différents sujets, soit à l'aide des textes de l'Ecriture et des moralistes, soit en plaçant en regard des dessins empruntés aux illustrations de manuscrits contemporains et notamment de Bestiaires.

Pressé, comme nous le sommes, par la place qui nous est réservée, nous ne ferons plus que signaler le médaillon relatif à la Calandre (Cha-

rade ou Kabdrius) oiseau imaginaire, doté de tout temps de propriétés médicinales et notamment du pouvoir de guérir de la jaunisse (au rapport d'Elien), en tenant ses yeux fixés sur le malade qui en est atteint.

Quelques vitraux du seizième siècle, décorant la chapelle des Bourbons, donnent une idée du degré de perfection et d'élégance auquel arrivèrent les artistes verriers au début de la Renaissance.

La dernière, et peut-être devrions-nous dire la plus importante des parties de la Monographie de Saint-Jean est celle qui est consacrée à l'iconographie des trois portails ; c'est elle d'abord qui est la plus richement illustrée et à laquelle l'auteur a réservé le plus grand nombre de ses planches photo-gravées, planches parmi lesquelles il en est qui atteignent la plus grande perfection qu'il nous ait été donné de rencontrer dans ce genre d'illustration.

Ne pouvant insister sur chacun de ces sujets de décoration, nous en donnerons toutefois l'indication sommaire, pensant qu'elle pourra être de quelque utilité pour les lecteurs de la *Revue*.

Portail central. — Les travaux des mois et le zodiaque — histoire de saint Jean-Baptiste — la Genèse — sujets divers des scènes de la vie monastique et de la vie domestique — portraits d'archevêques, de rois et de reines.

Portails latéraux. — Vies et légendes des saints — scènes symboliques, philosophiques et morales — zoologie, bestiaires — monstres hybrides — luttes, chasses, divertissements — fantaisies, sujets décoratifs, flore ornementale — costumes religieux, civils et militaires.

Ces sujets sont au nombre de plus de 325 et appartiennent aux treizième et quatorzième siècles. « Quelle que soit la richesse prodiguée sur les soubassements des portails d'Amiens, d'Auxerre et de Paris, aucun, dit M. Bégule, ne peut lutter avec celui de Lyon ; seules, les deux portes latérales de la *Calende* et du *Portail des Libraires* à la cathédrale de Rouen présentent une disposition analogue. » Aussi M. Bégule a-t-il, à de fréquentes reprises, comparé les sujets de Lyon et de Rouen, et un nouvel intérêt résulte de cette étude comparative, dont nous ne saurions trop signaler l'importance.

Un appendice renferme une description sommaire du trésor de Lyon, dont les richesses, accumulées depuis des siècles et sauvées du pillage de 1562, ont malheureusement été dispersées à la Révolution. Aussi ne s'agit-il plus aujourd'hui que d'une collection d'objets de provenances diverses réunie par le cardinal Fesch, et surtout par le cardinal de Bonald. Toutefois, cette réunion n'est pas sans intérêt, et M. le conseiller Niepce en prépare une description détaillée. — Après le trésor, vient la bibliothèque du

chapitre, dont les manuscrits sont dus aussi pour la plupart aux libéralités



Tombe de Jean de l'Aubépin, Humbert de Varax et Pierre de Grolée, dans la chapelle du Saint-Sépulcre. 1418-1453 [1].

[1] Parmi les monuments funéraires en assez grand nombre que reproduit M Bégule, nous choisissons celui qui réunissait les corps de trois chanoines de St-Jean, morts entre 1418 et 1453 (Les chanoines, depuis comtes de Lyon, portaient la mitre)

du cardinal de Bonald. Là encore, nous sommes heureux d'enregistrer la promesse que nous fait M. Bégule de leur consacrer une publication illustrée, avec le concours de M. Vaesen. Avant de finir cette analyse, signalons les notices consacrées aux églises de St-Etienne et de Ste-Croix, détruites aujourd'hui, et qui étaient contiguës à Saint-Jean et à la *Manécanterie*, monument roman dont M. Bégule serait tenté de reporter la date de 975 à 1050.

Si nous avons pu essayer de donner une idée sommaire de la description de M. Bégule et de la notice historique de M. Guigue, qui la précède, il est une chose toutefois dont les lecteurs de la *Revue* ne pourront se rendre un compte suffisant, c'est de la richesse d'illustration qui complète ce texte et du soin avec lequel ont été exécutées les trente-quatre grandes planches gravées qui l'accompagnent.

Comte DE MARSY.

FLORÉDA OU L'ÉGLISE D'AMIENS AU IVe SIÈCLE, par l'abbé A. HOULLIER. *Amiens, Delattre-Lenoël,* 1880, *gr. in-8° de* 350 *pages. — Prix* : 4 *fr.*

Le musée d'Amiens possède une pierre sépulcrale découverte près de Saint-Acheul en 1857. On peut voir le dessin de cette inscription tumulaire publiée, il y a vingt-trois ans, dans le tome I de la *Revue de l'Art Chrétien*. L'épitaphe de Floréda a 43 centimètres de large sur 31 centimètres de haut. Le mot *sanctimonialis*, dans le sens de *religieuse*, est d'une haute antiquité chrétienne ; on le trouve dans S. Augustin. La suppression du C indique qu'à l'époque où remonte cette inscription, on prononçait *santus* pour *sanctus*, selon l'usage italien. Entre les deux cercles concentriques qui entourent le monogramme du Christ, on voit un zig-zag qui rappelle l'époque mérovingienne. Toutefois il n'est pas impossible que ce précieux débris ne remonte à une plus haute antiquité, bien que l'histoire reste muette sur l'existence d'une communauté de religieuses à Amiens, avant le VIIIe siècle.

M. l'abbé A. Houllier suppose cette inscription du IVe siècle et en fait pour ainsi dire la base d'un charmant roman historique, nous devrions plutôt dire d'un poème en prose ; car si la conception générale dérive de *Fabiola*, le style, abondant et imagé, rappelle les *Martyrs* de Chateaubriand. C'est une intéressante fiction qui se meut dans un cadre historique et où quelques personnages imaginaires sont mêlés aux réalités du siècle de Constantin.

L'ouvrage est divisé en trois parties : *l'Ère des basiliques, l'Ère des hé-*

résies, l'Ère des cloîtres. Le *Mémorial d'Amiens* en résume ainsi la partie romanesque : « C'est l'histoire d'une patricienne, élevée dans le paganisme, et qui se convertit à la religion chrétienne. La jeune fille, déjà favorable aux chrétiens et pleine de respect pour leur évêque Euloge, embrasse la vraie doctrine en apprenant que sa parente, Theudosie, est morte en confessant sa foi. Elle demande le baptême en même temps que plusieurs de ses concitoyens, parmi lesquels se trouve un jeune légionnaire, qui plus tard sera S. Martin. A peine l'évêque a-t-il versé l'eau sainte en prononçant les paroles sacramentelles, que la violence d'hommes armés interrompt la cérémonie, et Floréda est exposée à la persécution. C'est que l'empereur Julien l'Apostat est arrivé dans la cité des Ambiens, et déjà manifeste ses sentiments hostiles aux chrétiens. Floréda a recours à la fuite et gagne un asile qu'elle croit sûr ; elle se voit pendant longtemps menacée par les serviteurs du prince. Au milieu de circonstances très dramatiques, elle n'échappe à la fureur de ses ennemis que grâce à l'assistance divine et à la protection de Martin, aidé par un saint ermite, qui, dans tout le roman, écarte les dangers comme un bon ange, et dont la figure mystérieuse est un des grands attraits du livre. Obligée de rentrer dans la ville, Floréda est en but à des obsessions de Julien, épris de sa beauté, mais elle triomphe de ce nouveau péril. Sa vie se termine dans un monastère qu'elle a fondé. Martin devient évêque, et sa sainteté se manifeste par de nombreux miracles. L'Église, elle aussi, échappe aux horreurs de l'hérésie et de la persécution. »

Quelques-uns des personnages historiques mis en scène, l'évêque S. Euloge, Ste Theudosie, S. Firmin le Confesseur, etc , ont légué à la postérité si peu de souvenirs précis que le romancier a pu, grâce à sa brillante imagination, leur créer une existence nouvelle, mais toujours vraisemblable. Quant aux figures mieux caractérisées par la tradition, comme Julien l'Apostat, S. Martin, etc., elles conservent leur vraie physionomie.

Si la chronologie a été conviée à quelques actes de conplaisance, nous devons dire que l'ensemble des mœurs, des usages, des croyances du IVe siècle, dans la Gaule du Nord, nous paraît dépeint avec autant de fidélité que de talent. Peut-être, au point de vue rigoureux de l'archéologie, aurions nous çà et là quelques observations à faire ; ainsi la scène du baptême de Floréda est assurément fort poétique, mais un peu vague ; elle aurait considérablement gagné si l'auteur l'avait mieux caractérisée par les détails liturgiques qui appartiennent spécialement à cette époque. Mais l'important, c'est qu'elle est émouvante et qu'elle transporte habilement dans nos contrées cette invasion du baptistère de Constantinople si bien

racontée par S. Jean Chrysostome. Ce n'est point là le seul emprunt que M. l'abbé Houllier ait fait aux Pères de cette époque. Plusieurs de leurs discours sont placés dans la bouche de ses personnages et contribuent à la vraisemblance du récit.

Remarquable par son exécution typographique, ce beau volume est accompagné de trois planches représentant l'inscription de Floréda, une statue de Julien l'Apostat et une vue du Castillon d'Amiens. L'art, la science et l'imagination ont donc concouru à l'exécution d'une œuvre qui charmera les lecteurs, tout en les instruisant.

J. Corblet.

LES MÉLODIES GRÉGORIENNES D'APRÈS LA TRADITION, par le R. P. Dom Joseph Pothier, moine-bénédictin de l'abbaye de Solesmes. — *Tournay, Desclée, 1880, in 8° de 268 p., et à Paris, 25, rue de Vaugirard.*

C'est pour nous une bien vive satisfaction de pouvoir annoncer à nos lecteurs que la restauration du chant grégorien est un fait désormais accompli, et que l'Église en sera redevable à un bénédictin de Solesmes.

On sait la valeur de cette expression : « Une œuvre de bénédictin. » Ici elle ne suffirait pas ; c'est « un chef-d'œuvre de bénédictin » qu'il faut dire. Nous avons lu, croyons nous, tout ce qui s'est écrit sur la restauration du chant ecclésiastique depuis une trentaine d'années, c'est-à-dire depuis qu'on s'occupe d'une mesure si tardive et si désirable ; nous avions admiré la tentative la plus heureuse, la seule sérieuse qui eût été faite dans la pratique, celle de la *Commission de Reims et Cambrai.* Eh bien ! à chaque page de l'introduction que le R. P. Pothier vient de publier sous ce titre : *Les Mélodies grégoriennes d'après la tradition*, nous nous disions avec un mélange de stupeur et de ravissement : on n'a donc fait que balbutier sur cette question jusqu'à ce jour ! Et la Commission de Reims et Cambrai elle-même n'a fait que nous rendre l'intégrité matérielle des notes grégoriennes, n'a su que bouleverser la distribution des neumes où elles s'harmonisent, et nous donner une méthode incomplète de les exécuter.

Le nouveau Maître qui vient de se révéler au monde savant, semble sortir immédiatement de l'école même de saint Grégoire, tant il se montre en possession absolue des éléments qu'il s'agissait de faire revivre dans toute leur beauté native, tant se développe limpide, lumineuse, indiscutable, la méthode d'exécution qu'il a reconquise avec non moins de génie et de bonheur.

En effet, c'est bien une méthode raisonnée et parfaite que renferme son introduction. En faisant l'anatomie et en décrivant la vraie physiologie du plain-chant avec tous les anciens maîtres, il démontre la manière dont il faut l'exécuter. Toute méthode, au reste, qui ne part pas de là, est un échafaudage de conjectures avec des chances si probables de donner à faux que pas une seule n'y avait échappé jusqu'à présent.

Partant de ce principe : que la mélodie doit faire briller la vérité et la beauté des paroles, et en quelque sorte les *illustrer*, Dom Pothier constate que le chant grégorien réalise avec un art et un succès merveilleux une idée si juste et si naturelle. Dans chaque mot, il y a une syllabe maîtresse, *accentuée*, *chantée*, pour ainsi dire, à laquelle les syllabes accessoires s'unissent, comme les membres à la tête, pour former un corps organique et harmonieux. De même, dans chaque phrase, il y a un membre principal et dominant, soutenu, orné et complété par des membres subalternes et accessoires. Or la bonne lecture est celle qui met en relief la syllabe centrale au moyen de l'accent tonique et donne aux autres leur valeur relative, les unit sans les confondre, les organise sans les altérer ; et la bonne déclamation rapproche et combine les mots en membres de phrase et en phrases complètes au moyen de la ponctuation et de l'accent oratoire, en conservant à chaque partie le rôle qui lui est propre et concourt à la perfection de l'ensemble.

Le chant grégorien traite les textes comme le ferait la lecture la plus soignée pour chaque mot, et la déclamation la plus parfaite pour chaque période ; et suivant nos éditions et nos méthodes actuelles, nous hachons les mots en débris informes pour les rejoindre au hasard, et produire des groupes de syllabes qui ne sont plus des mots intelligibles : un vrai massacre, dont la manière de scander les vers latins en usage dans les écoles peut nous donner une idée ; et nous infligeons aux formules mélodiques un traitement tout aussi inhumain : l'effet que nous en tirons n'est qu'une grossière caricature de la réalité antique, si admirable de naturel, d'élégance et de perfection.

A la perspicacité la plus pénétrante et au goût le plus délicat et le plus sûr, Dom Pothier réunit l'érudition la plus étendue et la plus solide. Il a tout vu ; il a tout compris ; il a tout coordonné. Et dans une synthèse de 268 pages, il a condensé et mis à la portée du vulgaire une science qui demandait un travail immense et un véritable génie.

Nous l'affirmons hardiment, la question du chant grégorien est maintenant aussi avancée pour le moins que celle de l'archéologie religieuse. Et c'est Dom Pothier, qui, à lui seul, à lui tout seul, et d'un seul coup, obtient ce magnifique résultat.

La question du chant ecclésiastique est définitivement résolue et ter-

minée. Nous sommes rentrés en possession de l'œuvre de saint Grégoire ; mieux que cela peut-être, sa méthode nous est également rendue aussi pratique et aussi facile que conforme à la plus pure et à la plus noble esthétique.

Nous pouvons ajouter que la partie matérielle (papier, caractères typographiques, signes de notation), est au niveau de la valeur intrinsèque de ce merveilleux travail.

Cette *nouvelle et dernière* édition du chant grégorien, qui est en cours de publication, s'imposera par elle-même à toutes les églises ; ce n'est plus qu'une affaire de temps. XXX.

VIE DES SAINTS DU DIOCÈSE D'AMIENS, par l'abbé Jules CORBLET, Chanoine honoraire d'Amiens, Directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, Chevalier de la Légion d'honneur, etc. *Amiens, Delattre-Lenoël, imprimeur de l'Évêché, rue de la République, 32. Un vol. in-12 de 460 p., titre rouge et noir.—Prix : 3 fr.*

L'*Hagiographie du diocèse d'Amiens*, de M. l'abbé Corblet, est l'un des ouvrages les plus remarquables qui aient été publiés en France, à notre époque, sur des matières hagiologiques : le quatrième volume, notamment, est un véritable monument d'érudition, qui sera difficilement surpassé et même égalé.

Mais si le monde savant a fait le meilleur accueil à cette œuvre, dont les suffrages les plus flatteurs ont encouragé et récompensé l'auteur, son étendue, son plan, son prix élevé la rendaient peu accessible au grand nombre ; aussi les fidèles continuaient-ils toujours à désirer la publication d'une *Vie des Saints du Diocèse*, qui fût un livre populaire, nous dirons mieux, un ouvrage de piété, d'où seraient écartés les détails et les questions qui sont du domaine de l'érudition.

M. l'abbé Corblet a voulu répondre à ce désir et combler cette lacune ; le livre que nous nous empressons d'annoncer n'est autre que l'abrégé du grand ouvrage de M. Corblet, dégagé de ce que nous appellerions la partie purement scientifique.

On dit communément qu'on ne s'abrège pas soi-même : le savant historiographe a voulu nous prouver le contraire et il y a réussi. Tout, dans ce volume, pour lequel nous aimons à espérer bon succès, est extrait de l'*Hagiographie du diocèse d'Amiens*, et cependant les deux ouvrages ne font pas double emploi : si le nouveau s'adresse spécialement au pieux fidèle, l'érudit ne le dédaignera pas, parce que, sous sa forme bien simple, il donne le résumé des trésors d'érudition renfermés dans les cinq tomes de l'*Hagiographie*.

D'un autre côté, le pieux lecteur trouvera dans la *Vie des Saints du*

Diocèse d'Amiens de justes sujets d'édification : il y apprendra à mieux connaître, et par conséquent à mieux aimer, les Saints qui font la gloire de notre Église et qui doivent être nos premiers protecteurs auprès de Dieu. Il ouvrira ce livre avec confiance, car il saura que ces pages sont le fruit, nous pouvons dire comme la quintessence de vingt années d'études et qu'elles offrent, sous le rapport de la vérité historique, autant de garantie que sous le rapport de l'amour de l'Église, de son divin fondateur et des héros qui l'ont illustrée.

Mgr Boudinet avait donné à l'*Hagiographie* de M. l'abbé Corblet la plus flatteuse approbation ; Mgr Guilbert a fait le même honneur au livre que nous annonçons, et ce bienveillant suffrage le dispenserait de toute autre recommandation de notre part.

Pour faire connaître le plan suivi par l'auteur, il nous suffira de citer ce passage de la courte préface qu'il a mise en tête du volume :

« Nous ne donnerons place dans cette galerie qu'aux Bienheureux et aux Saints qui appartiennent essentiellement à notre Diocèse, considéré dans ses limites actuelles, par leur lieu de naissance, leurs titres, leur séjour prolongé ou leur mort.

« Nous serons très sobre de ces pieuses réflexions dont les hagiographes du dernier siècle amplifiaient leurs récits. Ne voulant pas dépasser les limites d'espace que nous nous sommes imposées, dans l'intérêt même de la propagation de ce petit volume, nous laisserons les faits parler par eux mêmes à l'esprit de nos lecteurs et nous ne substituerons jamais les libres allures du panégyrique à la gravité réservée de l'Histoire.

« Pour nous conformer aux décrets du Saint Siège, nous devons déclarer ici que, lorsque nous donnons la qualification de Saint ou de Bienheureux à des personnages qui ne sont pas canonisés, nous n'avons point voulu substituer nos jugements à ceux de l'Église, ni donner à ces expressions une signification rigoureusement liturgique. Ainsi, nous avons admis parmi nos Saints non seulement ceux qui jouissent d'un culte public, autorisé par l'Eglise, mais aussi, 1° ceux dont l'office était inscrit dans nos anciens bréviaires amiénois ; 2° ceux qui ont été l'objet d'un culte purement local, soit dans un monastère, soit dans une paroisse ; 3° ceux qui, n'ayant jamais été l'objet d'aucun culte, n'en ont pas moins été désignés comme Saints, Bienheureux ou Vénérables, soit par un martyrologe de quelque valeur, soit par d'anciens chroniqueurs, soit par quelque tradition locale. »

Nous n'avons pas besoin de nous étendre sur l'intérêt que présente la lecture de ce livre, et ce n'est pas aux lecteurs de la *Revue* que nous devons signaler le mérite littéraire des écrits de M. l'abbé Corblet.

Charles SALMON.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

(ARCHÉOLOGIE ET BEAUX-ARTS)

L'Art et l'industrie de tous les peuples à l'Exposition universelle de 1878; description complète des merveilles du Champ-de-Mars et du Trocadéro par les écrivains spéciaux les plus autorisés. Paris, Librairie illustrée, 1879. In-4, 640 p. avec de nombr. grav.

BARTHÉLEMY (L.). Inventaire des reliques, joyaux et ornements de l'église cathédrale la Major de Marseille à la fin du XVI[e] siècle. Marseille, impr. Olive. In-8, 36 p.

BÉGULE (L.). Monographie de la cathédrale de Lyon. Précédée d'une notice historique par M. C. Guigue, archiviste en chef du département du Rhône et de la ville de Lyon. Lyon, impr. Mougin-Rusand; l'auteur. In-fol., VIII-229 p. avec 34 planches hors texte, dont plusieurs en chromolithographie, et fig. diverses. (Tiré à 385 ex.)

BERNOCCO (Dott. S.). I Misteri eleusini. Torino, E. Lœscher. In-8, 125 p. 3 fr.

BLANCARD (L.) et SAUVAIRE (H.). Le Besant d'or sarrasinas pendant les croisades, étude comparée sur les monnaies d'or, arabes et d'imitation arabe, frappées en Égypte et en Syrie aux XII[e] et XIII[e] siècles, par Louis Blancard. Suivi de la table des poids de 300 dinars fathimites dressée par H. Sauvaire. Marseille, imp. Barlatier-Feissat. In-8, 48 p. avec figures et planche.

BOISSIER (G.), de l'Acad. fr. Promenades archéologiques. Rome et Pompéi. Paris, Hachette. In-18 j., VIII-384 p. et 7 plans. 3 fr. 50.

CHARLES (l'abbé Robert). Les artistes Manceaux de l'église de Saint-Pierre-de-la-Cour, au Mans, d'après des documents inédits (1471-1574). Le Mans Pessechat, in-8° de 43 p.

CHENNEVIÈRES (de). Les Dessins de maîtres anciens exposés à l'École des beaux-arts en 1879. Étude par le marquis de Chennevières, de l'Institut. Paris, à la *Gazette des beaux-arts*. In-4, 163 p. avec 18 pl. hors texte et grav. (Tiré à petit nombre).

CORBLET (l'abbé J.). Vie des saints du diocèse d'Amiens. Amiens, Delattre-Lenoël, in-12 de 433 pages. 3 fr.

– Les souvenirs de S. Firmin à Pampelune. Amiens, Douillet, in 8 de 17 p.

—Recherches historiques sur les rites, cérémonies et coutumes de l'administration du baptême (Extrait de la *Revue de l'Art Chrétien*). Paris, Baur, in-8 de 67 p.

EYRIÈS (Gust.). Les Châteaux historiques de la France. 1[re] série, conte-

nant 200 eaux-fortes dans le texte et 50 planches hors texte, gravées par nos principaux aquafortistes, sous la direction de M. Eugène Sadoux. T. I. Fasc. 2 à 6. (Châteaux de La Rochefoucault. Amboise, Josselin, Serraut, Vigny, Montal, Castelnau de Brétenoux et La Grangefort-sur-Issoire). In-4, p. 33 à 209. T. II. Fasc. 1 à 6. (Châteaux d'Anet, Bonneval, Les Vaux-de-Cernay, Bussy Rabutin, Vizille, Chastellux, Epoisses, Oyron, Bazoches, Rambures et Chambord). In-4, 277 p. Poitiers et Paris, Oudin. Les 2 volumes 240 fr.

Il a été tiré deux éditions de luxe, l'une à 109 ex. numér. sur pap. de Holl., avec eaux-fortes sur chine, à 360 fr. l'autre à 50 ex. numér. sur beau pap. Whatman, avec tirage spécial des eaux-fortes dans le texte, à 480 f.

FERRARI (Paolo). Brindisi letto la sera del 13 dicembre 1879 per l'inaugurazione dell' Esposizione annuale di oggetti d'arte, fatta dai socii artisti della Società degli artisti e Patriottica in Milano. Milano, tip. Bernardoni di C. Rebeschini e C., 1879, In-16, 22 p. et 1 photogr. 3 f. (Tiré à 200 ex.)

FILLON (B.). Lettre à M. Jules Quicherat, directeur de l'Ecole des Chartes, sur une découverte d'objets gaulois en or faite en 1759 dans l'étang de Nesmy (Vendée). La Roche-sur-Yon, imp. V. Cochard-Tremblay, 1879. In-8, 46 p. (Tiré à 150 ex.)

FRŒHER (W.). La Verrerie antique, description de la collection Charvet. Paris, Rouveyre; Le Pecq, J. Charvet. In-fol., VII-139 p. avec fig. et 34 planches coloriées à la main, 500 fr.

GRIMOUARD DE SAINT-LAURENT (le comte de) Les Images du Sacré-Cœur au point de vue de l'histoire et de l'art. Paris, aux bureaux de l'œuvre du Vœu national. In-8, 240 p. avec vignettes et 12 planches. (Extr. de la *Revue de l'art chrétien*, 2e série).

GUÉRIN (V.). Description géographique, historique et archéologique de la Palestine, accompagnée de cartes détaillées, par M. V. Guérin, chargé d'une mission scientifique. Troisième partie : Galilée. T. II. Paris, Leroux. Gr. in-8, 567 p.

HAMARD (l'abbé). Etudes critiques d'archéologie préhistorique à propos du gisement du Mont-Dol (Ille-et-Vilaine) avec 3 pl. (Supplément.) Paris, Haton. In-8, p. 89 à 271. 3 fr.

HOUDOY (J.). Histoire artistique de la cathédrale de Cambrai, ancienne église métropolitaine Notre-Dame. Comptes, inventaires et documents inédits, avec une vue et un plan de l'ancienne cathédrale. Paris, Morgand et Fatout. Gr. in-8, 445 p. 25 fr. (Tiré à 225 exemplaires sur pap. de Holl. num.)

HOULLIER (l'abbé A.) Floréda ou l'Église d'Amiens au IVe siècle. Amiens, Delattre-Lenoël, 1880, grand in-8, de 330 p. 4 fr.

Inventaire général des richesses d'art de la France. Paris, Monuments civils. T. I. Paris, Plon. Gr. in-8, XXIV-485 p.

KEKULE (Reinhardt). Die antiken Terracotten. In Auftrage d. archaolog. Instituts d. Deutschen Reichs hrsg. I. Bd. Die Terracotten von Pompeji. Bearb. von Herm. v. Rohden. Nach Zeichngn. v. Ludw. Otto u. A. In-fol., XIV-79 p. avec grav. dans le texte et 50 lith. 75 fr.

LE BRETON (G.). Essai iconographique sur saint Louis, par Gaston Le Breton, membre correspondant du comité des travaux historiques. Paris, Martin. In-4, 35 p. avec 20 grav. 5 fr.

MARCHESE (p. Vinc.). Memorie dei piu insigni pittori, scultori e architetti domenicani. Vol. 2o ed ultimo. 4a ediz. accr. e miglior. Bologna. Romagnoli. In-16. 707 p. 6 fr. 60.

MARTHA (J.). Catalogue des figurines en terre cuite du musée de la Société

archéologique d'Athènes, par Jules Martha, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes. Paris, Thorin. In-8, xxxv-237 p. et 8 planches en héliogravure. 12 fr. 50. (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, fascicule 16.)

MENANT (J.). Découvertes assyriennes. La Bibliothèque du palais de Ninive. Paris, Leroux. In-18, viii-163 p. 2 fr. 50. (Bibliothèque orientale elzévirienne).

MONNIER (Edmond). La Musique religieuse et le plain-chant, devant les prescriptions du Concile de Trente. Paris, Lecoffre, in-8 de 44 p.

Notice historique et archéologique sur l'église de Cruas, en Vivarais : précédée d'un Aperçu sur l'abbaye de cette localité, par l'abbé C.B. Notre-Dame-de-Lérins, imp. Marie-Bernard. (1879). In-12, 76 p.

PLY (l'abbé H. J.). La facture moderne étudiée à l'orgue de Saint-Eustache. Lyon, Perrin, 1880, in-8, de 336 p.

POTHIER (Dom Joseph). Les mélodies grégoriennes d'après la tradition. Tournay, Desclée, 1880, in-8 de 268 p.

PARENT (E.). Le château de Ternant (Nièvre), historique et archéologique, suivi de notes sur Fours, La Nocle, Maulais et Saint-Seine. Nevers, Michot. In-18 j., 76 p. 1 fr. 50.

RICHER (L.). Pompei. Wandmalereien u. Ornamente. Berlin, Wasmuth. Gr. in-fol., 12 chrom. 90 fr.

RIDOLFI (Michele). Scritti d'arte e d'antichità ; a cura di Enrico, suo figlio. Firenze, Succ. Le Monnier, 1879. In-18, lxxix-371 p. 4 fr.

SCHMIDT (Woldemar). Textes hiéroglyphiques inscrits sur pierre, tirés du musée de Copenhague, traduits. Copenhague (Host), 1879. Gr. in-8, 20 p. 3 fr. 75.

SMITH (W.) et CHEETAM (S.). A Dictionary of Christian Antiquities : Being a Continuation of the « Dictionary of the Bible. » London, Murray, Gr. in-8, 2070 p. et grav. s. b. 53 fr.

STARK (Prof. Dr Carl Bernh.). Handbuch der Archaologie der Kunst. 1 Abth. Systematik u. Geschichte der Archaologie der Kunst. Leizig, Engelmann. Gr. in-8, viii-400 p. 13 fr.

UJFALVY DE MEZO-KOVESD (C. E. de). Les Bachkirs, les Vêpses et les antiquités finno-ougriennes et altaïques, précédés des résultats anthropologiques d'un voyage en Asie centrale, par Ch. E. de Ujfalvy de Mezo-Kovesd, de l'Académie royale des sciences de Hongrie. Paris, Leroux. Gr. in-8, ix-178 p. et 5 tableaux. 15 fr. (Expédition scientifique française en Russie, en Sibérie et dans le Turkestan, t. III.)

J. C.

CHRONIQUE

Images du Sacré-Cœur.— Un abonné orléanais de la *Revue de l'art chrétien* nous adresse la communication suivante :

« Dans son savant travail sur les Images du Sacré-Cœur, M. le comte de Saint-Laurent cite plusieurs types de Bienheureux portant un cœur dans leurs mains (*Revue de l'art chr.*, t. XXVIII, p. 190). Je vous signalerai en ce genre une petite gravure sur vélin assez curieuse. Elle représente au milieu d'un médaillon ovale de 83 mill. de hauteur sur 63 mill. de largeur le portrait de la V. M. Anne de Jésus, comme l'indiquent les lignes suivantes :

« *V. M. Anna a Jesu S. Teresiæ socia, in Francia et Belgio Carmel. Discalceatarum Fundatrix. Singulari prudentia dono Prophetiæ, cæterisque virtutibus ac miraculis clara, quæ etiam plurima per suam edidit Imaginem. Vixit* 76 *annis. In religione vero* 51. *Et* 4 *martii* 1521 *feliciter obiit.*

« La pieuse religieuse, placée devant un autel, tient entre ses deux mains un cœur de forme symétrique, laissant échapper une large flamme qui se dirige jusque sur l'hostie sainte. Celle-ci, de la riche monstrance où elle est exposée, renvoie sur le cœur de nombreux rayons. Ainsi les flammes du cœur *montent* vers l hostie, leur suprême objectif, et les rayons de l'hostie *descendent* vers le cœur, leur but bien-aimé. Flammes et rayons suivent le même parcours, ils s'associent sans se confondre. Ce touchant emblème, d'un entretien intime entre le divin Maître et sa créature, est entouré des paroles suivantes : *Accipe cor meum et confige illud jaculo amoris tui, ut dicat tibi anima mea : Charitate tua vulnerata sum.* L'image, bien exécutée comme gravure, mais d'un dessin médiocre, peut dater de la seconde moitié du XVIIe siècle.

« A propos de l'Enfant-Jésus au Sacré-Cœur, M. de Saint-Laurent cite une image dans laquelle l'Enfant-Dieu « tient suspendu par un fil un cœur fidèle qui, dans un esprit d'imitation, est ceint lui-même de la couronne d'épines. » (*Revue*, t. XXIX, p. 38). Si cette représentation paraît au pre-

mier aspect d'un goût équivoque, n'est-ce pas parce qu'elle a gâté, au moyen de détails puérils, une belle pensée qui, vers le même temps, présidait à la confection d'images analogues? En effet, le fil qui attire le cœur du fidèle ne serait-il pas ce lien symbolique de l'amour divin auquel fait allusion une petite peinture sur vélin, à encadrement Louis XV, que j'ai sous les yeux? L'Enfant-Jésus assis au milieu d'un massif de roses et adoré par deux têtes d'anges, montre son cœur et tient de ses deux mains une sorte de chaîne dont l'emploi est indiqué par ces paroles de l'Ecriture sainte : « *Traham eos in vinculis charitatis.* – Oseæ, ch. XI, v. 4. » On voit ici l'allusion qui est faite aux cœurs fidèles. Ceux-ci, il est vrai, ne sont pas encore enchaînés, ils ne sont même pas présents. Mais vienne un autre imagier, et ils entreront en fonctions. »

L'ENSEIGNEMENT AU MOYEN-AGE. — Sous ce titre, le premier numéro des *Lettres chrétiennes* contient une excellente Etude de M. A. Lecoy de la Marche.

Cet aperçu sur l'organisation de l'enseignement, spécialement au siècle de S. Louis, suffit pour montrer que nos aïeux aimaient la science d'un amour passionné, qu'ils la cultivaient, qu'ils trouvaient partout le moyen de l'acquérir, et pour répondre à ces banales imputations d'ignorance ou d'obscurantisme lancées à tort et à travers contre le Moyen-Age.

DU SENS DES MOTS *depositio*, *depositus*. — Sous ce titre, M. Paul Allard a publié dans la seconde livraison du même Recueil une remarquable étude philologique.

L'auteur nous semble parfaitement avoir démontré que les chrétiens, en écrivant sur leurs tombes les mots *depositio*, *depositus*, leur ont donné un sens nouveau, original, que l'antiquité païenne n'avait pas connu et que, dans cette brève formule, ils ont mis une claire et touchante affirmation de leur croyance à la résurrection des corps.

CHARTRES. — Pendant un séjour assez prolongé à Chartres, où l'on ne se lasse pas d'étudier les merveilles de la cathédrale, nous avons voulu visiter les ateliers de M. Lorin. Il fallait certes une certaine audace pour aller installer une fabrique de vitraux peints en face des splendides verrières de la basilique chartraine : mais c'est bien ici le cas de dire *Audaces fortuna juvat.* M. Lorin doit son succès, non seulement à son activité, à son mérite personnel, à son goût éclairé, mais aussi au personnel d'élite qu'il a su grouper autour de lui ; et parmi ses collaborateurs, il nous suffira de nommer M. Crauck, professeur de dessin à l'école de Saint-Cyr.

Faisons aussi la part des bons conseils qu'il sait solliciter, et félicitons-le de s'adresser souvent à M. le chanoine Brou, si familiarisé avec la science du Moyen-Age, qu'il a si bien étudiée dans cette vaste encyclopédie qu'on appelle la cathédrale de Chartres.

Il ne faut donc pas s'étonner que les plus hautes distinctions aient récompensé les succès de M. Lorin et que ses œuvres décorent les monuments, non seulement de toutes les parties de la France, mais des contrées les plus éloignées, comme de l'Océanie et de l'Amérique du Nord.

Nous avons vu en préparation dans ses ateliers des vitraux destinés à Niort, à Amiens, au Mans, à Verdun, à Lyon, à Bordeaux, à New-York, etc. Il serait fastidieux d'énumérer ici tous ces sujets ; nous nous bornerons à dire que tous sont traités avec une véritable science de composition et que la pureté du dessin s'y allie avec l'éclat bien ménagé des couleurs.

Le Mans. — Le musée de cette ville s'est enrichi d'un tombeau trouvé dans la rue de Gourdaine. Ce sarcophage en pierre contenait deux corps; sur la face intérieure du couvercle, on lit deux inscriptions, l'une du XII[e] ou XIII[e] siècle, l'autre du XV[e]. La première est l'épitaphe d'une recluse : **Hic jacet Ermecia reclusa.** La seconde indique le nom du personnage (Mathieu Le Perrier), dont les cendres ont été mêlées à celles de la recluse : **Item ma le Prier.**

— Une brillante exposition a eu lieu au Mans, au mois de juin dernier. On y remarquait la collection des œuvres dont M. Monnoyer est tout à la fois l'imprimeur et l'éditeur. Nous nous bornerons à mentionner deux œuvres d'une nature spéciale dont l'idée appartient en propre à M. Edmond Monnoyer : l'*Office des morts* et les *Heures du Mans*.

L'*Office des morts* forme un volume in-16 cavalier, d'environ 590 pages. Le texte latin est en regard du texte français, et chaque page est entourée d'encadrements variés, tirés en noir, d'après les livres d'heures des XV[e] et XVI[e] siècles, de Pigouchet, de Simon Vostre et de Kerver.

Les *Heures du Mans* et d'Angers ont permis à M. Monnoyer de former près de 60 encadrements différents, reproduisant textuellement des vignettes composées autrefois par des artistes qui, à un très grand et très réel talent, joignaient une foi ardente, — ce qui donne à leurs œuvres un caractère élevé de poésie religieuse qu'offrent rarement les compositions modernes. Ce sont d'abord les quatre Évangélistes, les différentes figures de la Danse macabre, les sibylles, puis la Vie de la sainte Vierge et du Christ, les principales vertus terrassant des vices, représentés chacun par

un personnage historique, enfin le cataclysme final, tel que l'enseigne l'Église et le Jugement dernier.

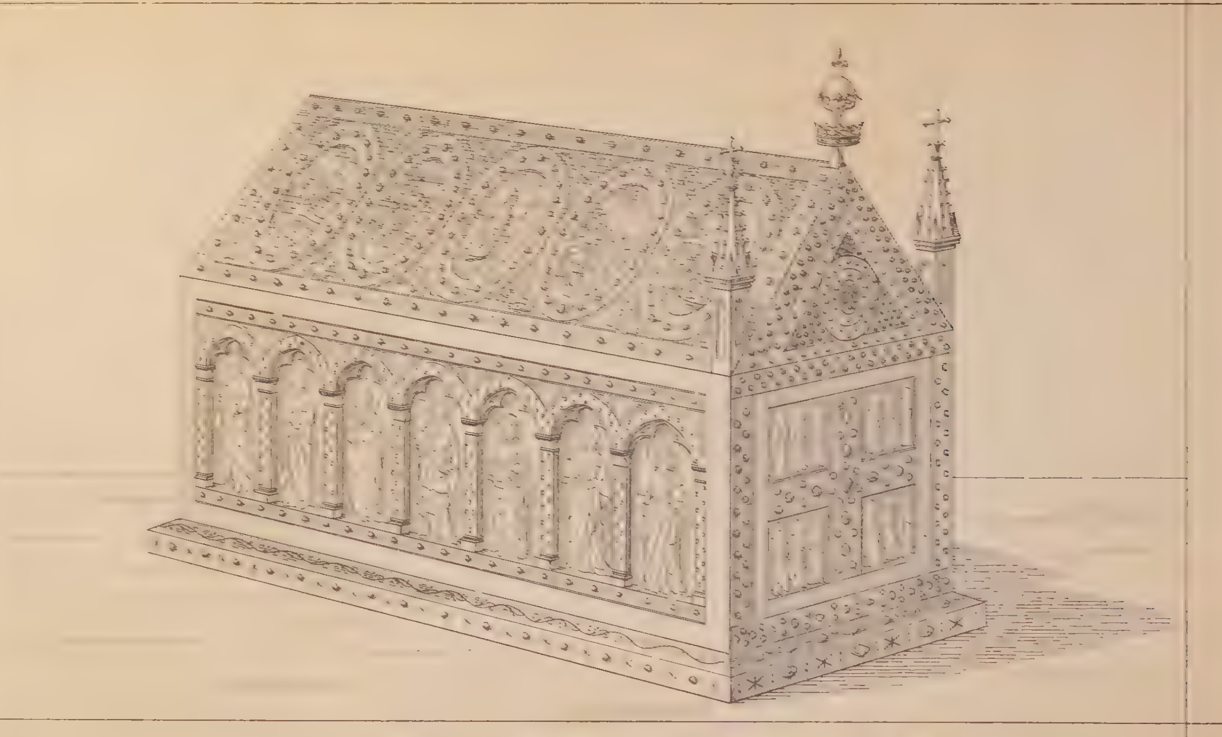
Lyon. — On a inauguré, à l'église Saint-Paul, la statue du chancelier Gerson, due au ciseau habile de M. Charles Bailly et à la générosité de M. Mangini. On sait que le célèbre chancelier de l'Université de Paris, à qui l'on attribue l'*Imitation de Jésus-Christ,* s'était, à la fin de sa glorieuse existence, retiré à Lyon près de son frère, prieur des Célestins, et qu'il consacra ses derniers jours à instruire la jeunesse dans le cloître de l'église Saint-Paul. Ses dépouilles mortelles furent ensevelies dans un caveau de l'église Saint-Laurent, détruite pendant le siège de Lyon, en 1793. La statue, adossée dans une niche au mur de soutènement de la gare du chemin de fer des Dombes, fait face à l'église. Elle représente Gerson revêtu de ses insignes de chancelier, s'appuyant de la main gauche sur un enfant et de l'autre montrant le ciel. Sur le piédestal de la statue, on lit ces mots : *Sui temporis clarissimum lumen,* et la devise du chancelier : *Sursum corda. Pœnitemini, credite Evangelio.* Enfin un cartouche de marbre noir porte cette inscription dédicatoire : *Au chancelier Gerson, enseignant les enfants du peuple, né en* 1363, *mort en* 1429. L'œuvre de M. Ch. Bailly est remarquable à tous les points de vue et fait surtout grand honneur à son talent profondément chrétien.

Alise-Sainte-Reine. — Des fouilles récemment pratiquées par M. l'abbé Quillat ont amené la découverte du tombeau de Ste Reine, la martyre d'Alise.

Les chants de la sainte-chapelle. — La dix-huitième audition des *Chants de la Sainte-Chapelle* a eu lieu à Saint-Eustache. Il serait difficile d'obtenir un succès plus éclatant ; la vaste église était remplie bien avant que M. Félix Clément donnât le signal des premiers accords du *Regnantem sempiterna* que M. de Montalembert a proclamé un chef-d'œuvre. L'*hæc est clara dies* et le *Trinitas*, très bien chantés par une belle voix de ténor, ont produit leur effet accoutumé. La suave cantilène *Concordi lætitia* et le *Salva Virgo* donnent à la prière des formes gracieuses tout en lui maintenant le caractère grave qui lui convient. Les vocalises si originales des voix d'enfants dans *Cui regis sceptra* ont causé à l'auditoire un étonnement plein de charme.

L'*Ecce panis angelorum*, harmonisé par M. Félix Clément, a montré tout le parti qu'on pourrait tirer de nos chants liturgiques, s'ils étaient interprétés dans leur véritable style et accompagnés par une orchestration

RESTITUTION DES CHÂSSES DE S. MAURILLE
À LA CATHÉDRALE D'ANGERS.



CHÂSSE DU XIII[e] SIÈCLE.

Lith P Raoux, Bruges.

CHÂSSE DU XVe SIÈCLE.

aussi savante que sobre. Enfin le *Patrem parit*, plein de mouvement et d'enthousiasme chrétien, a terminé cette séance, qui laissera des souvenirs durables. Le compositeur des beaux *chœurs d'Athalie,* si applaudis au Trocadéro, a fait entendre aussi trois de ses œuvres, qui se recommandent par la noblesse du style et une expression vraiment religieuse : d'abord une *Fugue en la majeur*, très bien exécutée par l'habile organiste de la paroisse, M. Dalhier; ensuite le motet : *Ecce sacerdos Magnus*, pour l'entrée au chœur de M. Guillemin, qui devait donner le salut du Très-Saint-Sacrement; enfin un *Regina sine labe concepta,* admirablement interprété par les artistes du chant et de l'orchestre, et par M. Blondel, qui tenait l'orgue d'accompagnement.

Dans une éloquente allocution, M. l'abbé Le Nordez, chapelain de Sainte-Geneviève, a fait ressortir tout ce que cette belle musique sacrée renferme d'édifiant pour les âmes, et l'utilité de semblables manifestations pour la gloire de Dieu et de l'Eglise. Cette solennité, organisée par l'honorable M. Beluze en faveur du patronage des apprentis et des jeunes ouvriers, a produit, en outre, d'excellents résultats pour cette œuvre à laquelle il se consacre avec tant de zèle et un dévouement si éclairé; cette audition des *Chants de la Sainte-Chapelle* est la dix-neuvième que M. Félix Clément a été invité à diriger.

Soissons. — La piété soissonnaise a récemment enrichi la cathédrale d'une grande composition religieuse qui s'épanouit maintenant au soleil de midi, dans une vaste fenêtre d'une chapelle de la nef; elle redit, sous les traits d'un grand nombre de personnages habilement choisis et très heureusement groupés, les origines, le symbolisme et les harmonies du culte du Sacré-Cœur. Œuvre d'art, fruit d'une généreuse souscription paroissiale provoquée par le zèle du digne archiprêtre de Soissons, M. Guyenne (qui en a confié le coûteux travail à M. Didron, de Paris), cette composition forme un sujet de méditation et d'étude singulièrement instructif.

L'idée générale qui devait présider à la composition de ce grand tableau étant le *Culte du Sacré-Cœur*, le peintre-verrier a voulu le développer, en rappelant les *origines* de ce culte, et en essayant de faire sentir les *beautés* qu'il renferme, sous le double rapport de l'*histoire* et du *symbolisme.*

Le Fils de Dieu se faisant Homme, afin de nous enseigner la vérité, et mourant pour nous racheter, nous a donné une *preuve matérielle* de l'amour du Créateur pour l'humanité. Sur la Croix, *il a le Cœur percé* afin que son sang répandu fût comme une pluie bienfaisante qui lavât la terre

du péché originel, pour manifester la puissance de sa miséricorde, Jésus nous montre l'exemple du soldat qui lui ouvre le flanc et qui, ensuite, croit et se repent. *Le sacrifice de la croix est le point de départ et la raison du culte du Sacré-Cœur*.

Mais ce sacrifice est un trait d'union entre le monde ancien et le monde moderne, il est annoncé, éclairé, symbolisé dans le premier, — comme il excite l'amour et la reconnaissance de l'homme pour Dieu dans le second. Les faits antérieurs et postérieurs à ce grand acte d'amour et de charité qui appartiennent à cet ordre spécial de pensées convergent vers la croix, ou bien en découlent. *L'histoire du culte du Sacré-Cœur est donc celle de l'humanité dans ses rapports avec l'idée de la miséricorde divine*; par conséquent elle est d'une dévotion particulière, très ancienne sous une autre forme, et prévue, d'ailleurs, dans les faits, les hommes et les symboles de l'ancien Testament, établie par les conséquences immédiates du sacrifice de la Croix, et pratiquée par les saints de l'Église et autres personnages illustres du monde moderne. La verrière de la cathédrale de Soissons résume ce vaste poème ou, plus exactement, en donne les principaux éléments, l'espace étant trop restreint pour qu'il eût été possible de le développer, même d'une façon sommaire.

La foule des personnages qui remplit ce vitrail s'étage suivant les lois et conventions spéciales qui régissent la peinture décorative, à la manière des belles tapisseries flamandes du XVe au XVIe siècle. Cette foule se distribue au-dessous du sujet principal qui est le Crucifiement, elle forme en quelque sorte une cour d'honneur au Sauveur du monde accomplissant son sacrifice, elle rappelle les députations du ciel et de la terre assistant au triomphe de l'Agneau divin, dans le célèbre tableau peint par la famille Van Eyck et conservé à la cathédrale de Gand.

GRÈCE. — On mande d'Olympie, à la date du 28 mars, qu'une découverte importante vient d'être faite dans les fouilles entreprises par le gouvernement allemand sur l'emplacement du temple de Jupiter. On se rappelle l'émotion qu'a produite, il y aura bientôt trois ans, la découverte du fameux *Mercure* de Praxitèle, signalé par Pausanias parmi les chefs-d'œuvre du temple d'Olympie. Malheureusement le petit Bacchus, que, d'après la description de l'écrivain grec, le dieu portait dans ses bras, n'avait pu être retrouvé. Il l'est aujourd'hui. L'enfant, dont les longs cheveux sont retenus par une sorte de bandelette, est représenté se penchant vivement en avant.

Indépendamment des fouilles du docteur Schliemann, qui continuent à Olympie, d'autres, entreprises par la Société archéologique d'Athènes,

ont lieu sur divers points et donnent d'importants résultats. Il faut citer de ce nombre celles du Pirée, qui ont mis à découvert les gradins d'un théâtre. Des murs avaient d'abord été remarqués sur cet emplacement par les ouvriers occupés à niveler la route de Zéa.

Le théâtre dominait la baie de ce nom; on le trouve mentionné par Xénophon.

Il ne faut pas le confondre avec celui de Munichie, situé à une fort courte distance de là et à proximité de la baie de Zéa.

Il est à croire que d'autres parties de ce monument pourront être exhumées dans un certain état de conservation.

A l'Acropole, les résultats sont encore d'un plus haut intérêt. En dégageant de la terre qui encombrait la pointe des Propylées, on a mis à nu le rocher à gauche de l'escalier latéral.

A la faveur d'une tranchée ouverte près de la porte de Beulé et du mur dont elle occupe le milieu, à droite de la porte, à une profondeur d'un demi-mètre, on a trouvé engagé dans le mur, un bas-relief de petite dimension, représentant un quadrige dans un parfait état de conservation. A l'avant du char, le conducteur est penché sur l'attelage, tandis qu'un autre personnage, à l'arrière, semble au moment de mettre pied à terre. Les quatre chevaux sont d'un dessin élégant et d'un très bon travail.

Les fouilles ont encore donné un serpent en relief et plusieurs fragments d'inscriptions et dédicaces, dont l'une, encastrée dans le mur, remonte au milieu du cinquième siècle.

A Chéronée on exécute des fouilles sur l'emplacement où fut le monument élevé à la mémoire des alliés. Ce monument représentait un lion colossal dont une partie des débris jonche encore le sol.

Le lion avait, y compris le piédestal, une hauteur de douze mètres; il était placé sur un soubassement de vingt-cinq mètres de longueur sur vingt-deux de largeur, sous lequel on avait creusé les tombeaux des alliés morts dans ce jour néfaste.

En fouillant le sol, on a découvert des ossements qui tombent en poussière; on y remarque une mâchoire avec toutes ses dents et le fer d'une lance.

On espère que ces fouilles pourront éclaircir quelques points encore obscurs de l'histoire de ce monument célèbre, que la piété patriotique des Grecs avait élevé à la mémoire des martyrs de la liberté.

La Société archéologique d'Athènes affecte 90,000 fr. à sa reconstitution, qui est très praticable, la plupart des débris restés à découvert sur le sol étant très bien conservés.

En même temps que ces diverses exhumations du sol hellénique d'un si

haut intérêt pour l'art comme pour l'histoire, le musée d'Athènes vient de s'enrichir d'une magnifique collection d'antiquités égyptiennes qui n'est pas évaluée à moins d'un million de francs; elle provient d'un don patriotique de M. Dimitrion, de nationalité hellène, résidant à Alexandrie, qui depuis de longues années avait recueilli à grands frais tous ces objets précieux.

Cette collection se compose de médailles dont plusieurs n'existent dans aucun musée, de terres cuites, bronzes, objets d'art; on y distingue un grand nombre de statues d'Osiris, d'Isis, d'Hurus, d'Hammon, du bœuf Apis, des statuettes de diverses grandeurs, d'hommes, de femmes et d'enfants, d'animaux, des amulettes aux formes variées, des vases dont quelques-uns d'une grandeur colossale, des sphinx de granit rose, des stèles, des sarcophages et un nombre infini d'objets se rapportant au culte des anciens Egyptiens.

Découverte archéologique faite a Pompéi. — On vient de déterrer à Pompéi une nouvelle maison qui a reçu le nom de « Maison du Centenaire », parce que le déblai en a été commencé l'année dernière, le jour de la célébration du centenaire de Pompéi, et qui est certainement la plus vaste et une des plus curieuses de toutes celles qu'on a découvertes jusqu'à ce jour au pied du Vésuve. Elle renferme deux atria, deux triclinia, quatre ailes, un calidarium, un frigidarium, un tepidarium, et occupe tout l'espace qui s'étend entre trois rues dans la 9e région. Le vestibule est également décoré, et son pavé en mosaïque est orné d'une figure représentant un dauphin poursuivi par un cheval marin.

Dans le premier atrium, dont les murs sont recouverts de dessins représentant des scènes de théâtre, le dallage est brisé comme par l'effet d'un tremblement de terre, et un grand trou laisse voir la cave. Le second atrium est très spacieux, avec un joli péristyle et vingt-six colonnes en stuc blanc et rouge. Au centre on remarque un grand bassin en marbre. Mais la partie la plus curieuse de la Maison du Centenaire est une cour intérieure sur un des côtés de laquelle se trouve une niche avec de petites marches en marbre, et dont les murs sont recouverts de belles peintures à fresque.

Tous près du sol court une guirlande de feuillage au milieu duquel sont représentés alternativement un lézard et une cigogne. Au-dessus sont suspendues des branches de vigne et de lierre gracieusement dessinées, auxquelles s'attache un oiseau à chaque coin. A la partie supérieure on voit une peinture figurant un aquarium dont le fond est rempli de coquillages et de plantes aquatiques, et dans lequel nagent toutes sortes de poissons: des méduses, des sépias, des canards et des cygnes.

De chaque côté de la niche on remarque deux groupes intéressants : à gauche, un polype saisit une énorme lamproie; à droite, une langouste traverse une murène de part en part avec ses pinces. Les couleurs et les mouvements sont rendus avec beaucoup de vérité. Sur le mur de gauche, au-dessus des poissons, sont représentés deux sphinx qui soutiennent sur leurs têtes des vasques carrées en marbre, sur le bord de chacune desquelles se pose une colombe. Derrière la niche, à gauche, s'étend une petite galerie éclairée par de petits trous carrés sur la bordure formée de branches pendantes.

La paroi de cette galerie est ornée d'un paysage où l'on voit un taureau fuyant avec un lion qui lui déchire les flancs, et un cheval que renverse un léopard; ces animaux sont à peu près de grandeur naturelle. De chaque côté de l'entrée sont peints un chevreuil et un sanglier. Les autres pièces de cette maison sont également très belles; on remarque entre autres une fresque représentant un esclave qui verse du vin dans une grande coupe, et des figures de Bacchus ornées de pampres.

Les fouilles de Gokstad. — Dans ces derniers temps, la société pour la conservation des antiquités scandinaves, à Christiania (Norvège), a fait entreprendre des fouilles dans un de ces tumulus dits « Hunengraber », qu'on trouve en grand nombre sur le bord de la mer, dans les anses et petits golfes qui découpent la côte où jadis les anciens rois pirates, les chefs de mer ou Wikiggs, ancêtres de ceux qui vinrent s'établir dans la province à laquelle ils donnèrent leur nom (la Normandie), se faisaient enterrer avec les embarcations qui servaient à leurs expéditions aventureuses.

Les fouilles dont il s'agit, ont été exécutées à la métairie de Gokstad, non loin de Sandefjord, un endroit de bains fort apprécié de la population norvégienne. Le résultat de ces fouilles a été la découverte d'une carcasse entière d'embarcation des anciens Normands.

Ce n'est pourtant pas la première fois que des objets de ce genre sont mis à jour. Mais, ce qui donne plus d'intérêt à sa trouvaille actuelle, c'est d'abord que ce navire des Wikings est plus grand et mieux conservé; en second lieu qu'il porte avec lui quantité d'objets qui nous éclairent sur la vie et les mœurs des anciens Normands.

De l'avant à l'arrière, l'embarcation a 75 pieds de long. La carcasse est divisée en vingt compartiments ou côtes, et si l'on admet qu'il n'y avait rien dans la case à l'avant, ni à celle de l'arrière, on peut en conclure que ce navire a dû être poussé par trente-six rameurs.

Le bâtiment, séparé en deux, a été transporté de son tumulus à Chris-

tiania, et on l'a exposé dans les jardins de l'Université : là, on doit élever une construction spéciale, où il sera déposé, avec une autre embarcation du même genre, trouvée en 1867, à Tune, près de Sarpsborg (Norwège), et qui avait été également conservée jusqu'à nouvel ordre, dans les dépendances de l'Université.

Quant aux nombreuses antiquités trouvées dans le navire, elles seront conservées, dit l'*Illustrirte Zeitung*, à qui nous empruntons ces renseignements ; mais, au préalable, les parties endommagées de l'embarcation seront restaurées, et les couleurs qui la décoraient, rafraîchies.

Les antiquités dont nous parlons consistent dans les objets suivants :

Au pied du mât, on a trouvé un bassin ou marmite en cuivre de la grandeur d'une demi tonne, avec deux grandes anses. Puis un grand tonneau, formé de douves (probablement pour contenir de l'eau); une marmite en fer, d'un travail tout à fait spécial, rivée et clouée, et quantité d'objets en bois.

Parmi ces derniers, nous mentionnerons surtout quelques ais, ayant la longueur du corps d'un homme et qui servaient sans doute de lits. D'autres portent des sculptures, notamment une couple de larges planches, qui devaient être peintes. Une de ces pièces, qui doit avoir été une barre de gouvernail, se termine en tête d'animal. Plus loin, des coupes à boire, avec de courtes poignées sculptées.

Derrière le mât, une cavité en dos d'âne et se prolongeant dans la direction de la longueur du navire, on y a trouvé plusieurs ossements humains, quelques petits objets en fer, et environ une cinquantaine de garnitures d'un travail remarquable.

Ces derniers objets se divisent en deux catégories : l'une contenant les pièces en argent doré massif, l'autre, en bronze doré. Dans chaque catégorie on trouve des pièces, les unes plus grandes, les autres plus petites, ayant servi ici d'ornements de ceinture, là d'ornements de selle. Les pièces en argent sont assez simples, avec des cercles incrustés, des figures géométriques, et dans les coins, des portraits vus de face. Les pièces en bronze portent des motifs d'anneaux et des arabesques rappelant le style excellent d'antiquités trouvées précédemment à Borre.

Deux des pièces, de petit module, et d'un travail à jour, sont particulièrement remarquables. L'une représente une figure d'animal, la tête penchée en arrière, l'autre, un cavalier sur un cheval qui galope, et tenant la lance en arrêt. C'est assurément le meilleur travail en métal qu'on possède, de l'époque païenne, en Scandinavie.

Les pirates scandinaves se servaient, du reste, de navires affectant des

ormes diverses, comme on peut le voir dans l'ouvrage du savant histo-ien des Normands (*Expéditions maritimes des Normands en France au ixième siècle*, par G.-B. Depping), ouvrage couronné autrefois par l'Ins-tut, et qui a été traduit dans différentes langues du Nord, danois, sué-ois, russe, etc.

Dans ce livre, qui le premier en France a retracé l'historique, d'après s documents scandinaves, des incursions des pirates normands sur nos ôtes, on trouve, au chapitre deuxième, de longs détails sur le genre de âteaux dont se servaient les Wikings. D'ordinaire, ces embarcations aient ornées à la proue et à la poupe de la figure d'un animal vrai ou ntastique et, pour cette raison, on les nommait *snekkar* ou *drakars*, est-à-dire serpents ou dragons. Sans doute on les barbouillait de couleur, outait l'auteur : sa conjecture se trouve ainsi confirmée par la décou-rte dont nous venons de parler.

Amérique. — M. Désiré Charnay est chargé d'une mission à l'effet de otographier et mouler les édifices, bas-reliefs et inscriptions de Palen-ié et du Yucatan, entreprendre des fouilles, collectionner des types de ces issues de races inconnues, recueillir des mensurations, des crânes s squelettes et étudier la langue maya.

Hauteurs de quelques monuments. — Au moment où la cathédrale de logne vient d'être achevée, il est intéressant de rappeler que les deux rs de ce chef-d'œuvre de l'architecture gothique dépassent en hauteur monuments les plus élevés qui existent. Les tours de Cologne ne de-ient avoir, dans le principe, que 149 mètres ; on les a poussées jusqu'à hauteur vertigineuse de 160 m.

Le sommet du chapeau de la statue de William Penn qui surmontera la ur des nouveaux bâtiments publics que l'on construit en ce moment à hiladelphie atteindra une hauteur presque aussi grande. La tour carrée Penn, y compris la statue, n'aura pas moins, en effet, de 152 mètres. ici les hauteurs comparatives des principaux monuments du globe :

Tours de Cologne	160 m.
Flèche de la cathédrale de Rouen.	150 m.
Tour de l'église Saint-Nicolas, à Hambourg . . .	144 m. 20
Coupole de Saint-Pierre, à Rome	143 m.
Clocher de Strasbourg	142 m.
Pyramide de Chéops.	137 m.
Tour de la cathédrale de Saint-Etienne, à Vienne (Autriche)	135 m. 30

Tour de Saint-Martin, à Landshut (Bavière) . . .	133 m.
Clocher de la cathédrale de Fribourg-en-Brisgau (grand duché de Bade).	125 m.
Flèche de la cathédrale d'Anvers (non compris la croix).	123 m. 40
Dôme de Sainte-Marie-des-Fleurs, à Florence. . .	119 m.
Cathédrale de Saint-Paul, à Londres	111 m. 30
Dôme de Milan.	109 m.
Tour de la cathédrale de Magdebourg	103 m. 50
Tour du Rathhaus, à Berlin.	88 m.
Clocher de l'église de la Trinité, à New-York. . .	86 m.
Le Panthéon, à Paris	80 m
Tours de Notre-Dame de Paris	68 m.

J. C.
